TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

les petites villes en france

64

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

les petites villes en france

JUIN 1976

© Paris, La Documentation Française, 1976

Avant-propos

La politique des petites villes et des pays a aujourd'hui dépassé le stade expérimental. En 1975, 12 contrats ont été passés par le Gouvernement, en 1976, ce nombre sera porté à 51. Dans sa formulation et ses modalités, elle a évolué et évoluera sans aucun doute encore.

C'est ainsi que, dès cette année, des accords ont été passés avec quatre Etablissements Publics Régionaux pour la réalisation de programmes régionaux de contrats de pays l'Etat n'intervenant alors plus directement mais aidant globalement la région dans sa politique d'aménagement.

C'est dire que le document ici présenté n'arrive pas trop tard. Certains de ces éléments ont d'ailleurs inspiré directement les orientations de la politique gouvernementale et indirectement la méthode d'approche de l'administration pour sa mise en œuvre.

Au vrai d'ailleurs, la préoccupation de la DATAR à l'égard des petites villes date de plus longtemps. En 1972, une enquête d'ensemble avait été demandée au Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches Urbaines (CIEU)) de l'Université de Toulouse, qui avait conduit à un recueil important de données archivées sur bandes magnétiques.

Le travail d'analyse conduit par M. Jean-Paul Laborie et que nous publions a donc bénéficier de ces données, actualisées sur bien des points par les résultats du recensement de 1975 et complétées par les recherches menées par l'équipe du CIEU dont fait partie M. Laborie.

Que constatait-on à propos des petites villes au moment de cette enquête ? En premier lieu, que le poids de la population des petites villes dans la population française s'accroissait régulièrement, mais que son poids dans la population urbaine diminuait régulièrement. Autrement dit, les campagnes se dépeuplaient mais les petites villes n'en pâtissaient pas ; cependant, leur croissance était plus faible que celle de l'urbanisation générale en France.

Il y avait là un indice de fragilité à terme, mais aussi un indice d'espoir ; de fragilité puisque la croissance des petites villes semblait liée à un dépeuplement rural qui ne pouvait pas se perpétuer trop longtemps, d'espoir puisque les petites villes ne semblaient pas à l'écart du mouvement général de croissance urbaine.

Naturellement, ce n'est pas seulement en termes démographiques que se juge l'avenir des établissements humains. Aussi bien, d'autres indications : le renforcement des activités commerciales et des services publics, le maintien des structures d'activités industrielles tendaient à montrer qu'on n'allait pas vers le dépérissement des petites villes.

Il faut le dire, cela suffit à l'époque à estomper les inquiétudes que certains pouvaient avoir. Point de péril, mais non plus, pas d'éléments suffisants pour en faire l'enjeu d'une politique. On ne s'en désintéressa pas, mais on ne s'y

intéressa pas non plus outre mesure. D'autant qu'en début des années 1970 se manifestait un phénomène autrement significatif : les villes moyennes qui ne cessaient depuis 1954 de croître en importance et en dynamisme et que touchaient fortement la lame de fond de l'industrialisation française et la vague accompagnatrice de l'équipement urbain (logement, voieries, ZUP et zones industrielles).

La politique des villes moyennes devenait une priorité de l'aménagement du territoire, déjà portée en particulier par le mouvement des idées sur la qualité de la vie qui ne cessait de prendre de l'ampleur.

De premiers signes montraient cependant dès ce moment que le concept de villes moyennes, bien qu'il eut une réalité démographique, économique, sociale et culturelle, était diversement apprécié sur le plan local. C'est ainsi que dans plusieurs régions on incluait dans les villes moyennes des villes de 6 à 8 000 habitants, que dans d'autres cas on ne séparait pas petites villes et villes moyennes dans la politique urbaine régionale condidérée comme un ensemble global.

Il devenait indispensable d'analyser ces signes : les petites villes n'étaient-elles que des villes moyennes plus petites ? Etait-il pertinent d'intervenir sur les villes moyennes en négligeant le semis de plus de 500 villes réparties de manière assez homogène dans le tissu géographique français ? Ne risquait-on pas avec une politique des villes moyennes de rendre plus fragile ce qui l'était déjà ? Et d'ailleurs, si l'on parle de qualité de vie, qu'y-a-t-il de plus directement en prise avec un environnement naturel de qualité que les petites villes ?

Ainsi cheminaient ces idées. Mais elles furent, comme c'est souvent le cas, précédées par les faits, que révélèrent les premiers résultats du recensement de 1975.

Pour la première fois depuis vingt ans, les petites villes prenaient un poids croissant dans la politique française *et* dans la population urbaine cependant que celui des grandes villes stagnait ou décroissait. La variation de population des petites villes qui était moins importante que celle des grandes villes dans la période intercensitaire antérieure (1962-68) atteignait aujourd'hui les deux tiers (1968-75). Le taux moyen annuel de leur croissance était supérieur à celui des unités urbaines françaises et trois fois supérieur à celui de l'agglomération parisienne.

Qui plus est, pour la première fois, les communes rurales voyaient leur population croître contrairement aux quinze années précédentes. L'opiniâtreté quasiment terrienne des petites villes imposait qu'on accompagne leur dynamisme au nom même des idées dominantes sur la qualité de la vie qu'elles avaient inconsciemment confortées.

Paradoxalement, mais à juste titre cependant, c'est pourtant moins cette considération qui emporte les convictions que la fragilité même de ces unités et de leur environnement rural. Quelques années plus tôt, sans que cela fut dit, il était généralement admis qu'il n'y avait pas péril en la demeure. Aujourd'hui, les petites villes paraissaient des remparts essentiels à la désertion des campagnes : c'était vrai, elles en avaient fait la preuve, les discours, puis les décisions consacrèrent le fait.

Pourtant au moment même où des nouvelles idées sur la croissance — qualité plus que quantité, les aspirations sociales plus que les contraintes économiques — prenaient fortement corps en France, la crise se déployait sur l'Europe et dans notre pays.

Chez certains, l'inquiétude naquit : la récession qui touchait les petites et moyennes entreprises n'allait-elle pas frapper de plein fouet les petites villes ? Il ne s'agissait pas là de spéculations abstraites. Très souvent, on oublie trop souvent le poids de l'industrie dans les petites villes disséminées dans un environnement rural : 47 % de la population active des petites villes sont employés dans l'industrie, 40 % des petites villes occupent même plus d'un actif sur deux dans l'industrie ; alors que les petites villes représentent 14 % de la population

urbaine, 20 % des établissements de 200 à 1 000 salariés y sont installés. Si l'on ajoute à cela qu'une petite ville sur trois est de type mono-industriel et qu'une sur deux est à mono-activité, on était en droit de s'interroger.

Les petites villes seraient-elles au premier rang des unités touchées par la crise ? Seraient-elles au contraire des unités privilégiées de sauvegarde du système socio-économique français en période de crise ?

C'est le travail qui fut confié à l'équipe de « Prospective et Aménagement ». La réponse donnée par cet organisme est intéressante : il faut moins s'inquiéter du sort des petites villes en général, que de connaître celles de ces petites villes qui sont « stabilisées » et celles qui sont « en mutation ». Entendant par là non pas des petites villes stagnantes ou en vive transformation sur le plan démographique, mais des petites villes ayant « la capacité de se reproduire, de s'adapter sans remettre en cause complètement les structures (sociales, économiques, etc...) héritées du passé « ou » dont le rôle industriel est d'origine récente ».

Naturellement, les unes et les autres restent dépendantes des processus économiques généraux et des stratégies de firmes se situant au niveau national voire international. Mais les petites villes « stabilisées » présentent en général un potentiel économique plus résistant et une plus grande capacité d'évolution et d'adaptation.

Reste un point important, celui des migrations. On sait que, sur un plan général, c'est là l'un des sujets majeurs de préoccupations de l'Institut National d'Etudes Démographiques. A travers quels mécanismes s'effectue la croissance urbaine ? Des idées souvent fausses circulent à ce sujet selon lesquelles la population des campagnes irait vers les bourgs, celle des bourgs vers les petites villes, celle des petites villes vers les villes moyennes, etc..., maintenant en quelque sorte une structure homothétique de la hiérarchie du système urbain français. Malgré les faits têtus, les idées préconçues le sont encore davantage.

Une étude effectuée pour le SESAME avait, à propos des villes moyennes, montré que cette homothétie n'existait pas. On avait en effet noté qu'en 1801, par exemple, 400 villes françaises se trouvaient en situation comparable, mais que 170 ans plus tard, 200 d'entre elles s'étaient en quelque sorte effacées et 200 autres avaient émergé.

C'est ce que confirme le document ici présenté : « les soldes migratoires des petites villes expriment mal la mobilité de leur population... Les petites villes sont des villes où les gens viennent et partent sans arrêt... Les petites villes grandissent sans bouleversement de leurs structures économiques, mais dans une instabilité permanente ».

Ce qui détermine en premier lieu la nature des migrations des petites villes, ce sont les possibilités d'emploi, la plus ou moins grande adaptation de la qualification entre l'offre et la demande d'emploi. C'est aussi la nature et la qualité des services offerts. C'est enfin la solidité ou l'affaiblissement des liens familiaux et culturels avec le pays d'origine.

Cependant tout n'est pas dit sur ce sujet et de très importantes recherches sont effectuées par l'INED pour suivre les individus dans leur itinéraire géographique tout au long de leur vie.

De l'ensemble des études menées et publiées ici, il ressort à l'évidence que mener une politique « des petites villes et des pays » est non seulement justifié mais opportun pour l'aménagement du territoire.

Dès lors que la politique menée par le Gouvernement prend aujourd'hui une ampleur évidente, il reste à s'interroger sur les enrichissements, voire les inflexions qui pourraient lui être apportées. D'une juxtaposition de contrats individualisés, à laquelle poussent les caractéristiques spécifiques de chaque petite

ville et de son pays, il serait sans doute utile de passer à une politique d'ensemble fondée sur des critères d'aménagement régional et d'équilibre de l'ensemble du système urbain français. Les différences signalées dans ce document entre les petites villes disséminées dans un environnement rural, ou situées dans des régions de fort dynamisme économique, ou proches, voire quasi intégrées dans une métropole importante, etc... y conduisent, comme y conduit une politique qui vise au développement de l'emploi et à son maintien sur place, comme y conduit la préoccupation désormais importante de création d'emplois d'intérêt collectif surtout si l'on songe que trois emplois sur quatre désormais créés dans les petites villes sont des emplois tertiaires.

Jacques DURAND,
Chargé de mission
à la DATAR.

Sommaire

Pages

DOCUMENT 1

I - Le système de la petite ville 3

II - La différenciation des dynamismes 13

III - Les petites villes et les migrations 41

IV - L'industrialisation des petites villes 61

V - Les petites villes et les services 87

Annexes

Liste des agglomérations urbaines en 1968 (de 5 000 à 20 000 habitants) 102

Nombre d'établissements implantés dans les communes de moins de 20 000 habitants (1971) 107

Evolution démographique des petites villes 1962 - 1968 - 1975 (carte) hors-texte

DOCUMENT 2

I - La problématique des petites villes 111

II - La place des petites villes dans la société française : hier et aujourd'hui 119

III - L'objet de l'étude 125

IV - Le développement des petites villes 129

V - Interrogations prospectives 146

Annexes

Monographies : Saint-Claude, Montbard, Louhans, La Machine, Joigny 149

Données démographiques des cinq communes 188

DOCUMENT 3

Les migrations des petites villes (Régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) 191

DOCUMENT 1

Jean-Paul LABORIE

Attaché de recherches au CNRS

Centre Interdisciplinaire
d'Etudes Urbaines
(CIEU)

JUIN 1976

I

Le système de la petite ville

La politique d'aide aux villes moyennes et aux petites villes devient un des objectifs majeurs de l'aménagement du territoire, comme en témoignent les nouveaux régimes d'aides financières au développement régional.

Sans s'interroger sur la question de la délimitation des seuils qui séparent les villes moyennes des grandes villes, les petites des moyennes, la définition d'une politique spécifique aux petites villes pose le problème de leurs particularités dans l'ensemble des unités urbaines. La petite ville est-elle une structure aux caractéristiques urbaines originales ?

En explicitant pourquoi la petite ville est, dans l'urbain, un découpage significatif, ce document veut apporter les éléments de compréhension de la place des petites villes dans l'organisation de l'espace. Par la suite, quatre dossiers intègrent les enquêtes menées par l'équipe de recherche du CIEU (1) sur les 533 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants en 1968. Le parti pris de constituer des textes de référence sur les petites villes renforce, sans doute, le poids des situations locales dans la compréhension de leur dynamique de croissance. Cette démarche inductive à partir d'une documentation homogène situe avec clarté les enjeux d'actions nationales en faveur de centres urbains de petite taille.

1 - DIMENSION ET SYSTEME URBAIN

La propositon de l'existence d'un système de la petite ville est-elle contradictoire avec l'affirmation de la domination de la logique du mode de production sur l'ensemble du système urbain ?

Toutes les villes sont soumises à la logique contemporaine de l'urbanisation dont les processus sont, en principe, identiques quels que soient les lieux considérés. Les mécanismes de la production, de la consommation, les impératifs de la reproduction de la force de travail, obéissent aux mêmes règles dans l'ensemble des villes. Les analyses théoriques de l'évolution du système économique s'appliquent aux grandes villes comme aux petites, qu'il s'agisse des mécanismes des localisations industrielles, de la production du cadre bâti ou de la distribution des marchandises.

(1) Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines, dirigé, à l'Institut de Géographie de Toulouse, par Bernard KAYSER puis Guy JALABERT.

Dans ces conditions, les différences observées entre des villes de tailles diverses sont-elles autre chose que des variations quantitatives dans les résultats de processus communs à tous les centres urbains ?

La taille provoque des divergences essentielles dans le fonctionnement de l'ensemble du système urbain. Entre nivaux différents de la hiérarchie urbaine, les gradations d'effectifs s'accompagnent de modifications dans les processus. Les conséquences d'un faible effectif de population ne se limitent pas aux seuls impacts sur la composition de cette population, sur le volume des logements construits, sur la présence d'un équipement, etc. Les seuils quantitatifs introduisent de nouvelles combinaisons d'éléments fondamentaux du système urbain : par exemple, les rapports entre l'entreprise ou un groupe d'entreprises et une certaine quantité de force de travail et même de capital, ne seront pas identiques dans une petite et dans une grande ville.

Ces combinaisons spécifiques aux petites villes constituent le système de la petite ville dont l'existence n'est contradictoire qu'en apparence avec l'énoncé de la dépendance de l'ensemble des éléments du système urbain au mode de production dominant. Le système de la petite ville est donc un sous-ensemble du système urbain défini par des structures urbaines caractéristiques, en particulier par des dimensions réduites et par un agencement original de ces structures qui module les mécanismes généraux de l'urbanisation. La description de ce système passe donc par l'analyse de ces structures.

Cette démarche n'a aucun point commun avec la démonstration tautologique qui consiste à attribuer, dans un premier temps, un style de vie aux petites villes, puis, dans un second temps, de les individualiser en présentant la spécificité de leur style de vie par comparaison avec celui des grandes villes (le style de vie y est meilleur parce que c'est une petite ville). A la différence des expressions bourg, centre local, centre régional, qui déterminent des places dans l'organisation hiérarchisée de la fonction économique de distribution, la taille, dans les formulations petites villes et villes moyennes, renvoie à des spécificités implicitement reconnues à ces villes. Ces connotations sont cependant plus évidentes depuis la mise en œuvre d'une politique « des villes moyennes », d'une politique « des petites villes et de leur pays ».

Les villes moyennes ? Des villes « où il ferait bon vivre », des villes « dont la situation dans leur environnement permet de canaliser une partie de la mutation du monde rural au monde urbain », des villes « d'un poids démographique déjà notable dans la population d'une région, exerçant des fonctions diversifiées au bénéfice et au service d'un arrière-pays suffisamment important, et dotée d'une qualité urbaine qui lui assure un rayonnement reconnu » (1).

Les petites villes ? Même définition par la qualité urbaine, le style de vie avec, en outre, des références plus fréquentes au contexte régional : « la particularité des petites villes est d'être totalement indissociables de leur environnement. Il existe une interaction profonde entre le centre et la zone qu'il commande » (2). Ainsi est-il clair que lorsqu'il est question de Rodez-ville moyenne, Angoulême-ville moyenne, Manosque-ville moyenne ou bien de Ploermel-petite ville, Bort-les-Orgues-petite ville, Bagnères-de-Bigorre-petite ville, la taille n'intervient que secondairement dans la définition de cette catégorie urbaine, sinon pour situer la place de chacune dans l'expérience de contractualisation des rapports entre l'Etat et les collectivités locales.

Les caractéristiques propres aux petites villes ne peuvent ressortir que dans l'analyse des relations entre la dimension des unités urbaines et les composants du système urbain. Quelles articulations spécifiques s'établissent à l'intérieur d'une unité spatiale entre les éléments fondamentaux du système économique, du système culturel, du système politique ?

La démarche choisie apporte des parties de réponse à cette question. Elle insiste sur des différences essentielles entre grandes et petites villes dans des aspects

(1) O. GUICHARD, Instruction ministérielle sur la création du contrat d'aménagement, 7 février 1973.
(2) Lettre de la DATAR, avril 1975.

du fonctionnement du système économique et dans l'organisation de l'espace urbain, par contre, elle ne présente que quelques remarques sur le système politique et social. Sans être exhaustive, elle met en évidence les originalités du système de la petite ville dans les analyses successives :

— des éléments du système économique : la production (rapports entre moyens de production et force de travail, rapports entre production et environnement technique), la consommation et les échanges (commerce, distribution, équipements) ;

— des mécanismes du marché du travail ;

— de la structure spatiale ;

— du fonctionnement du système politique et social.

2 - L'ESPACE DE PRODUCTION

Le système économique de la petite ville s'individualise dans l'organisation de production. La petite taille des unités urbaines intervient d'une part pour modifier les rapports entre les éléments fondamentaux du système économique, les unités de production et la force de travail et les éléments de la structure spatiale, d'autre part pour infléchir la rationalité du regroupement économique des villes.

Les petites villes se différencient :

— *des centres urbains élémentaires par l'association d'unités de production, de résidences de la force de travail et d'équipements nécessaires à la reproduction ;*

— *des centres urbains de grande dimension par une agglomération des unités de production insuffisante pour susciter des économies d'agglomération.*

■ PETITES VILLES ET BOURGS RURAUX

Dans la comparaison à propos des relations unités de production-résidence de la force de travail-équipements urbains, l'expression centre urbain élémentaire désigne les bourgs, définis ici par un chiffre de population compris entre 2 500-3 000 habitants et 4 500-5 000 habitants, par une gamme réduite d'activités dans laquelle l'agriculture tient une place notable. Des exemples démentiraient l'absence d'association « unités de production-résidence-équipements pour la force de travail » dans de tels centres urbains, mais la différenciation, bien que ne coïncidant pas toujours avec la réalité d'exemples précis, demeure cependant essentielle.

L'activité industrielle dans les petites villes, les bourgs ou le milieu rural présente de multiples aspects sans qu'une plus forte fréquence de certaines structures des établissements, de certaines spécialisations caractérise mieux la production des bourgs ou celle des petites villes ou celle du milieu rural. Sur le plan de la distribution des catégories d'établissements ou d'entreprises, les entreprises artisanales et les petits ateliers plus nombreux dans le milieu rural ne sont pas absents des petites villes et vice-versa pour les établissements

de plus de 100 salariés. Les oppositions ne sont pas plus vives dans les spécialiations de la production : les fabrications d'industries traditionnelles ne sont pas davantage l'apanage des petites villes que des bourgs.

Mais, dans les petites villes, l'industrie emploie un effectif salarié plus fort. Cette évidence est loin d'être vérifiée : dans plusieurs bourgs ruraux, le volume de la force de travail employé dans l'industrie est supérieur à celui de beaucoup de petites villes, équivaut même à ceux d'agglomérations de plus de 10 000 habitants. Mais, dans ces exemples, les salariés résident le plus souvent dans un bourg voisin ou dans plusieurs communes rurales. Les cas de bourgs qui rassemblent de nombreux ateliers artisanaux, ou quelques établissements industriels de taille moyenne, ou un gros établissement avec les résidences des travailleurs de ces établissements et les services et équipements nécessaires à ces travailleurs sont exceptionnels. Le chiffre de population atteint par une telle agglomération serait proche de 6 000 habitants. Une concentration identique existe dans des bourgs de 2 500 à 4 000 habitants, mais la main-d'œuvre est alors recrutée dans d'autres communes, utilise les services d'autres bourgs ou de villes proches. L'association des trois éléments « unités de production-résidence-service » ne peut se réaliser qu'à un niveau urbain supérieur à celui du bourg : la petite ville.

Au contraire, dans les petites villes de services, qui sont légion, cette association n'est pas effective, l'essentiel des activités se résume à une concentration de services à laquelle s'ajoutent quelques ateliers de fabrication. Quand des établissements industriels s'y localisent, la petite ville n'est jamais uniquement un lieu de travail. Si, dans de très rares cas (Loudéac), l'unité de production (ici l'usine Olida) recrute une main-d'œuvre non urbaine, elle se juxtapose à l'agglomération urbaine demeurée un centre de services pour une population agricole et une population ouvrière qui réside pour une grande part dans le milieu rural. Dans le système économique de la petite ville, une activité peut faire défaut mais les unités de production et la force de travail s'articulent dans la même unité spatiale, excepté à la périphérie des grandes agglomérations au sein de laquelle les petits centres peuvent n'être spécialisés que dans un seul des termes de l'association « unités de production-résidence-équipements » réalisée au niveau de l'ensemble de l'agglomération. Autant la distinction de divers niveaux de la hiérarchie urbaine en fonction de la plus ou moins grande complexité du groupement d'activités diversifiées semble mal aisée, autant cette agglomération « unités de production-unités de reproduction de la force de travail » est sans doute caractéristique de la petite ville.

■ PETITES VILLES ET GRANDES VILLES

Le nombre des unités de production localisées dans les villes s'accroît depuis les premiers degrés jusqu'aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie urbaine, sans que cette gradation soit impérativement liée à l'augmentation de population. La multiplicité d'établissements industriels de moyenne ou de grande dimension entraîne l'agglomération d'une population nombreuse et sans commune mesure avec les chiffres des petites villes où le nombre de ces établissements est obligatoirement réduit.

Cette concentration numériquement élémentaire ne peut susciter des économies d'agglomération qui naissent de la juxtaposition d'établissements dans une unité urbaine forcément d'une certaine taille. Ces insuffisances quantitatives de la petite ville

— réduisent les avantages qu'un entrepreneur pourrait retirer de l'agglomération d'établissements : équipements communs, recours à des services externes communs, aménagements des infrastructures... ;

— restreignent la diversification des activités et bloquent la venue d'activités attirées par la complémentarité technique ;

— abaissent en définitive la qualité du regroupement économique urbain et par conséquent son attractivité. Contrairement à la grande ville, la petite ville ne peut pas offrir aux entreprises ces économies urbaines, « forme d'économie de dimension qui ne suppose pas obligatoirement la fusion des entreprises mais qui impliquent leur proximité spatiale » (1). Cette « proximité spatiale », et même la contiguïté des entreprises, n'est pas inconnue dans les petites villes. Au contraire, un type particulier de concentration y paraît bien réalisé. Thiers, Graulhet, Saint-Junien, Mauléon et une trentaine d'autres villes regroupent de petits établissements, tous spécialisés dans la même production. Mais il ne s'agit que de similitudes de localisations motivées par la proximité d'une matière première, d'une source d'énergie, de l'abondance d'une eau aux qualités indispensables à telle production, d'un axe de transport, etc., et non de localisations interdépendantes. L'attrait de tels avantages s'exerce sur des entreprises tournées vers la fabrication de produits identiques ; donc il résulte une concentration d'unités de production et une spécialisation de l'espace. Ce ne sont pas là les économies d'agglomération « qu'aucune agglomération ne peut créer sans un nombre suffisant d'entreprises » (1) et dont elles bénéficient toutes, quelles que soient leurs spécialisations. Ces petites villes à multiples établissements sont une minorité. Les autres ont plus fréquemment quelques établissements de dimension moyenne ou un seul gros établissement et des ateliers.

La petite ville ne possède donc pas cette incitation à la croissance industrielle qui existe, produite ou non directement par la seule agglomération, dans les grands centres urbains : la constatation est déterminante. Elle éclaire les difficultés de croissance des petits centres urbains privés de cette prime permanente à l'industrialisation. Les établissements industriels qui projetteraient de s'y installer ne peuvent compter sur des réductions de coût liées à la proximité d'autres établissements, aux échanges interindustriels, à la présence de services matériels (infrastructures), de services externes aux entreprises, etc. Dans l'éventail des choix de localisation, les petites villes offrent comme facteur attractif, les avantages de leur force de travail qui peut procurer de substantiels gains de productivité et « socialement plus calme, moins perméable aux mots d'ordre parce que plus dispersée et moins organisée » (2). Celles situées au contact des grandes aires urbaines ou des concentrations industrielles peuvent, par contre, justifier des atouts que cette proximité leur attribue et dont elles ne pouvaient se prévaloir du fait de leur petite taille.

Cette rapide analyse des rapports production-environnement technique dans les petites villes laisse entrevoir toute la dépendance de leur dynamisme de croissance. Face aux stratégies des politiques industrielles, leurs propres possibilités d'expansion sont réduites. Peuvent-elles être valorisées pour compenser le déséquilibre établi par certaines incitations produites dans les grandes villes ?

3 - LA DISTRIBUTION ET LES SERVICES

Le nombre d'habitants, pondéré par l'intensité du rayonnement d'une ville, détermine un volume de consommation qui se traduit dans le nombre de commerces, de services, dans la concentration des équipements. Les études d'arma-

(1) J. REMY, La ville, phénomène économique. Bruxelles, Ed. Vie ouvrière 1966.
(2) CHAVANES Georges, Usines à la campagne. Rapport du Ministre de l'Industrie et de la Recherche du groupe de travail sur l'industrie en milieu rural. Paris, La Documentation française, 1974.

ture urbaine établissent un rapport direct entre le volume de consommateurs, c'est-à-dire le nombre d'habitants, et le niveau d'équipements. Elles fixent donc la place des villes dans la hiérarchie urbaine en fonction du chiffre de population et de la présence de certains équipements.

Dans ce schéma pyramidal de l'organisation du secteur tertiaire, les petites villes occupent un échelon inférieur même si quelques correctifs (obstacles dans les communications, spécialisation de certains centres dans la production industrielle) modifient parfois la place de quelques-unes. Comparé aux spécificités des conditions de la production, il n'y aurait pas de rupture, l'impact du volume de consommation sur les mécanismes de la distrbution serait le même dans les petites villes, les villes moyennes, les grandes villes. Les différenciations entre villes reproduiraient celles des volumes de consommation évalués en tenant compte du chiffre de population résidant dans la ville, dans l'aire d'attraction, des revenus de cette population, de l'évasion de cette consommation vers d'autres centres urbains, de l'autoconsommation de l'environnement rural, etc. En fait, la consommation rurale proportionnellement plus forte dans les petites villes, l'insertion des équipements plus concentrés dans l'espace urbain, introduisent des particularités dans la dynamique de l'appareil commercial et de services des petites villes.

1) Les aires d'influence

Les équipements commerciaux et les services des petites villes n'attirent qu'une partie de la clientèle urbaine ou des consommations potentielles. Les résultats des enquêtes de fréquentation des équipements prouvent clairement la moindre intensité de l'attraction de villes de dimension réduite sur leur propre population. L'évasion des achats vers les grandes villes concerne une part importante des achats exceptionnels et une proportion élevée des consommations des couches aux forts revenus. Par conséquent, la consommation dans les petites villes n'atteint pas le volume que pourrait déterminer leur chiffre de population et la gamme des équipements est moins étendue que ne l'aurait laissé croire ce même chiffre. Par contre, l'attraction exercée sur la clientèle rurale accroît la fréquentation des commerces et de services des petites villes. L'exode des agriculteurs et le dépérissement simultané des commerces ruraux dotent les équipements des petites villes d'une situation de monopole pour les achats banals et pour la fréquentation courante des services.

Ces déplacements contraires, le recours à des centres mieux équipés, la concentration des achats ruraux, provoquent une adaptation de l'appareil commercial et des services aux consommations « moyennes », c'est-à-dire celles qui sont de plus en plus accaparées par les nouvelles formes de distribution implantées à la périphérie des grandes villes.

2) Les équipements commerciaux

Comme dans les autres villes, les centres rassemblent la totalité des équipements de fréquentation rare, mais le volume limité de ces consommations y réduit leur nombre et la superficie qu'ils occupent relativement à la superficie des équipements banals. L'espace central y est donc moins attractif et souvent ne le devient que les jours de marché avec la forte concentration de commerces itinérants qui polarisent des consommations anomales rurales. Cette pauvreté des équipements rares n'est pas non plus sans conséquence sur le devenir du tissu urbain de certaines petites villes, en particulier celles où l'extension périphérique est accentuée et a provoqué un glissement des commerces alimentaires vers les nouvelles résidences, et où les résidences du vieux-centre tendent à être délaissées. En effet, dans ces cas, les commerces rares et les immeubles des services font défaut et ce ne sont pas les commerces alimentaires qui suffisent à retarder la dégradation du centre.

Le développement des services centraux des grandes villes accentue sans doute la métropolisation d'aires où l'influence des petits centres urbains demeure solidement ancrée. L'avantage de la proximité pourra-t-il écarter les dangers que ne manquerait pas de faire naître un accroissement de l'évasion de la consommation ?

4 - LA MOBILITE DE LA POPULATION

L'intensité des mouvements migratoires, caractéristique essentielle du système de la petite ville, est directement liée aux limites que la taille impose au marché de l'emploi. Le nombre des emplois y est réduit, par conséquent la gamme des emplois pauvres, le décalage entre l'offre et la demande constante. Dans les villes de 5 000 à 20 000 habitants, le chiffre de population active oscille entre 1 600 et 7 500, à l'exception de quelques villes qui accueillent ou fournissent de forts contingents de migrants journaliers. L'étroitesse du marché de l'emploi est évidente. Sans faire intervenir les difficultés de l'embauche en période de crise, ou la réduction des effectifs de certaines industries traditionnelles, la seule faiblesse d'un renouvellement annuel des emplois limité à quelques dizaines et parfois à quelques unités de postes de travail suffit à mettre en relief l'insuffisance de l'offre d'emploi. Dans une période d'augmentation des emplois, quand le solde des créations-suppressions reste positif sans variations brusques, les postes de travail ouverts exigent généralement peu de qualification. Ces types d'emplois sont, proportionnellement au total des emplois nouveaux, plus nombreux que dans les grandes villes. Par contre, les jeunes quittent les établissements scolaires des petites villes munis de diplômes de fin d'études qui sont identiques à ceux délivrés par les mêmes établissements de grandes villes. Ils se retrouvent dans la même position que les étudiants qui ont acquis une formation ou une qualification supérieure à celle requise par l'employeur.

Les petites villes, à la fois premiers centres de formation après la formation élémentaire acquise dans les établissements du milieu rural et premiers niveaux de concentration d'unités de production, assurent un véritable tri de population : la sélection s'y différencie dans la mesure où elle se double d'une dispersion spatiale de la population en âge d'entrer en activité. La désadaptation entre l'offre et la demande règle les modalités de l'exode de la population de la petite ville et de son environnement. Dans une situation de rapide croissance des emplois offerts (l'installation d'une petite usine ou d'un service public par exemple multiplie les offres dans une ville de 10 000 habitants), l'inadaptation du marché de l'emploi demeure constante. Durant la phase d'embauche soutenue, la force de travail résidant dans la petite ville et qualifiée pour les postes créés ne suffit pas. Des travailleurs immigrent et, si l'embauche persiste, des formatons professionnelles sont mises en place. Dès que l'établissement atteint la capacité de production programmée, l'embauche est stoppée, contrairement aux villes de plus grande taille où ces croissances sont susceptibles de se succéder et où en tout cas sont sensibles les effets induits par ces installations. Ici, le brusque arrêt de l'offre d'emploi ralentit instantanément l'immigration. Les remplacements de travailleurs à l'âge de la retraite sont repoussés loin dans le temps, les jeunes qui terminent les cycles de formations lancés pendant la période d'embauche massive doivent donc émigrer. Le marché de l'emploi se fixe à un niveau de déséquilibre proche de celui ayant précédé l'installation de l'entreprise, mais la population et les demandeurs d'emplois sont désormais plus nombreux.

L'extrême mobilité de la population des petites villes, conséquence de cette désadaptation entre l'offre et la demande d'emplois, résulte en dernière analyse de la divison spatiale du travail dont les processus pénalisent les petites agglomérations.

5 - LA STRUCTURE SPATIALE

L'extension des lotissements en périphérie, la réalisation des programmes sociaux de logements, la participation des collectivités dans les zones d'aménagement concerté, la hausse des coûts des terrains à bâtir et des loyers dans les petites villes obéissent aux mêmes déterminants que dans les autres centres urbains. La logique du système de production du logement y aboutit à des résultats similaires, en particulier à une zonation de l'espace urbain aussi affirmée. L'analyse des mécanismes de la production du cadre bâti décrits et analysés préférentiellement dans les grandes villes ne peut toutefois être transposée sommairement à une échelle aussi différente, non par le seul fait du nombre réduit des constructions, mais surtout à cause de l'extension limitée de l'espace urbanisé. La législation en matière d'urbanisme reconnaît certaines spécificités aux plus petites villes ; la loi d'orientation foncière et les décrets d'application définissent dans l'élaboration des schémas d'aménagement et d'urbanisme, des plans d'occupation des sols, dans le recouvrement des taxes sur la construction, des modalités propres aux villes de moins de 10 000 habitants. Les spécificités de l'activité de promotion et de la localisation des logements dans l'espace urbain composent les grandes lignes d'une synthèse sur la production du cadre bâti dans les petites villes.

■ LA PROMOTION IMMOBILIERE

Dans 53 % des aglgomérations de 5 000 à 20 000 habitants, aucun logement n'a été construit dans un immeuble collectif non HLM entre 1962 et 1970 ; dans 4 % seulement, plus de 50 logements de ce type ont été terminés pour 1 000 habitants. Pendant la même période, dans une petite ville sur deux, 25 logements HLM collectifs ou individuels et 25 maisons individuelles étaient construits pour 1 000 habitants. Ces chiffres soulignent l'activité réduite de la promotion immobilière privée d'appartements dans les petites villes. Quant à la production pour d'éventuels investisseurs, elle est insignifiante. L'épargne des petites villes s'investit assurément dans la pierre et sans doute ailleurs mais de toute évidence assez peu dans la pierre des petites villes. L'essentiel de la promotion produit des résidences principales individuelles (ceci explique les difficultés des cadres à se loger en location dans des logements récents et le prix élevé des loyers), les programmes de logements collectifs étant lancés par les organismes HLM. Parmi les promoteurs de lotissements interviennent exceptionnellement des sociétés de promotion, filiales de grands groupes nationaux, les petits promoteurs locaux demeurent en position de force sur un marché très restreint, le principal lotisseur est dans beaucoup de cas la municipalité. La présence des collectivités locales et la dimension étriquée du marché ont ralenti l'intégration de la promotion immobilière des petites villes et maintenu au stade semi-artisanal le secteur productif de la construction. Les comparaisons

avec la concurrence entre moyennes et grandes entreprises régionales pour enlever les marchés des réalisations des plus importants programmes d'HLM laissent entrevoir quelles pourraient y être les répercussions de la pénétration de gros promoteurs.

■ LES DIMENSIONS DE L'ESPACE CONSTRUIT

En premier lieu, l'extension très limitée des petites villes annule, ou du moins restreint, l'ampleur des problèmes d'inaccessibilité ou d'éloignement qui se manifestent dans les grandes villes lors des déplacements entre domicile et lieu de travail, entre domicile et centre-ville, etc. La proximité des établissements scolaires, des commerces et des services du centre-ville, les courtes distances domicile-lieu de travail, diminuent le rôle dans la localisation des logements, de l'ensemble des équipements qui assurent la valeur d'usage du logement. Ainsi dans les processus de zonation à l'intérieur des petites villes, il paraît bien difficile de mettre en parallèle la proximté du centre ville, d'un axe rapide, d'un établissement d'enseignement, d'une surface commerciale, avec la composition socio-professionnelle de tel lotissement. L'atténuation de l'effet de la disposition des valeurs d'usage complexes dans la répartition spatiale des résidences renforce, par comparaison, le rôle des autres facteurs dans le marquage social de l'espace. La place assignée, dans l'échelle des valeurs sociales, à tel quartier, place qui se définit par l'ancienneté de l'installation des résidences bourgeoises, par la qualité de l'environnement, etc., demeure en particulier déterminante dans les mécanismes de ségrégation.

En second lieu, la faible extension de la petite ville retentit sur la conduite de l'urbanisation. Les limites de la petite ville ne dépassent jamais les possibilités de perception de l'espace urbain par les différentes catégories d'agents urbains : l'information comme le contrôle de la croissance, la possibilité d'appréhender la signification des choix des responsables ou des décisions des techniciens, est plus aisée que dans les grandes villes. Même si parfois la division économique et sociale de l'espace y est moins reconnaissable, même si les enjeux spatiaux n'y sont pas aussi manifestes, ou plutôt même si l'absence de conflits aigus les rendent moins évidents, la population contrairement à celle des grandes villes peut discerner l'articulation entre les options urbanistiques et les stratégies des groupes qui les élaborent. Mais la pression sociale plus forte rend peut-être la clairvoyance inutile !

II

La différenciation des dynamismes

En 1975, un Français sur dix réside dans une des 533 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants. Ce découpage statistique dans l'ensemble des unités urbaines correspond à des villes de petite taille, assimilées par la suite aux petites villes bien que, dans la grande masse de l'échantillon, toutes les agglomérations ne répondent pas aux critères de définition de la petite ville. Certaines ne sont pas de véritables agglomérations urbaines de plus de 5 000 habitants, comme ces bourgs auxquels ont été rattachées, pour cause de proximité, des communes rurales à habitat dispersé, comme ces chapelets de villages étirés le long d'un axe de communication ou dans le fond d'une vallée montagnarde ; d'autres ne sont pas des petites villes mais des communes-dortoirs, des groupements de résidences touristiques. Dans un souci de cohérence et pour permettre des comparaisons avec d'autres niveaux de taille, eux aussi limités statistiquement, le choix de l'INSEE a été suivi, sans aucune restriction.

Quelle place occupent ces petites villes dans les processus d'urbanisation ? La connaissance de leurs croissances, de leurs évolutions dans les vingt dernières années, de leurs différenciations avec les autres types de villes, pose le problème de leur devenir et surtout situe les effets des diverses politiques de développement sur les petits centres urbains.

1 - LES PETITES VILLES DANS LE MOUVEMENT D'URBANISATION

L'évolution démographique récente de la population des villes ne reproduit plus le schéma en place depuis 1954 qui associait les rythmes élevés de croissance aux tailles les plus fortes des unités urbaines. Si la corrélation entre la taille et la croissance s'était maintenue, la part des petits centres urbains dans la population urbaine se serait encore amenuisée. Or, malgré la forte diminution de leur taux moyen annuel d'évolution démographique entre 1968 et 1975, les petites villes groupent une part plus importante de l'ensemble de la population et, pour la première fois depuis vingt ans, leur part dans la population urbaine croît. La même constatation vaut pour les unités urbaines de moins de 5 000 habitants.

TABLEAU 1

Répartition de la population française en 1954, 1962, 1968 et 1975, par catégorie d'unités urbaines et pour l'ensemble des communes rurales

	1954		1962		1968		1975	
	a	b	a	b	a	b	a	b
Ensemble des communes rurales	36,1	—	32,7	—	30,0	—	28,7	—
Unités urbaines de moins de 5 000 hab.	5,3	8,3	5,3	7,8	5,3	7,6	5,5	7,7
Petites villes	9,0	14,0	9,1	13,6	9,4	13,5	9,8	13,7
Villes moyennes ..	19,4	30,4	20,8	30,9	22,1	31,6	23,0	32,3
Grandes villes ..	14,9	23,3	15,8	23,5	16,7	23,8	17,0	23,8
Agglo. de Paris ..	15,3	24,0	16,3	24,2	16.5	23,5	16,1	22,6

a. Part dans le total de la population en %.
b. Part dans le total de la population urbaine en %.

Ce renversement de la tendance à la concentration dans les villes les plus grandes n'est vraiment net que pour l'agglomération parisienne bien sûr. Les petites villes ou les bourgs ne prennent pas encore le relais des grandes villes dans la croissance urbaine. Cependant, dans la croissance urbaine entre 1954 et 1975, la part des villes de plus de 200 000 habitants est en nette régression, celle des agglomérations de moins de 20 000 habitants passe de 16 à 25 %.

TABLEAU 2

Part de chaque catégorie d'unités urbaines dans la croissance de la population urbaine

	Croissance 1954-1962		Croissance 1962-1968		Croissance 1968-1975	
	a	b	a	b	a	b
Unités urbaines de moins de 5 000 hab.	+ 182 984	4,4	+ 194 265	5,6	+ 234 048	9,4
Petites villes	+ 480 756	11,6	+ 435 225	12,4	+ 414 054	16,0
Villes moyennes .	+ 1 544 116	37,3	+ 1 326 327	37,9	+ 1 115 120	43,0
Grandes villes ..	+ 981 728	23,7	+ 933 058	26,6	+ 597 092	23,1
Agglo. de Paris ..	+ 954 263	23,0	+ 613 338	17,5	+ 229 532	8,5
Ensemble des unités urbaines	+ 4 143 847	100,0	+ 3 502 213	100,0	+ 2 589 846	100,0

a. Variation du nombre d'habitants.
b. Part dans le total de la croissance urbaine.

De 1954 à 1962, l'agglomération parisienne et les grandes villes accaparent près de la moitié de la croissance urbaine, de 1968 à 1975, moins du tiers. Entre 1954 et 1962, pour 1 habitant de plus dans les petites villes, 4 étaient comptés dans les grandes et l'agglomération parisienne, mais deux seulement après 1968.

Ces changements dans la répartition de la croissance démographique des villes s'inscrivent dans le ralentissement du rythme de croissance de l'ensemble de la population qui touche toutes les villes mais particulièrement les grandes dont le rythme s'effondre de 50 %.

TABLEAU 3

Evolution démographique 1954-1962-1968-1975 de la population française (communes rurales et catégories d'unités urbaines)

	Variation globale 1954-1975 en %	Variation 1954-1962 (taux moyen annuel en %)	Variation 1962-1968 (taux moyen annuel en %)	Variation 1968-1975 (taux moyen annuel en %)
Ensemble des communes rurales	— 4,4	— 0,6	— 0,3	+ 0,2
Unités urbaines de moins de 5 000 h.	+ 27,4	+ 1,0	+ 1,3	+ 1,2
Petites villes	+ 34,7	+ 1,6	+ 1,7	+ 1,2
Villes moyennes (20 000-199 999 h.) ..	+ 48,0	+ 2,3	+ 2,3	+ 1,5
Grandes villes (200 000 h. et +)	+ 39,4	+ 1,9	+ 2,1	+ 1,0
Agglomération de Paris .	+ 27,4	+ 1,8	+ 1,4	+ 0,4
Ensemble des unités urbaines	+ 37,4	+ 1,9	+ 1,9	+ 1,1
Ensemble de la France .	+ 22,4	+ 1,0	+ 1,2	+ 0,8

Au contraire, les petites villes accusent moins la régression, les très petites unités urbaines résistent, les communes rurales redressent leur courbe. La corrélation taille-taux de croissance se serait renversée, excepté pour les villes de 20 000 à 200 000 habitants qui maintiennent un rythme élevé. En vingt ans, l'évolution de la place des petites villes dans l'évolution démographique est résumée par le tableau suivant :

Catégories de communes ou d'unités urbaines	Rythme annuel d'évolution de population		
	1954 - 1962	1962 - 1968	1968 - 1975
Communes rurales	—	—	+
Petites villes	++	++	++
Grandes villes	+++	+++	++
Population urbaine	+++	+++	++

1) Au plus fort de l'exode rural, les grandes villes et les villes moyennes enregistrent les taux maxima de croissance. Les petits centres croissent moins vite que l'ensemble des villes : la concentration de la population se fait à leurs dépens.

2) Pendant la deuxième période, les villes moyennes et grandes conservent les taux précédents dans une croissance générale plus rapide, avec une dépopulation des campagnes freinée. Les petites villes accélèrent leur croissance.

3) Enfin de 1968 à 1975, la population de l'ensemble des communes rurales connaît une variation positive de 0,2 %, toutes les villes de 5 000 habitants subissent un net recul de leur taux de variation, supérieur à celui de l'ensemble de la population, excepté pour les petites villes. Leur part dans la population urbaine augmente donc.

Les déductions d'après des indications aussi imprécises ne peuvent dépasser le stade des hypothèses explicatives.

— Les petits centres urbains ont-ils profité de la diminution de la croissance de l'agglomération parisienne ?

— Les petits centres urbains sont-ils plus sensibles aux variations démographiques du milieu rural ? Canalisent-ils moins l'exode rural que les grandes villes ou au contraire ont-ils reçu beaucoup d'émigrés ruraux, mais subi aussi une forte émigration ?

TABLEAU 4

Solde migratoire 1954-1962, 1962-1968 et 1968-1975 de la population française (communes rurales et catégories d'unités urbaines)

	Taux moyen annuel de 1954 à 1962 en %	Taux moyen annuel de 1962 à 1968 en %	Taux moyen annuel de 1968 à 1975 en %
Ensemble des communes rurales	— 0,9	— 0,6	+ 0,2
Unités urbaines de moins de 5 000 hab.	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,8
Petites villes	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,5
Villes moyennes	+ 1,4	+ 1,3	+ 0,5
Grandes villes	+ 1,2	+ 1,2	+ 0,25
Agglomération de Paris .	+ 1,2	+ 0,5	— 0,4
Ensemble des unités urbaines	+ 1,1	+ 1,0	+ 0,25
Ensemble France	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,2

La comparaison des taux des soldes migratoires met en relief l'importance des migrations dans la différenciation des croissances et réduit au contraire le rôle de la croissance naturelle : dans les catégories d'agglomérations à fort taux de croissance le solde migratoire est fortement positif, dans les catégories à faible taux de croissance ce solde est faible ; dans toutes les tailles, les taux de croissance naturelle ont des valeurs sensiblement identiques.

Entre 1968 et 1975, le taux moyen annuel du solde des migrations n'est plus, comme pendant les deux périodes précédentes, la différence entre le solde positif des villes et le solde négatif des campagnes, il est équivalent à celui des villes et à celui des campagnes. Les mouvements migratoires ne se

sont pas interrompus pour autant entre villes et campagnes, mais ces chiffres soulignent l'accentuation d'un mouvement migratoire vers les communes rurales. Vers certaines communes rurales seulement puisque celles en dehors des ZPIU (1) perdent 0,1 % de population par an.

Dans ces conditions, les écarts enregistrés dans les soldes à deux périodes différentes ne traduisent-ils pas, en plus de changements dans l'évolution démographique des campagnes et dans la direction des migrations, de simples modifications dans les limites territoriales des zones urbaines attractives. Ce ne sont plus les seules communes des agglomérations de l'INSEE qui reçoivent les immigrants, mais des communes des ZPIU qui entourent ces agglomérations y compris des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Ces remarques relativisent l'analyse de la part des catégories urbaines dans l'urbanisation, entendue au sens étroit de croissance démographique des villes. Avec l'extension périphérique des villes et avec la métropolisation croissante de l'espace, les unités urbaines sont assez peu dissociables de leur environnement urbain surtout si elles sont petites, situées dans des aires au semi-urbain dense, aux constructions intercalaires nombreuses. L'analyse des croissances des seules petites villes emprunte donc beaucoup aux régions où leur autonomie paraît mieux affirmée : les aires peu urbanisées.

2 - LES CROISSANCES DES PETITES VILLES

■ L'ACCENTUATION DES CONTRASTES

La place de l'ensemble des petites villes dans le mouvement d'urbanisation augmente malgré le tassement de leur croissance. Ce fléchissement d'ensemble ne rend pas compte des évolutions divergentes à l'intérieur de l'échantillon. Contrairement à la période 1954-1968 pendant laquelle 94 % des petites villes augmentaient de population et 60 % plus vite que la moyenne de l'ensemble, 80 % des villes depuis 1968 ont connu une évolution positive dont 43 % supérieure à la moyenne.

	Pourcentage des petites villes	
	1954 - 1968	1968 - 1975
Pertes	6	20
Gains (augmentation moyenne × 2)	19	21

Aux évolutions relativement similaires jusqu'en 1968, succèdent les évolutions très contrastées de la période 1968-1975. L'opposition entre les deux évolutions peu sensible pour les croissances spectaculaires, éclate dans les pertes de

(1) Zones de peuplement industriel et urbain.

population : exceptionnelles entre 1954 et 1968, elles touchent une ville sur cinq en 1975. Le devenir des petites villes ne se pose plus de la même manière pour la totalité de l'échantillon : la croissance quasi générale est stoppée.

■ EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET TAILLE

TABLEAU 5

Répartition des petites villes suivant la taille et le taux de croissance 1968-1975

Taille des villes	Moins de 7 000 h.		7 000-10 000 hab.		10 000-15 000 hab.		15 000-20 000 hab.		TOTAL (1)	
Variations de population %	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Pertes	60	32	30	20	15	12	4	7	109	20,6
Gains	96	51	59	39	59	45	25	40	239	45,1
De 0,1 à 9,9	24	13	36	24	41	32	18	30	119	22,5
De 10 à 19,9	8	4	19	12	10	8	2	3	39	7,4
De 20 à 29,9	—	—	7	5	5	3	12	20	24	4,5
De 30 et plus										
TOTAL ...	188	100	151	100	130	100	61	100	530	100

Les différences déjà notées sont amplifiées dans les évolutions suivant la taille des villes.

Parmi les plus petites villes, 1 sur 3 perd des habitants, 1 sur 25 en gagne plus de 20 %, parmi les plus grandes, les chiffres sont de 1 sur 15 et de 1 sur 5. Dans l'ensemble, les taux de croissance s'élèvent avec la taille des agglomérations : les plus faibles sont plus fréquents dans les plus petits centres, et inversement les plus forts dans les plus grands. Le dynamisme démographique d'une partie des villes de 7 000-10 000 habitants n'est pas celui que la taille aurait permis d'estimer. Comme entre 1954 et 1968, certaines de ces villes montrent une croissance spectaculaire qui bouleverse la corrélation taille-croissance.

■ L'ACCENTUATION DES TENDANCES ANTERIEURES

Les écarts apparents après 1968 dans la croissance démographique des petites villes étaient déjà déterminés dans l'évolution des années précédentes. La forte croissance de l'ensemble de la population française et surtout la croissance

(1) Les résultats du recensement de 1975 ne sont pas publiés par l'INSEE pour Corté, Porto-Vecchio, Sartène (20) d'où 530 agglomérations et non pas 533. En 1975, 12 des agglomérations de 5 000 à 20 000 h. en 1968 dépassent 20 000 h. : Roussillon, Pont-à-Mousson, Eu, Vendôme, Rion, Château-Thierry, Etampes, Etaples, Les Clayes-sous-Bois, Miramas, Plaisir, Goussainville.

Taux annuel moyen de variation 1968-1975

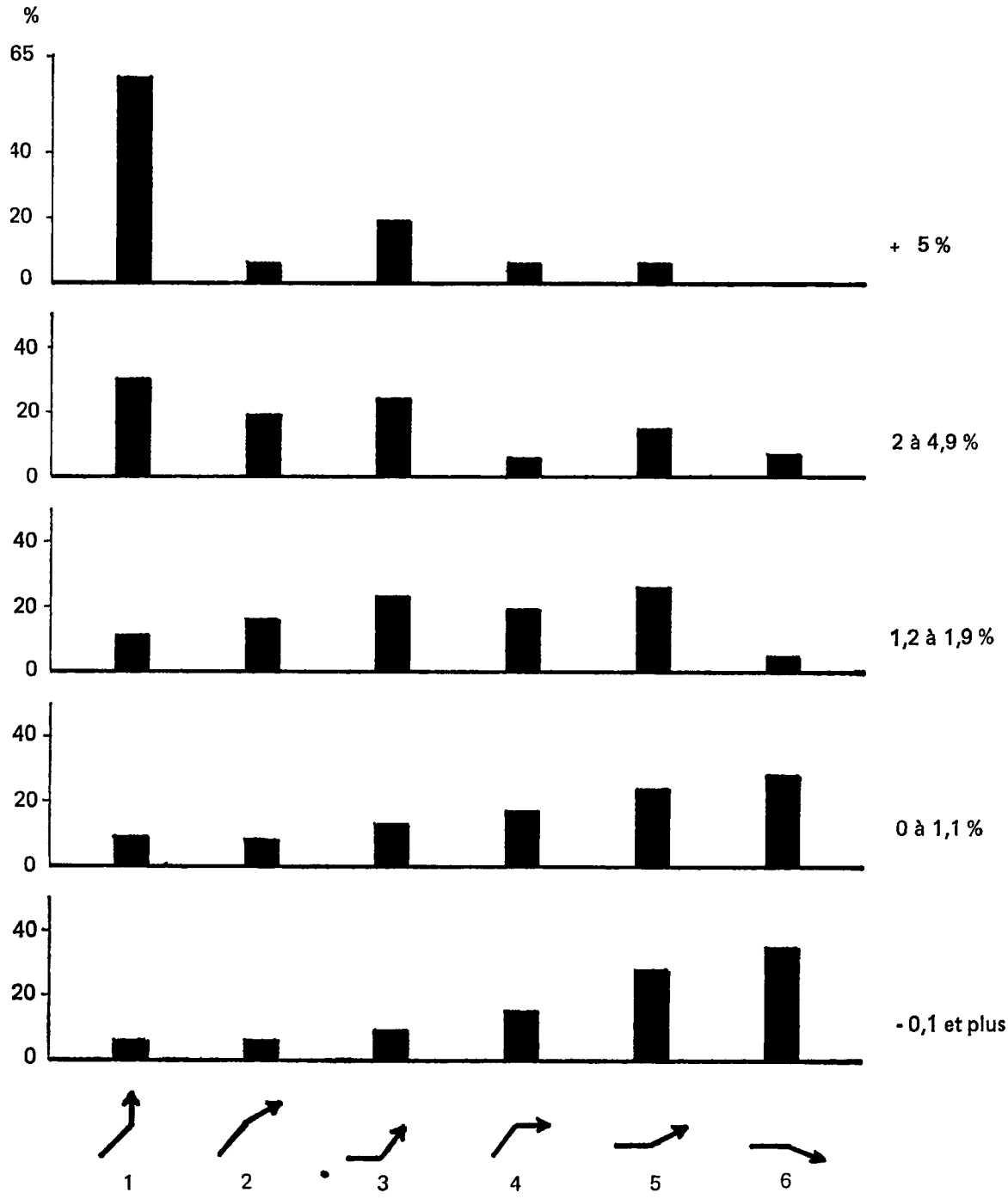

Types de croissance 1954-1968

1. Forte croissance accélérée
2. Forte croissance ralentie
3. Passage d'une faible croissance à une forte croissance
4. Passage d'une forte croissance à une faible croissance
5. Faible croissance accélérée ou décroissance ralentie
6. Faible croissance ralentie ou décroissance accélérée

encore plus accentuée de la population urbaine soutenaient la démographie des petites villes peu dynamiques et renforçaient les augmentations déjà conséquentes. Les différences étaient donc masquées. Aujourd'hui l'ensemble des petites villes ne bénéficie plus de ce mouvement généralisé de croissance et les différences apparaissent.

La comparaison des taux de croissance depuis 1954 corrobore cette affirmation. D'une part, le ralentissement de la croissance de la population urbaine totale rejaillit sur les petites villes : 2/3 des rythmes de croissance fléchissent depuis 1968 contre 45 % entre 1962 et 1968. D'autre part, parmi les 229 villes dont le rythme annuel de croissance est supérieur au rythme moyen 1968-1975 (1,2 %), deux villes sur trois avaient déjà connu une accélération de croissance entre 1962 et 1968 par rapport à 1954-1962 et 12 seulement avaient perdu des habitants. Au contraire, 4 villes sur 5 qui décroissent aujourd'hui avaient déjà subi un coup de frein dans leur croissance ou diminuaient de population.

Le croquis montre que la différenciation des croissances amorcée depuis 1954 règle l'actuelle évolution démographique de la majorité des petites villes. Il n'est pas d'accélération et de ralentissement dans la période précédente qui ne se répercutent sur les rythmes actuels. Ce que dissimulait la croissance généralisée des unités urbaines entre 1962 et 1968 est révélé aujourd'hui par la sélectivité de cette même croissance.

Cette conclusion partielle indiquerait-elle que les fondements de la croissance démographique des petites villes se sont diversifiés, ou que cette diversité n'est devenue apparente qu'après une période où elles ont presque toutes tiré les bénéfiques conséquences démographiques d'avantages momentanés ?

3 - CROISSANCES ET ENVIRONNEMENT REGIONAL

■ CARTE DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE RECENTE DES PETITES VILLES (1962-1975)

La carte de l'évolution démographique des petites villes 1962-1968-1975 (1) met en valeur de nettes oppositions régionales dans la répartition des croissances et des pertes de population. Aucune ville ne connaît d'évolution négative dans la grande région de la France de l'ouest et du nord-ouest qui exclut au nord la région programme Nord-Pas-de-Calais, s'arrête à l'est à proximité de la Lorraine, est limitée au sud-est par les premières hauteurs du Massif Central et au sud par le Poitou. Les ports de pêche de la Bretagne du sud (Etel, Port-Louis, Penmarch, Audierne) font exception.

Fortes croissances et fortes décroissances sont très concentrées, y compris dans la moitié sud du pays où les situations sont pourtant plus diversifiées.

— Les croissances spectaculaires sont le fait des petites villes proches des banlieues des grands centres. Le rythme de croissance est identique à celui de centres de banlieue, mais le bourgeonnement périphérique n'a pas totalement estompé la discontinuité du tissu urbain. Toutes les villes de la région

(1) Carte hors-texte.

parisienne, mais aussi Montluel, Charvieu-Chavagneux (Lyon), Istres, Miramas (Marseille), Erstein, Eschau (Strasbourg), Bergues, Bourbourg (Dunkerque), Cournon-d'Auvergne (Clermont-Ferrand), St-Rambert-sur-Loire (St-Etienne), sont des centres péri-urbains.

— Les croissances des autres centres n'atteignent pas des chiffres si élevés sauf Ussel, Challans, Lannion. Peu nombreuses hors du Bassin parisien, les petites villes qui ont gagné entre 15 % et 20 % de population font figure d'exception dans leur région (Mimizan, Sisteron, Auray) ; l'exemple de la Vendée est unique avec six villes en croissance rapide.

— La localisation des décroissances dans quelques régions seulement est tout aussi caractéristique. Le Nord-Pas-de-Calais (14 villes en diminution), les Ardennes (4), la Lorraine (11), les Voges (11), le Piémont pyrénéen (9) et la bordure nord du Bas-Languedoc (9) en fournissent la majorité. L'appartenance régionale fixerait-elle l'évolution démographique des petites villes ? Les exemples de petites villes voisines mais au taux de variations inverses (Sisteron et Château-Arnoux, Tonneins et Sainte-Livrade, Bourg-Saint-Maurice et Modane) détruisent la corrélation simple entre évolution démographique et localisation. Par contre, les déclins démographiques des petites villes du Haut-Baujolais (Charlieu, Thizy, Cours, Amplepuis, Tarare), des bassins houillers de La Mure, La Machine, Montchanin, Saint-Eloy-les-Mines, Bessèges, des ports de la côte sud de la Bretagne, ajoutés aux chutes des régions déjà énumérées, renforcent l'idée de l'unicité des évolutions des petites villes dans les régions spécialisées dans une seule activité économique. La densité des chutes et la fréquence des décroissances après une faible croissance (carrés verts sur la carte) y atteignent des proportions sans équivalent dans les autres régions.

La répartition des diverses évolutions ne présente pas de tels contrastes en dehors de ces exemples extrêmes des villes péri-urbaines et des villes des aires industrielles en déclin. L'opposition entre les régions incluses dans la France de l'ouest et du nord-ouest (Pays de la Loire, Centre, Haute et Basse-Normandie, Picardie, Région parisienne) auxquelles il faut ajouter la Franche-Comté et la Provence-Côte-d'Azur, c'est-à-dire les régions où le rythme de croissance est supérieur au rythme moyen (1,2 %/an) dans 50 % au moins des petites villes, et les régions où le pourcentage des petites villes au rythme identique tombe au-dessous de 35 % et parfois de 25 % (Midi-Pyrénées, Bourgogne), ne rend pas compte de la diversité des types régionaux.

— Dans les régions Provence-Côte-d'Azur, Pays de la Loire, Picardie, les croissances fortes sont nombreuses, les décroissances exceptionnelles, les stagnations peu représentées. Si en Provence-Côte-d'Azur, cette répartition doit beaucoup aux localisations péri-urbaines, le dynamisme des petites villes des deux autres régions est incontestable.

— Dans les régions Centre, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Franche-Comté, les croissances soutenues ou voisines du taux moyen se substituent aux gains exceptionnels du type précédent.

— Dans les régions Champagne-Ardennes, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Charentes-Poitou, les fortes croissances se réduisent à deux ou trois cas et les déclins spectaculaires ne sont pas répétés. Les taux de variations minima, positifs ou négatifs, dominent en Champagne-Ardennes, région aux petites villes peu nombreuses, où la diminution de la population rurale est accentuée et où au contraire les grandes villes enregistrent des gains spectaculaires, comme dans les trois autres régions où les rythmes de l'exode rural et de l'augmentation de la population urbaine sont moins accélérés. Si la stagnation de la dernière période se répercute défavorablement sur la période à venir comme l'analyse des rapports entre les évolutions de deux périodes successives l'a montré, le devenir des petites villes de ces régions paraît compromis.

Les pourcentages de petites villes en stagnation ou en faible croissance des régions Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes sont peu différents. L'analogie s'arrête là. Les dynamismes de Ussel, Egletons, des villes à proximité de Lyon, des villes des Alpes du Nord témoignent de l'existence de perpectives peu apparentes en Aquitaine ou dans le Midi-Pyrénées.

— L'évolution des petites villes des régions Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Lorraine n'est pas meilleure bien que les tendances plus accentuées laissent une part aux fortes croissances à côté des nombreuses décroissances rapides (Ganges, Bédarieux, St-Florent-sur-Auzonnet, Bessèges, Imphy, La Machine, Piennes, Tucquegnieux).

■ LA CROISSANCE DES PETITES VILLES ET LES TAUX D'URBANISATION

Le rapport entre la plus ou moins forte urbanisation et la variation démographique des petites villes est inexistant. La carte de l'évolution annuelle de la population des petites villes classées par région de programme met en relief la variété des situations. Les croissances exceptionnelles de la population des petites villes de la région parisienne et de Provence-Côte-d'Azur contrastent avec la stagnation de celle du Nord-Pas-de-Calais, bien que les taux d'urbanisation soient identiques. Au contraire, dans les régions peu urbanisées, les fortes augmentations du Limousin, des Pays-de-la-Loire, du Centre, s'opposent aux progressions lentes de Midi-Pyrénées et de l'Aquitaine. L'impact de la densité du semis urbain n'est apparemment pas plus sensible. Les semis urbains de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine ont plus d'un point commun, en particulier le poids de la métropole régionale est aussi écrasant dans les deux cas. Quelles que soient leurs différences, elles ne sont pas comparables avec celles qui les distinguent des semis urbains d'Alsace ou du Nord-Pas-de-Calais : les quatre régions ont cependant des taux de variation similaires.

Le tableau suivant illustre la diversité des évolutions et souligne l'inadaptation d'un cadre régional trop vaste à l'analyse des comportements démographiques des petites villes.

Evolution démographique 1968-1975

Régions	Population totale	Population urbaine	Population des petites villes
Lorraine	+ 2,5	+ 3,2	+ 2,2 %
Auvergne	+ 1,4	+ 7,7	+ 11,0 %
Languedoc-Roussillon	+ 4,8	+ 5,9	+ 2,8 %

■ CROISSANCE DES PETITES VILLES ET EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE

76 % des villes déclinantes entre 1954 et 1968 sont situées dans des « Groupes de Régions Agricoles » (1) eux-mêmes en recul et, par contre, les petites villes

(1) Groupe de Régions Agricoles (GRA) : découpage dont la délimitation repose sur la notion de système de culture ou d'élevage dominant et qui regroupe les « petites régions agricoles » (RA) définies par les Directions Départementales des Services agricoles en 1949. La population des GRA est celle de l'ensemble des communes rurales du GRA en 1968.

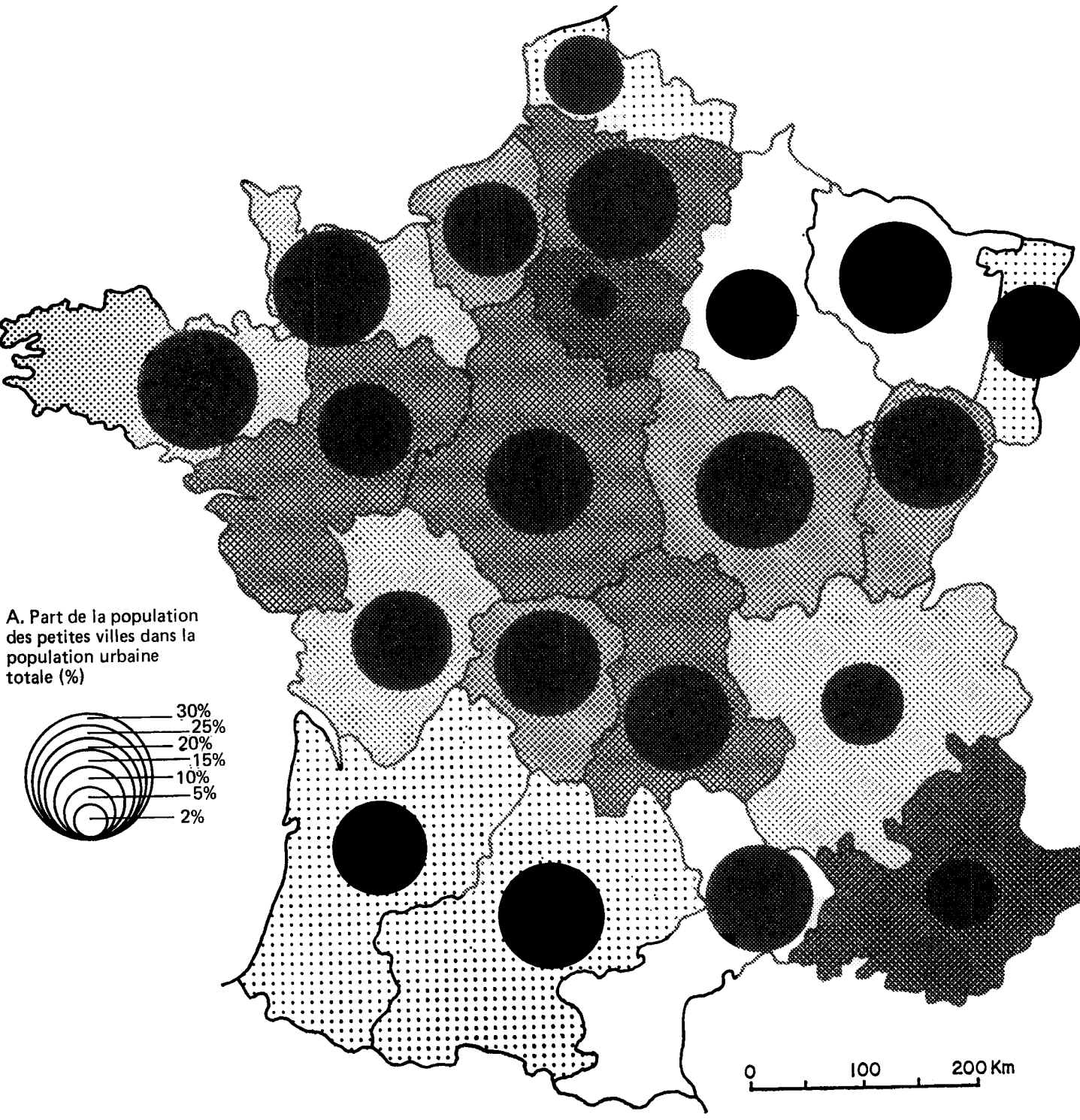

B. Evolution annuelle de la population des petites villes des régions du programme 1975 (%)

de 0,31 à 0,43 % | de 0,50 à 0,72 % | de 1,07 à 1,24 % | de 1,58 à 1,48 % | de 1,58 à 1,77 % | de 2,08 à 4,74 %

dynamiques sont localisées préférentiellement dans des régions agricoles qui ne perdent pas de population. Si l'on considère l'évolution de la population des petites villes et de la population rurale des GRA, la fréquence des variations identiques ressort surtout dans les extrêmes, mais la corrélation ne semble pas étroite là où la population rurale diminue faiblement. Les possibilités d'association entre rythmes de croissance des petites villes et évolution démographique de leur environnement sont multiples. La petite ville profiterait parfois de l'exode des campagnes, parfois non ; certaines, au contraire, tireraient parti de l'arrivée de migrants dans la région.

Les rapports entre la croissance des petites villes et leur environnement rural sont marquées, ici encore, par la multiplicité des situations. Les oppositions régionales dans la croissance, ou plutôt dans les croissances des petites villes rendent sensibles leurs liens avec un environnement qui est mal défini par ses caractéristiques démographiques et mal cerné par les limites de grandes régions.

■ DES EXEMPLES REGIONAUX

Le choix de situations précises éclaire la diversité des rapports entre l'évolution démographique des petites villes et celle de leur environnement.

1) Les petites villes, îlots de croissance

La carte de l'évolution démographique des communes rurales des Côtes du Nord, Finistère, Morbihan, met en relief la généralisation des chutes de population dans les communes rurales et la croissance des agglomérations. Les petites villes de Loudéac, Pontivy, Guingamp, Carhaix-Plouguer, les bourgs de Rostrenen, Plouguernével, et St-Brieuc ressortent comme des îlots de croissance. Cette situation peut être généralisée à l'ensemble de l'ouest de la France avec quelques modifications dans l'intensité des évolutions (dans cet exemple les pertes de population sont plus accentuées dans les communes de l'ouest de la carte) : *les petites villes croissent dans des pays agricoles qui se vident.* Cette seule constatation ne permet évidemment pas de lier la croissance des petites villes à l'exode des agriculteurs, elle marque simplement les mouvements opposés des évolutions.

La présence d'une agglomération urbaine en croissance semble favoriser la stabilisation et quelquefois l'augmentation de la population des communes voisines. Si Carhaix n'est ceinturé que par des communes en décroissance, autour de Pontivy, Loudéac, une seule commune croît rapidement mais les autres communes limitrophes gagnent quelques habitants, et, à proximité de villes plus importantes (Guingamp et Saint-Brieuc), la diffusion des gains de population est remarquable. Que ce soit par étalement des constructions nouvelles sur l'espace rural ou par maintien d'une population qui s'emploie dans les petites villes en expansion, la présence de la petite ville et à plus forte raison la densité élevée du semi-urbain contribuent à une stabilisation dans l'évolution démographique de l'environnement rural immédiat.

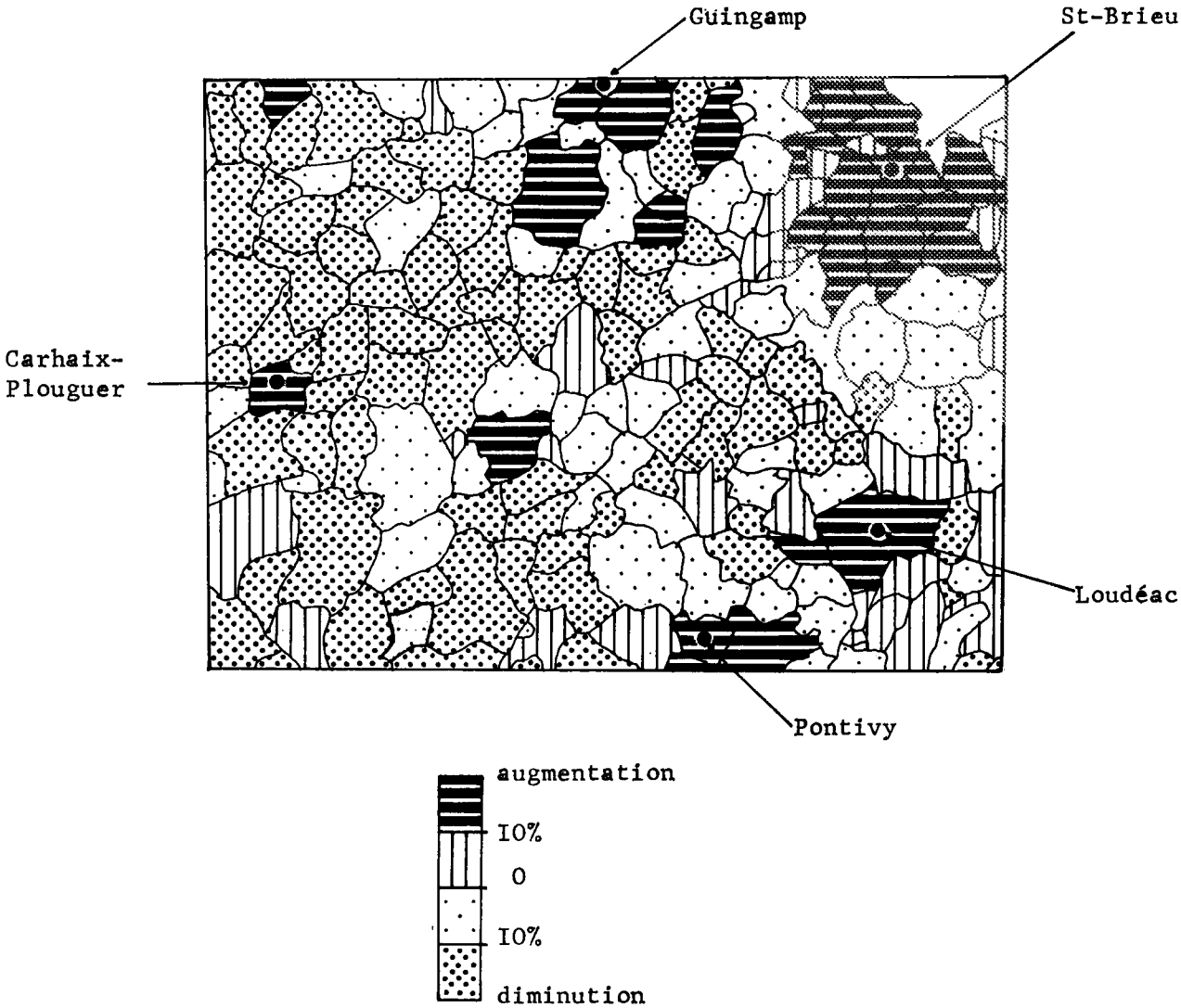

2) Les petites villes et le déclin de l'activité régionale

Amplepuis, Cours, Tarare, Thizy stagnent ou continuent de perdre des habitants. L'effritement de l'activité textile de cette partie du Beaujolais frappe toute la montagne manufacturière : petites villes, bourgs industrialisés, communes rurales sont noyés dans la même décadence tandis que sur le versant de la vallée de la Saône le dynamisme, induit en partie par la proximité de l'agglomération lyonnaise, touche de nouvelles communes.

Dans le bourgeonnement périphérique de l'agglomération lyonnaise, les petites villes absorbées par le front d'urbanisation ne s'individualisent pas des autres communes. De même, dans la régression démographique du Haut-Beaujolais, le déclin affecte toutes les communes, comme si l'absence de complémentarité entre des villes et des campagnes spécialisées dans les mêmes activités textiles, paraissait l'accélérer. Les petites villes des vallées vosgiennes (Senones, Moyenmoutiers, Sainte-Marie-aux-Mines, St-Amarin), du bassin ferrifère lorrain (Tucquegnieux, Piennes, Bouligny), du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais (Hornaing, Wallers) perdent des habitants dans un environnement en régression démographique comme dans cette partie du Beaujolais.

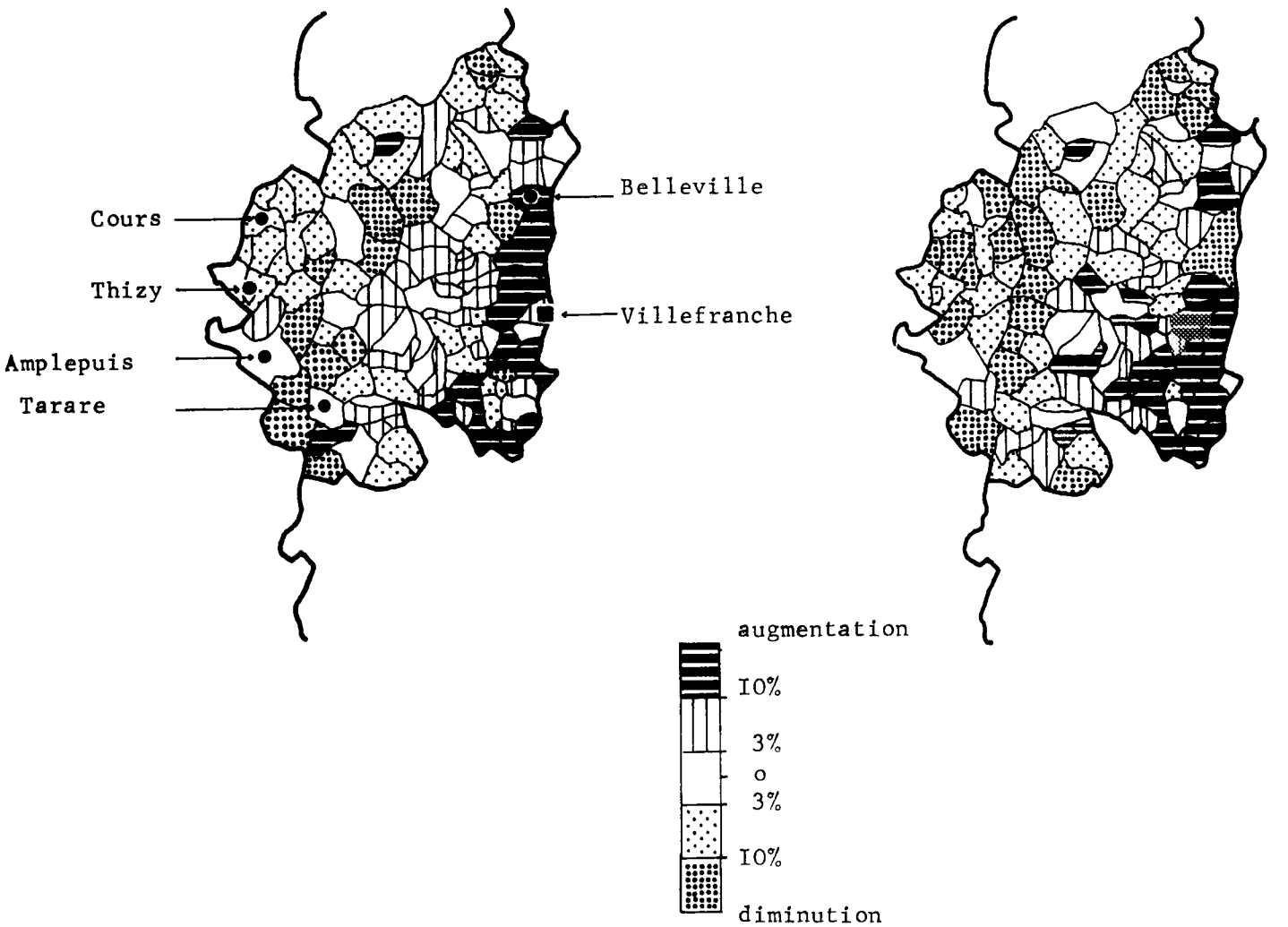

3) Les petites villes dans des aires de croissance

Les communes, rurales et urbaines, du département du Vaucluse, gagnent des habitants. Contrairement à l'exemple de la Bretagne, villes et campagnes ne se distinguent pas par des variations opposées, les villes ne s'individualisent que par des taux d'augmentation supérieurs. Dans cette croissance généralisée du Midi, les petites villes depuis 1954 connaissent des gains spectaculaires favorisés par toute une série d'éléments favorables dont :

— les implantations des centres de recherche nucléaire de Cadarache, du CEA, la construction des installations militaires du plateau d'Albion ;

— les réalisations des grandes infrastructures et l'industrialisation accélérée par la proximité des axes rapides de circulation (usines chimiques, usines de fabrication de cosmétiques, etc.).

Apt, Bollène, L'Isle-sur-la-Sorgue, Pertuis, Valréas, comme l'ensemble des villes de dimension moyenne de cette région ont bénéficié de cette diversification

de leurs activités économiques. L'intensification d'une production agricole à revenus élevés a renforcé, en outre, leur rôle de centre agricole : le maintien d'une population active dense, l'essor des transformations des produits, l'étoffement des circuits de distribution et collecte ont stimulé l'économie des centres urbains.

La croissance à l'ensemble des communes ne peut s'expliquer sans faire intervenir la prolifération des résidences secondaires, en particulier autour du parc naturel de Haute-Provence. Les communes rurales, comme à la périphérie des grandes agglomérations profitent de la diffusion de la croissance depuis les centres urbains locaux, à laquelle s'ajoute pour le Midi, une immigration résidentielle nationale. Cette particularité ne se reproduit pas dans toutes les régions, aussi les exemples de petites villes incluses dans les aires de croissance ne sont pas légion. Seules les petites villes du Languedoc-Roussillon entre Nîmes et Montpellier présentaient quelques similitudes avec celles du Vaucluse entre 1962 et 1968, ainsi, bien sûr, que les petites villes en situation péri-urbaine.

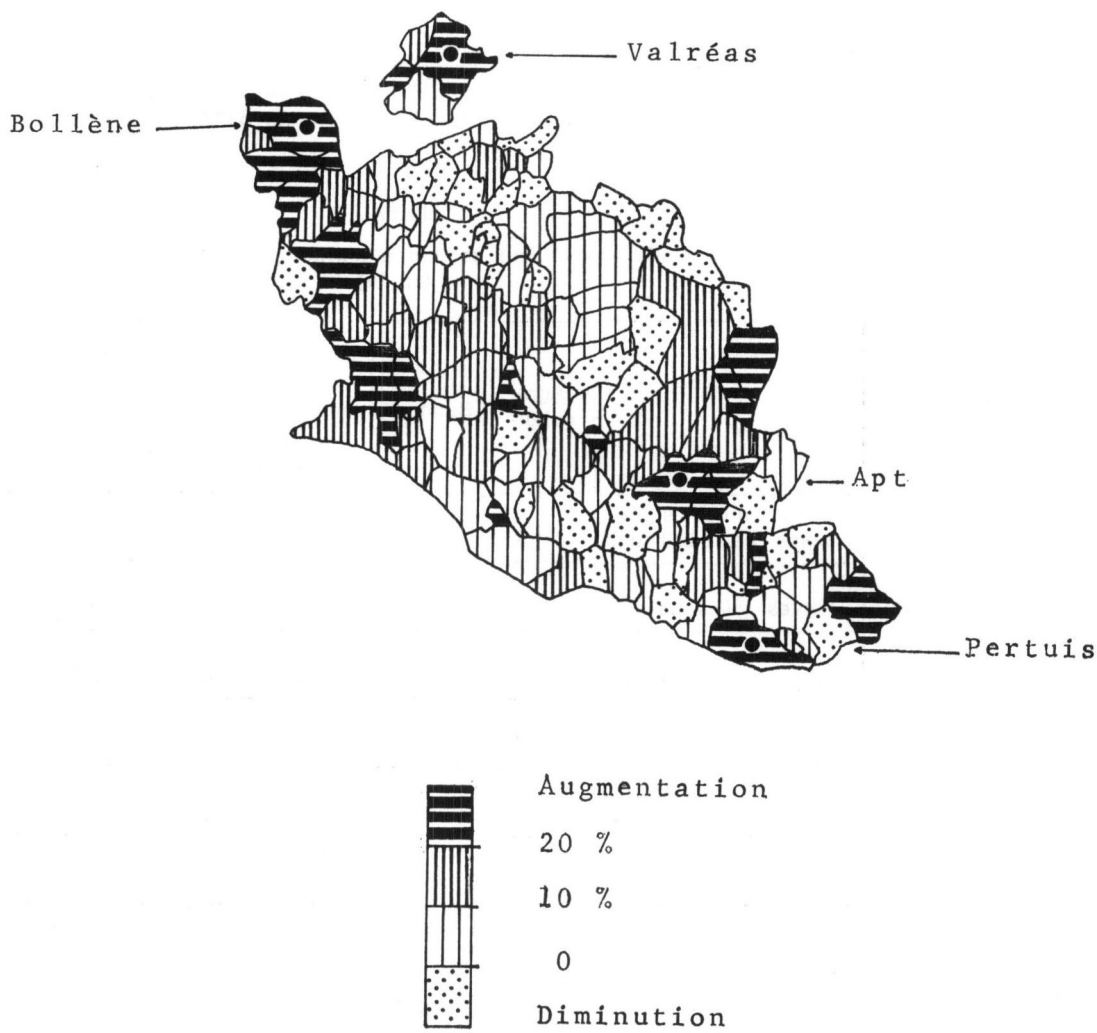

4 - CROISSANCES ET ACTIVITES DES PETITES VILLES

Sur cinq villes dont la population diminue entre 1968 et 1975, quatre sont des villes industrielles ! Le lien entre la spécialisation industrielle et le déclin démographique témoigne du faible dynamisme des activités industrielles de nombreuses petites villes et soulève une interrogation sur l'avenir de ces centres urbains. En effet, si cette tendance à la baisse se maintient dans les petites villes industrielles, si elle n'affecte pas uniquement les petites villes des régions industrielles en crise — dans plus de une ville sur deux, l'industrie emploie plus d'actifs que les autres secteurs réunis —, les petites villes en diminution de population risquent de devenir plus nombreuses.

■ LES ACTIVITES DES PETITES VILLES

L'importance de l'industrie est la caractéristique essentielle de l'activité des petites villes. Les parts du secteur agricole et du secteur tertiaire les rapprochent davantage des unités urbaines de moins de 5 000 habitants.

TABLEAU 6

Répartition des actifs suivant leur secteur d'activité en 1968 dans les unités urbaines (en %)

	Agriculture	Bâtiment	Industrie	Transports	Commerce Banques Assurances	Services
Unités urbaines de moins de 5 000 hab.	11,9	11,4	34,8	3,2	12,2	26,5
Petites villes	*7,2*	*10,7*	*35,9*	*3,7*	*13,2*	*29,3*
Villes moyennes	2,8	10,4	32,1	4,7	15,8	34,2
Grandes villes	1,7	9,5	32,9	5,5	15,8	34,6
Agglomération de Paris	0,5	8,1	32,7	5,7	15,6	37,4
Ensemble des unités urbaines	3,1	9,7	33,1	4,9	15,2	34,0

Dans tous les secteurs d'activité, excepté l'industrie, le pourcentage des petites villes occupe le même rang entre les centres urbains de moins de 5 000 habitants et les villes de plus de 20 000 habitants. Celui des agriculteurs bien qu'égal à la moitié des actifs du secteur commerce-banques-assurances est inférieur à celui des petits centres et supérieur à ceux des villes plus grandes. Inversement, dans les autres secteurs. Avec 35,9 % d'actifs, le chiffre de l'industrie rompt cette progression régulière : il est supérieur à ceux des petits centres et des plus grands centres urbains.

Les restrictions à apporter au contenu de ce secteur industriel (somme d'ateliers de fabrication, de fabrication-réparation et même de réparation ou d'entretien uniquement) étant prises en compte comme les inégalités masquées par une moyenne peut-être peu représentative, l'industrie demeure l'activité dominante de la majorité des petites villes de l'échantillon.

TABLEAU 7

Répartition des petites villes suivant leurs types d'activité

Types d'activité	% d'actifs employés dans l'activité (1)	Nombre de petites villes	% de petites villes
Secteur industriel prépondérant		223	42,1
— très fortement dominant	70 % et plus	47	8,9
— fortement dominant ..	60 - 69,9	75	14,2
— dominant	50 - 59,9	101 [4] (2)	19,0
Secteur des services prépondérants		158	29,8
— très fortement dominant	70 % et plus	11	2,1
— fortement dominant ..	60 - 69,9	49 [2] (2)	9,2
— dominant	50 - 59,9	98 [7] (2)	18,5
Secteur industriel et secteur des services peu différenciés		119	22,4
— secteur industriel dominant	40 - 49,9	51 [4] (2)	9,6
— secteur des services dominants	40 - 49,9	68 [11] (2)	12,8
Secteur agricole très fort	30 % et plus	30 21	5,7 4,0
	20 - 29,9	9 [28] (2)	1,7
TOTAL	—	530	100,0

(1) Recensement de 1968. Sondage au 1/4.
(2) Les chiffres entre crochets indiquent le nombre de villes où l'agriculture emploie de 20 à 29,9 % des actifs.

L'industrie emploie plus de 60 % des actifs dans près du quart des petites villes, le tertiaire plus de 60 % dans 1 ville sur 10, l'agriculture plus de 30 % dans 1 sur 25. Au total dans 38 % des petites villes un secteur d'activité domine les deux autres dans des proportions qui autorisent à parler de *monoactivité*. Dans ces conditions, les rapports entre l'évolution démographique et l'activité principale d'une petite ville ne peuvent être qu'étroits puisque les autres secteurs sont relégués au rang d'activités d'accompagnement parfois, d'activités subsidiaires le plus souvent.

VILLES INDUSTRIELLES

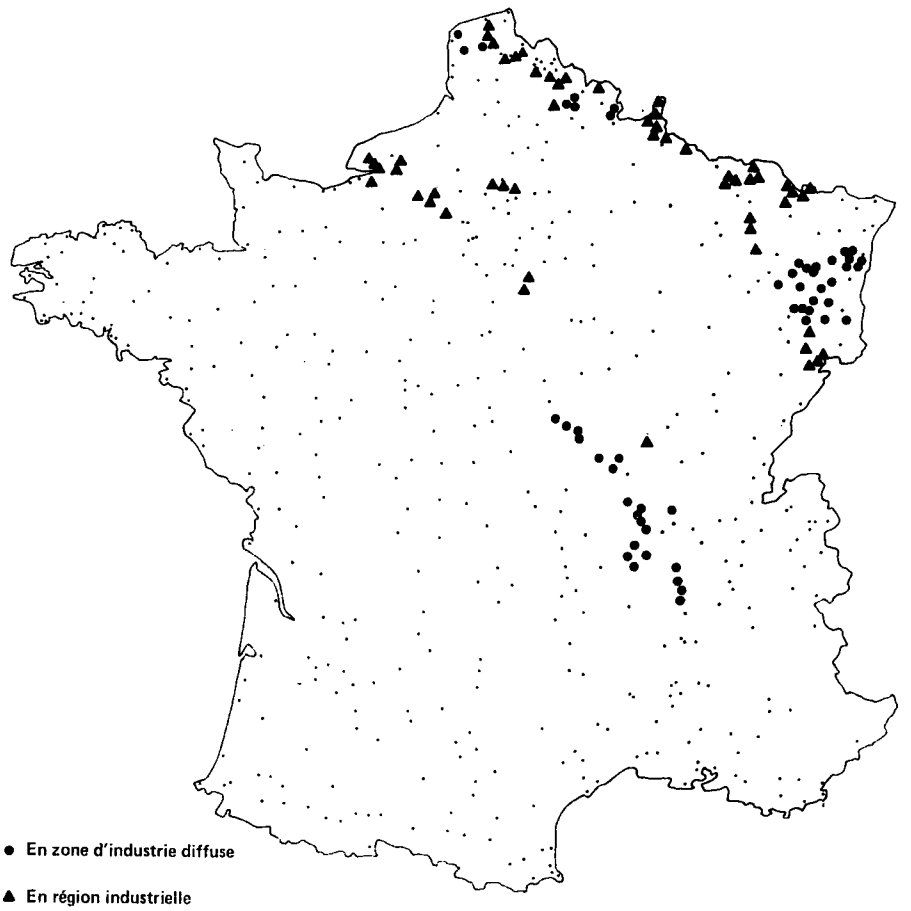

● En zone d'industrie diffuse

▲ En région industrielle

VILLES DE SERVICES

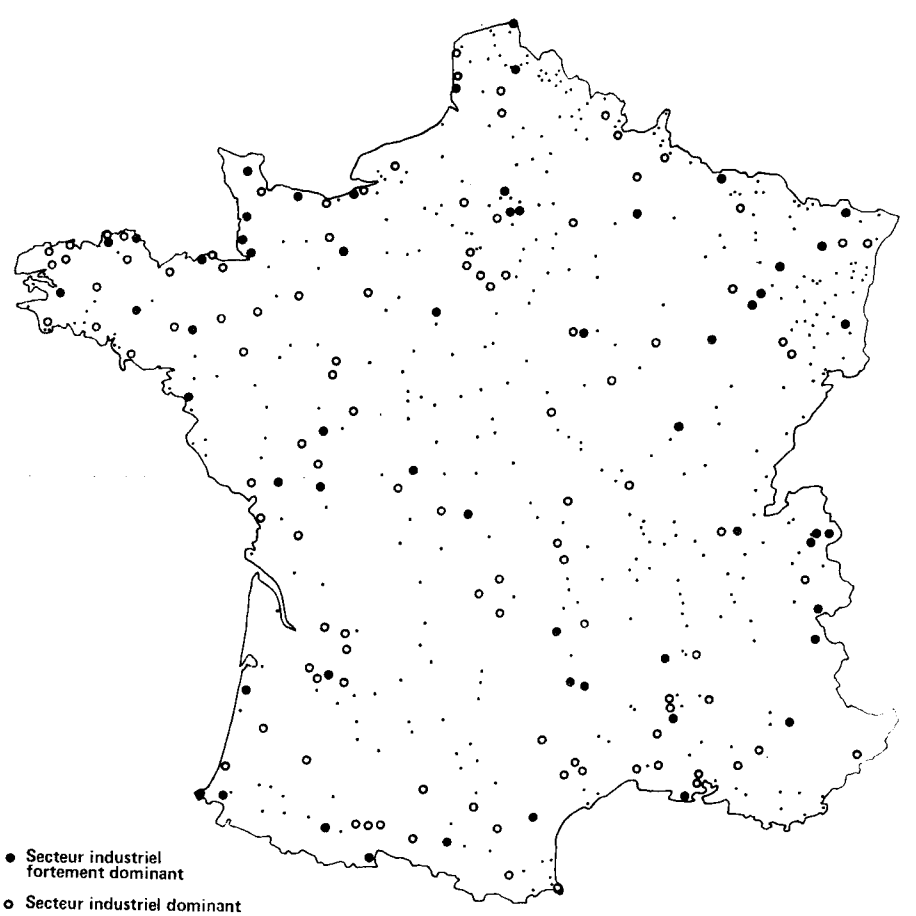

● Secteur industriel fortement dominant

○ Secteur industriel dominant

VILLES A FORT SECTEUR AGRICOLE

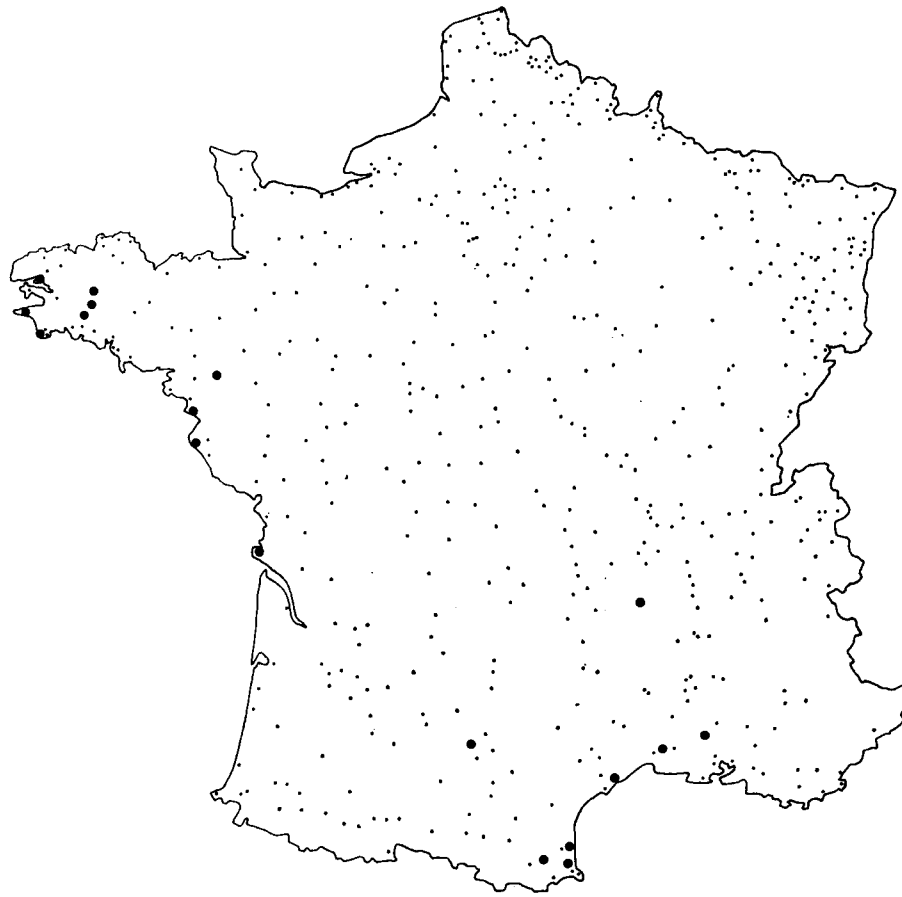

VILLES A ACTIVITES PEU DIFFERENCIEES

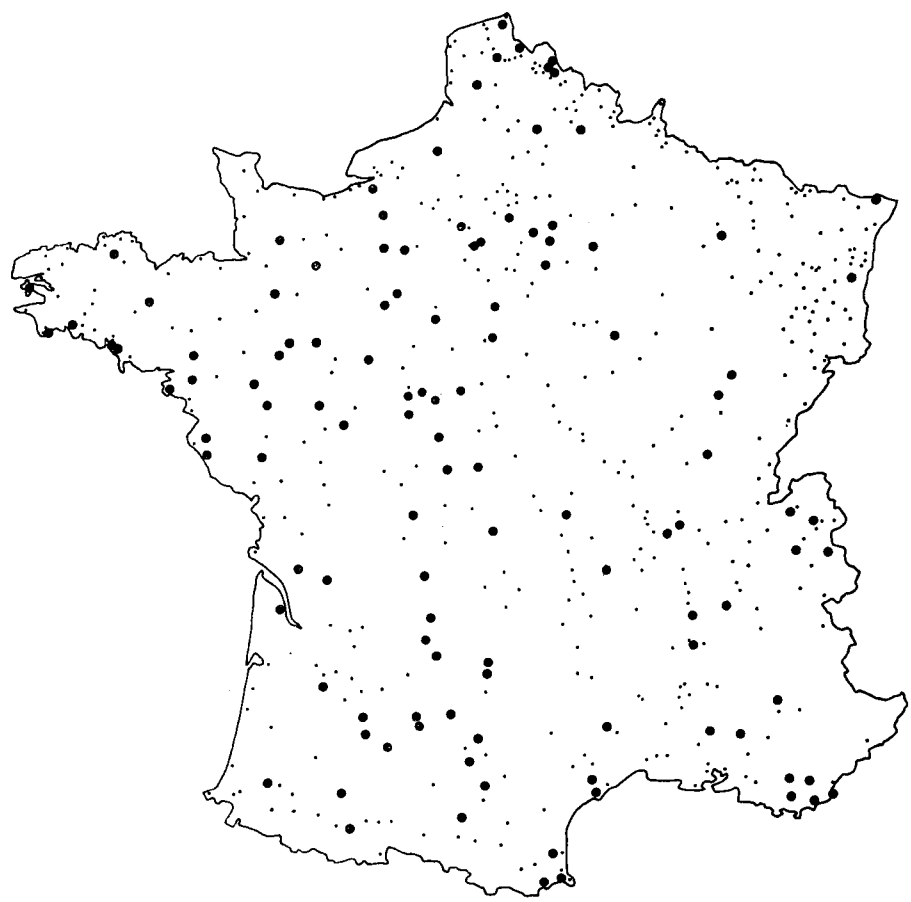

— *Les villes industrielles* se concentrent dans les régions à l'est d'une ligne Caen-Marseille : 28 villes industrielles seulement à l'ouest de cette ligne. Par comparaison aux groupements de l'est, du nord, de Picardie, de Normandie, de la région parisienne, de l'axe Paris-Lyon-vallée du Rhône par la vallée de la Loire (Nivernais, Bourbonnais, Haut-Beaujolais, Forez), Jura, la localisation des petites villes industrielles ne paraît diffuse qu'en Champagne. Cela n'est dû qu'à la faible densité de petites villes, comme dans les plateaux de la Haute-Saône ou de Bourgogne. Dans cette partie du territoire, les petites villes sont quasiment toutes des petites villes industrielles.

— *Les villes tertiaires.* La carte n'offre pas les oppositions de la précédente. Même si ces villes sont beaucoup plus nombreuses dans l'ouest et le sud-ouest de la France, la partie est n'en est pas dépourvue, excepté les régions Rhône-Alpes, les Vosges, le bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine où les villes industrielles excluent les autres types. Dans le Bas-Languedoc, le Massif Central mais surtout la côte normande, le Cotentin et la côte nord de la Bretagne, la proportion des villes de services est élevée.

— *Les villes agricoles.* Les villes aux activités agricoles dominantes ou du moins fortement représentées sont moins nombreuses qu'en 1968 (30 contre 46 villes). Leurs localisations demeurent identiques : villes côtières du sud de la Bretagne et de Vendée (à Audierne, Pornic, l'agriculture emploie plus de 30 % des actifs ; à Penmarch, La Tremblade, la pêche occupe la première place devant l'agriculture), villes de l'intérieur de la Bretagne qui ne sont que des gros bourgs à vastes territoires communaux, villes du Roussillon et du Bas-Languedoc.

— *Les villes aux activités peu différenciées.* Aucun secteur n'emploie plus de 50 % d'actifs dans les villes de ce type. Dans trente et un cas, les actifs se répartissent également entre les secteurs secondaire et tertiaire (45 à 49,9 % d'actifs chacun). Dans toutes les autres villes de ce type, la domination d'un secteur est réelle avec un pourcentage inférieur à 45 %, du fait de la relative importance du secteur agricole. Dans onze villes, le secteur tertiaire occupe plus de 40 % des actifs, l'industrie moins de 30 %, l'agriculture de 20 à 30 %. La prépondérance du tertiaire est assortie d'une sous-représentation et parfois d'une quasi-absence de l'industrie. Au contraire, quand l'industrie dépasse 40 %, le tertiaire n'est jamais aussi réduit. Ces villes à activités peu différenciées, nombreuses dans le centre-ouest (Pays de la Loire, région centre) et le sud-ouest, peuvent donc être considérées comme des villes de services, soit avec une présence industrielle notable, soit avec une forte activité agricole et une industrie très secondaire dont les structures et les fabrications rappellent l'artisanat.

La dispersion des valeurs des pourcentages de la population employée dans l'activité dominante facilite la constitution de groupes homogènes de petites villes. Ce n'est pas le cas dans les villes plus grandes dont les mêmes pourcentages oscillent assez peu autour d'une valeur moyenne. Entre les rares extrêmes où l'industrie emploie 80 % des actifs et d'autres où le tertiaire est une monoactivité, les petites villes associent pour la plupart les activités industrielles et les services destinés à la population.

Cette classification des petites villes ne coïncide pas avec la classification selon l'évolution démographique que pour les villes les plus industrialisées des régions en crise. L'insertion de la petite ville et en particulier de l'activité dominante dans son environnement détermine-t-elle le dynamisme ?

■ LES TYPES DE PETITES VILLES

Les petites villes ont été classées suivant des critères, définis de façon très empirique, qui font une bonne place aux relations entre les petites villes et leur environnement :

— la répartition de la population active en grands secteurs ;

— la spécificité de certaines branches d'activités qui constituent la spécialisation du centre urbain : pêche, transport (ville-cité SNCF), défense nationale, services privés (services sanitaires, hospitaliers), commerces privés, etc. ;

— la localisation par rapport aux grandes villes, la proportion des migrants alternants ;

— la densité du semis urbain, des établissements industriels à la périphérie de la petite ville ;

— le rayonnement des services, l'intensité de l'attraction commerciale, les équipements commerciaux de gros ;

— l'activité dominante du milieu rural.

TABLEAU 8

Les types de petites villes

Types	Nombre de petites villes		Pourcentage	
1 - *Centres locaux*	230		43,4	
ayant une industrie notable		79		14,9
2 - *Villes industrielles*	206		38,9	
• en région industrielle		54		10,2
• en zone d'industrie diffuse		53		10,0
• en milieu rural		99		18,7
3 - *Villes en situation péri-urbaine*	44		8,3	
4 - *Villes à activités spécialisées*	50		9,4	
TOTAL	530		100,0	

• Les petites villes en situation péri-urbaine

La dépendance étroite de ces villes avec les grandes agglomérations s'exprime dans les pourcentages de migrants alternants. Leur devenir est lié aux choix des schémas d'aménagement de ces grandes agglomérations qui fixent leur place dans la division sociale de l'espace urbanisé : villes-dortoirs, centres industriels, banlieues résidentielles, grands ensembes périphériques.

Ces perspectives sont celles du terme d'un processus d'intégration qui se manifeste rapidement dans la région parisienne et autour de Marseille, à proximité du complexe de Fos. Dans les régions très urbanisées, Alsace, Nord, Région lyonnaise, mais aussi dans un rayon de 30 km autour des grandes villes, les formes d'urbanisation d'apparence plus bénigne qui se greffent sur les petites villes et qui augmentent leur rythme de croissance démographique, procèdent de mécanismes identiques.

Les communes urbaines au développement autonome, des centres industrialisés par exemple, ne s'intègrent pas dans ce type péri-urbain. Celles de 5 000 à 20 000 habitants des régions industrielles du Nord et de la Lorraine sidérurgique, dans des aires au maillage urbain serré, sont en effet, pour la plupart, englobées dans de vastes agglomérations définies par l'INSEE.

VILLES INDUSTRIELLES

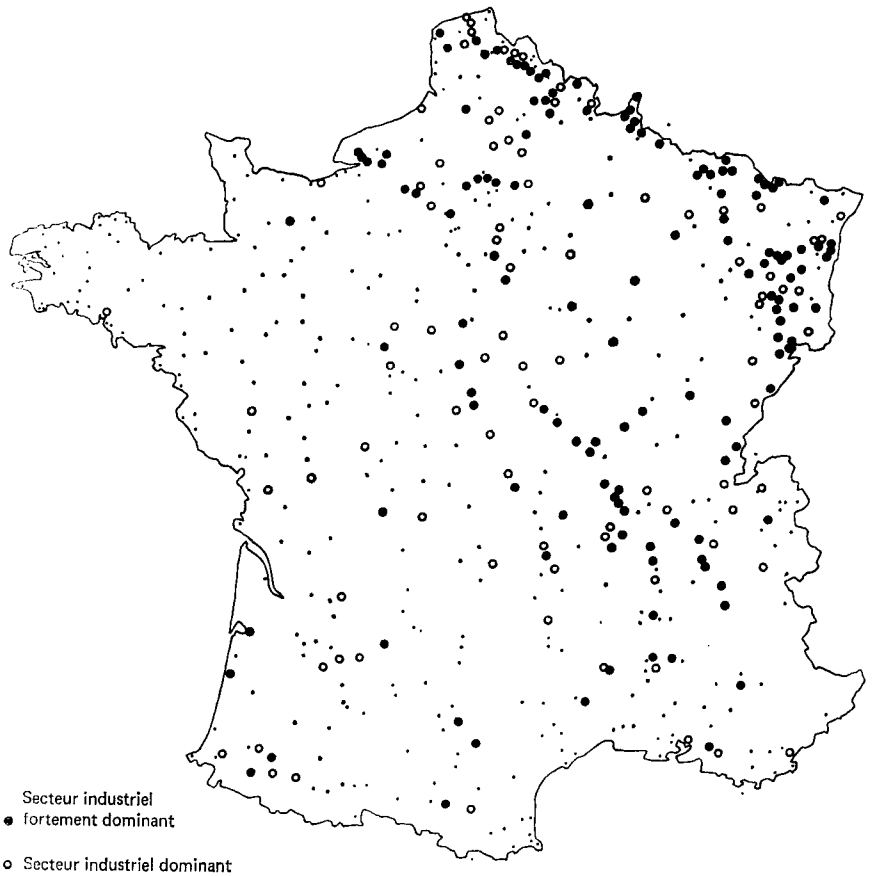

Secteur industriel
● fortement dominant

○ Secteur industriel dominant

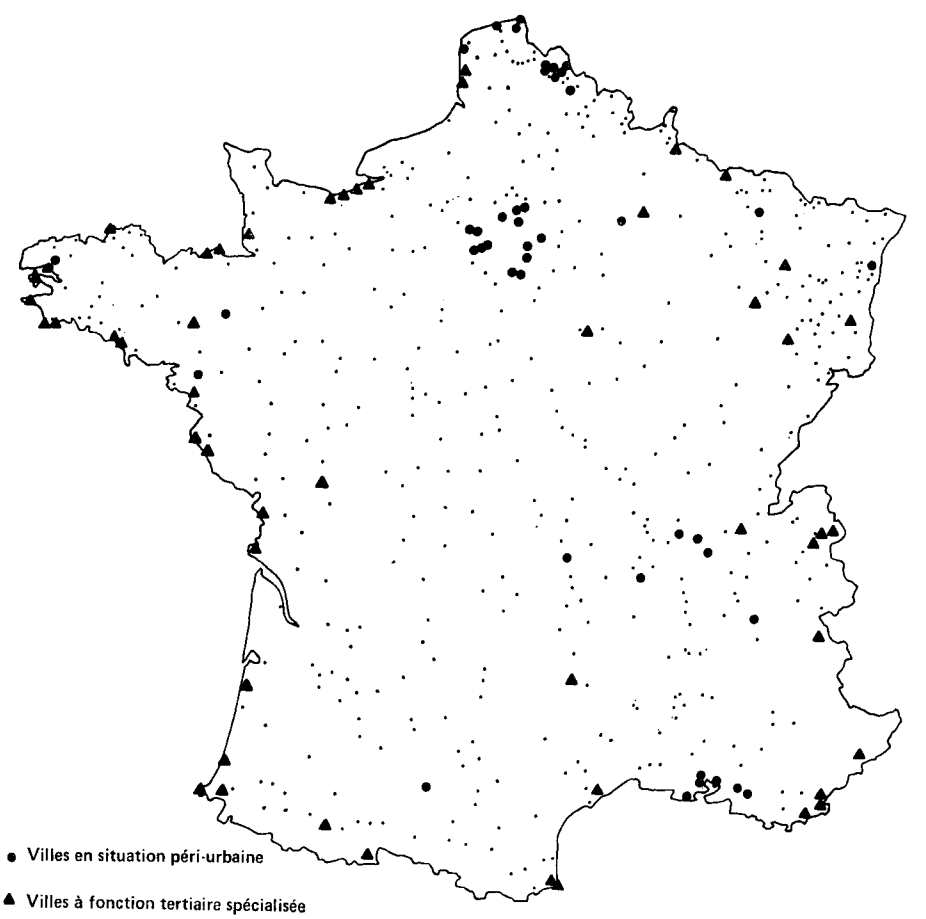

● Villes en situation péri-urbaine

▲ Villes à fonction tertiaire spécialisée

VILLES INDUSTRIELLES EN MILIEU RURAL

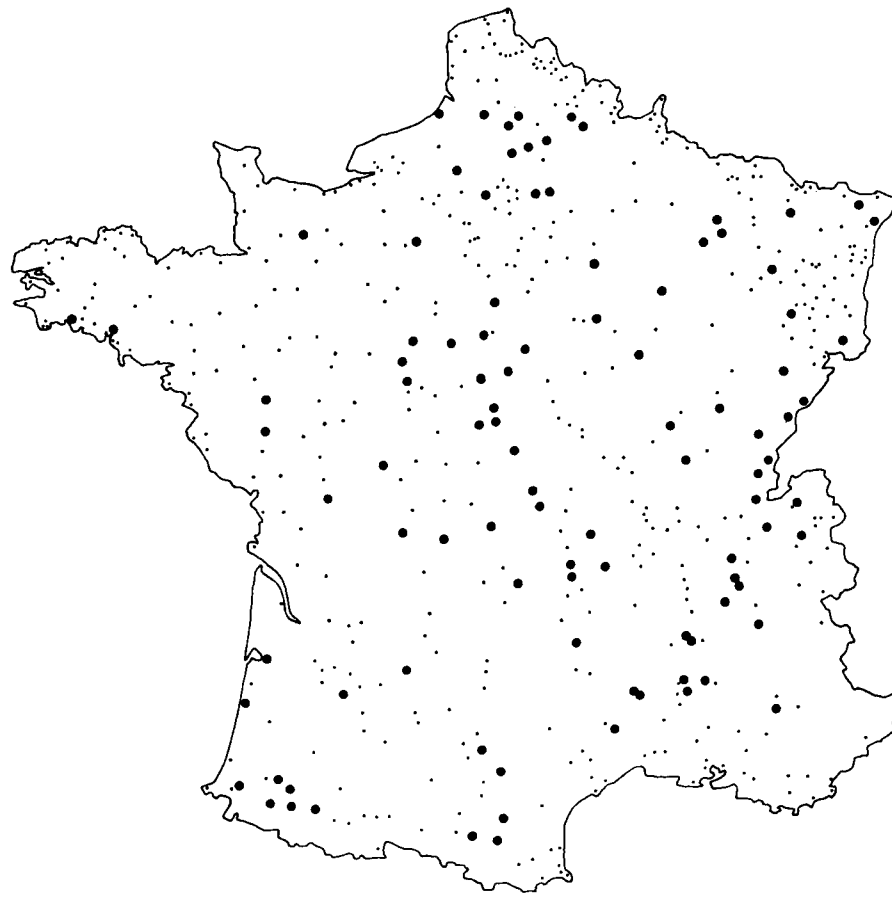

CENTRES LOCAUX

● Centres locaux

▲ Centres locaux à industrie notable

• **Les villes aux fonctions spécialisées**

La spécialisation des petites villes dans une seule activité est fréquente : 50 cas. Villes-garnisons : Guer (camp militaire de Coëtquidan), Mourmelon, St-Maixent-l'Ecole ; villes thermales : Vittel, Bagnères-de-Luchon, Salies-de-Béarn ; stations balnéaires : Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Le Lavandou, Dinard, Trouville, Saint-Jean-des-Monts, Capbreton ; stations de sports d'hiver et d'altitude : Chamonix, Passy, Megève ; villes à fonctions sanitaires : Hauteville-Lompnes, Berck, Marvejols ; villes-cités SNCF : Nouvion-sur-Meuse, Migennes, Blainville ; ports de pêche : Audierne, Penmarch, Pont-l'Abbé.

Ces villes sont soumises aux fluctuations de leur mono-activité dont le sort dépend d'interventions particulières à des secteurs bien définis : restructuration de l'activité de la pêche, promotion touristique de tel littoral, localisation des garnisons, etc. La diversité des évolutions démographiques reflète les spécificités de chaque cas.

• **Les petites villes industrielles**

Replacées dans leur environnement, elles se différencient en trois groupes :

— les villes industrielles dans « une région industrielle » : région ardennaise, Lorraine sidérurgique, Lorraine houillère, bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais et sa périphérie, basse vallée de la Seine, région parisienne, porte d'Alsace ;

— les villes industrielles en « zone d'industrie diffuse » : les établissements industriels dispersés dans tous les centres urbains et le milieu rural sont le plus souvent de dimension réduite et spécialisés dans des activités traditionnelles (textile, industries du bois). L'occupation de l'espace par l'industrie, plus discontinue que dans les régions industrielles, demeure dense. Ces villes perdent des habitants, excepté dans des situations où elles participent au dynamisme environnant : soit à proximité d'aires urbaines (Alsace), soit en bordure des zones à industrie diffuse (Montbrison, Feurs dans le Forez). Les régions d'industrie textile, Vosges, Avesnois, région lyonnaise, connaissent une évolution négative durant les trois périodes, entrecoupée pour quelques-unes d'une rémission entre 1962 et 1968.

— les petites villes industrielles en milieu rural qui, sans connaître toutes un dynamisme remarquable, maintiennent dans l'ensemble (78 %) un rythme d'évolution proche de la moyenne. Les fortes croissances de la région parisienne sont exceptionnelles. Ailleurs, les gains inférieurs à ceux de 1954-1968 assurent des progressions limitées mais plus fréquentes que dans les autres types industriels.

• **Les centres locaux**

Plus nombreux et mieux représentés dans la France de l'ouest, les centres locaux se définissent par la prépondérance du secteur tertiaire quand l'industrie est notable, par l'absence de domination d'un secteur ou par la forte proportion d'agriculteurs dans les autres cas, ensuite par leur isolement relatif au sein de régions agricoles, enfin par leurs relations privilégiées avec le milieu rural.

Ces centres locaux, statistiquement peu typés, conservent un rythme de croissance soutenu : les chutes sont proportionnellement plus faibles que dans les autres types, les fortes croissances à peine plus fréquentes. Dans les régions qui

en sont le mieux pourvues (centre-ouest, centre, sud-ouest), les petites villes maintiennent des évolutions positives qui constituent, comme dans l'exemple de la Bretagne centrale, des îlots de croissance dans des régions agricoles où se poursuit l'exode.

L'évolution récente des centres locaux à industrie notable est encore plus favorable, bien que les ralentissements soient nombreux depuis 1968. La présence d'activités industrielles ne s'accompagne pas de décroissances dans les villes de ce type, la comparaison avec les centres locaux peu industrialisés montre que l'industrie semble procurer des gains de population supplémentaires. Peu dynamiques dans les régions industrialisées, les activités industrielles induisent relativement plus de croissance dans les aires moins spécialisées et dans les villes où elles s'ajoutent à d'autres activités principales.

5 - L'ARRET DE LA CROISSANCE GENERALISEE

La période 1968-1975 marque la fin de la croissance généralisée des petites villes :

— de 1954 à 1962, 45 petites villes perdent des habitants ;

— de 1962 à 1968, 37 petites villes perdent des habitants ;

— de 1968 à 1975, 109 petites villes perdent des habitants.

Entre 1962 et 1968, les taux de croissance étaient plus élevés que ceux de la période 1954-1962 dans 55 % des petites villes. Entre 1968 et 1975, ils sont plus faibles dans 70 % des cas. A une période pendant laquelle les petites villes ont participé à part entière au dynamisme démographique urbain, succède la période des évolutions contraires qui détruisent l'homogénéité démographique de l'échantillon. Plus que jamais, parler du dynamisme de la petite ville est un non sens : les évolutions n'ont été que rarement aussi divergentes.

Les oppositions déclin, stagnation-croissance relaient la différenciation des dynamismes.

Les types démographiques de la dernière période s'individualisent avec netteté dans une dispersion plus marquée des évolutions. Les « effets nationaux » stimulent moins les augmentations spectaculaires et ne masquent plus les situations locales de crise. Les petites villes accusent les conséquences du ralentissement de l'exode. D'une part leur croissance économique n'est plus suffisante pour fixer beaucoup d'immigrants ruraux, d'autre part le tarissement du réservoir démographique des campagnes réduit ce flux de migration.

De plus, la croissance des petits centres urbains a été soutenue pendant quelques années par le mouvement de rattrapage des consommations des ménages des régions peu urbanisées. Entre 1960 et 1966, la progression des revenus y était plus rapide que la progression des revenus moyens des régions industrialisées et des grandes villes.

Les impacts de ce mouvement ont été renforcés par l'arrivée des populations rapatriées d'Afrique dans les régions du sud de la France. Sans l'apport de cette immigration, la population rurale du Languedoc-Roussillon aurait chuté de 0,3 % par an entre 1962 et 1968, celle de Provence-Côte-d'Azur aurait été amputée de 1/4 de son augmentation. L'arrêt progressif du mouvement de rattrapage annihile l'atout supplémentaire donné à l'évolution des petites villes dans le processus généralisé de la croissance urbaine. Cette rupture dans les mécanismes de développement des petites villes ouvre la voie aux évolutions commandées par les caractéristiques propres à chaque catégorie de petites villes et non plus à un ensemble de villes d'une certaine taille.

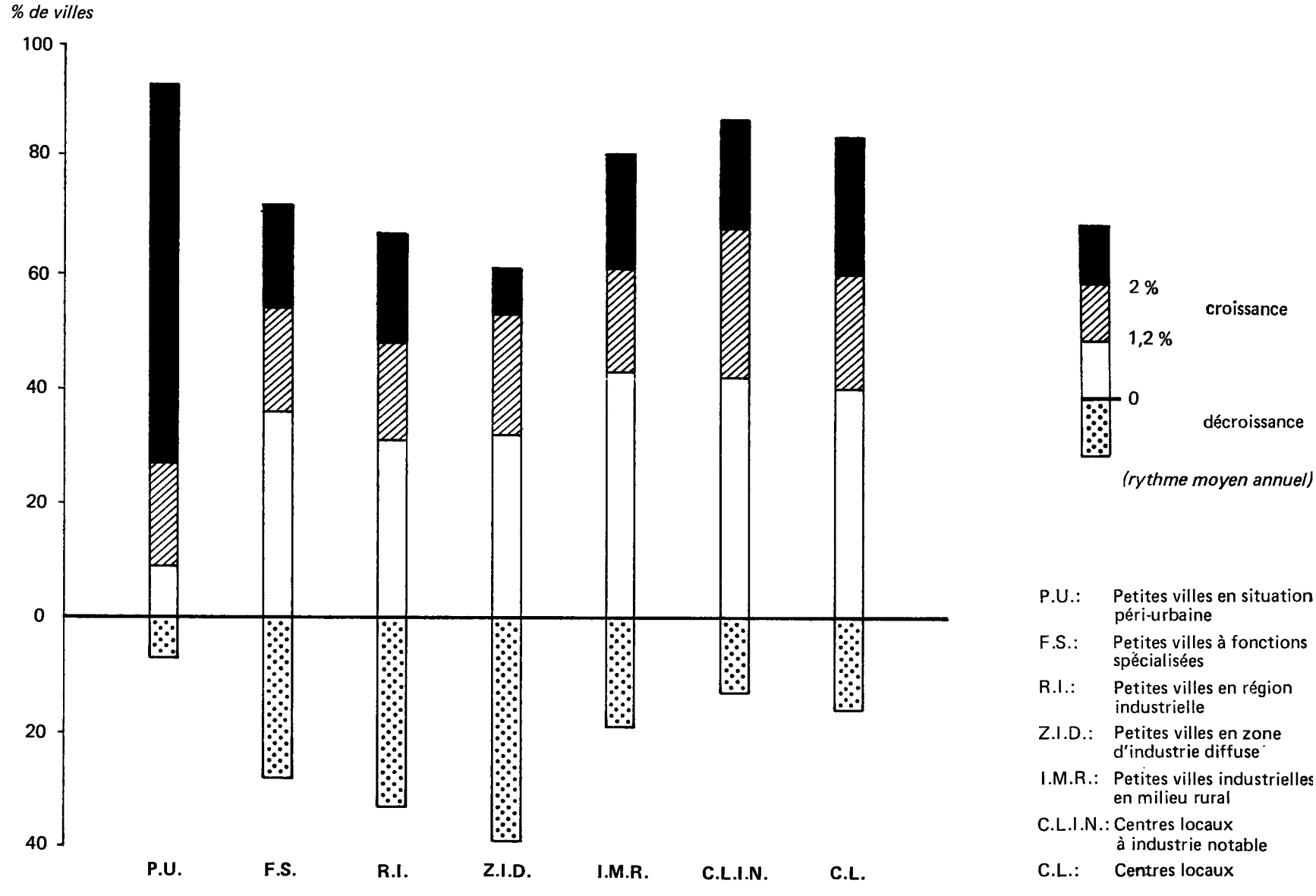

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 1968-1975 ET TYPES DE VILLES

Les devenirs des petites villes se personnalisent : autant de petites villes, autant d'évolutions. L'analyse des types de croissance a cependant montré des analogies suivant les activités dominantes, la localisation dans telle ou telle région, la proximité des grandes villes. Les mêmes causes y produisent presque les mêmes effets, dans un cadre qui introduit des particularités mais surtout qui subit les retombées des politiques plus globales. Quelles que soient leur taille, leur spécialisation, leur localisation, les petites villes paraissent sensibles à tous les stimuli de leur environnement régional ou national.

Dans les aires de développement, elles participent à la croissance : le dynamisme des villes de la périphérie du Bassin parisien, de la vallée du Rhône en témoigne.

Ailleurs, là où l'environnement n'agit pas favorablement sur leur évolution, les spécificités locales demeurent déterminantes. La connaissance précise des petites villes, et surtout des processus qui règlent les conditions de leur développement, devrait déterminer l'orientation de politiques qui privilégient les choix adaptés à des nombreux cas d'espèce.

III

Les petites villes et les migrations

Les variations des chiffres de population masquent une originalité essentielle de la croissance démographique des petites villes : l'extrême mobilité de leur population.

Les exemples de petites villes qui s'étiolent après l'effondrement de leur activité dominante (fermeture de puits de mine, disparition des usines textiles, départ d'une garnison, etc.) suggèrent l'intensité de l'exode et la sensibilité de la démographie des petites villes dans certaines situations exceptionnelles et dans certains types de villes. Pourtant cette sensibilité est généralisée comme l'intensité des mouvements de population, particulièrement dans les centres locaux où les services à la population occupent une place plus grande que n'importe quelle autre spécialisation, où aucune crise économique brutale n'accélère les départs. La connaissance des seuls soldes migratoires ne permet pas d'y soupçonner l'ampleur des mouvements de population. Gaillac (81) de 1954 à 1975 a gagné 2 219 habitants. Pendant chacune des trois périodes intercensales, plus de 2 500 habitants sont venus habiter Gaillac (3 500 en comptant les rapatriés entre 1962 et 1968), soit un total de 7 500 personnes nouvelles pour plus de 6 000 personnes parties, et encore les arrivées et départs qui se sont succédés entre deux recensements ne sont pas comptabilisés !

L'origine et la destination de ces déplacements de population différencient la petite ville des grandes villes qui connaissent aussi des migrations nombreuses. Les habitants qui viennent habiter dans les petites villes sont des ruraux dans la majorité des cas ; les départs s'effectuent vers d'autres centres urbains, y compris des centres plus grands.

La localisation au contact du milieu rural assure à la petite ville une situation privilégiée dans l'utilisation de la main-d'œuvre rurale déqualifiée. Cette place dans la division spatiale du travail détermine la position de la petite ville par rapport aux mouvements de population.

1 - MIGRATIONS ET FLUCTUATIONS DU MARCHE DE L'EMPLOI

La faible diversification des activités des petites villes rend leur démographique très sensible aux fluctuations de l'emploi de la branche d'activité dominante. Les effets d'amortissement qui naissent de la pluralité des activités de la grande ville et de la relative stabilité des activités induites par la consommation

d'une population nombreuse, font ici défaut. La stagnation de l'embauche dans un établissement industriel d'une petite ville se répercute sur l'ensemble du marché de l'emploi et n'est pas compensé par la bonne tenue de l'embauche dans une autre activité industrielle. La petite taille exclut la diversité des spécialisations et la multiplicité des établissements. L'activité principale fixe la partie essentielle du volume d'offre d'emplois. Si l'embauche s'accélère ou si la disparition des postes de travail est massive, le déséquilibre créé ne peut s'atténuer que par l'accélération des mouvements migratoires. Chaque installation d'établissement industriel, de service, fut-elle de cent salariés seulement, provoque un appel d'actifs, chaque fermeture un départ. De même, chaque programme de construction de logements sociaux est marqué par un brusque apport d'habitants. Dans les petites villes, la diminution progressive de l'amplitude des impacts de phénomènes d'ampleur réduite n'est pas réalisée. L'élasticité des variations démographiques par rapport aux fluctuations de l'emploi y est donc remarquable. Les exemples développés par la suite montrent la variété des situations des marchés de l'emploi dans les petites villes. La taille introduit des seuils dans les processus, des problèmes d'adéquation des équipements à des besoins momentanés mais elle ne produit pas des conditions de confrontation de l'offre et de la demande d'emploi identique dans toutes les petites villes.

■ LA DISPARITION DE LA MONOACTIVITE

Des villes de 10 000 à 12 000 habitants où toute la population vit directement ou indirectement de la seule activité fondamentale ne possèdent pas de ressources pour contrecarrer l'amplification d'un déclin déclenché par la crise aiguë de leur monoactivité. Ces villes deviennent des centres d'évasion de population.

1) Le déclin des activités extractives

La Machine, Saint-Eloy-les-Mines, mais aussi La Mure, Brassac-les-Mines, Bessèges, etc. reproduisent la situation des petits centres urbains des bassins charbonniers touchés par la régression de l'activité d'extraction. Le graphique des évolutions comparées de la population et des effectifs des houillères de La Machine est éloquent : l'avenir des petites villes est fixé par celui de la monoactivité qui, dans ce cas, entraîne toutes les autres activités dans le déclin. La Machine a perdu 1 376 personnes depuis 1962 et se retrouve avec le même chiffre qu'en 1925, l'agglomération de Saint-Eloy-les-Mines compte 2 000 personnes de moins qu'en 1954, Bessèges chute de 1 400 habitants en sept ans seulement... Dans cette étude, l'analyse des causes de l'échec des reconversions, c'est-à-dire de la succession de la monoactivité compte moins que l'approche des processus de blocage du développement d'activités d'accompagnement de cette seule industrie.

Le secteur tertiaire n'emploie que 12 % des actifs en 1968 à La Machine, 18 % à Brassac-les-Mines. Le marché de l'emploi longtemps dominé par une offre qualitativement uniforme (plus diversifiée à Bessèges ou Brassac avec les établissements Vallourec et Ducellier) disparaît donc avec l'arrêt de cette offre.

L'extraction houillère a transformé ces villages du début du XIX^{e} siècle en « villes » par l'arrivée de matériel humain en excédent dans les campagnes voisines, relayé en période de pénurie par les étrangers (les Chinois pendant la guerre 1914-1918 à La Machine). Mais cette évolution n'est que numérique.

Les villes créées ne sont que la juxtaposition des puits et des cités. Les rapports entre la ville et les campagnes se résument à l'échange des produits alimentaires et aux mouvements de population des jeunes vers le centre d'embauche. La domination des maîtres de forge qui se perpétue par l'organisation de divers aspects de la vie collective aboutit à la « création d'un monde clos, soigneusement maintenu prisonnier de la monoactivité » (1).

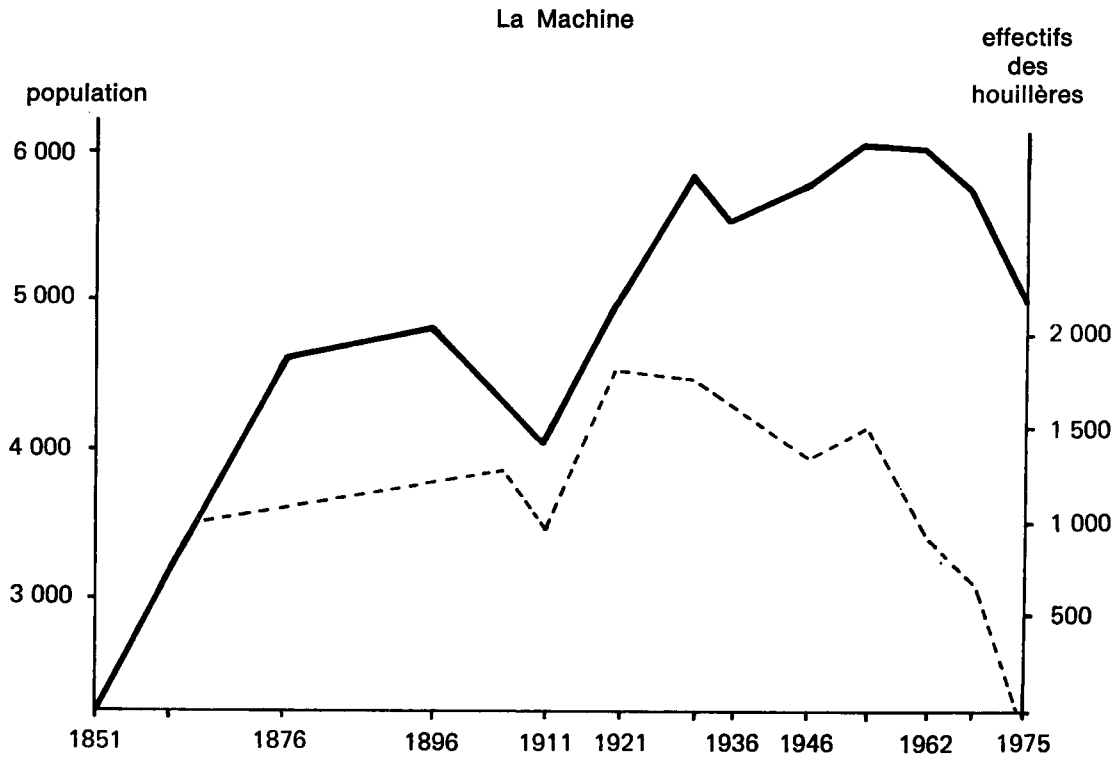

La disparition de l'embauche après 1951-1952 intervient dans des villes aux équipements commerciaux et aux services très spécifiques, aux structures spatiales marquées par l'organisation du travail de la mine et environnées par un milieu agricole, sclérosé par l'immobilisme de la petite exploitation d'appoint. Le renversement de l'évolution négative devient impossible en l'absence de l'appui stable constitué par le maintien de revenus produits par les consommations rurales, à défaut d'hypothétiques installations de nouvelles activités. Dans la période actuelle, ces villes sont surtout des centres de départ de population jeune. Les petites villes des bassins houillers du Nord-Pas-de-Calais ou lorrains n'accusent pas des chutes aussi brutales. La densité du semis urbain et surtout la proximité des grandes villes multiplient les possibilités d'embauche à courte distance et ralentissent donc l'exode définitif.

2) La crise des petites villes textiles

La courbe d'évolution de l'agglomération de Fraize-Plainfaing enregistre dans un premier temps l'effondrement d'un système économique des vallées vosgiennes puis, après le palier 1946-1960, une nouvelle régression qui accompagne la fermeture des grandes filatures, peut-être plus accentuée dans la haute vallée

(1) M.F. GRIBET, « L'activité minière à la Machine (Nièvre) ou le mythe d'une reconversion », Recherches de Géographie industrielle. Mémoires et documents, 1974, Editions du C.N.R.S.

de la Meurthe qu'ailleurs. En sept ans, l'agglomération a perdu 500 habitants et ce chiffre n'est pas en rapport avec l'intensité de l'émigration des jeunes atténuée par une forte croissance naturelle.

L'allure de la courbe ne traduit pas le caractère cyclique de l'activité textile. Depuis plus d'un siècle, l'association bourg-usines des vallées vosgiennes est marquée par la succession de crises et de période de prospérité. Jusqu'à la dernière guerre, le déclin continu de l'agglomération concomitant d'un exode rural accentué masque ces soubresauts. Mais, par la suite, ni les fermetures enregistrées au cours de la diversification de la production d'écrus des années 1955, ni les disparitions qui marquèrent les restructurations contemporaines de l'entrée des grands groupes nationaux (Boussac, Agache, Willot, Texunion, etc.) ne s'inscrivent dans la courbe. La fermeture des établissements Géliot-Boussac en 1970 (872 licenciements), qui contraste d'ailleurs avec les réussites de reconversion dans d'autres vallées, ne semble pas non plus accélérer la décroissance. Cette relative inertie des variations démographiques par rapport à l'ensemble des petites villes des bassins houillers ne peut être attribuée aux seules tentatives de reconversion, même si celles-ci maintiennent un niveau d'emploi certain (la Filature Ecrepont jusqu'en 1976 à Fraize). La diversité des établissements textiles qui rend la gravité de la situation en période de crise très variable d'un établissement à l'autre selon les « créneaux » où ils se placent, ne suffit pas, non plus, à expliquer l'originalité de l'évolution de ces villes à monoactivité. Comme dans les autres villes spécialisées dans des productions traditionnelles (textile, travail du cuir...), les établissements de ces industries de main-d'œuvre, d'une part, subissent les fluctuations conjoncturelles de la production destinée au marché de consommation et, d'autre part, affrontent en permanence le renforcement de la concurrence des pays en voie de développement. Les adaptations successives aux données du marché remplacent ici la disparition brutale du seul gros établissement. Le recours à la population rurale, à la population féminine freine la hausse des coûts de production. Les rémunérations relativement basses accordées aux salariés nivellent les offres d'emploi par le bas, multiplient les migrations quotidiennes et définitives, provoquent un vieillissement de la population qui met en péril la monoactivité. Sur le marché de l'emploi, les actifs disposant d'une certaine qualification professionnelle, c'est-à-dire une forte partie de la population jeune, quittent la petite ville. Dans les villes textiles du Haut-Beaujolais et dans d'autres villes aux activités traditionnelles (Tarare, Cours, Graulhet, Saint-Junien) l'offre, d'abord intéressée par la force de travail déqualifiée des campagnes, paraît aujourd'hui à l'écart du marché « local » de l'emploi : seuls les travailleurs immigrés y répondent.

Fraize-Plainfaing

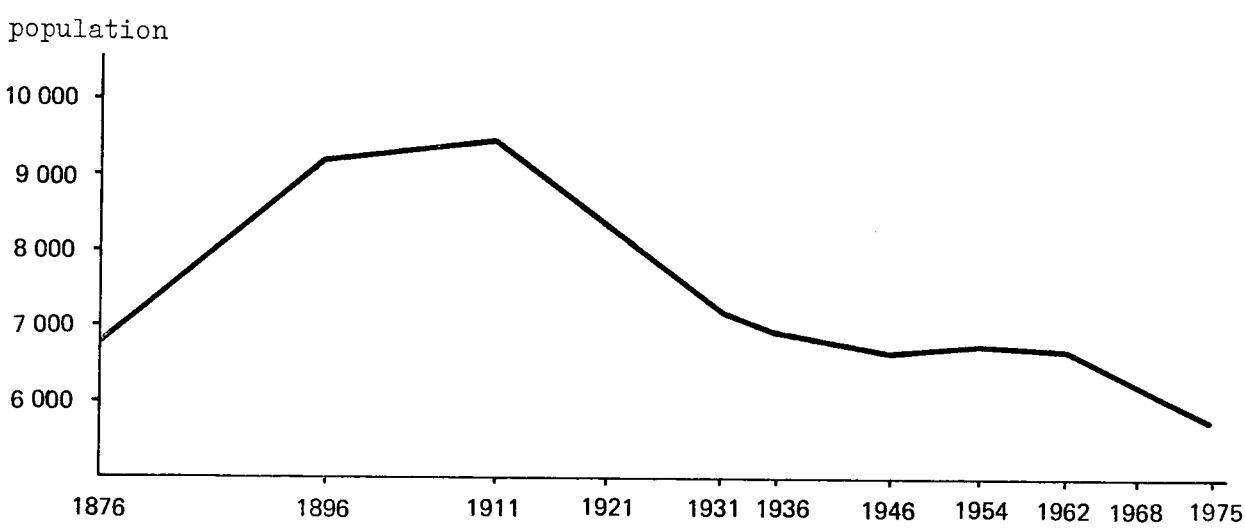

■ LES SEUILS DANS LES EFFETS DU MECANISME MULTIPLICATEUR

Les conséquences immédiates des bouleversements du marché de l'emploi paraissent claires dans les phases de croissance comme dans les phases de régression. Mais alors que les petites villes aux monoactivités en voie de disparition subissent des effets de boule de neige dans la régression, celles où s'installent de gros établissements industriels, ou une activité tertiaire qui utilise une main-d'œuvre nombreuse, fournissent des exemples révélateurs des seuils de croissance imposés par la taille. Les cas démonstratifs de ces processus appartiennent aux villes ou aux bourgs qui ont connu une greffe d'un établissement industriel important : la croissance rapide qui succède à l'installation s'essouffle après une durée variable comme si les fondements d'une réelle stabilité économique n'étaient pas mis en place. Cette évolution rappelle celle des petites villes du Tricastin où les cycles se succèdent à une fréquence rapide : les années d'expansion et de spéculation (aménagements hydro-électriques du Rhône, construction de l'établissement du CEA, édification du complexe Eurodif) s'achèvent en même temps que les grands travaux. La disparition d'une masse de salariés bloque l'étoffement du secteur des services amorcé pendant la période d'euphorie.

Les graphiques des évolutions des populations de Montbard (21) et Tavaux (39) soulignent l'impact des installations des entreprises Vallourec (1895-1899) et Solvay (1927-1930), dans des bourgs de 2 800 et 1 600 habitants qui atteignent en 1975, 7 856 et 7 822 habitants (graphiques p. 46).

Tavaux, Montbard, Pamiers, Issoire, Lannemezan, et de nombreuses autres petites villes en milieu rural qui ont accueilli un très gros établissement industriel (3 300 salariés à Tavaux, 2 200 à Montbard, 1 500 à Pamiers) enregistrent une longue croissance démographique après une évolution caractéristique des bourgs ou des petites villes entraînées dans le processus de dépeuplement des campagnes. Leur déclin cesse avec l'arrivée de l'activité industrielle, ensuite les embauches du gros établissement rythment les arrivées de ruraux.

La situation monoindustrielle, ici avec un seul gros établissement, débouche à terme sur un blocage du marché de l'emploi. Pendant les périodes d'installation et d'augmentation de la capacité de production, offre et demande s'équilibrent par l'afflux d'une main-d'œuvre en majorité d'origine rurale. Les entreprises n'exigent aucune qualification au moment du recrutement et assurent elles-mêmes la formation professionnelle des salariés. A Lannemezan (65), l'augmentation de la population par bonds successifs reproduit les accélérations de l'embauche : après le premier conflit mondial, installation d'une usine de produits azotés dans une situation de repli stratégique : la ville gagne 500 habitants ; 1936, ouverture de l'usine Péchiney qui travaille immédiatement à plein rendement pour une production de guerre : 2 500 habitants de plus ; 1954, utilisation de l'énergie et de la matière première procurées par le gisement de Lacq : les établissements multiplient leurs productions, 2 200 habitants de plus à Lannemezan en 1954 et 1962 (graphique p. 47).

Très rapidement dans certaines villes, plus rarement quand les conditions d'extension de la capacité de production se maintiennent comme à Tavaux, le marché de l'emploi est touché par la diminution des offres du seul établissement industriel. La pénurie de l'offre se prolonge, étant donné la faible moyenne d'âge de la population recrutée.

1) L'industrie est une monoactivité

Si l'industrie est demeurée une monoactivité, tout ralentissement de l'embaucne tarit l'immigration et accélère l'exode des jeunes en âge d'entrer en activité. C'est le cas de Tavaux dans la période récente mais l'exemple de Quillan est

encore plus démonstratif. La période de mise en route écoulée, l'usine de fabrication de panneaux Formica, deuxième usine au monde après celle des USA, réalise le gonflement de sa production par des investissements importants, sans hausse aussi spectaculaire de l'effectif salarié. Le rapport production-effectifs a été encore modifié en 1971 avec l'installation d'une presse géante automatisée qui double la capacité de production. De 681 personnes entre 1954 et 1962, le solde migratoire tombe à 376, puis la population stagne avec le ra-

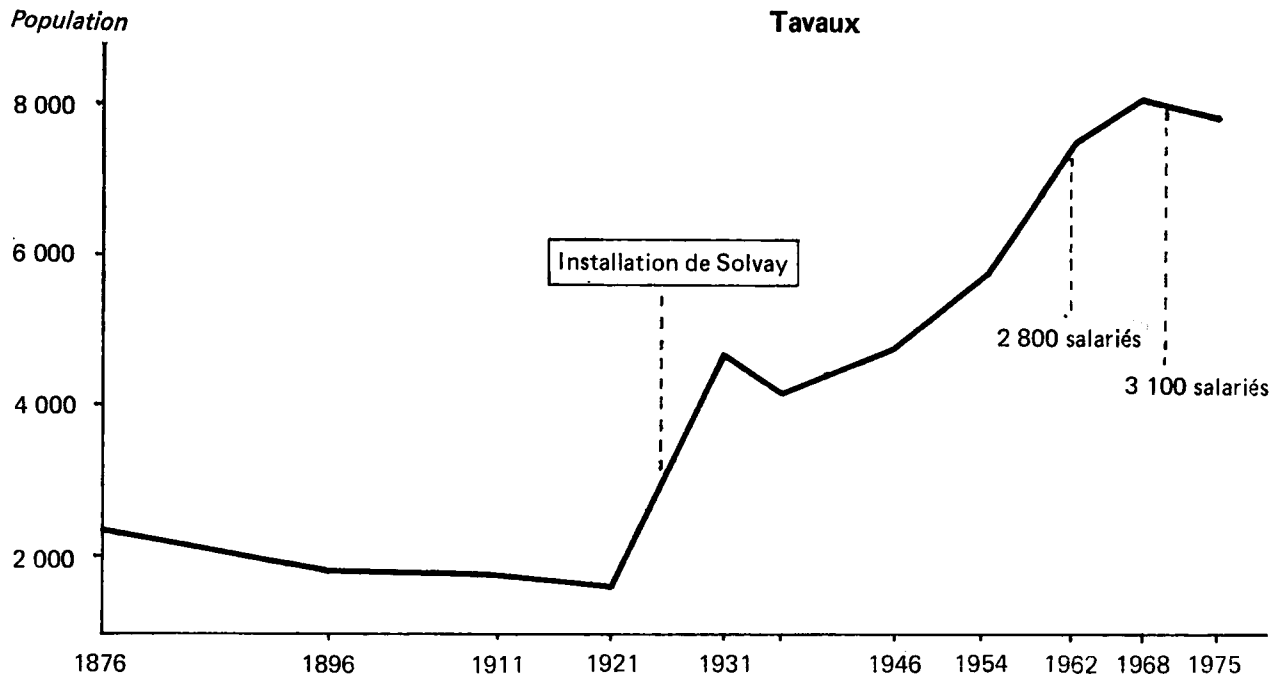

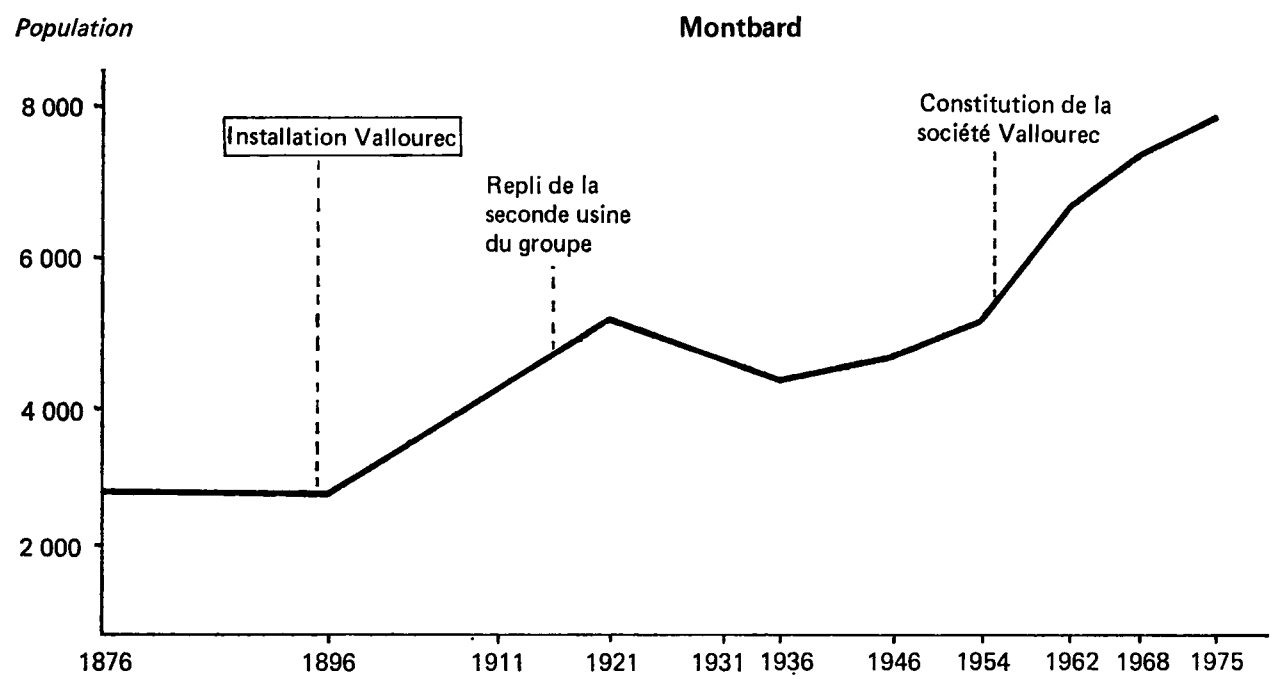

lentissement de l'activité des dernières années. L'histoire du développement de l'entreprise Ratier-Forest à Figeac (46) illustre les modalités du passage à une situation de crise de l'emploi.

La première phase est marquée par une embauche massive d'immigrés qui acquièrent, dans l'entreprise, les qualifications exigées par les fabrications de qualité de l'aéronautique. Pendant la deuxième phase, le dynamisme est à peine suffisant pour offrir des débouchés aux promotions sortant du collège technique, créé pour répondre au besoin en main-d'œuvre qualifiée de l'établissement Ratier. A partir du moment où l'optimum d'emploi a été atteint, non seulement cet établissement n'a plus motivé d'immigration vers Figeac, mais il n'a pu embaucher les ouvriers munis d'un certificat d'aptitude professionnel, alors qu'il était le seul susceptible de le faire.

Dans la mesure où l'industrialisation d'un gros bourg se borne à la greffe d'un seul établissement industriel, les limites mêmes de cette industrialisation dans une unité urbaine incapable de susciter une diversification des activités industrielles puisqu'incapable de produire des conditions attractives, remettent en cause la croissance de la petite ville. Les effets induits par l'arrivée massive de travailleurs ne se propagent pas dans tous les secteurs d'activités, particulièrement dans des villes à monoactivité industrielle qui ont nourri leur expansion de l'émigration agricole des communes voisines.

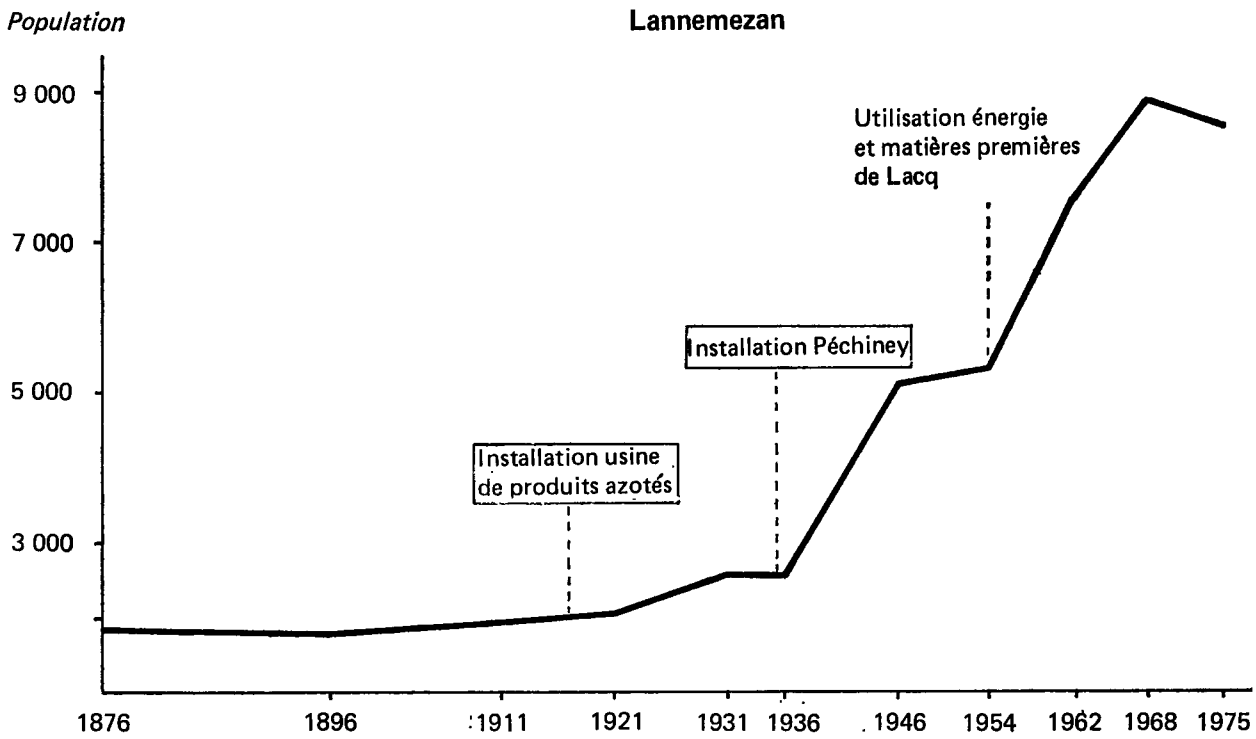

2) L'industrie juxtaposée aux fonctions de centre local

Dans une région de polyculture et de petites exploitations, Loudéac (22) parvenait à maintenir sa population grâce à ses activités de centre rural qui compensaient la baisse des emplois dans l'agriculture. En 1965, l'installation de l'usine Olida marque le début d'une croissance rapide de la population (les rythmes annuels de croissance sont supérieurs à 3 % depuis 1962) et l'amorce d'un mouvement d'industrialisation qui se poursuit sous des formes moins spectaculaires qui stabilisent l'offre d'emploi à un niveau élevé.

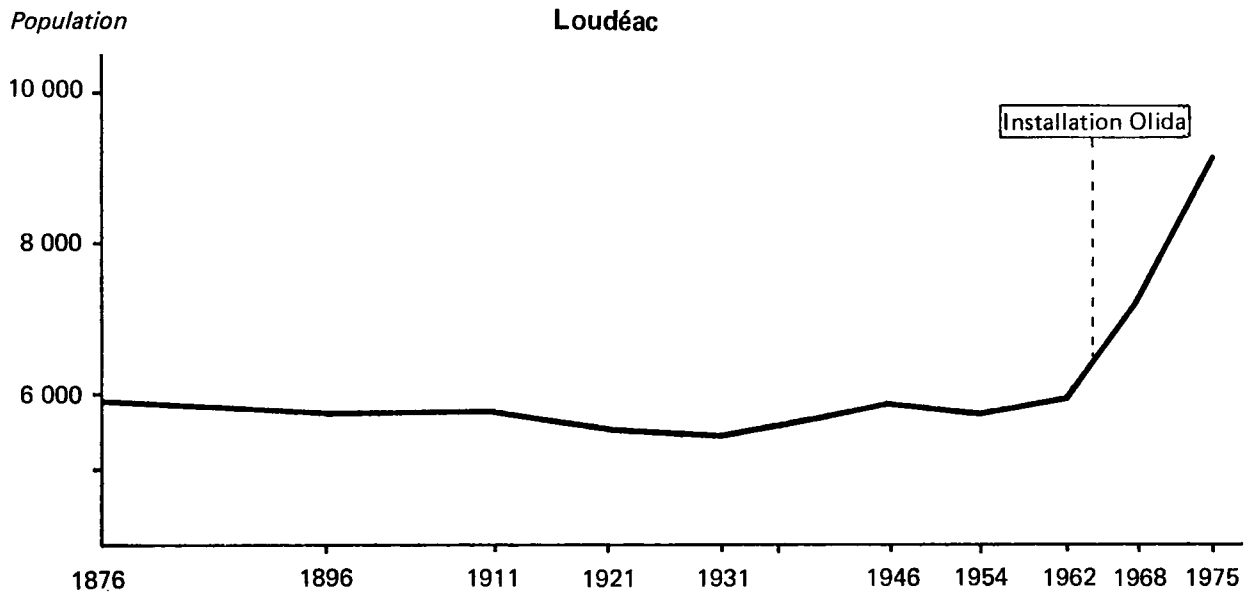

Olida a créé en moyenne cent emplois par an jusqu'en 1975. Depuis, l'usine avec 1 000 salariés, n'embauche plus. Avec une moyenne d'âge de 32 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes, les renouvellements de personnels qui partent à la retraite se comptent par unité. La petite ville de Loudéac qui, en dix ans, se retrouve dans des conditions identiques aux types précédents, n'est pas encore devenue une ville industrielle : moins de 30 % des ouvriers de Olida y résident et 10 % seulement habitaient l'agglomération à l'embauche. Ces chiffres, révélateurs de processus d'industrialisation des petites villes qui seront analysés ensuite, expliquent la résonance durant des décennies des impacts d'une industrialisation soudaine sur la croissance démographique. La petite ville accueille tous les ans moins d'habitants que d'actifs. Le rythme de construction de 50 logements sociaux par an, pérennise la localisation rurale des travailleurs dans un rayon de 15 à 20 km et module l'immigration sur des objectifs de croissance, choisis au préalable par les responsables. Les activités tertiaires, par adaptation progressive au gonflement de la consommation, semblent mieux profiter des effets de l'industrialisation. Au contraire, dans les cas de croissance explosive, l'appareil commercial, incapable de satisfaire immédiatement la nouvelle demande, ne parvient pas, par la suite, à récupérer la majeure partie de l'évasion commerciale.

3) L'industrie relayée par les fonctions de service

A Tavaux, La Machine, Fraize, etc., le devenir de la monoactivité industrielle règle celui de toutes les activités. Quand la monoactivité devient monoindustrie avec le démarrage des activités induites, la stabilisation de l'activité industrielle ne marque pas le début d'une stagnation caractérisée par le départ de la population jeune. Dans de nombreuses petites villes, la monoindustrie a représenté un pôle fixateur d'emplois qui a contrebalancé le départ des populations rurales.

Ces villes ont pu maintenir ou développer leurs activités de services qui aujourd'hui assurent le relai de l'industrie comme facteur de croissance. Le passage du rang de bourg rural à celui de centre industriel puis de petites villes

assurant le rôle de centre local pour son pays n'est pas fréquent. Par contre, l'industrialisation d'une ville aux fonctions de services déjà affirmées s'accompagne toujours d'une revivification de ce rôle régional (exemple de Pamiers, Issoire, Montbard, etc.). L'évolution démographique de Pamiers (09) n'accuse pas la stabilisation des effectifs de l'usine métallurgique (1 500 salariés) : l'établissement industriel fournit les deux-tiers des emplois de l'industrie dans l'agglomération mais occupe moins d'actifs que le secteur tertiaire dont la progression compense l'affaiblissement du rôle de la monoindustrie dans les mécanismes de croissance.

L'installation d'un établissement industriel dans une petite ville n'équivaut pas à un apport de population supplémentaire. L'ouverture d'une usine n'est pas la transplantation d'une garnison, d'une base aéronavale comme à Landivisiau, du Centre d'essais des Landes comme à Biscarosse, c'est-à-dire ne se réduit pas à une augmentation rapide du nombre des consommateurs. Les choix de localisations industrielles intègrent les caractéristiques du marché de l'emploi dans la petite ville et dans son environnement. La modification des offres rejaillit sur les mouvements migratoires et donc sur l'ensemble des structures économiques de la région voisine du petit centre urbain. Les ruptures provoquées par l'arrivée d'une usine s'accompagnent de séries de désadaptations qui se propagent depuis la petite ville alors que celle-ci subit d'ordinaire les incitations de son environnement.

■ LES CENTRES LOCAUX ET L'EXODE RURAL

Dans les centres locaux où les activités de services emploient une majorité d'actifs, le marché de l'emploi s'est longtemps réduit au remplacement des travailleurs âgés. Jusqu'en 1946, l'évolution de ces petites villes se différencie assez mal de celle de leur environnement agricole. Par contre, par la suite, ces centres participent à part entière au mouvement d'urbanisation et fixent une forte part de l'émigration agricole. Le marché de l'emploi morcelé entre diverses activités dont la croissance est induite par l'augmentation de population (bâtiment et travaux publics, commerces, services publics et privés) demeure cloisonné : d'une part un marché où les offres s'adressent à une population agricole déqualifiée, d'autre part un marché ouvert à la population active urbaine qui intègre la petite ville dans des mouvements de population plus lointains.

Les types d'évolution urbaine des centres locaux se dégagent mal de l'évolution de leur environnement surtout pour les plus petits centres.

La plus forte période de croissance urbaine se situe pour St-Yrieix-la-Perche (87) au moment du maximum démographique des campagnes voisines. Les marchés agricoles qui vivent de leur campagne ne peuvent par la suite compenser le dépérissement démographique de leur environnement jusqu'en 1956-1960 où leur secteur tertiaire entame une progression sensible qui annule les pertes précédentes et nourrit une légère croissance (graphique p. 50).

Les centres régionaux plus actifs ou les petites villes administratives (Guéret, Mende, les quelques autres préfectures et de nombreuses sous-préfectures) par la stabilité de leurs activités enrayent ou freinent la chute liée à l'effondrement de la population rurale.

Entre 1954-1962, les courbes de tous ces centres présentent une inflexion qui marque la généralisation d'une croissance au moins jusqu'en 1968. La taille de l'unité urbaine ne semble influencer que grossièrement le rythme d'une évolution qui ne se poursuit pas dans tous les centres entre 1968 et 1975. Cette croissance correspond à une accélération de l'immigration rurale en liaison avec l'augmentation de l'emploi,

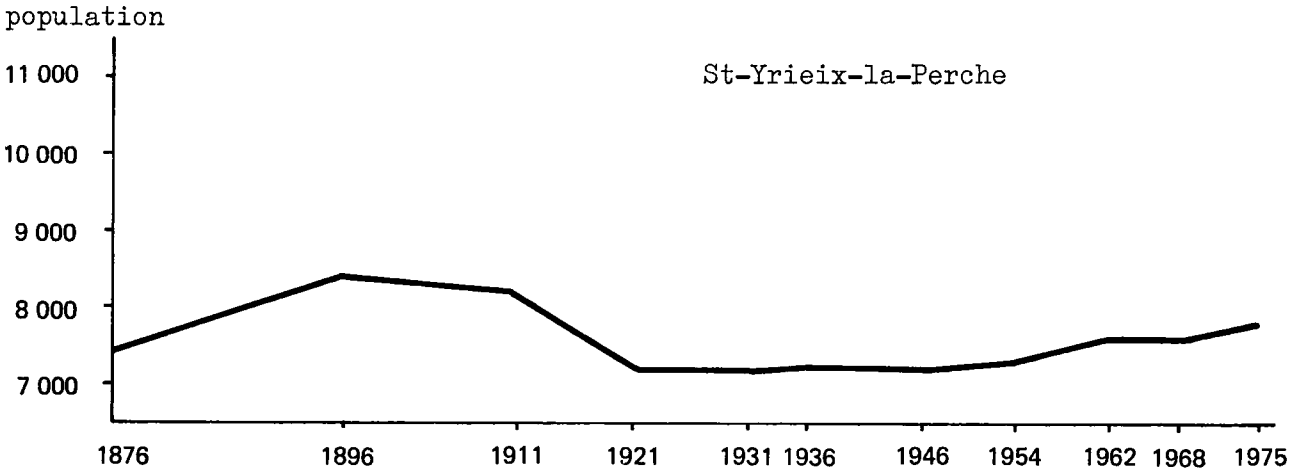

— soit une accélération de la création d'emplois tertiaires comme dans des petites villes du Limousin, d'Auvergne où la catégorie « services publics, administration, armée » enregistre les taux d'immigration les plus considérables (1) et induit à son tour par l'effet des consommations nouvelles l'étoffement d'autres branches.

— soit une dynamique momentanée due à la hausse de la consommation, aux réorientations de l'économie agricole qui suscitent l'ouverture de services à l'agriculture, d'ateliers, d'usines de conditionnement..., à l'activité de la construction, à la diversification de cerains équipemens publics. Au total une offre d'emplois très diversifiée qui n'exige pas un niveau de qualification élevé.

Cette analyse des correspondances entre fluctuations du marché de l'emploi et migrations ramène des situations multiples à quelques exemples très typés. L'implantation de gros établissements industriels est chose rare dans une petite ville. L'étude de son impact révèle les liaisons qui s'établissent entre un marché de l'emploi urbain enserré dans des limites strictes déterminées par la taille de la ville et un marché où la demande potentielle est constituée par la population rurale. Le devenir de nombreux petits centres s'apparente davantage à celui des centres locaux dont la croissance et en particulier les mouvements de population paraissent insaisissables. La connaissance de leurs origines, de leurs destinations éclaire les rapports entre la petite ville et son environnement rural.

2 - LE MODELE MIGRATOIRE DES PETITES VILLES

Les bilans migratoires positifs expliquent la croissance généralisée des petites villes entre 1954 et 1968, le coût naturel n'intervient que pour une faible proportion dans cette augmentation. Les modalités de croissance ne sont pas bouleversées après 1968, mais le tassement de la croissance naturelle s'ajoute

(1) J.P. LARIVIERE, La population du Limousin. Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 1975.

désormais à un appauvrissement du courant d'immigration en provenance des régions rurales. Cette affirmation ne s'appuie que sur l'exemple des petites villes du Sud-Ouest ; la longueur de la durée d'observation des déplacements et la diversité des choix dans la réalisation des monographies (1) permettent d'étendre cette conclusion au moins aux petites villes des régions peu urbanisées.

■ L'AMPLEUR DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Les soldes migratoires des petites villes expriment mal la mobilité de leur population. D'un recensement à un autre, la somme des nombres des immigrants et des émigrants égale la moitié du chiffre total de population. Les centres locaux des régions agricoles (Lavaur, Gaillac), les villes industrielles à nombreux établissements spécialisés dans des productions traditionnelles (Graulhet), les villes industrielles à établissement unique installé récemment (Quillan) enregistrent des mobilités identiques. Les taux de renouvellement géographique (nombre d'immigrés/population totale) sont voisins de 25 à 30 % et à Lannemezan, ce taux est de 51 % entre 1954 et 1962 ! 3 484 immigrés entre 1962 et 1968 à Gaillac, plus de 2 000 à chacune des périodes à Lavaur, 2 118 à Graulhet entre 1954 et 1962.

Les chiffres de l'émigration sont également exceptionnels pour des villes de 8 000 à 12 000 habitants : 1 500 à Graulhet, 2 000 à Lavaur, 2 500 à Gaillac. Les petites villes sont des « villes où les gens viennent et partent sans arrêt ». Cette constatation d'un responsable municipal stigmatise l'instabilité d'une population dans un marché de l'emploi dont l'immobilisme reste une caractéristique apparente : les petites villes grandissent sans bouleversement de leurs structures économiques mais dans une instabilité permanente qui, il est vrai, n'affecte qu'une partie de la population. Un taux de 25 % tous les six ans, ne signifie pas un renouvellement complet de population après 20 ou 25 ans. Ces déplacements épargnent un groupe d'habitants qui se singularise par sa stabilité et la viscosité des mouvements internes.

D'après la fréquence des migrations, la population des petites villes se répartit en deux groupes distincts :

— le noyau stable qui comprend, d'une part, la quasi totalité des propriétaires (commerçants, artisans, entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs) et, d'autre part, des membres plus nombreux de toutes les autres catégories socio-professionnelles ;

— la population migrante, très hétérogène suivant ses origines et ses motivations de déplacement, dont la propension à émigrer est forte : 40 % des émigrés de Lavaur avaient déjà changé de résidence pendant la période précédente.

Les ralentissements ou les arrêts de croissance après 1968 (3,3 % contre 21,8 % à Lavaur, 2,5 % contre 17,7 % à Gaillac) résultent d'une diminution des arrivées plus rapide que celle des départs. Mais l'intensité des déplacements demeure dans la stagnation presque aussi intense que dans la croissance. Gaillac ne reçoit pas plus d'immigrés entre 1968 et 1975 qu'entre 1954 et 1962

(1) Les mouvements migratoires des petites villes ont été analysés :
— par l'examen systématique de tous les bulletins individuels des recensements de 1954, 1962, 1968, 1975 ;
— par enquête directe auprès de la population pour déterminer les destinations des émigrés (2).

(2) A. LABORIE, B. LESCALIER, R. MARCONIS, « Lavaur, Gaillac, Graulhet, 1954-1962 » (DES Institut de Géographie de Toulouse, 1967-1968. Groupe d'étudiants de maîtrise), « Recherches sur les petites villes industrielles », 1970.

pour une population plus nombreuse et 25 % de moins qu'entre 1962 et 1968, Lavaur en accueille 10 % de plus pour un chiffre de population 40 % plus élevé que celui de 1954. Par contre les pourcentages des départs se maintiennent et les soldes naturels stagnent.

■ UNE IMMIGRATION DE TRAVAILLEURS DEQUALIFIES

Les petites villes accueillent en majorité des immigrés d'origine régionale mais elles participent en même temps à des échanges de population avec l'ensemble du pays.

TABLEAU 9

Origine géographique des immigrés

Origine géographique	Lavaur		Gaillac		Graulhet	Quillan
	1954-1962 %	1968-1975 %	1954-1962 %	1968-1975 %	1954-1962 %	1962-1968 %
Communes rurales						
— limitrophes	43	17	14	14	21	13
— du même département	50	36	42	39	54	37
Total département ..	61	56	51	59	75	56
Total région	81	66	62	68	88	59
Autres provenances .	19	34	38	32	12	41

Les mouvements de population des communes du département de la petite ville fournissent plus de la moitié des immigrés et davantage encore à Lavaur et Graulhet où se sont conjugués un exode agricole rapide entre 1954 et 1962 et un recrutement accéléré des industries traditionnelles locales. Au-delà de cette couronne d'attraction intense, la distance entre le lieu de départ et la petite ville ne semble pas moduler la fréquence des migrations : la région n'envoie pas plus de nouveaux habitants que le reste du pays. De Toulouse, malgré son poids démographique que renforce la proximité, partent plus d'immigrés que de Paris (97 % contre 6 % pour Lavaur, 8,5 % contre 5 % pour Graulhet), mais deux fois moins que des autres origines extra-régionales.

La distinction selon la longueur du déplacement correspond à des différenciations dans les causes des départs :

— l'immigration à longue distance est motivée par la recherche d'un emploi dans le secteur tertiaire de la petite ville : 77 % des actifs immigrés d'origine extra-régionale sont venus occuper des postes dans le secteur tertiaire de Lavaur ; pour Quillan et Gaillac les pourcentages respectifs sont de 56 % et 70 % ;

— l'immigration à courte distance se dirige d'abord vers les postes de l'industrie et vers tous les emplois sans qualification et mal rémunérés. Jusqu'en 1968, les communes rurales périphériques pourvoient aux besoins en main-d'œuvre des petites villes.

TABLEAU 10

Catégories socio-professionnelles de la population immigrée

	Lavaur		Gaillac		Graulhet	Quillan
	1954-1962	1968-1975	1954-1962	1968-1975	1954-1962	1968-1975
Agriculteurs	22,9	1,6	21,0	2,7	10,7	0,5
Patrons de l'ind. et du commerce	9,2	6,6	10,4	7,1	6,2	6,1
Professions libérales et cadres	12,6	14,1	12,4	20,3	7,2	12,5
Employés	17,3	48,3	18,8	40,1	11,9	39,0
Ouvriers	31,8	28,4	33,8	26,6	60,5	38,7
Autres	6,2	1,0	3,6	3,2	3,5	3,2
Total	100	100	100	100	100	100
Retraités	16,9 %	26,0 %	14 %	35 %	5 %	14,3 %

La croissance des petites villes et la régression de la population agricole vont de pair. Les communes rurales ont fourni les contingents de main-d'œuvre déqualifiée d'origine agricole pour les petites industries locales, le bâtiment et les travaux publics, les services privés à la population.

Les agriculteurs quittent leurs exploitations pour s'embaucher dans la mégisserie graulhétoise en forte expansion ; à Lavaur, le bâtiment, le textile, les services domestiques emploient plus de 40 % des actifs immigrés. 78 % des ruraux partis pour Lavaur des communes du canton où ils travaillaient comme métayers, fermiers, ouvriers agricoles ou aides familiaux, sont devenus manœuvres ou ouvriers du bâtiment ou se sont employés comme personnel de service ! 70 % de ceux qui se sont dirigés vers des villes hors de la région y sont employés ou cadres !

La longueur du déplacement de la migration ne fait donc qu'exprimer la dualité du marché de l'emploi de la petite ville :

— *une offre d'emplois destinée à la main-d'œuvre déqualifiée libérée par le délestage de la population agricole.* Cette offre se manifeste pendant la période de croissance urbaine généralisée : chaque petite ville puise dans son bassin d'emploi constitué des communes rurales voisines, les trois villes tarnaises dominent des aires distinctes, les échanges inter-urbains se réduisent à quelques unités.

— *un marché de l'emploi spécifique aux actifs du secteur tertiaire.* Entre 1954 et 1962 le faible pourcentage d'immigrants actifs dans ce secteur (le pourcentage est inférieur à celui des déplacements intra-agricoles vers Lavaur et vers Gaillac) permet de penser que l'offre est restreinte, ou bien qu'elle est satisfaite localement, ce qui est douteux. Entre 1962 et 1968, les catégories socio-professionnelles employés et cadres moyens ont déjà une plus forte représentation, enfin dans l'ensemble des petites villes, elles sont majoritaires dans l'effectif immigré pendant la dernière période.

Ce marché de l'emploi déborde les cadres régionaux, l'immigration d'employés, de cadres de l'administration ou des entreprises s'étend à tout le pays. Comme ceux-ci deviennent plus nombreux parmi les immigrés, la part de l'immigration à longue distance augmente. Des entretiens avec ces immigrés démontrent que le terme marché de l'emploi qualifie mal les déplacements et changements de postes de travail du secteur tertiaire. La migration est souvent imposée ou

plutôt recherchée dans ces petites villes du sud-ouest, après une succession de mutations judicieusement calculées pour retourner « au pays » après un exil forcé plus ou moins long (20 % des immigrants extra-régionaux étaient nés dans le département où ils reviennent).

Schématiquement, le marché de l'emploi des petites villes se présente, jusque vers les années 1965, de la façon suivante :

— une absence de mouvements à l'intérieur des activités économiques dominées par le noyau stable ;

— une offre déqualifiée d'origine agricole contrainte de s'embaucher « là où il y a du travail » et qui répond aux besoins nés de l'urbanisation et de la hausse de la consommation ;

— un brassage des actifs du secteur tertiaire, de l'administration essentiellement.

■ LE TARISSEMENT DU RESERVOIR DEMOGRAPHIQUE

Entre 1968 et 1975, le nombre d'immigrés diminue parfois, n'augmente plus dans tous les cas. Ce tassement qui se traduit dans le ralentissement de la croissance démographique s'accompagne dans la distribution des catégories socio-professionnelles des immigrés de modifications au bénéfice des employés du secteur tertiaire et par conséquent de l'éloignement déjà noté des provenances. L'immigration rurale ne devance plus que de quelques points l'immigration extra-régionale et surtout ne fournit plus la totalité des personnels sans qualification dont le nombre a fortement régressé.

Immigrés ouvriers (1968-1975)

	Pourcentage dans le total immigrés	Pourcentage d'ouvriers d'origine rurale dans le total des ouvriers immigrés
Lavaur	28,4	46
Gaillac	26,6	47
Quillan	38,7	48

Bien que plus de la moitié des ouvriers sans qualification (manœuvres et ouvriers spécialisés) qui se sont installés depuis 1968 à Lavaur soient encore originaires des communes rurales périphériques, le chiffre est très inférieur à celui de 1962, comme l'ensemble de ceux précisés dans le tableau ci-dessus. Les ruraux originaires de ces mêmes communes entrent en activité aussi dans des emplois du secteur tertiaire autres que les postes de personnel de service qui semblaient leur être réservés auparavant.

Dès lors que l'immigration ne se réduit plus à une arrivée massive de ruraux, les bassins d'emplois des petites villes perdent leur homogénéité. Chaque petite ville monopolise moins le recrutement de sa main-d'œuvre dans la périphérie immédiate et les arrivées d'une population déjà urbaine deviennent plus nombreuses. Les mouvements migratoires à courte distance ne s'inscrivent plus dans l'aire d'attraction d'une ville, au contraire, avec l'ouverture progressive du marché de l'emploi, ces aires s'enchevêtrent.

L'immigration de ruraux demeure prépondérante, mais de moins en moins liée à des déterminations d'ordre économique. 43 % des ruraux installés à Gaillac,

52 % de ceux installés à Lavaur, y prennent leur retraite où, après avoir cessé leur activité, sont venus rejoindre leurs enfants, immigrés d'une précédente période. Les structures économiques propres à chaque centre créent des conditions d'apparition d'offres d'emploi plus différenciées et induisent donc des migrations particulières. Les besoins en main-d'œuvre déqualifiée sont encore satisfaits par les ruraux quand l'exode le permet sinon les ruraux sont remplacés par les travailleurs immigrés (ouvriers agricoles à Gaillac, ouvriers mégissiers à Graulhet). Les besoins en main-d'œuvre qualifiée déclenchent des mouvements qui débordent le cadre local et dont les caractéristiques découlent des spécialisations des petites villes : Formica attire vers Quillan une forte proportion d'ouvriers déjà urbains dans la haute vallée de l'Aude d'ancienne industrialisation et aux campagnes vides ; la nouvelle orientation de l'économie de Lavaur dans des activiés hospitalières (centre psychiatrique, clinique, maison de repos) entraîne l'arrivée de nombreux employés ; l'étoffement des secteurs commerces et services de Gaillac gonfle les pourcentages des employés, cadres et professions libérales.

Les petites villes s'intègrent dans des brassages de plus en plus intenses qui affectent tout le territoire. A une aire locale d'attraction de travailleurs ruraux se substitue une aire de recrutement plus vaste qui intègre espaces ruraux et espaces urbains. Les déplacements coïncident avec la distribution géographique des offres d'emplois, la corrélation entre distance de la migration et qualification professionnelle ne disparaît pas pour autant : les migrations locales sont le fait des actifs les moins qualifiés dans chaque branche d'activité.

Parmi les immigrés actifs ouvriers, les manœuvres et ouvriers spécialisés sont recrutés en majorité dans les communes périphériques, les ouvriers qualifiés dans l'ensemble du département ; le personnel de service de l'hôpital de Lavaur est originaire des communes rurales, les aides soignantes de tout le département, les infirmières de la région Midi-Pyrénées, les médecins de tout le pays, et ainsi de suite pour les autres branches. La taille de la petite ville fixe sa place dans la hiérarchie urbaine, c'est-à-dire la fréquence des offres d'emploi de haut niveau. Les lieux de provenance des immigrants s'ordonnent en couronne dont le rayon croît avec la qualification de l'emploi qui motive le déplacement. Ce schéma n'est pas entièrement détruit par les mouvements du secteur administratif dans les villes du sud-ouest qui ont produit de nombreux fonctionnaires. La difficulté de revenir dans sa ville est telle que seuls les agents de l'Etat favorisés par leur rang hiérarchique, leur ancienneté, etc. y parviennent.

■ L'EXODE DES JEUNES

Les petites villes perdent aujourd'hui presque autant d'habitants qu'elles en gagnent par immigration et de surcroît elles accueillent une population parmi laquelle les retraités sont en nombre, pendant que les jeunes en âge d'entrer en activtié émigrent. Cet exode des jeunes gens est ressenti comme un mal inéluctable : « ici, les emplois ne correspondent pas à leur niveau de qualification et encore, bien souvent, cette offre d'emploi est presque inexistante ». Et effectivement ils s'en vont. 47 % des émigrés de Lavaur et Gaillac avaient de 16 à 35 ans au moment de leur départ et ce pourcentage est calculé par rapport au total d'émigrés. A Capdenac (12), la moitié des personnes qui arrivent à l'âge d'entrer en activité quittent la ville, la classe d'âge 20-30 ans est presque toute renouvelée en huit ans (1962-1968).

Dans l'ensemble des petites villes de la région Midi-Pyrénées, la moitié des garçons (48 %) nés de 1944 à 1949 et recensés ont émigré entre la date de leur recensement pour la conscription (18 ans) et l'année 1973.

Cet exode urbain se dirige vers d'autres villes et souvent vers des villes plus grandes : 52,9 % des départs des petites villes de la Haute-Vienne entre 1962

TABLEAU 11

Les mouvements migratoires 1962-1968 des habitants âgés de 16 à 30 ans en 1968

	Nombre de personnes en 1962	Immigrés	Emigrés	Nombre de personnes en 1968
Capdenac (12)	1 157	449	502	1 104
Lannemezan (65) ..	1 403	749	689	1 463
Graulhet (81)	2 022	1 033	585	2 470
Lavelanet (09)	1 575	460	310	1 725

et 1968 se sont effectués vers des agglomérations de plus de 50 000 habitants (1). 25 % seulement de l'émigration des petites villes de Midi-Pyrénées s'est dirigé vers des communes rurales et moins de 20 % vers des communes rurales périphériques (changement de domicile sans changement de lieu de travail), contre 55 % vers les communes urbaines de la région. Les grandes villes, malgré leur poids démographique, n'accaparent pas les départs (Toulouse attire 19 %, 15 %, 11 % des émigrés de Lavaur, Graulhet, Paris moins de 8 %) mais attirent la population jeune donc une proportion d'actifs plus forte : 43 % et 50 % pour Toulouse et Paris, 28 % et 37 % pour les communes rurales et les communes urbaines du même département. Les migrations des ménages adultes et âgés se déroulent surtout dans le périmètre départemental voire régional, au contraire les migrations des jeunes sont plus fréquentes vers les destinations urbaines lointaines.

Les jeunes actifs qui se dirigent vers les grandes villes s'y emploient dans le secteur tertiaire et de préférence dans les catégories socio-professionnelles, cadres moyens et employés. Cependant parmi les émigrés de Lavaur et Gaillac, un tiers deviennent ouvriers dans l'industrie et le bâtiment, c'est-à-dire que ces émigrés ont choisi des branches d'activité identiques à celles que les immigrants ont trouvées dans ces mêmes petites villes. Faut-il imputer cette désadaptation du marché local de l'emploi aux limites introduites par la petite taille ou à des migrations qui ressortent d'une autre logique : déplacements dus aux mariages, aux rapprochements familiaux, aux mutations...

Les résultats de l'exode des jeunes reflètent sans restriction la crise aiguë de l'emploi dans les petites villes. Crise de l'emploi ou blocage de l'emploi à un certain niveau de qualification ? La crise quantitative de l'emploi n'est évidente que dans certains centres aux soldes migratoires négatifs, en particulier dans certaines villes industrielles. L'émigration règle alors la disparité entre l'offre et la demande. Excepté pour Capdenac, l'intensité de l'exode des jeunes actifs n'entraîne dans les autres cas, ni diminution, ni vieillissement de la population active. Jusqu'en 1968, l'immigration compense les départs. De l'analyse des migrations 1968-1975 (encore dans l'impossibilité d'indiquer la structure par âge des immigrants) ressort un fléchissement du total des arrivées et une nette accentuation de l'immigration de retraite (14,5 % et 19 % des immigrés de Lavaur et de Gaillac sont retraités). Est-ce suffisant pour confirmer l'impression d'un ralentissement de l'immigration des jeunes actifs ?

Ce coup de frein au remplacement des jeunes ne serait que l'aboutissement d'un processus qui n'a fait que s'intensifier avec la croissance du nombre des jeunes qui se présentent sur le marché du travail avec une qualification acquise dans la petite ville. La crise qualitative de l'emploi se résorbe chaque année par l'exode de presque tous les jeunes urbains. Quelles que soient leur taille, leur structure économique, que leur solde migratoire soit positif ou négatif,

(1) J.P. LARIVIERE, La population du Limousin, op. cit.

l'impuissance à trouver une promotion sur place est généralisée à toutes les petites villes. Dans la mesure où le tarissement du réservoir de population déqualifiée des campagnes annule les possibilités de remplacement des personnels qui quittent les petites villes, le vieillissement de leur population devient très probable.

■ LE SCHEMA DES MIGRATIONS DES PETITES VILLES

L'absence de mécanismes compensateurs, l'insuffisance des effets multiplicateurs d'emploi et les autres limites imposées par la taille, font que les migrations dans les petites villes traduisent fidèlement les états de leur marché de l'emploi. Les comparaisons entre les évolutions démographiques et les modifications survenues aux structures économiques ont fait apparaître une diversité de situations dont aucun modèle ne pourrait rendre compte. L'observation des migrations dans des centres locaux ou dans des villes industrielles qui poursuivent leur croissance dans une stabilité de leurs activités économiques, a souligné la continuité des processus dont dépendent les migrations. Le schéma des migrations visualise ces déplacements en liaison avec un marché de l'emploi exempt de ruptures : pas d'installations d'usines, pas de fermetures, etc. Il reprend les enseignements des analyses des exemples de la région Midi-Pyrénées, c'est-à-dire de petites villes ancrées dans un milieu rural en voie de dépeuplement, de petites villes où l'insuffisance des emplois industriels a créé des comportements caractéristiques qui se sont traduits dans des filières d'émigration, enfin des petites villes dans un semis urbain lâche, par conséquent dans des bassins d'emploi étendus.

1) Le rôle de relais des petites villes

L'exode agricole et l'exode concomitant de la population rurale non agricole (commerçants, ruraux, services...) dirigent vers les petites villes un flux d'immigrants qui englobe une forte proportion d'actifs. Ces travailleurs s'embauchent dans des emplois créés par la dynamique de croissance de toutes les unités urbaines. Un autre flux d'arrivées, moins important, s'ajoute au premier : l'immigration extra-régionale de cadres et d'employés.

De la petite ville partent vers les grandes villes, des jeunes à la recherche d'emplois correspondant à leurs qualifications et qui ne sont pas créés dans les petites villes ou nommés sur des postes administratifs hors de la région. Ce double mouvement, nettement en faveur des arrivées qui nourrit les fortes croissances jusqu'en 1968, met la petite ville dans la position de centre relais entre les campagnes et les grandes villes.

La place des petites villes dans la division spatiale du travail est fixée : sièges des activités de production et d'exécution, elles accueillent une partie de l'exode agricole dans des industries qui emploient une main-d'œuvre déqualifiée, et fournissent les jeunes actifs pour les activités tertiaires en forte expansion des métropoles.

Le mouvement des départs n'étant pas une continuation de celui des arrivées après un séjour dans la petite ville, il n'y a donc pas de relais à proprement parler, bien que la propension à émigrer des ruraux et surtout de leurs enfants soit forte pendant la période intercensale qui suit leur installation.

2) Les petites villes, centres de distribution de la main-d'œuvre

A partir de 1968, les migrations en provenance des communes rurales regroupent trois courants d'arrivées :

— l'immigration des agriculteurs actifs, beaucoup moins conséquente, en particulier dans des aires rurales où la période précédente (1954-1968) a été marquée par un exode massif (Lavaur dans le Lauragais) ;

— l'immigration des jeunes d'origine rurale qui entrent en activité dans des établissements de la petite ville. En fait, ces jeunes fréquentaient déjà les établissements scolaires de la petite ville, et en 1962 et 1968 y étaient comptés à part (depuis, l'extension du transport scolaire a provoqué la chute des effectifs des internats, une diminution de la population à part et donc de la population totale) ;

— l'immigration de retraite de plus en plus importante.

Les échanges avec les autres destinations conservent les mêmes caractéristiques avec le même flux de jeunes qui émigrent pour trouver un emploi correspondant à leur qualification et, ici encore, des arrivées plus fréquentes de retraités. Sur le croquis, ce mouvement de départ est rattaché au second cycle d'enseignement général ou technique pour insister sur l'absence de débouchés locaux à partir d'une certaine qualification. Au delà de ce niveau, c'est-à-dire après le bac., les entrées en activité dans la petite ville de jeunes gens qui en sont originaires, se réduisent à quelques unités.

Le marché de l'emploi des petites villes présente une inadaptation déjà très importante au volume de la demande (des filières d'enseignement, mises en place pour satisfaire les besoins locaux à un moment précis, sortent des promotions qui ne peuvent plus être embauchées quelque temps après).

La petite taille et la place des petites villes dans la distribution hiérarchisée des activités dans l'espace, limitent en plus l'offre aux emplois les moins qualifiés et déterminent en même temps l'émigration en fonction de l'acquisition d'un certain niveau de qualification.

Ce schéma des migrations souligne la tendance au vieillissement de la population des petites villes. Il constate aussi l'exode des cadres ou futurs cadres auquel il est rarement fait référence pour expliquer la venue de personnels qualifiés extra-régionaux avec l'installation d'une entreprise : l'origine régionale de certains de ces cadres expatriés vers des métropoles suffit parfois à démontrer que le fait est pris pour la cause.

Le maintien de l'offre à un niveau relativement bas de qualification, met en relief les caractéristiques de la sélectivité de l'émigration en fonction des catégories socio-professionnelles et les aspects de l'insertion des différentes couches sociales dans le système urbain local. Si la scolarisation et la promotion fixent le lieu de résidence où se fait l'entrée en activité, de façon tout aussi schématique, est-il possible de déduire que les catégories où le niveau de scolarisation est le plus bas, sont celles qui émigrent le moins ? Les résultats de l'analyse des migrations a montré que non : les ouvriers et les fils d'ouvriers fournissent le plus d'émigrés par rapport à leur nombre dans l'ensemble de la population active. Par contre, excepté pour les enfants des patrons du commerce et de l'industrie qui demeurent nombreux dans la petite ville et dont plus de la moitié gardent le même statut que leurs parents (cette constatation doit être rapprochée de celle sur la stabilité du noyau stable), les autres ont, en quittant la petite ville, soit plus de chance de conserver le même statut que leurs parents, cadres moyens ou supérieurs, soit d'améliorer ce statut pour les enfants d'employés, d'ouvriers, d'agriculteurs. En revanche pour ces catégories, une déqualification par rapport à la situation familiale semble faciliter le maintien de leur résidence dans la ville d'origine.

Ces conclusions sur les migrations et le fonctionnement du marché de l'emploi qui en découle, posent le problème de la croissance future des petites villes, ou de certaines d'entre elles. L'évolution actuelle de leurs activités modifie-t-elle cette tendance au rejet des petits centres urbains dans un espace périphérique par rapport à celui des grandes aires de dynamisme ?

SCHEMA DES MIGRATIONS DE LA PETITE VILLE

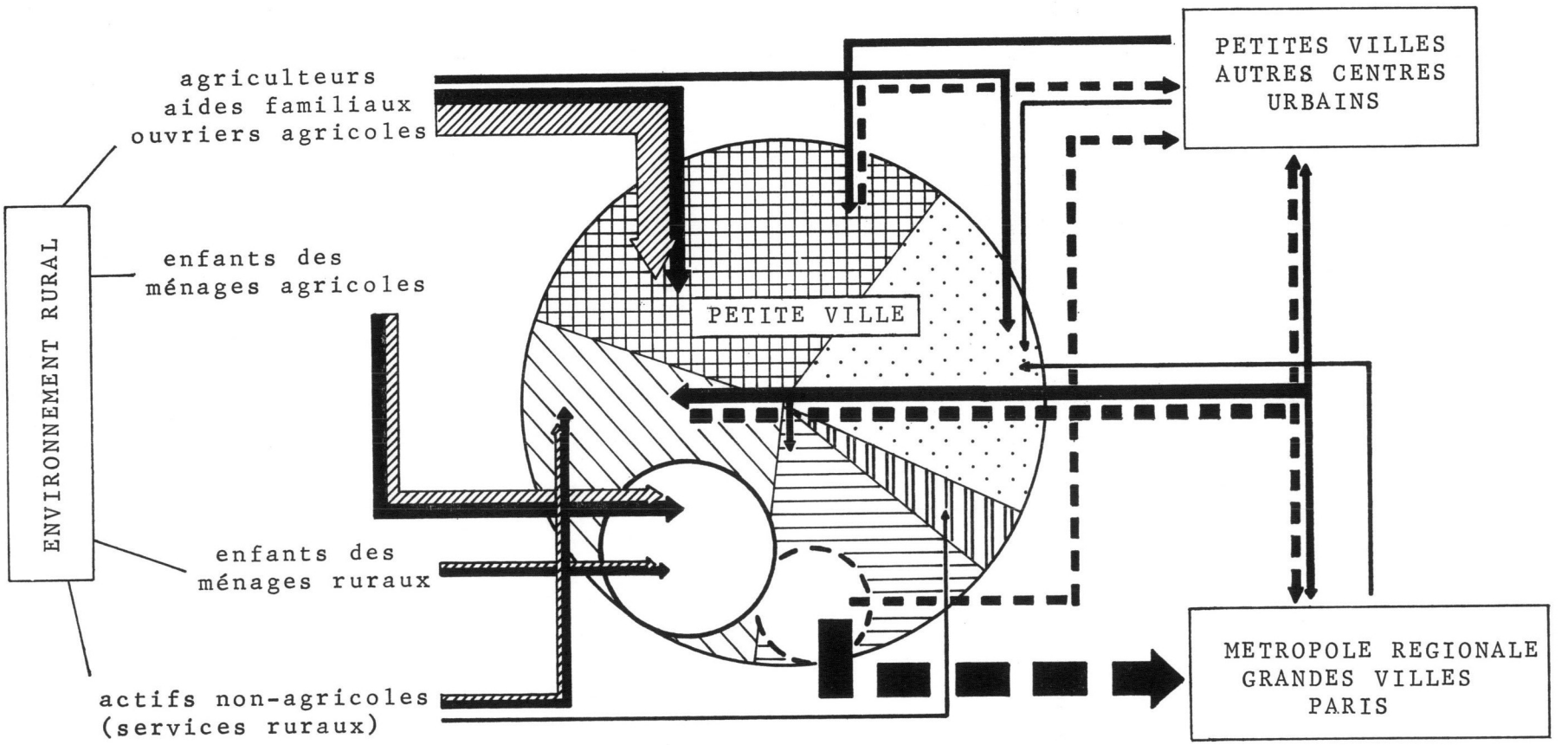

IV

L'industrialisation des petites villes

En 1976, les petites villes dépourvues de zones industrielles sont rares. Certes, ces zones industrielles offrent des conditions d'accueil très diverses, depuis des terrains réservés mais ni acquis, ni aménagés, jusqu'aux aires construites et raccordées aux axes de transport. La généralisation des aménagements témoigne d'une volonté, plus ou moins effective, de créer des emplois industriels. Les entretiens avec les responsables locaux de nombreuses petites villes sont révélateurs de l'impact de la politique nationale d'industrialisation. L'industrialisation, si elle n'est pas présentée comme le seul choix de développement est, sauf dans certains centres touristiques, considérée comme la seule politique à mener au plan local pour maintenir ou susciter la croissance. Dans les centres locaux, la venue d'un établissement, dans les centres déjà industrialisés, la poursuite des implantations, dans les villes anciennement industrialisées, l'arrivée d'établissements qui annoncerait le démarrage de la reconversion, règleraient, pour un temps, l'exode des jeunes. Ces attitudes reflètent aussi la réalité de la croissance des emplois industriels pendant la période d'évolution démographique favorable (1954-1968). Aujourd'hui, elles ne sont pas en accord avec les faits.

Industries et croissances ne coïncident pas. Seuls les centres locaux à industrie notable, c'est-à-dire les villes où l'industrie est accolée à un petit centre de services, enregistrent des gains nombreux sans qu'ils puissent être attribués à l'industrie plutôt qu'au tertiaire. Par contre, la population de beaucoup de centres fortement industrialisés diminue parce que l'industrie n'offre plus d'emplois.

Au niveau national, de 1970 à 1975, le solde des emplois industriels créés et supprimés est nul. Le rapport d'exécution du VI^{e} plan, indique qu'en moyenne la régression des effectifs industriels aura été de 0,3 % par an.

Dans ces conditions et compte tenu des prévisions de créations d'emplois industriels pendant le VII^{e} plan, comment envisager la contribution de l'industrialisation à la poursuite de la croissance des petites villes ? Attendre de cette industrialisation qu'elle suscite des créations d'emplois, en particulier dans les 233 villes où l'industrie occupe un actif sur deux, c'est poser le problème de la redistribution des emplois au niveau national et du devenir des établissements industriels actuels.

1 - LES PETITES VILLES ET LA DIVISION SPATIALE DU TRAVAIL

46,6 % de la population active des petites villes est employée dans l'industrie (bâtiment et travaux publics inclus) qui, dans quatre villes sur dix, représente le secteur d'activité dominant (voir premier chapitre).

La localisation des petites villes par rapport aux concentrations industrielles, opposent deux types d'industrialisation.

— Les processus d'industrialisation des petites villes industrielles des régions industrielles et des zones d'industrie diffuse sont identiques à ceux des autres centres urbains. Le devenir des industries est fixé par l'évolution d'ensemble de la région et par les choix des politiques de développement mises en œuvre à une échelle qui dépasse le cadre d'un seul centre urbain : reconversion des activités des bassins miniers, du bassin ferrifère lorrain, réadaptation des structures de l'industrie vosgienne, etc.

— Les industries des petites villes à l'écart des régions industrialisées, par rapport aux précédentes, font figure d'industries à la campagne. Dans les villes industrielles en milieu rural ou dans les centres industriels à industrie notable, chaque localisation d'établissement industriel se réalise dans des conditions d'industrialisation qui varient d'une ville à l'autre. La multiplicité des situations, qui tranche avec la relative uniformité des évolutions des villes de bassins industriels, traduit l'hétérogénéité des potentialités d'industrialisation des petites villes. Les espaces du bassin minier du Nord-Pas-Calais, de la basse vallée de la Seine, de la Lorraine sidérurgique reproduisent des conditions identiques d'industrialisation. « L'espace des petites villes » situées dans des régions agricoles n'existe pas. La mise en place des grandes unités de production et la division du travail qui en résulte dans l'ensemble du territoire national paraissent cependant conférer à ces petites villes, c'est-à-dire à des unités de petite taille liées à leur environnement agricole, des caractéristiques qui induisent une industrialisation originale.

■ LES BRANCHES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Les petites villes ne regroupent pas les industries vétustes, condamnées par l'évolution actuelle de la production. Les industries des petites villes ne sont pas des héritages en marge des concentrations industrielles dynamiques, elles s'intègrent dans l'actuelle transformation du système productif national, c'est-à-dire dans le processus de modernisation de l'appareil productif comme dans la répartition nouvelle des unités productives en fonction des mutations dans la division spatiale du travail.

Le regroupement des branches d'activité suivantes représente 39,5 % des emplois de l'industrie dans les petites villes :

— industrie intermédiaire de forte intensité capitalistique dont la production est consommée en grande partie par d'autres branches (100 % pour les activités retenues ici : combustibles minéraux solides, minerai de fer, sidérurgie, minerais et métaux non ferreux) ;

TABLEAU 12

Population active par branche de la comptabilité nationale et par taille d'unités urbaines (1962 et 1968)

Branches de la C.N. \ Unités urbaines	Communes rurales		moins de 5 000 habitants		5 000 à 19 999		20 000 à 49 999		50 000 à 99 999		100 000 à 199 999		plus de 200 000	
	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968
Industries agricoles et alimentaires	3,1	3,5	5,0	4,8	4,3	4,2	3,8	3,6	3,0	3,0	2,9	2,7	3,0	3,5
Combustibles minéraux solides	0,4	0,2	0,8	0,5	2,1	1,0	3,4	0,7	1,5	1,6	2,9	1,6	0,7	2,0
Minerai de fer, sidérurgie, minerais et métaux non ferreux	0,9	0,7	2,2	1,6	2,6	1,9	1,3	1,2	3,5	1,8	5,8	4,4	0,6	0,9
Première transformation des métaux	1,6	1,6	3,4	3,2	3,8	3,8	1,7	2,3	2,3	2,2	1,6	1,1	2,3	1,9
Industries mécaniques et électriques (12. 13. 14. 15.)	3,2	3,6	6,2	6,3	7,4	7,0	6,7	9,0	11,6	9,8	8,3	9,7	13,8	8,9
Industrie chimique	1,0	1,1	1,8	2,2	2,6	2,4	2,1	2,2	1,4	1,9	2,5	1,8	2,7	2,9
Industrie textile, habillement, du cuir	4,1	3,7	9,4	7,1	8,0	7,5	7,7	6,1	7,5	5,7	4,9	4,8	6,1	6,5
Industrie du bois	2,0	2,1	2,5	2,5	1,6	1,8	1,2	1,2	0,7	0,8	0,8	0,7	1,0	0,9
Industries de transformation	18,8	20,3	37,2	34,8	38,6	35,9	33,1	32,2	36,2	32,1	34,5	32,0	36,6	32,9
Bâtiment et travaux publics	7,3	9,3	9,7	11,4	9,4	10,7	9,3	10,7	8,9	10,1	9,1	10,2	7,9	9,5

— première transformation des métaux, activité qui transforme le moins parmi les industries d'équipement : ses produits sont moins élaborés, ses emplois moins qualifiés que dans les autres branches du groupe (industries mécanique et électrique par exemple) ;

— industrie textile et industries annexes qui concentrent les industries de consommation les plus traditionnelles et à main-d'œuvre abondante.

(%)

Part de la population active dans les :	1962	1968
• petites villes	42,7	39,5
• unités urbaines de 50 000 à 99 999 habitants ..	40,9	35,2
• unités urbaines de 100 000 à 199 999 habitants ..	44,1	37,2

Le pourcentage est, en 1968, plus élevé que dans les villes plus grandes, et l'évolution récente fait apparaître un décalage qui n'existait pas entre diverses catégories urbaines. La tendance au maintien dans les petites villes des activités les plus traditionnelles et les moins dynamiques se vérifie dans l'évolution des branches « transformation des métaux et industrie textile » qui enregistrent une diminution de leur part inférieure à la moyenne de l'ensemble des branches. L'effondrement des effectifs des houillères et des mines de fer y est compensé par une augmentation des emplois dans la première transformation des métaux et surtout dans l'industrie textile : le textile, l'habillement, gagent 8 000 et 2 000 emplois, l'industrie du cuir garde ses effectifs. Seuls les centres de moins de 5 000 habitants connaissent une croissance semblable.

Ces variations et les diminutions des pourcentages des industries mécanique, électrique, de précision d'une part (leur augmentation en valeur absolue reste inférieure à celle du textile), des industries chimiques d'autre part, marquent la lenteur de la transformation du système productif des petites villes. Le déclin des activités extractives, à la différence des villes de 20 000 à 50 000 habitants, n'est pas accompagné d'une progression concomitante des activités qui livrent des produits très élaborés.

L'absence de données postérieures à 1968 ne permettent pas de confirmer une orientation qui, comparée à celle des grandes villes, tendrait à spécialiser les petits centres dans la transformation des productions locales, dans des activités qui livrent des produits semi-finis, dans des productions traditionnelles.

TABLEAU 13

Part des industries des petites villes dans les effectifs d'activités industrielles (1962 et 1968)

(%)

Branches de la comptabilité nationale	1962	1968
Industries agricoles et alimentaires	10,6	11,3
Première transformation des métaux	14,7	16,6
Industries textiles (textile, habillement, cuirs) ..	11,3	13,7
Industries du bois	9	11,8

■ LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Dans aucune autre catégorie d'unités urbaines, le pourcentage d'ouvriers dans la population active n'est aussi fort que dans les petites villes : 45,9 en 1968. Ce chiffre, comme toute moyenne, reflète plus ou moins bien la dispersion des valeurs : dans quatre villes sur dix, les ouvriers composent de 30 à 45 % de la population active, dans une sur dix plus de 60 %. Les situations très diverses se calquent sur les différenciations entre villes industrielles et villes non industrielles, dans les premières la proportion d'ouvriers dépasse 50 %. Les caractéristiques de l'industrie et en particulier la relative spécialisation dans les activités comme la production des métaux ou le textile expliquent la sur-représentation des qualifications inférieures au sein de la structure socio-professionnelle des petites villes.

Les deux groupes socio-professionnels repérés dans l'analyse des migrations, la population salariée très mobile et le noyau stable des patrons de l'industrie et du commerce, dominent les autres. Bien que beaucoup de patrons et de petits producteurs en particulier perdent leurs moyens de production et deviennent salariés, ils conservent une place importante en 1968, équivalente à celle des cadres dont l'imprécision des classifications ne permet pas de distinguer les cadres administratifs de ceux des entreprises, c'est-à-dire leur place par rapport à la production.

L'augmentation des pourcentages des catégories employés et cadres moyens ne s'effectue pas au détriment de celui des ouvriers dont la forte représentation dans la population active des petites villes se traduit au niveau de l'ensemble du territoire : dans les petites villes où vivent 9,1 % des Français, résident 10,8 % des ouvriers.

TABLEAU 14

Population active par catégorie socio-professionnelle et par taille d'unités urbaines (1962 et 1968)

(%)

Catégories d'unités urbaines / Catégories socio-professionnelles	Communes rurales		moins de 5 000 habitants		5 000 à 19 999		20 000 à 49 999		50 000 à 99 999		100 000 à 199 999		plus de 200 000 hab.		France entière	
	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968
Agriculteurs exploitants	39,6	35,8	9,4	8,9	5,6	5,2	2,3	2,6	1,5	1,6	1,0	1,3	0,5	1,1	15,8	12,1
Salariés agricoles	9,9	7,5	3,9	3,2	2,2	1,8	1,3	1,2	0,8	0,6	0,6	0,7	0,4	0,5	4,3	2,9
Patrons de l'industrie et du commerce	9,9	9,5	15,5	13,7	13,8	12,1	12,8	10,5	11,2	9,5	9,4	8,4	9,7	9,6	10,6	9,6
Artisans	3,9	3,8	4,7	4,3	3,9	3,5	3,4	3,0	3,0	2,6	2,3	2,2	2,5	2,6	3,3	3,0
Petits commerçants	5,1	4,8	8,7	7,2	8,0	6,5	7,2	5,4	6,5	5,1	5,6	4,6	5,5	5,4	5,9	5,0
Professions libérales et cadres supérieurs	0,9	1,2	2,8	3,1	3,7	3,9	4,8	5,0	5,2	5,7	5,4	6,0	7,0	6,5	4,0	4,9
Cadres moyens	3,5	4,4	6,3	7,9	7,6	9,3	9,3	11,2	10,3	12,0	10,4	12,3	11,7	12,0	7,8	9,8
Employés	4,5	6,0	9,3	10,9	11,5	13,2	15,4	16,9	16,2	18,4	17,4	18,6	20,8	18,8	12,4	14,7
Ouvriers	26,7	30,3	44,7	44,4	46,7	45,9	42,9	43,0	44,8	43,0	45,5	43,3	40,0	42,4	36,7	37,8
Ouvriers qualifiés	6,3	8	11,8	13,2	13,5	14,6	13,8	14,7	16,1	15,7	15,3	15,5	16,0	15,5	11,9	12,9
Ouvriers spécialisés	10,2	12	16,8	16,9	16,1	17,0	14,1	15,3	14,7	14,4	14,1	14,6	12,4	12,8	12,4	13,1
Manœuvres	7,4	7,5	11,1	9,7	10,7	9,1	8,7	8,6	8,5	7,8	9,3	7,9	7,8	8,8	8,2	7,8
Personnel de services	3,0	3,5	5,0	5,3	5,5	5,5	6,5	6,0	6,2	5,9	5,9	5,8	7,8	6,1	5,4	5,7
Autres catégories	2,0	1,7	3,1	2,7	3,5	3,0	4,7	3,5	3,6	3,2	4,4	3,5	3,0	2,9	2,9	2,6

Ces chiffres et les pourcentages des manœuvres et ouvriers spécialisés confirment la spécialisation des activités industrielles des petites villes dans des travaux d'exécution. La déqualification du travail ouvrier résulte de cette spécialisation.

TABLEAU 15

Répartition des différentes catégories d'ouvriers

(% du total des ouvriers)

Catégories d'ouvriers	France		Petites villes	
	1962	1968	1962	1968
Manœuvres	22,4	20,7	22,8	19,9
Ouvriers spécialisés	33,9	34,7	34,5	37,1
Ouvriers qualifiés	32,4	34,1	29	31,7
Apprentis ouvriers		3,3		3,5

La déqualification du travail ouvrier varie suivant les branches d'activité économique : la proportion de manœuvres est plus forte dans les bâtiments et les travaux publics, celle des ouvriers spécialisés dans des activités traditionnelles et de main-d'œuvre (textile) comme dans des activités qui transforment et livrent des produits élaborés (constructions électriques, mécaniques). Dans les petites villes, l'augmentation rapide du nombre des ouvriers spécialisés et des ouvriers qualifiés accompagne la modernisation de l'appareil productif, mais la part des ouvriers déqualifiés diminue moins vite qu'au niveau national : la mécanisation et la parcellisation des tâches se déroulent dans des sphères productives qui exigent une faible qualification des travailleurs.

■ LES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Les petites communes concentrent plus de 20 % des établissements français de 200 à 999 salariés. Les établissements de plus de 1 000 salariés sans être absents, sont surtout groupés dans les villes de plus de 200 000 habitants (54 % du total). La répartition des gros établissements entre les petites villes et les autres centres urbains confirme les conclusions précédentes : les petites villes constituent les lieux d'implantation privilégiés des industries de transformation des productions locales mais aussi des activités d'extraction des matières premières, des industries productrices des métaux, des industries qui assurent la première transformation des métaux, des industries traditionnelles du textile et de la chaussure.

Les établissements des industries traditionnelles (textile surtout) se localisent de préférence dans les petites villes mais la conclusion essentielle à tirer du tableau 16 réside dans la concentration des activités qui transforment le moins, dans les plus petites agglomérations. La constatation vaut pour les industries traditionnelles comme pour les autres. Les grands établissements des filatures, tissages, teintureries y sont plus nombreux, par contre ceux de l'habillement,

quelle que soit leur taille s'implantent en priorité dans les centres plus grands. Même opposition entre les localisations des établissements de la première transformation des métaux, de la grosse mécanique et les usines de constructions mécaniques ou électriques, entre la production du papier et du carton (29 % des établissements dans les petites villes) et les industries polygraphiques (7,3 % seulement), etc.

La répartition des activités, la classification des travailleurs suivant les catégories socio-professionnelles, les spécialisations des établissements industriels définissent les contours d'un espace industriel abstrait des petites villes qui, par rapport à celui des grandes unités urbaines, s'individualise par le rôle qu'y tiennent les activités d'exécution. Ce n'est pas la présence d'industries traditionnelles ou d'établissements menacés de disparition qui caractérise les activités productives des petites villes. Au contraire, les petites villes sont intégrées à part entière dans l'actuelle transformation du système productif au sein duquel elles paraissent regrouper des activités dont les points communs résident dans les conditions d'exploitation de la force de travail.

TABLEAU 16

Les établissements de 200 à 999 salariés des communes urbaines de moins de 20 000 habitants

Répartition par activités (nomenclature des activités économiques) et part dans le nombre total d'établissements français de la même catégorie (1)

Activités économiques (NAE)	Nombre d'établissements des communes de moins de 20 000 habitants	Pourcentage du nombre total d'établissements
Extraction de minerais	17	47,2
Sidérurgie-Production des métaux	22	34,9
Première transformation des métaux ..	26	25,5
Fonderie, grosse chaudronnerie	70	25,7
Industrie du verre et de la céramique	43	38,1
Industrie textile et annexes	92	30,6
Industrie de la chaussure	35	40,7
Industrie du bois	36	36,4
Articles métalliques divers, constructions automobiles, aéronautiques...	112	23,5
Construcions électriques, électroniques, électroniques, de précision, optique .	91	19,3
Industrie chimique	73	18,8
Habillement	43	18,9
Total	*1 043*	*21,3*

(1) Résultats détaillés en annexe.

Source : INSEE, « Les entreprises et établissements industriels et commerciaux en France en 1971 », in : les établissements France et régions, volume 2, 1974.
Les résultats sont donnés par commune et non par unités urbaines et ne distinguent pas les communes de moins de 5 000 habitants, des communes de 5 000 à 20 000 habitants.

2 - LES PETITES VILLES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans l'ensemble des petites villes, la proportion de branches d'activité traditionnelles et d'industries qui élaborent peu leurs produits est plus élevée que dans les autres catégories de centres urbains. Une telle spécialisation se répercute sur toute l'économie des petites villes : moindre qualification des salariés, faible pourcentage de cadres, bas niveau moyen des salaires des travailleurs, etc., et renvoie à l'analyse des mécanismes qui aboutissent à la concentration des fabrications les plus sophistiquées employant les salariés les mieux rémunérés dans les grandes agglomérations. Les avantages procurés par les petites villes aux firmes industrielles seraient les négatifs des avantages de la concentration. Les industries modernes existent dans les petites villes, les grands établissements aussi ; elles ne sont pas à l'écart de l'ensemble des échanges interindustriels et ne paraissent pas condamnées par leur localisation hors des aires d'industrialisation concentrée. La question soulevée par l'implantation d'établissements dans les petits centres ne se résume pas à une interrogation sur le devenir d'activités en fonction de leur situation par rapport aux économies d'agglomération. La division des tâches entre petites et grandes villes prend aussi en compte les différences dans les conditions d'utilisation de la force de travail. Les structures des industries et en particulier la domination exclusive de quelques firmes sur un marché de l'emploi étroit d'une part, les caractéristiques propres à l'espace de la reproduction de la force de travail d'autre part, constituent deux conditions d'exploitation que l'agglomération exclut.

■ LE REGNE DE LA MONOINDUSTRIE

La petite taille des villes de 5 000 à 20 000 habitants implique la monoindustrie, ou du moins la forte domination d'une branche d'activité industrielle sur toutes les autres, réduites à des ateliers de fabrication ou de réparation. Sur 530 villes, 41 seulement peuvent être qualifiées de pluri-industrielles, 30 dépassent 10 000 habitants, dont 17, 15 000 habitants. Toutes les autres villes sont susceptibles d'être considérées comme des villes à une seule industrie, même si cette généralisation paraît abusive dans de nombreux cas, tant il est vrai que la spécialisation et l'organisation de la production rendent dominante l'activité principale. Dans les centres locaux ou dans les centres locaux industrialisés, l'activité industrielle est toujours unique ; dans les centres industriels, la *monoindustrie,* avec suivant les cas une ou deux industries subsidiaires aux maigres effectifs, devient une *monoactivité* quand les autres activités liées à la reproduction de la force de travail n'emploient pas plus de 30 % des actifs.

Dans les petites villes, les offres d'emplois déqualifiés représentent, en moyenne, plus de la moitié d'une offre, qui, en plus, se circonscrit dans de nombreux cas à une seule branche d'activité, quand ce n'est pas à quelques établissements.

Une petite ville sur trois est une ville monoindustrielle, une petite ville industrielle sur deux est une ville à monoactivité. L'absence d'une offre d'emplois diversifiée dans l'industrie des petites villes en découle et comme la spécialisation a lieu, de préférence, dans des activités d'exécution, le nivellement de l'offre aux bas niveaux de qualification est fréquent.

1) Les structures de la monoindustrie

Sur 367 villes qui possèdent au moins un établissement industriel de plus de 200 salariés (1), 162 sont des villes monoindustrielles, c'est-à-dire que les établissements d'une même branche, par leur taille ou leur nombre, accaparent l'essentiel des activités de l'industrie. Parmi les 205 villes restantes figurent les villes plurindustrielles à gros établissements (Commentry, Louviers, Redon, Vendôme, Argenton, Eu, Parthenay, etc.) et des villes non industrielles à un ou deux établissements qui dépassent de quelques unités les deux cents salariés.

● *Les villes à établissement de grande taille unique*

Dans 105 villes, l'établissement industriel de grande taille est unique, les autres établissements sont petits et dispersés dans d'autres branches, et dans 58, l'activité de cet établissement est aussi la monoactivité : il emploie la majorité de la population sans compter les actifs des ateliers sous-traitants, des entreprises de transport ou autres services à l'industrie. Les établissements Creusot-Loire de Pamiers et d'Imphy (1 560 et 2 300 salariés) dominent toutes les autres industries des deux villes, mais dans la première l'industrie n'emploie que 45 % des actifs, l'établissement y constitue la monoindustrie ; dans la seconde, l'industrie emploie 4 actifs sur 5, l'établissement y constitue la monoactivité.

La majorité des villes industrielles en milieu rural appartiennent à ce type. La monoindustrie est juxtaposée à des fonctions de centre rural à Falaise (Moulinex), Aubigny-sur-Néré (Moteurs Drouard), Loudéac (Olida), St Gaudens (La cellulose d'Aquitaine), Châteaubriant (Usine Huart), Crépy-en-Valois (Poclain), Bourbon-Lancy (Someca), Castelsarrasin (Tréfimétaux), etc. Comme dans l'exemple d'Imphy, elle est une monoactivité à Château-Arnoux (Péchiney), Quillan (Formica), Montbard (Vallourec), Pont-de-Roide (Peugeot), Biganos (La Cellulose du pin), Roussillon (Rhodia), Tavaux (Solvay), Fumel (Pont-à-Mousson), Ugine (Aciéries Péchiney), etc.

● *Les villes à plusieurs grands établissements*

Les villes des vallées vosgiennes fournissent les exemples les plus représentatifs des structures industrielles de 23 villes où la monoindustrie se répartit en quelques établissements de 200 à 1 000 salariés. Comparés aux précédents, chaque établissement emploie moins de salariés, mais au total la production du centre équivaut à celle d'une grosse unité de production. Toutes les usines d'une même ville qui ne fabriquent pas les mêmes produits, appartiennent cependant à la même branche d'activité, dans le cas des Vosges le textile, et parfois à la même entreprise. Si à Senones (Société industrielle de Senones et Colroy), Remiremont, Le Thillot (4 établissements chacune), Gérardmer, des activités complémentaires et certaines industries subsidiaires cohabitent avec les entreprises principales, dans d'autres villes une entreprise unique possède les gros établissements : La Bresse est bien la ville des héritiers de Georges Perrin, Fraize la vile de Boussac, Héricourt de Texunion, comme Doullens et Saint-Ouen en Picardie sont celles de D.M.C. et Saint-Frères, Bolbec et Barentin, autres petites villes textiles de Normandie, se rapprochent de ce type de structure bien que les établissements y soient plus nombreux et moins étroitement spécialisés. En dehors du textile, la présence de gros établissements se retrouve dans les cités industrielles des complexes pétrochimiques (Berre, Lillebonne,

(1) B. KAYSER, J.C. LUGAN, G. MAVEL, « L'industrie dans les petites villes ». Rapport d'une recherche menée en 1971-1972 pour la DGRST, Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines, 1973.

Notre-Dame-de-Gravenchon), ainsi que dans des villes où l'entreprise, qui écrase le marché de l'emploi, a scindé ses activités en plusieurs usines (Ducellier à Brassac-les-Mines, De Dietrich à Niederbronn-les-Bains).

● *Les villes à multiples petites entreprises*

Les petites villes à entreprises multiples de taille réduite spécialisées dans la même branche d'activité forment, à l'intérieur de l'échantillon, un ensemble très typé dont Thiers ou Saint-Junien rendent assez bien compte : une concentration de petits ateliers qui, par l'organisation de la production, la gestion familiale, rappelle les structures artisanales. Les crises qui secouent les établissements à chaque fluctuation de la production de la monoindustrie, semblent annoncer la disparition prochaine d'une activité souvent qualifiée de traditionnelle par référence aux structures de production caractéristiques d'une époque antérieure à la concentration capitaliste et à celles des fabrications qui, au contraire, s'adaptent aux exigences du marché. Les micro-entreprises qui reproduisent les mêmes cycles de production et les quelques entreprises de taille moins modeste se juxtaposent sans créer entre elles d'autres liens que des solidarités d'intérêt momentanées ; même dans ce cas, la concentration n'introduit que peu d'avantages pour les firmes. Outre Thiers (coutellerie) et Saint-Junien (cuirs) déjà citées, trente-deux villes — dont 27 à monoactivité — sont spécialisées dans une activité dispersée dans des micro-établissements et dans une ou deux grosses usines : Graulhet (104 établissements dans la mégisserie), Issoudun (50 dans la même activité), Caudry (dentelles), Tarare, Cours, Lavelanet (textile), Romilly-sur-Seine (bonneterie), Saint-Claude (pipes, taille des diamants), Morez (lunetterie), Morteau (horlogerie).

Cent petites villes à monoactivité, soit une sur cinq où toute l'activité économique est soumise aux fluctuations de l'unique industrie. La structure des établissements place encore plus les petits centres industriels sous la dépendance des entreprises qui s'y assurent le monopole de l'offre d'emploi.

2) Le monopole de l'emploi industriel

Le marché des emplois de l'industrie est assujetti aux offres de l'entreprise unique. Cette affirmation ne caricature l'état du marché de l'emploi que dans les petites villes pluri-industrielles. Dans les petits centres peu industrialisés, l'insuffisance chronique des offres de petits ateliers locaux réduit l'embauche aux quelques postes du bâtiment et des travaux publics ; dans les autres, l'établissement ou l'entreprise, ou le groupement patronal tient le monopole de l'offre.

a) *L'exclusivité de l'embauche*

Quel que soit le type de structure industrielle, gros établissement unique, plusieurs établissements de une ou deux entreprises, multitudes de petites affaires, le résultat identique s'impose : les besoins en main-d'œuvre de la mono-industrie règlent le niveau de l'offre. Les comparaisons entre évolution démographique et rythme de l'embauche étaient explicites à cet égard. Cette dépendance, particulièrement ressentie dans les petites villes où l'activité est dominée par une seule entreprise pourrait s'exprimer dans des locutions significatives : B.S.N. - ville (Masnières), Creusot-Loire-ville (Imphy), Gillet-ville (Thaon-les-Vosges), Solvay-ville (Tavaux), Rhodia-ville (Roussillon), Vallourec-ville (Montbard, Solesmes), Béghin-ville (Thumeries), Moulinex-ville (Falaise), Ferrodo-ville (Condé-sur-Noireau), Olida-ville (Loudéac) et... dix-neuf Péchiney-ville (dans les dix-neuf établissements, Péchiney Ugine Kulhmann ne constitue pas la monoactivité comme à Château-Arnoux, Bédarieux, Issoire, Ugine, mais partout l'unique gros établissement industriel).

La mainmise de l'entreprise sur le marché de l'emploi s'exerce avec autant de vigueur dans les villes à plusieurs gros établissements d'une même activité et dans les villes aux petites entreprises d'origine locale. Le groupement patronal ou le syndicat des patrons coutelliers, mégissiers, maroquiniers, tisseurs, etc.., contrôlent ce marché avec efficacité. Mainmise en effet puisque d'une part, dans les faits, l'établissement ou les entreprises se trouvent en position d'employeur unique, et d'autre part, la défense de ce monopole a été et demeure une constante dans l'action des employeurs. Les exemples abondent de villes où chapelliers, tisseurs, gantiers parfois sortis du rang, ont durant des générations dirigé leurs affaires et celles de la ville en même temps, avec comme souci majeur le maintien de l'exclusive de l'embauche, c'est-à-dire empêcher toute diversification industrielle, au besoin en démolissant l'usine de l'employeur qui osa s'implanter malgré tous les obstacles accumulés par les patrons de Cours en 1937. Ces attitudes imposées par des méthodes diverses dans lesquelles le paternalisme tenait une grande place, favorisé par la petite taille des concentrations ouvrières, ne témoignent pas d'une situation révolue. La défense d'un privilège sur le marché de l'emploi ne prend plus des formes spectaculaires, mais garde toute sa vigueur. La présence de leur grand établissement suffit presque à perpétuer le monopole des grandes entreprises. L'effet répulsif d'une usine qui recrute dans un bassin d'emploi élargi au-delà du territoire communal, qui a déjà détruit l'avantageux profit d'innovation à réaliser sur les premiers salaires industriels payés dans une région agricole, détourne des concurrents possibles. Dans beaucoup de cas, le grand établissement apparaît comme un employeur exceptionnel, surtout pour la main-d'œuvre peu qualifiée du milieu rural. Entrer chez Beghin, chez Formica, chez Péchiney, dans des régions où l'alternative se limite à cette possibilité ou celle d'attendre la création d'emplois chez des artisans locaux, revient à se placer parmi l'élite ouvrière : sûreté de l'emploi, avantages sociaux (transports, cantine, équipements sportifs, logement même, ...) et salaires toujours supérieurs à ceux distribués par les petits établissements. Des entreprises dont les fabrications exigent une main-d'œuvre qualifiée qu'elles ont formée — après recrutement par concours pour certaines qui ont profité au maximum de leur rente de situation — pratiquent une politique de salaires relativement élevés qui entrave l'émigration du personnel vers des centres urbains où, à qualification égale, les rémunérations seraient identiques. Quelle autre entreprise désirerait s'installer à proximité de tels employeurs ? Les atouts de la taille prémunissent les grands établissements contre des atteintes au monopole de l'offre. Leur capacité maxima de production atteinte, les demandes d'embauche s'empilent encore dans les bureaux du personnel et couvrent les besoins pour un, deux ans. Gage de la bonne rénommée de son établissement pour l'employeur, elles concrétisent surtout l'insuffisance des offres dans la petite ville et son environnement.

Le patronat des petites entreprises n'a pu conserver son exclusive sur l'embauche de personnels peu qualifiée qui ont trouvé, après émigration, des postes de travail moins pénibles que ceux des fabrications traditionnelles, des salaires plus élevés, etc. Dans l'impossibilité de maintenir les conditions d'utilisation de la main-d'œuvre locale qui permettaient la survie de structures archaïques face aux productions étrangères concurrentes, ces entreprises ont recruté d'abord des ruraux déqualifiés, ensuite des travailleurs étrangers (Graulhet, Saint-Junien, Thiers, ...). Pour le petit patronat qui parvient difficilement à garder une main-d'œuvre qualifiée, surtout quand les rémunérations sont très moyennes par rapport à la longueur de formation exigée comme dans l'horlogerie ou la mécanique de précision, la volonté de préserver le monopole de l'embauche garant de la continuité de ses activités, se traduit par des politiques locales de l'emploi très malthusiennes.

b) *Les conséquences du monopole*

La qualification de la main-d'œuvre

L'analyse de la place des petites villes dans la division spatiale du travail a montré que la déqualification du travail ouvrier est plus massive et plus rapide dans les petites villes que dans l'ensemble du territoire (cf. tableau 15 - Répartition des différentes catégories d'ouvriers). Paradoxe ? Dans les petits centres, les artisans et les métiers traditionnels sont relativement nombreux mais la présence d'un secteur aux structures précapitalistes ne s'individualise pas dans les statistiques des catégories ouvrières. Au contraire, l'impact de l'installation ou du développement du grand établissement fait progresser le pourcentage des ouvriers spécialisés, au-dessus de la moyenne nationale, dans un effectif total d'ouvriers où les métiers traditionnels tiennent une bonne place. C'est dans les petites villes, là où la concentration de grands établissements ne peut être poussée, que la concentration capitaliste développe le plus vite la déqualification ouvrière (proportion croissante d'ouvriers spécialisés). Pendant la période de forte croissance démographique des petites villes (1954-1968), industrialisation et prolétarisation des ruraux vont de pair, à un rythme qui bouleverse la répartition des actifs entre les différentes catégories ouvrières, surtout dans les centres industriels en milieu rural. La concentration capitaliste crée aussi des emplois de cadres, mais dans la division spatiale du travail, la répartition des qualifications s'effectue au détriment des petits centres.

Dans le recrutement d'une main-d'œuvre rurale pour des tâches productives des établissements tournés vers des activités d'exécution, ou vers des productions traditionnelles, le monopole de l'offre présente comme premier avantage celui d'embaucher par les méthodes propres à l'entreprise. Le grand établissement ne compte pas trouver dans des petits centres urbains une main-d'œuvre qualifiée, qui réponde à ses besoins. Si une section d'enseignement technique forme des employés pour l'usine locale, elle n'a été ouverte qu'après l'arrivée de l'usine. Dans un premier temps, l'entreprise emploie des ouvriers spécialisés et manœuvres qui, en quelques mois, s'adaptent au métier. Si le poste de travail exige habileté, responsabilité, l'ouvrier est classé et payé comme un ouvrier qualifié sans avoir la maîtrise d'un métier. La formation assurée par l'entreprise contribue à la stabilité de sa main-d'œuvre qui n'est pas garantie par le niveau de salaires.

Dans les villes à monoactivité exercée dans plusieurs petites entreprises, la nature des activités rend l'emploi qualitativement uniforme. L'offre est constituée par des emplois spécialisés (80 % des ouvriers du textile-habillement ou travail du cuir sont O.S. ou O.S.Q.) (1) ; le travailleur acquiert le minimum de qualification exigé pour être intégré à la chaîne dans la bonneterie, ou pour atteindre le rendement moyen. Dans ces conditions, les jeunes ne sont pas attirés par ces emplois mal rémunérés et ce sont avant tout les immigrés ruraux qui répondent aux sollicitations de l'offre. Des enquêtes à Lavelanet (textile), à Graulhet (mégisserie) ont montré que ces derniers s'employaient de moins en moins nombreux dans la monoactivité. Or, pour maintenir des coûts de fabrication bas et des structures de production de type familial, la léthargie combattive des petits patrons locaux défend le monopole de l'embauche, c'est-à-dire lutte contre la diversification industrielle qui pourrait résoudre en partie la crise de débouchés pour la main-d'œuvre locale qui prise peu les emplois de la monoindustrie. Toute implantation nouvelle en dehors de la monoindustrie accroît la faiblesse de ces petits centres dans les périodes de crise de production qui les frappent : l'établissement qui serait hors de la monoindustrie serait hors de la crise et pourrait profiter de facilités évidentes d'embauche qui ruineraient les redémarrages qui ne manquent jamais de succéder aux crises après une adaptation plus ou moins douloureuse des structures. Dans ces types d'industrialisation ancienne, la survie passe par le maintien de conditions

(1) Ph. d'HUGUES, G. PETIT, F. RERAT, VIMONT, « Les emplois industriels », Cahiers du Centre d'études de l'emploi, n° 4, PUF 1973. « L'OSQ n'a pas la maîtrise d'un métier ; il a le même genre de fonction qu'un OS. Cependant il est classé et payé comme un OQ. »

d'exploitation de la main-d'œuvre qui plafonnent les coûts de production alors que pour l'établissement de grande taille, la localisation dans une petite ville est intéressante tant que la comparaison des conditions d'exploitation des travailleurs avec les autres établissements locaux ne stimule pas une hausse des rémunérations supérieure aux gains réalisés par le choix d'une implantation loin des aires de croissance.

Les salaires

L'absence d'informations sur les salaires de l'industrie dans les différentes catégories d'agglomérations limite les analyses aux indications fragmentaires recueillies dans certains établissements. Les salaires dans l'industrie des petites villes sont bas. Sont-ils moins élevés que dans un établissement industriel de la même branche d'activité installé dans une grande ville ? Il semble que la réponse soit positive mais l'amplitude des écarts varie avec chaque branche d'activité et aussi avec le pourcentage de femmes dans l'effectif d'employés.

Non seulement les industries traditionnelles (textile, habillement, cuirs) mais la plupart des industries alimentaires et des usines de montage d'appareillages électriques paient au SMIC dans les petites villes comme dans beaucoup de grandes.

Des remarques de portée plus générale peuvent être extrapolées de données incomplètes.

— Quand l'établissement industriel appartient à une grande entreprise nationale, les salaires dépendent des conventions collectives élaborées au niveau national et parfois les salaires sont identiques dans toutes les usines du groupe, sans distinction de zones d'installation. Dans les petites villes, ces salaires font figure de salaires élevés.

— Dans tous les autres cas, grande entreprise locale, établissement sous-traitant d'une firme nationale, petites entreprises, les salaires paraissent sensiblement inférieurs à ceux distribués dans des grands centres. Un entrepreneur d'une petite ville du département du Rhône, expliquait que par convention collective, les salaires dans la métallurgie du département étaient 5 % inférieurs à ceux distribués à Lyon. Il justifiait ainsi cette différence : « nous payons un supplément de transport de 3 % par rapport aux entrepreneurs de Lyon car nous devons aller faire notre wagon à Roanne, nous n'avons pas les avantages d'une main-d'œuvre qualifiée et nos ouvriers ne sont pas plus productifs ; nous avons par contre plus de tranquillité sociale ». Ces ouvriers ne compensaient pas par un supplément de productivité les coûts supplémentaires de l'éloignement des axes de transport, une moindre rémunération rétablissait logiquement l'équilibre avec les concurrents de Lyon. Ce procédé est utilisé diversement suivant les branches, les localisations, mais il paraît appliqué partout : à productivité identique, l'ouvrier des petites villes est moins payé. Cette constatation ne se vérifie pas dans les établissements d'entreprises nationales dont la localisation dans les petites villes est motivée par d'autres facteurs : avantages dans les approvisionnements en matières premières et autres potentialités locales.

Les conditions de travail

Les conditions de travail dans les établissements industriels des petites villes peuvent être comparées avec celles d'établissements d'autres centres urbains, mais aucun résumé global ne rendrait compte d'une diversité de situations encore plus difficile à saisir que pour les salaires. L'exploitation ne dépend pas d'abord de la taille des villes, c'est une évidence. Dans une même ville, Pontivy dans la même branche d'activité, les industries alimentaires, un établissement fait figure d'avant-garde par sa recherche de l'amélioration des conditions de travail, dans d'autres, comme dans une entreprise d'abattage de volailles, les conditions de travail sont très sévères. Les conditions de travail fluctuent même à l'intérieur d'un établissement, suivant les ateliers.

La spécialisation plus fréquente des industries, d'une part dans la première transformation des produits où les travaux sont durs (fonderie, forge, estampage

pour la métallurgie), d'autre part dans les productions de biens de consommation où l'organisation du travail privilégie la répétition des tâches, les pourcentages élevés d'ouvriers spécialisés y compris parmi les ouvrières (27 % d'O.S. contre 22 % dans les grandes villes), permettent d'affirmer que les conditions de travail ont une probabilité plus forte d'être pénibles dans les petites villes. Dans les centres à industrie unique, traditionnelle, aux nombreux petits établissements, les conditions de travail rebutent. La modernisation des entreprises les plus dynamiques, souvent les plus grandes, montre que ni le type de production, ni les aléas conjoncturels frappant les industries textiles, du cuir, etc., n'impliquent la pérennité de mauvaises conditions de travail qui, en fait, subsistent pour assurer la continuité de structures vieillies et de rapports de production masquées derrière l'étroitesse des relations patrons-travailleurs. Ces caractéristiques sont moins spécifiques de la monoindustrie que de la petite entreprise.

Le recours à des mesures classiques des conditions de travail, comme la durée hebdomadaire du travail, ne montre aucune différenciation nette entre les petites villes et les autres espaces industriels. Dans 220 établissements de plus de 200 salariés sur les 370 qui ont répondu à l'enquête, la durée moyenne hebdomadaire du travail est inférieure à la moyenne nationale et dans 15 seulement supérieure à 48 heures.

Durée hebdomadaire du travail au 1-1-1972	Nombre d'établissements	Pourcentage
40 heures	62	17
De 41 à 42,5	61	16
De 43 à 44,3	97	26
..... moyenne nationale		
De 44,4 à 48	135	37
Plus de 48 heures	15	4
Total	370	100

Ces éléments ne répondent que de façon superficielle à la question de l'intensité de l'exploitation des travailleurs des petites villes, soulevée par la double constatation d'un fort pourcentage de travailleurs déqualifiés et d'une localisation préférentielle de certaines activités. La domination d'une activité sur l'ensemble de l'industrie ou sur toute l'économie d'une petite ville contribue, en maintenant un monopole de fait sur l'offre d'emploi, à renforcer ou à maintenir cette exploitation des travailleurs sur leur lieu de travail. La prise en considération de la durée hebdomadaire du travail, ou des migrations alternantes conduisent à une démarche complémentaire. Les conditions d'utilisation de la force de travail dépassent la périmètre de l'entreprise. Une approche plus globale « des conditions de vie et de travail » éclaire-t-elle les caractéristiques de l'industrialisation des petites villes ?

■ L'ESPACE DE REPRODUCTION DE LA FORCE DE TRAVAIL

L'industrialisation produit les mêmes formes urbaines dans les petites ou dans les grandes agglomérations. Quartiers résidentiels, cités HLM, maisons bourgeoises des professions libérales et commerçants du centre-ville, logements

vétustes des quartiers dégradés s'y reconnaissent également : le zonage social de l'espace n'est pas moindre dans les petites villes. Par contre, les contradictions suscitées par les conditions d'existence quotidienne des travailleurs semblent moins accusées dans plusieurs domaines : séparation travail-résidence, consommation collective des équipements, problème du logement, etc. Cette proposition n'est vérifiée que dans les petites villes qui constituent des unités urbaines distinctes. Au sein de maillages urbains serrés ou d'aires très industrialisées, les processus qui ont trait à la reproduction élargie de la force de travail demeurent identiques, quelle que soit la taille des agglomérations. Les centres locaux, les centres industriels en milieu rural ou en zone d'industrie diffuse et tous les centres qui constituent des unités économiques et résidentielles « indépendantes », présentent un « cadre de vie » aux caractéristiques particulières. Certaines, exposées par les promoteurs de politiques qui visent à solutionner la crise des grandes agglomérations, relèvent de l'idéologie de l'environnement. D'autres s'intègrent dans les conditions d'emploi de la force de travail : la domination de la monoindustrie, les possibilités d'exploitation en général seraient-elles plus marquées du fait d'une exploitation plus faible en dehors de la production ? Quelques éléments de réponses relatifs aux problèmes de l'habitation, de la dissociation travail-logement, de l'émergence des conflits suggèreront les potentialités offertes par l'espace résidentiel des petites villes dans la recherche d'une alternative à la concentration métropolitaine.

1) L'espace résidentiel

Dans les petites villes, la pénurie de logements suscitée par la concentration urbaine se pose dans les mêmes termes que dans les grandes villes. Quantité, qualité, formes ne diffèrent pas : listes d'attente des candidats à l'attribution d'un logement HLM, quartiers vétustes qui rappellent les cités ouvrières du XIX^{e} siècle, cités d'habitats collectifs sont identiques à ceux de l'ensemble des unités urbaines. La désadaptation entre l'offre et la demande y est moins constante et subit des tensions suivies de répits épisodiques en fonction de variations plus brusques dans les arrivées de migrants et surtout selon l'achèvement des programmes de construction. Chaque réalisation d'un ensemble collectif de cent logements double le nombre moyen de logements terminés dans une année et donc, accroît subitement les installations de jeunes travailleurs qui résident dans les communes rurales voisines.

Les caractères spécifiques de la production de logements, en particulier la place des promoteurs locaux dans l'activité de construction, introduisent d'autres différences dont l'analyse n'éclaire pas la connaissance des caractéristiques de l'espace résidentiel des petites villes.

Les dépenses pour l'habitation représentent 16,6 % du total de la consommation d'un ménage des petites villes contre 18,3 % pour les ménages des villes de 100 000 habitants (1). La différence du montant des dépenses consacrées à l'habitation est inférieure à la différence des dépenses pour les loyers et les charges :

	Unités urbaines de moins de 20 000 habitants	Unités urbaines de plus de 100 000 habitants
Montant des dépenses pour l'habitation	4 211,62 F	4 877,64 F
dont loyers et charges	938,51 F	1 687,05 F

(1) INSEE, Les conditions de vie des ménages en 1972 (Collections, M 32, 1974).

Malgré la réduction du décalage entre les montants des loyers, relevée dans les enquêtes, la différence demeure conséquente, même après pondération par le nombre de propriétaires, nombreux dans le noyau stable des patrons et des professions libérales.

Proportion des ménages	Unités urbaines de moins de 20 000 habitants (%)	Unités urbaines de plus de 100 000 habitants (%)
Locataires	37,2	54,5
Propriétaires non accédants .	27,8	18,7
Propriétaires accédants	23,0	17,0
Logés gratuitement	12,0	9,8

Ces chiffres indiquent que certaines conditions particulières aux petites villes accroissent les possibilités des ménages d'acquérir un logement. Certes, le chiffre des accessions n'est qu'une moyenne, mais une moyenne calculée sur un total de population où les ouvriers sont plus fortement représentés qu'ailleurs.

— Les classes moyennes, définies grossièrement comme constituées des cadres des entreprises, des cadres et employés de l'administration, subissent moins la crise du logement que dans les grandes villes. Fonctionnaires titulaires, cadres sur des postes stables, occupent des habitations individuelles dont ils sont propriétaires. Le marché de location d'appartements ou de pavillons pour ces classes moyennes, se limite à quelques offres. Les personnes des mêmes professions non titulaires, sur un poste provisoire ou qui s'installent, connaissent au contraire, des difficultés extrêmes pour se loger. Cet état du marché des appartements de standing contribue à renforcer la réticence des personnels qualifiés à la décentralisation de leurs entreprises dans une petite ville.

— L'accès au logement des ménages ouvriers ou employés est modifié par la proximité des origines géographiques de nombreux travailleurs. Malgré l'extrême mobilité de la population qui a immigré une première fois depuis les communes voisines, une partie conserve des liens étroits avec son milieu familial, quand celui-ci n'a pas été dispersé par l'exode agricole. Les interviews effectuées auprès de familles ouvrières mettent en évidence un retour vers le patrimoine familial après quelques années de résidence sur le lieu de travail. Les déplacements successifs de ce fils d'agriculteur, ouvrier dans la mégisserie de Graulhet (81) illustrent ce comportement : entré à l'usine, il habite dans la ferme familiale avec ses parents jusqu'à son mariage avec une jeune fille sténodactylo à Graulhet qui réside aussi chez ses parents agriculteurs. Le couple s'installe dans une HLM de la ville. Arrivés à l'âge de la retraite, les parents arrêtent de travailler la ferme et la famille vend les terres de l'exploitation agricole (17 ha). Le ménage du fils vient s'établir avec les parents dans les bâtiments de l'exploitation agricole en attendant la construction d'une résidence nouvelle. Les deux actifs se rendent quotidiennement à Graulhet, mais à la naissance d'un second enfant, l'épouse interrompt son travail. Cet exemple, ni exceptionnel, ni représentatif de situations familiales répandues, ne vérifie pas non plus la permanence des structures familiales dans des centres où la mobilité est intense. Il révèle une évolution du statut d'ouvrier-paysan à celui d'ouvrier-résident rural. Au premier statut caractéristique des rapports entre l'unité de production et le milieu agricole a succédé une division des tâches à l'intérieur de la cellule familiale : les producteurs-agriculteurs d'une part, les producteurs des unités de production industrielle d'autre part qui à l'occasion apportent un supplément de main-d'œuvre à l'exploitation ou un revenu d'appoint. Le second statut, plus fréquent, n'associe plus les deux fonctions : le patrimoine rural n'est conservé que pour assurer le logement ou pour procurer une petite production complémentaire (dans les pays d'élevage, la petite production agricole demeure encore associée au travail industriel, dans les pays

viticoles, quelques arpents de vigne..). Cette évolution, concomitante de la concentration agricole et de la diffusion des moyens individuels de déplacements, se répercute sur l'attitude des travailleurs sur les lieux de production. La prise de conscience et l'organisation des ouvriers ne se heurtent pas à des obstacles aussi affirmés que dans les situations où les ouvriers-paysans étaient nombreux, cependant les réactions restent influencées par les relations avec le patrimoine rural : « pas question de mener un mouvement revendicatif pendant les vendanges... et même pendant la taille des vignes » affirme ce syndicaliste de Quillan (11). La cohabitation résout en plus certains problèmes que l'absence d'équipements spécialisés (crèches, garderie) ne manquerait pas de soulever dans les petites villes. L'éloignement du lieu de travail pèse moins, en partie à cause de la fluidité des déplacements et de leurs courtes distances. L'exploitation en dehors du lieu de travail n'est pas perçue comme dans les grandes villes.

Ce problème des temps de transport entre le domicile et le lieu de travail est choisi comme cheval de bataille pour justifier les avantages d'un cadre de vie qui n'impose pas aux travailleurs des déplacements aussi pénibles que dans les grandes agglomérations. Les analyses des coûts et des pertes de production imputées aux trajets quotidiens justifient des propositions en faveur du développement de villes moins tentaculaires. La dissociation entre lieux de travail et de résidence n'atteint pas les mêmes proportions que dans les grandes villes, bien que cette évidence doit être corrigée par les migrations alternantes depuis les campagnes : le personnel de Olida à Loudéac, de Péchiney à Issoire ou à Lannemezan habite dans un rayon de quinze kilomètres, et il ne s'agit pas d'exceptions. Les avantages induits par la petite taille profitent aux travailleurs mais aussi à la collectivité. Dans les grandes villes, « l'entreprise ne paie pas des coûts qu'elle impose à la collectivité » (1). Dans les petites, l'absence de transports en commun libère entreprises et collectivité des coûts de transports supportés par l'individu. Dans quelle mesure les entreprises ne tirent-elles pas partie de ce moindre gaspillage du temps ? « Quand un individu, après une journée de travail, passe deux heures en déplacements improductifs, c'est deux heures de force productive qui sont perdues pour la collectivité, alors qu'elles pourraient être consacrées à un travail utile » (1). Dans deux exemples, dont celui d'un très gros établissement d'une entreprise nationale qui vient d'enlever un gros marché dans le Golfe persique, les facilités du cadre de vie n'expliquent-elles pas, à côté de bien d'autres facteurs, l'attitude des ouvriers qui choisirent de satisfaire les commandes nouvelles par un surcroît de travail, en heures supplémentaires, plutôt que d'accepter une réouverture de l'embauche ? Les traits particuliers à l'espace résidentiel des petites villes et les conditions d'exploitation de la force de travail dans les entreprises ne peuvent être dissociés. Que la crise de l'espace de consommation n'y soit pas fortement ressentie ne suffit pas à expliquer le calme social dont les entreprises y bénéficieraient.

2) Les conflits sociaux

« Tout se passe comme si les travailleurs de Saint-Brieuc travaillent un tiers de temps de plus que ceux de Bezons — région parisienne — (avec une productivité supérieure), étant donné le niveau des salaires » (2). Dans les établissements industriels du type de celui de Saint-Brieuc, situés dans les petites villes, les revendications contre les conditions d'exploitation subissent l'influence d'obstacles ou de filtres qui naissent, en partie, de la petite taille des villes. La résidence rurale d'une partie des travailleurs et l'appoint de revenus

(1) G. LETINIER, « Le coût des déplacements quotidiens de travailleurs dans la zone d'attraction de main-d'œuvre de Toulouse ». Colloque du CNRS : Grandes et petites villes, 1970.

(2) Qualification du travail. Tendance et mise en question (Travaux et recherches de prospective, n° 57). La Documentation française, juillet 1975.

du patrimoine de quelques-uns accroissent les réticences vis-à-vis des actions syndicales. La présence de sections syndicales dépend de la branche d'activité et des structures industrielles, aucune spécificité ne distingue les petites villes sur ce plan. Par contre, les conflits sont imprégnés par deux éléments fondamentaux : la dépendance à l'égard de la monoindustrie et le contrôle par les instances politiques locales.

Dans les cas de monoactivité, toute la vie de la petite ville est rythmée par les fluctuations de la production principale. Le ou les établissements en situation d'employeur unique règlent le devenir des activités et la population est consciente de cette dépendance, l'unanimité réalisée dans les petites villes contre les fermetures d'usines l'atteste. Les employeurs utilisent leurs privilèges pour stopper des mouvements revendicatifs. Les menaces de fermeture par les patrons s'appuient sur la comparaison avec la localisation d'établissements identiques : installés loin des aires dynamiques, des axes de transport, leurs usines ne se remettraient pas d'augmentations salariales qui remettraient en cause leurs coûts compétitifs. Entreprises, commerçants, professions libérales, et l'ensemble de la population demeurent tributaires du seul avantage offert par la localisation dans les petites villes en milieu rural : une plus forte exploitation de la main-d'œuvre.

Les interventions des agents politiques sur le système économique local dépendent en premier ressort de l'appartenance politique des élus et de leur choix en faveur de telle ou telle stratégie. Elles s'inscrivent toujours dans les limites de leur influence réduite sur les décisions des entreprises. La taille des petites villes introduit des possibilités de relations entre les élus et les citoyens d'une part, les élus et les détenteurs du pouvoir économique d'autre part, malgré la distance entre le pouvoir politique local et les centres de décision économique (1).

Si des difficultés touchent un établissement, les élus peuvent intervenir, et le font en général auprès des agents du système politique national afin que ceux-ci, à leur tour, usent de leur influence auprès des centres de décisions concernés. Quelle que soit l'efficacité de cette intervention, elle constitue une pratique courante qui n'est pas spécifique aux petites villes. Les interventions sont moins répandues en cas de conflits sociaux à l'intérieur d'une entreprise. Les médiations de responsables locaux ou les pressions de notables se multiplient, par contre, en cas de conflit prolongé dont les effets débordent la seule entreprise intéressée : grèves de solidarité, manifestations fréquentes et réduction du pouvoir d'achat. Des attitudes plus engagées existent aussi. Ce maire expliquait les succès de l'industrialisation sur sa commune bretonne par les engagements qu'il avait pris de garantir la tranquillité sociale aux entreprises qui manifestaient l'intention de s'installer sur sa commune. Son rôle pendant une grève des employés du grand établissement de la ville prouva que lorsque ses pouvoirs se furent révélés inaptes à solutionner un conflit, il n'hésita pas à entrer lui-même directement dans l'arène. A leurs actions s'ajoutent la connaissance personnelle des cadres supérieurs de l'entreprise, l'atmosphère créée par des relations moins anonymes que dans les grandes villes et qui peuvent aider à la continuation de pratiques paternalistes, en un mot « un cadre de vie à l'échelle humaine » qui, au même titre que la dépendance à l'égard d'une grande entreprise, que la possession d'un minuscule patrimoine dans le domaine agricole, que la moindre exploitation dans l'espace de consommation, constitue un élément qui particularise les conditions d'utilisation de la force de travail dans les petites villes.

(1) J.P. LABORIE, J.C. LUGAN, Le système politique des petites villes, op. cit.

3 - L'INDUSTRIALISATION, FACTEUR DE CROISSANCE DES PETITES VILLES ?

Entre 1968 et 1975, l'effritement de la croissance des petites villes industrielles correspond au ralentissement du mouvement d'industrialisation. Les projets inscrits dans les rapports d'orientation pour le VII[e] plan laissent penser que cette situation a de fortes chances de se maintenir quelques années. Les petites villes accuseront-elles ce blocage dans l'évolution de l'emploi industriel, ou, au contraire, une rupture de la tendance à la concentration des établissements industriels dans des aires privilégiées, soutiendra-t-elle l'immigration rurale qui contribue à alimenter leur croissance ?

■ LES PETITES VILLES ET LES STRATEGIES D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

Les stratégies d'implantation des entreprises concrétisent les rapports entre les éléments techniques, économiques et sociaux de chaque espace. De l'incapacité des petits centres à susciter des économies d'agglomération découle l'absence d'homogénéité de leur espace : les petites villes démunies du pouvoir attractif des grandes agglomérations urbaines « subissent » les caractéristiques attractives ou répulsives de leur environnement.

Pour les unes, leurs atouts, potentialités du sous-sol, production agricoles locales, axes de communication, sont communs à un ensemble régional où la proximité plus ou moins grande de concentrations industrielles, de grandes agglomérations, les transforme en satellites d'un type d'espace différent.

Les autres, dépourvues de ces avantages, offrent comme le milieu rural, l'attrait de meilleures conditions d'utilisation de la force de travail. Schématique et simplificatrice, cette opposition rend compte de la situation des petites villes qui ne peuvent s'individualiser, dans l'espace qui les englobe, qu'en renforçant leur attractivité par la réalisation d'équipements ou par l'apport d'éléments qui modifient en leur faveur les pratiques d'implantation :

— dans une localisation éloignée des aires urbanisées et industrialisées, seules les entreprises susceptibles de valoriser au maximum les gains sur la force de travail seront intéressées par les réalisations des collectivités locales qui compensent les écarts considérables dans les éléments techniques et économiques ;

— dans des localisations péri-urbaines ou au sein de concentrations industrielles, l'implantation dans un petit centre urbain réduit les atouts de la proximité des grands services centraux. Au contraire, si les éléments techniques et économiques de l'ensemble de l'aire y sont disponibles, les établissements refoulés par la saturation des métropoles, à la recherche de superficies vastes et moins chères, s'y installeront.

La mise en œuvre d'une politique industrielle en faveur des premières implique des choix inscrits dans une logique qui vise à atténuer la concentration dans les parties dynamiques du territoire national et ses effets stérilisant dans les autres régions. La définition d'une politique qui tendrait à remédier à ce déséquilibre en privilégiant, entre autres, l'industrialisation des petites villes, prend, de fait, en compte, des objectifs beaucoup plus larges.

— En premier, les solutions aux contradictions engendrées par la concentration urbaine, « la surconcentration des hommes dans quelques grosses agglomérations représente une forme passée d'urbanisation »... « les pouvoirs publics

ne peuvent pas rester plus indifférents à la taille des entreprises qu'au lieu de leur implantation, faute de voir bientôt le territoire français composé de quelques mégalopoles isolées, théâtres de conflits incessants, au milieu d'un territoire rural pratiquement désert » (1).

— En second, la restructuration de l'ensemble des activités productives. En effet, stimuler la redistribution des activités industrielles vers les petits centres, c'est d'abord intégrer au développement des grands groupes, privilégiés pendant le V^{e} et le VI^{e} plan, celui des entreprises petites et moyennes ; c'est ensuite tenter de résoudre les tensions relatives à l'emploi par une révision de l'ensemble de la politique des investissements : « dans une croissance plus économe en capital, les investissements pourraient créer un grand nombre d'emplois, surtout si ces investissements sont effectués dans les zones géographiques où les ressources en main-d'œuvre permettent d'éviter le recours, inévitable dans d'autres zones, à une main-d'œuvre étrangère (2).

■ LES TYPES D'INDUSTRIALISATION DES PETITES VILLES

Les trois types principaux d'industrialisation déterminés d'après les facteurs attractifs propres à chaque ville reproduisent les classifications établies suivant les rapports petite ville — environnement :

— l'industrialisation des petites villes industrielles ou des centres locaux en milieu rural ;

— l'industrialisation des petites villes dans des aires dynamiques ;

— l'industrialisation des petites villes dans des régions industrielles en crise.

1) L'industrialisation des petites villes en milieu rural

L'industrialisation des petites villes industrielles en milieu rural ou des centres locaux industrialisés, répond aux caractéristiques des petites villes dans la division spatiale du travail.

— Les activités industrielles sont confinées dans les activités de production. Quand l'entreprise réalise elle-même la conception de ses fabrications, les bureaux de recherche et d'études ne sont pas installés dans l'établissement de la petite ville. Après certains échecs dans l'organisation du travail mise au point dans les sièges centraux, l'autonomie locale dans les méthodes de production a progressé, mais, en contrepartie, la gestion financière a été intégrée aux services mécanographiques du siège. Au total, la proportion des personnels qualifiés et des cadres n'a subi que peu de modifications.

— Le choix des implantations est déterminé par les caractéristiques de la main-d'œuvre, qui compensent les inconvénients de l'éloignement des marchés, des sources d'approvisionnement, des axes de communication, l'absence d'économies d'agglomération, etc... Le rapport sur l'industrialisation en milieu rural (1) énumère ces avantages. Tous ont trait à l'utilisation de la force de travail qui « présente une santé plus robuste, une conscience professionnelle, une ardeur au travail » supérieures à celles des ouvriers des métropoles, à l'organisation de l'espace de reproduction de cette force de travail qui accroît l'exploitation :

(1) Georges CHAVANES, Usines à la campagne, op. cit.
(2) Projet de rapport sur l'orientation préliminaire du VIIe Plan. Deuxième partie : « Des lignes d'actions », 1975.

• gains de productivité en relation avec les aspects originaux de l'espace résidentiel (amélioration des relations humaines dans l'entreprise et hors de l'entreprise, relations familiales, ...)

• main-d'œuvre rurale « socialement plus calme, moins perméable aux mots d'ordre parce que moins massifiée ».

Dans les motivations d'installation des établissements industriels des petites villes, la recherche des avantages tirés de l'exploitation de la main-d'œuvre désigne des localisations multiples. Selon les exigences de l'établissement industriel, approvisionnements impératifs de fabrication, proximité du marché, tel lieu sera retenu. Plus les établissements sont libérés des contraintes de localisation à l'égard des sources d'énergie, du marché, des coûts de transport, plus ils sont en mesure de jouer sur les opportunités locales pour réaliser des surprofits. Comme dans de nombreuses régions de la France de l'ouest, ces établissements, dont le type le plus parfait reste l'établissement de confection, représentent l'unique chance d'industrialiser la petite ville ou de créer des emplois féminins, les collectivités locales s'efforcent d'aménager des structures d'accueil comparables à celles d'unités urbaines plus importantes. En fait, elles financent les futures économies externes d'établissements à la recherche d'avantageuses conditions de production. Ces petites villes n'accroissent pas leur prise sur le système économique, au contraire, elles se livrent aux marchandages d'entrepreneurs plus ou moins soucieux du devenir de la population de la ville où ils s'installent : à Lesneven, un atelier de confection installé en juin 1973 ferme fin octobre et son patron, qui n'avait pu obtenir les normes de rendement de la part du personnel, fit charger les machines à coudre dans des camions et disparut pour une destination inconnue.

Le résultat de ces politiques locales ne modifie pas la place des petites villes dans la divsion spatiale du travail. Le saupoudrage de petites zones industrielles, plus ou moins bien équipées selon les ressources locales et les aides à l'industrialisation accordées par l'Etat corrigent les écarts avec les aires pourvues d'atouts plus attractifs. Correction suffisante pour rendre économiquement rentable le transfert ou la création d'une usine où la recherche de la productivité et du coût de la main-d'œuvre intervient de façon décisive dans la localisation ; mais insuffisante pour permettre le rattrapage de la perte due aux coûts de transports plus élevés, à l'interruption de solidarités techniques avec d'autres entreprises, etc. Les aides, les zones industrielles aménagées, les exonérations fiscales n'égalisent les chances que vis-à-vis de certaines industries et en particulier des industries soucieuses d'utiliser des avantages sociaux. Dès lors, les petites villes et le milieu rural deviennent intéressants pour certaines industries.

Trois exemples illustrent ces mécanismes :

— les décentralisations d'établissements parisiens dans les petites villes relativement peu éloignées de la région parisienne (Basse-Normandie, Centre-ouest, Bretagne),

— la multiplication d'implantations d'ateliers de confection ou de bonneterie, filiales d'entreprises parisiennes ou sous-traitantes de marques commerciales, qui emploient dans les petites villes ou les bourgs des régions rurales densement peuplées (Bretagne, Vendée), la main-d'œuvre féminine en chômage chronique. Moins fréquentes les installations d'établissements de l'industrie du meuble relèvent de la même logique (Vendée, Vienne : à Montmorillon une entreprise de meubles de cuisine emploie 83 % d'O.S.).

— les localisations d'industries agro-alimentaires attirées par les productions agricoles locales. Les efforts produits par certaines municipalités de petites villes de l'ouest pour capter l'établissement industriel qui redresserait l'évolution de l'économie locale mettent en évidence les avantages recueillis par les entreprises : organisation des marchés et des circuits d'approvisionnement, mise en service d'abattoirs (la modernisation de l'abattoir de Loudéac coïncidant avec l'essor de l'élevage porcin fut lancée au moment opportun pour intéresser Olida), équipement des zones industrielles. Les localisations des établissements de la branche industrie alimentaire ne relèvent pas uniquement de ces réductions de coûts. La nécessité de situer l'usine dans son aire d'approvisionnement

et dans une agglomération qui puisse satisfaire les exigences d'une grande unité de production (logements, gare) paraît aussi déterminante : Bel à Sablé-sur-Sarthe (35 % de femmes, 40 % d'O.S. mais un laboratoire de recherche), Préval à Pontivy, Gervais à Neufchâtel-en-Bray (30 % de femmes, 85 % d'ouvriers, 42 % d'O.S.), ONNO salaisons, charcuterie à Pontivy (43 % de femmes, 72 % d'O.S.), Biscuiterie Brossard à St Jean-d'Angely (48 % de femmes, 16 % d'O.S., 45 % de manœuvres).

L'évolution de ces établissements rappelle celle des grands établissements industriels, de branches d'activité très variées, installés dans des centres locaux depuis de nombreuses années pour des raisons diverses, qui, à l'époque de leur implantation, ne se résumaient pas aux seuls avantages de la main-d'œuvre rurale : relais d'une tradition manufacturière, production pour le marché local de machines agricoles, richesse du sous-sol, repli stratégique loin des des frontières, etc. Ces grands établissements qui appartiennent à des entreprises nationales à multiples établissements se retrouvent dans des conditions de production qui ne supportent pas la comparaison avec ceux installés près des marchés ou près de leurs fournisseurs ou dans les aires aux éléments techniques plus favorables. La majorité appartient à l'industrie mécanique ou à la première transformation des métaux. La composition organique de leur capital et l'élaboration de leurs productions diminuent l'influence relative des coûts de la main-d'œuvre dans la réduction des coûts de production. Ces établissements depuis 1970 réalisent de gros progrès dans la productivité qui se soldent par une réduction progressive des effectifs (départs à la retraite anticipés, non renouvellement des emplois libérés par les personnes âgées). Les enquêtes effectuées dans les établissements de plus de deux cents salariés indiquent une généralisation de ces politiques qui ne sont pas propres aux seules villes industrielles en milieu rural. Les conséquences sur l'évolution démographique se manifestent immédiatement dans les villes aux structures considérées jusque là comme solides.

Ces derniers exemples ne masquent pas l'originalité essentielle de l'industrialisation des petites villes dites « en milieu rural », à savoir la localisation préférentielle d'établissements qui, dans leurs pratiques d'implantation, privilégient les éléments sociaux par rapport aux éléments techniques et économiques. Le cas de cet établissement, filiale d'une entreprise britannique, qui emploie près de 380 salariés en 1970 dont 35 % d'OS dans une petite ville de l'Oise pour la fabrication de machines agricoles, et qui transfère ses activités à Loudun (86) pour « pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée dans l'Oise », prouve que ces stratégies conservent leur actualité.

2) L'industrialisation des petites villes dans des aires dynamiques

Les aires dynamiques englobent la région parisienne, les régions de programme du Bassin parisien (Picardie, Haute-Normandie, Champagne, Centre), la Bourgogne, la Franche-Comté, l'axe Rhône-Saône, la région Provence-Côte-d'Azur, l'Alsace, c'est-à-dire les régions qui ne bénéficient pas des aides accordés par l'Etat aux industriels qui créent de nouvelles installations ou agrandissent celles qui existent déjà. Les petites villes y ont bénéficié ou bénéficient d'un mouvement spontané d'industrialisation induit par la proximité des grandes agglomérations (région parisienne, lyonnaise, marseillaise), par la facilité des axes de communication entre des régions à fort dynamisme (Bourgogne, vallée du Rhône), par leur situation au sein de régions industrielles actives (Basse-Seine, région Rhône-Alpes, Alsace, Porte de Bourgogne).

Entre 1954 et 1970, l'industrialisation de ces petites villes a été rapide. En s'y installant, les établissements cumulaient les atouts de l'ensemble de la région avec les avantages propres aux petites villes, en particulier le climat social relativement calme des villes sans tradition ouvrière et les facilités d'extension sur des terrains acquis à des prix inférieurs à ceux des grandes agglomérations. Les implantations résultent fréquemment de desserrements ou d'extensions d'établissements urbains, ou de la création d'usines pour la fabrication de quelques éléments d'un processus de production complexe ou pour la sous-

traitance de groupes industriels. Les productions relativement diversifiées malgré la domination des branches de la mécanique et de la transformation des métaux, demeurent tributaires de stratégies décidées dans les sièges centraux et donc fragiles en période de crise.

Les petites villes incluses dans des régions industrielles (Basse-Seine, région parisienne, Porte de Bourgogne, Delta du Rhône, Nord-Pas-de-Calais) connaissent des processus d'industrialisation communs à toute la région. De plus en plus, leur devenir est déterminé par l'affectation de leur sol à l'intérieur d'un schéma d'aménagement : en zone industrielle, elles deviennent des pôles attractifs d'une importante main-d'œuvre journalière (Lillebonne, Notre-Dame-de Gravenchon, Pont-de-Roide, Beaucourt), en zone résidentielle des communes dortoirs (Istres, Annœullin, Wallers, Wavrin, zone verte et zone d'habitat dans l'agglomération lilloise ; Bergues, Bray-les-Dunes, villes-dortoirs de Dunkerque, ...)

Les petites villes dans la grande périphérie de l'agglomération parisienne et les petites villes situées sur les faisceaux d'axes de communication, ont accueilli des nouvelles industries de transformation et surtout des desserrements ou des décentralisations. Les villes qui, en plus des facilités de transport et de la proximité de Paris, offraient des terrains industriels équipés et garantissaient des logements pour la main-d'œuvre ont enregistré de nombreuses créations d'emplois. Le mouvement spontané d'industrialisation n'a pas été autant stimulé que dans les petites villes en milieu rural par les conditions d'utilisation de la force de travail y compris dans les petites villes comme celles de l'Yonne, de Picardie, du Loiret, à l'écart des zones urbaines : les potentialités des bassins d'emplois, malgré un chômage féminin identique, n'y sont pas comparables et de nombreux salariés quotidiennement se rendent dans les usines de centres urbains déjà industrialisés.

Parfois, la recherche de terrains libres proches d'axes de communication rapide a constitué l'élément majeur dans le choix de la localisation, et l'établissement, pour ses besoins en main-d'œuvre, a dû faire appel à des travailleurs immigrés. Les petites villes des vallées de l'Yonne, et de l'Armançon, des départements de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher fournissent des exemples représentatifs de cette industrialisation : le solde des emplois industriels dépasse 500 entre 1962 et 1968 à Saint-Florentin, 700 à Joigny (89) où 1 186 logements ont été achevés en six ans !

La poursuite de l'industrialisation des villes de ces régions est compromise par le coup d'arrêt porté à la création des emplois industriels. Il sera plus sensible là où les disponibilités en main-d'œuvre ont déjà été utilisées. Les années à venir seront consacrées aux efforts d'équipements qui succèderont à l'aménagement des zones industrielles.

3) L'industrialisation des petites villes dans les régions industrielles en crise

Que ce soit dans les bassins houillers lorrains, du Nord-Pas-de-Calais, dans les centres d'extraction du minerai de fer lorrain, c'est-à-dire là où la récession frappe un ensemble régional, ou à La Machine, à La Mure, à Bessèges, Brassac-les-Mines, là où la crise touche une petite ville et son pays, la solution passe par la reconversion des monoactivités.

Dans les petites villes dominées par les activités traditionnelles, comme le textile (Vosges, région de Fourmies, Haute-Normandie, Haut-Beaujolais, Pays d'Olmes, Haut-Languedoc) ou le cuir (Saint-Junien, Graulhet, Issoudun), la monoindustrie accuse toutes les fluctuations de production, les crises comme les bonnes conjonctures. Chaque phase s'accompagne de concentrations, de fermetures d'établissements. L'adaptation des structures s'y accomplit en même temps que s'y aggrave le chômage. Les remèdes à la fragilité de l'économie locale résident dans la diversification des activités, donc dans la venue de nouvelles industries. L'impératif de l'industrialisation ne se heurte pas aux mêmes difficultés dans les trois situations présentées.

Dans les deux premières, la disparition de l'activité monoindustrielle qui s'échelonne sur plusieurs années, avec dans un premier temps arrêt de l'embauche et mises à la retraite anticipée, provoque un vieillissement de la main-d'œuvre. Les établissements susceptibles de prendre le relais des activités d'extraction se trouvent en présence de salariés âgés, aux qualifications peu diversifiées et aux rémunérations élevées du fait de rapports sociaux particuliers à ces secteurs d'activité. En Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais, la fermeture des puits entraîne les mutations vers d'autres centres d'extraction, l'émigration vers d'autres régions ou des déplacements quotidiens vers les usines de la Sarre pour les ex-mineurs lorrains, la « conversion » dans de nouvelles industries, ou le chômage enfin. Les pertes de Faulquemont, 150 habitants depuis 1968, L'Hôpital : 976, Piennes : 694, Tucquegnieux : 1 345, Carvin : 1 496, soulignent l'échec des efforts de reconversion pour maintenir l'emploi sur place. Et encore dans ces régions très industrialisées, les implantations nouvelles attirées par les infrastructures, accélérées par les politiques nationales, se soldent par des créations d'emplois. Dans les petits bassins houillers, l'insuffisance des infrastructures et l'isolement s'ajoutent à ces inconvénients. Les établissements industriels malgré les offres de terrains, de bâtiments mis à leur disposition par les Houillères, les primes d'installation, répugnent à s'installer dans des villes où la monoindustrie a fixé à un haut niveau les rémunérations et les avantages sociaux et a permis l'affirmation d'une tradition ouvrière. Par contre, les établissements qui emploient de la main-d'œuvre féminine affluent : ils bénéficient des avantages de la reconversion en plus des possibilités d'exploitation d'une force de travail inactive pendant le règne de la monoindustrie extractive. A La Mure, les laboratoires pharmaceutiques, une entreprise de matériel de perfusion et quelques petits ateliers avaient créé, en 1972, depuis le début de l'opération de reconversion, un nombre d'emplois féminins supérieur au total des nouveaux emplois masculins. A Brassac et à Saint-Eloy-les-Mines, les entreprises de bonneterie et de confection occupèrent en premier les nouveaux terrains industriels. Les petites villes se retrouvent dans la situation des petites villes en milieu rural qui ont perdu les avantages des conditions d'exploitation de leur force de travail. La dégradation du paysage urbain et les insuffisances des équipements accroissent encore leur difficulté de réadaptation. L'enquête effectuée auprès de jeunes gens à Brassac-les-Mines en âge d'entrer en activité et qui révèle que 80 d'entre eux seraient candidats à un poste de mineur si l'extraction reprenait un rythme plus élevé, met en évidence la pénurie d'emplois dans ces petites villes et l'insuffisance des offres extérieures.

La reconversion semble aussi la seule solution au déclin des activités industrielles traditionnelles menacées de disparition et constamment secouées par des fléchissements de production suivis, soit de relances par redressement de la conjoncture, soit d'adaptations aux nouvelles caractéristiques du marché et toujours de réorganisations des structures de production au bénéfice des entreprises les plus solides. A chaque flambée du chômage, l'urgence de la conversion est évoquée.

Dans les villes monoindustrielles à gros établissements, comme les villes vosgiennes, l'existence d'une main-d'œuvre et l'octroi d'avantages financiers attirent des industriels susceptibles de réembaucher le personnel des grands établissements. La semi-réussite des implantations d'industries nouvelles dans la Haute-Vallée de la Meurthe après la catastrophe de la fermeture des établissements Geliot-Boussac en 1970 laissait bien augurer des possibilités de reconversion bien que les salaires distribués par les nouveaux établissements soient insuffisants pour retenir la main-d'œuvre jeune et qualifiée qui tous les jours se rend au travail dans d'autres centres industriels. Les résultats du recensement de 1975 confirment l'accentuation d'une évolution négative. La reconversion ne maintient que les emplois des personnes âgées.

Dans les villes à monoindustrie dispersée dans de nombreux petits établissements, les situations méritent une analyse cas par cas. Les conditions historiques de l'industrialisation et ses héritages, dont un véritable atavisme artisanal, expliquent certaines résistances dans des effondrements qui paraissent sans

issue. Que signifie le mot d'ordre « reconvertissez-vous » pour les « orfèvres du gant de peau du Limousin » qui, de 126 en 1946 se retrouvent 44 en 1972 et 25 au 1-7-1974 (le plus gros atelier de Saint-Junien emploie 17 salariés) ? 1 800 personnes d'une moyenne d'âge de plus de 55 ans travaillent à domicile. Les maroquiniers et les mégissiers, comme ceux de Graulhet, affrontent avec moins de conséquences désastreuses, les concurrences des pays du Marché commun (Italie) et des pays asiatiques (Macao, Hong Kong, Formose). Le patronat local, défenseur de l'exclusivité de l'embauche, résiste en distribuant des salaires très bas et en exploitant durement la main-d'œuvre. Les petites entreprises incapables d'autofinancement, se trouvent confrontées à des problèmes insolubles, chaque crise voit la fermeture des plus faibles. Les dépôts de bilan ont succédé comme manifestations de crise à des symptômes que la population percevait plus tôt.

A Chazelles-sur-Lyon ou à Aubusson, maîtres-chapeliers et maîtres-tapissiers, incapables d'imposer leur pouvoir, ont subi la concurrence fatale d'entreprises nouvelles (bougies KLG puis Labo et fabrications d'ampoules électriques). A Thiers, Lavelanet, Graulhet, le recours aux travailleurs immigrés, mais aussi des adaptations aux marchés et des regroupements d'entreprises (à Lavelanet, l'activité du tissage est dominée par une très grosse entreprise) aident à lutter contre la concurrence étrangère. Il en résulte un marché de l'emploi composé de deux éléments distincts : celui de la monoindustrie, répulsif pour la main-d'œuvre locale, excepté pour les emplois de bureau, les rares postes de cadres, qui s'adresse aux travailleurs immigrés et celui des activités tertiaires trop réduit pour absorber les effectifs de jeunes. Dans ces petites villes, se pose donc le problème de conversion des activtés traditionnelles, mais surtout celui de la diversification de ces activités qui devrait assurer des débouchés à des actifs plus qualifiés sans condamner les établissements les plus sains de la monoindustrie qui redoutent... toute concurrence industrielle.

« Depuis 1968, sur cent emplois industriels créés dans l'ouest, douze ont été occupés par des travailleurs immigrés, tandis que, sur le reste du territoire, sur cent emplois industriels créés, cinquante-cinq se sont trouvés occupés par des travailleurs immigrés » (1).

S'il était besoin de prouver que les petites villes en milieu rural offraient des conditions avantageuses d'exploitation de la main-d'œuvre, voilà une précision riche d'enseignements.

Au-delà de l'opposition dans la localisation des emplois de travailleurs immigrés, cette constatation renvoie aux perspectives d'industrialisation de l'espace national. La continuation du mouvement de concentration des industries dans des aires privilégiées, alors que le solde « emplois créés-emplois supprimés » sera faaible dans les prochaines années, aurait pour corollaire l'exacerbation des tendances antérieures : crise des grandes agglomérations, déséquilibres entre zones de croissance, où les tensions sur l'emploi augmenteraient l'appel à la main-d'œuvre étrangère, et zones rurales où persiste un fort sous-emploi.

Les petites villes pourraient bénéficier de nouvelles stratégies de croissance industrielle qui engloberaient :

— des objectifs économiques : utilisation plus rationnelle des ressources en main-d'œuvre déqualifiée de certaines régions dans une industrialisation moins dispendieuse en capital ;

— des objectifs politiques et sociaux : frein à la formation d'une trop grande masse de travailleurs dans de grandes agglomérations et soutien à l'économie de petits centres urbains qui stimulent l'émergence des pouvoirs de notables soucieux de préserver leurs aptitudes à obtenir des accommodements du pouvoir central.

Pourquoi une politique de développement des petits centres urbains s'appuierait-elle de préférence sur l'industrialisation ? L'insuffisance actuelle des créations d'emploi dans le secteur des services est un des éléments de compréhension de cette évolution.

(1) François CEYRAC, « Le rôle de l'entreprise dans l'aménagement du territoire ». Extraits d'une intervention de F. CEYRAC, du 24 mai 1976 à Bordeaux, dans Le Monde, du 27 mai 1976.

V

Les petites villes et les services

La croissance démographique des petites villes entre 1962 et 1968 s'accompagne d'une forte augmentation des emplois du secteur tertiaire : sur dix actifs supplémentaires en 1968, six occupent un emploi dans ce secteur. La difficulté de comparaisons avec les variations antérieures et récentes laisse sans réponse précise la question d'une éventuelle modification du rythme de la tertiarisation dans les petites villes. La création des emplois tertiaires y reproduit-elle un processus identique à celui des grandes agglomérations ? Les petites villes enregistrent-elles une simple adaptation de leurs services à une consommation qui croît ? La situation des petits centres urbains, y compris les bourgs, au premier niveau de localisation des consommations rurales les rend sensibles à tous les changements qui affectent le milieu rural et à toutes influences sur les flux établis avec leur environnement. Si, dans un premier temps, une hausse de consommation rapide dans les aires peu urbanisées a profité aux petites villes, qui simultanément acquéraient un monopole de fait dans la fourniture des services pour les campagnes, ensuite l'arrêt de ce mouvement de rattrapage dans la consommation rurale et l'attraction des services des grandes villes a remis en cause une progression d'emplois, elle-même inductrice de croissance. Une métropolisation accentuée n'aboutirait-elle pas à ébranler l'équilibre des relations entre les équipements de proximité des petites villes et les consommations des ruraux et, de ce fait, à rendre plus insupportable encore la disparition ou l'absence des équipements tertiaires dans les campagnes ? Enfin, l'arrêt de la croissance des emplois du secteur tertiaire dans les nombreuses petites villes « centres locaux » compromettrait la poursuite d'une croissance déjà bien affaiblie après 1968.

1 - LA DYNAMIQUE DES EMPLOIS DE SERVICES

L'hétérogénéité du secteur tertiaire rend mal aisée la connaissance de la dynamique des activités de services des petites villes, excepté dans les villes à fonctions tertiaires spécialisées où l'observation de l'activité dominante résume les variations de l'ensemble. Dans toutes les autres villes, l'opposition dans la répartition des actifs entre les branches d'activité des villes industrielles et des centres locaux ne reflète pas toujours des différenciations dans la nature des services. Le tertiaire des villes industrielles ne se limite aux activi-

tés induites que dans quelques centres très industrialisés et de petite taille. Dans la majorité des cas, contrairement aux industries des centres locaux réduites aux réparation et aux fabrications de petits ateliers, il fournit des équipements et les services nécessaires à une zone d'attraction aussi étendue que celles des villes non industrialisées. Mais alors que pour les villes industrielles les emplois du secteur des services dépendent des fluctuations de l'emploi dans l'industrie, plus ou moins compensées par la consommation de la zone de chalandise, dans les centres locaux, les multiples services à la population et les services spécialisés à l'agriculture, constituent le moteur de développement et assurent le flux d'immigration depuis 1962 et 1968, comme l'exemple des petites villes du sud-ouest l'a montré. Le rythme d'augmentation des emplois tertiaires s'est-il maintenu à un niveau aussi élevé qu'entre 1962 et 1968 ? Pendant cette période, chacune des 530 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants en a gagné 245, soit trois emplois du secteur tertiaire pour un emploi industriel de plus.

■ UN TERTIAIRE DE SERVICES A LA POPULATION

En 1968, les services, au sens étroit, les commerces, les services domestiques emploient 58 % des actifs du tertiaire soit 3 % de plus que dans les villes de taille moyenne et 5 % de plus que dans les grandes villes. Au contraire, les branches services de l'Etat et banque-assurance en emploient moins.

TABLEAU 17

Répartition des actifs du tertiaire entre différentes branches de la CEN en 1968 et par catégorie d'unités urbaines

(%)

Unités urbaines / Branches CEN	Moins de 5 000 hab.	5 000 à 20 000 hab.	20 000 à 50 000 hab.	50 000 à 100 000 hab.	100 000 à 200 000 hab.
Tranports	7,7	8,0	7,8	8,9	8,9
Autres services	27,4	26,4	24,5	23,1	22,6
Commerces	27,0	26,1	25,8	25,4	25,8
Banques et assurance	2,1	2,6	3,0	3,2	3,3
Services de l'Etat	12,9	14,3	15,0	16,6	15,5
Services domestiques	6,1	5,3	4,8	4,6	4,6

Par comparaison avec la répartition des actifs dans l'industrie, ici la spécificité des petites villes n'apparaît pas dans la modification graduelle des structures depuis les plus petits centres jusqu'aux plus grands. Les services privés à la population conservent une place essentielle du fait d'un étoffement restreint des services publics et des banques-assurances.

TABLEAU 18

Evolution des emplois du secteur tertiaire (1962-1968)
(Comptabilité économique nationale)

(%)

Unités urbaines / Branches de la CEN	France	Communes rurales	Moins de 5 000 hab.	5 000 à 20 000 hab.	20 000 à 50 000 hab.	50 000 à 100 000 hab.	100 000 à 200 000 hab.
Transports	+ 8,7	— 10,4	+ 14,9	+ 11,7	+ 5,2	+ 16,8	+ 11,3
Services privés	+ 22,0	+ 1,5	+ 31,5	+ 25,3	+ 19,8	+ 23,6	+ 45
Commerces	+ 15,0	— 2,2	+ 17,3	+ 12,3	+ 16,5	+ 14,4	+ 33,7
Banque et Assurance	+ 20,2	+ 32,8	+ 50,4	+ 36,9	+ 20,5	+ 27,1	+ 24,8
Services de l'Etat sauf Armée	+ 19,7	— 4,3	+ 34,3	+ 28,6	+ 20,4	+ 30,7	+ 42,4
Total	+ 15,4	— 4,7	+ 23,1	+ 18,7	+ 13,2	+ 19,5	+ 32,4

L'évolution des emplois après 1962 marque une tendance à la diminution des écarts avec la structure des grandes villes : les secteurs sous-représentés augmentent plus vite que les commerces où les services privés dont les variations demeurent encore supérieures à celles des villes plus grandes (sauf des plus de 100 000 habitants). Ces augmentations relativement rapides ne bouleversent pas les structures : les petites villes comme les bourgs ou même les villages enregistrent une spectaculaire progression des effectifs de banque et assurances mais en valeur absolue cela ne correspond dans chaque petite ville qu'à dix emplois supplémentaires, qu'à moins de trois mille emplois pour l'ensemble des bourgs.

TABLEAU 19

Structure des emplois du secteur tertiaire dans les petites villes (Comptabilité économique nationale)

(%)

Branches de la CEN	1962	1968
Transports	8,5	8,0
Télécommunications	3,3	3,6
Service de logement	0,1	0,3
Autres services	25,0	26,4
Commerces	27,2	26,1
Banque et assurance	2,2	2,6
Services de l'Etat	13,3	14,3
Armée	4,9	4,6
Collectivités locales	3,5	3,9
Sécurité sociale	0,8	0,8
Adm. et Ens. Privé	4,4	4,1
Services domestiques	6,7	5,3
Divers	0,1	0,0

Ces moyennes qui intègrent les changements intervenus dans des villes préfectures (Mende, Foix, Guéret, Digne, Privas), des stations balnéaires à ceux des centres locaux plus représentatifs de l'ensemble, révèlent la poursuite d'un mouvement de rattrapage dans les activités des services de l'Etat et le net fléchissement de la croissance des emplois dans les commerces.

L'analyse des croissances du tertiaire met en évidence d'une part la progression quasi généralisée des services publics, d'autre part l'interdépendance des branches « commerces - services privés - services publics » ; quand un de ces trois services connaît une forte croissance, les deux autres ne diminuent jamais.

Le devenir des services est lié aux variations quantitatives du volume de consommation et de l'effectif de population, ensuite chaque service (commerces, services publics et privés) évolue selon ses propres déterminants. L'absence de différenciation régionale dans les fluctuations de chaque branche est significative : aucune division spatiale de la consommation ne ressort de l'analyse des variations des effectifs employés dans les services.

TABLEAU 20

Evolution de la répartition de la population active employée dans les activités du secteur tertiaire (1962-1968)

Variation du pourcentage de population active dans le secteur tertiaire (%)	Nombre de petites villes											
	Variation supérieure à ± 2 % dans une seule activité						Variations supérieures à ± 2 % dans plusieurs activités				Variations entre — 2 % et + 2 %	Total
	Commerces		Services privés		Services publics		Positives dans les activités	Deux activités de services		Opposées		
	positive	négative	positive	négative	positive	négative		positive	négative			
Positive												
+ 10	—		2	—	1	—	7	7		3		20
5 — 9,9	13		10		6		10	27		4		70
2 — 4,9	30		20		35		28	12		8		133
Stabilité												
— 2 % à + 2 %	9	6	10	5	11	3	1	2		20	93	160
Négative												
— 2 à — 4,9		13		11		6				13		43
— 5 à — 9,9		7		4		5			22			38
— 10 et plus									8	1		9
Total												
positive	52		42		53		46	48		35		276
négative		26		20		14			30	14		104
Total général	78		62		67		46	78		49	93	473

Le secteur tertiaire des petites villes est un secteur de services induit par la consommation de la population. Par rapport au tertiaire de villes de plus grande taille, il n'est qu'un secteur de services à la population.

Dans les quelques villes à fonctions tertiaires spécialisées (centre de villégiature, ville garnison, etc.), une partie du tertiaire commande l'évolution des autres activités de services à la population, dans certaines, les activités de collecte ou de distributon de produits agricoles occupent une place notable, dans cinq villes les services administratifs du département constituent l'activité dominante, nulle part les services aux entreprises ne sont développés. L'essentiel du tertiaire des petites villes appartient au tertiaire de distribution de services pour la population y compris dans des centres dépourvus d'activités industrielles. « Les activités de bases » des centres locaux se réduisent dans de nombreux cas aux activités de services « induites » par la consommation de la population de la petite ville et de son environnement. Dans ces conditions, l'analyse du rôle des services dans la croissance démographique se résume à l'étude des relations entre les adaptations du secteur tertiaire et les fluctuations des chiffres de population.

■ LES TYPES DE CROISSANCE

La comparaison des évolutions se heurtent à deux obstacles : l'hétérogénéité de la documentation (pour les villes de moins de 10 000 habitants, seule la documentation de la population active au lieu de travail est disponible en 1968) et l'obligation de comparer des pourcentages qui dépendent des variations des autres secteurs (la différence des chiffres de 1962 et 1968 ne résulte parfois que de la diminution des effectifs d'agriculteurs).

Si dans 93 villes les modifications dans la répartition de la population active sont insignifiantes, la part du secteur tertiaire progresse de 2 % dans 233 villes et diminue d'autant dans 90. Ces bouleversements assez conséquents s'expliquent par diverses causes, outre le repli général des pourcentages de l'agriculture.

— Les gains spectaculaires (10 % et plus) ne correspondent à de brusques créations d'emplois que dans des centres touristiques (Chamonix, St-Brévin-les-Pins, Le Lavandou) et dans les cas d'implantation d'une nouvelle monoactivité : centre d'essais des Landes à Biscarosse, hôpitaux psychiatriques de Rouffach ou Lavaur. Cournon d'Auvergne, Ballancourt-sur-Essone, Epone, Muret, Bruz, connaissent des fortes variations positives du fait de la proximité de métropoles où se rendent quotidiennement des travailleurs des services. L'effondrement des activtés industrielles rend compte des évolutions de Piennes, Guénange, Hornaing qui avec respectivement 107, 142, 68 emplois de plus dans les services, enregistrent des augmentations de 22 %, 50 %, 32 % !

— De même, les variations négatives les plus fortes se relèvent dans les villes où l'industrialisation a été soutenue : à Ussel, Loudéac, Avallon, Gien, Château-du-Loir, Bressuire, Obernai, la population active dans le commerce est plus nombreuse en 1968 qu'en 1962 mais la part du commerce régresse ; à Loudun, Barbezieux, Tavaux, Luçon, Ham, Crépy-en-Valois, Saint-Florentin, Joigny, Molsheim, les services privés reculent en pourcentage malgré des gains en valeur absolue.

Les variations de l'ensemble du secteur imputables à une seule catégorie sont fréquentes : parmi les 275 villes où le tertiaire croît, dans plus de la moitié un seul des services croît de 2 % au moins, dans 48 villes deux services, dans 46 villes les trois. Que dans 46 villes sur 380, soit une ville sur huit seulement, les trois services varient simultanément dans le même sens avec une assez forte intensité souligne la complexité du développement du secteur tertiaire des pe-

tites villes. La tertiarisation y recouvre des réalités très diverses. Dans les services publics et services privés, les augmentations d'emplois plus conséquentes que dans la branche commerces accompagnent une croissance générale de l'emploi. Le décalage entre la variation des autres emplois et les services ne se produit pas, alors qu'au contraire il est fréquent pour les commerces.

Quand les postes administratifs enregistrent un solde positif, leur part dans la population active ne diminue pas. Leur croissance n'est pas masquée par une augmentation plus forte des emplois industriels ou des services privés, ou des commerces. Les reculs d'emplois dans la branche services publics sont moins nombreux que ceux constatés dans l'évolution des autres services.

L'expansion des services publics constitue la composante essentielle du mouvement de tertiarisation entre 1962 et 1968 dans les petites villes. Dans 133 villes, le pourcentage des actifs des services publics s'élève de plus de 2 % et dépasse les gains des autres activités du tertiaire. Les plus fortes croissances, augmentation de 50 % des emplois, concernent surtout des villes de plus de 10 000 habitants (11 villes sur 17). Les services publics paraissent présenter une forte sensibilité à la croissance démographique... ou participent aux fondements de nombreux dynamismes.

Les variations positives des services privés ne se différencient de celles des services publics que par la fréquence de croissances exceptionnelles dans des villes aux spécialisations précises : Vence et d'autres stations touristiques, Egletons (établissements d'enseignement), Marjevols (instituts médico-pédagogiques), ou dans des centres résidentiels à la périphérie de grandes villes (Les Clayes-sous-Bois, Bray-les-Dunes, etc). Ailleurs les gains d'emplois sont aussi plus accentués dans les villes les plus grandes et constamment associés à la progression des autres services.

Les variations des commerces au contraire suivent celles des autres activités avec une certaine inertie. La faible progression moyenne des emplois du commerce dans l'ensemble des villes de 5 000 à 20 000 habitants (12,3 % contre 18,7 de croissance moyenne du tertiaire) devrait se répercuter sur la place du commerce dans la répartition des actifs. Or le nombre des croissances, y compris des fortes croissances, des pourcentages de population employée dans ce secteur n'est pas inférieur à celui des autres services (124 contre 133 pour les services publics), le nombre des diminutions à peine supérieur (51 contre 40). Les effectifs du commerce semblent n'enregistrer qu'avec moins d'amplitude ou avec retard (la période d'observation de six ans est trop courte pour préciser) les fluctuations de l'emploi dans les autres secteurs. Ainsi, parmi les plus fortes augmentations relatives, certaines correspondent à des stagnations d'effectifs en valeur absolue : dans ces petites villes où le nombre d'actifs diminue rapidement, celui des commerces demeuré identique provoque une variation relative conséquente (Lézignan, Penmarch, La Machine, Elne, Rabastens, St-Laurent-de-la-Salanque, Gourdon, Yssingeaux). Cette résistance du secteur commerces se retrouve dans toutes les petites villes où le secteur agricole dépassait 20 % dans la répartition des actifs. L'effondrement de ce secteur n'est compensé par aucune autre activité ; le nombre d'actifs régresse plus vite que celui des consommateurs et par conséquent la part des commerces dans l'emploi croît.

De même, à l'occasion de croissances accentuées des autres services dans les petites villes, les variations des effectifs du commerce demeurent en retrait. Il est vrai qu'il s'agit d'exemples exceptionnels, localisation de services publics ou d'un équipement grand employeur d'effectifs des services privés, et qu'à la soudaineté de l'implantation ne saurait répondre une adaptation aussi brusque du secteur commercial. Dans quelques villes, au contraire, la forte croissance des commerces devance en temps, ou en volume, celle des autres services et en particulier dans les villes à forte croissance démographique, Challans par

exemple : les équipements commerciaux s'adapteraient-ils plus vite que les autres services dans ces circonstances ? Malgré ces exceptions, l'inertie des évolutions des proportions d'actifs employés dans les commerces représente la conclusion essentielle de l'analyse des évolutions comparées des branches du tertiaire.

2 - LES LIMITES D'UN MOUVEMENT DE RATTRAPAGE

L'augmentation rapide des emplois du tertiaire des petites villes s'inscrit dans le double mouvement de concentration et de développement des services centraux dans les grandes villes d'une part, et de l'exode de la population rurale avec ses répercussions sur les activités non agricoles des campagnes d'autre part.

Pendant une première période, par ailleurs période de dynamisme démographique, les petites villes ont acquis un monopole de fait sur les consommations rurales. La disparition des activités des villages a accru l'extension de l'aire de chalandise pour les achats banals au moment où une hausse des revenus et une augmentation de la consommation compensaient la diminution de la population rurale.

Pendant une seconde période, avec l'arrêt du rattrapage des consommations, qui n'atténuerait cependant pas le décalage entre les niveaux ruraux et urbains, les services des petites villes perdent un élément de croissance alors que, par ailleurs, l'attraction des équipements des grands centres s'intensifie et l'exode rural se poursuit.

Ce schéma simplificateur fait se succéder des processus qui se sont juxtaposés dans de nombreux cas. L'exacerbation de la concurrence pour les commerces (principal employeur parmi les activités de services des petites villes en 1968) après la construction des hypermarchés à la périphérie des grandes villes, caractérise le renversement de la tendance bénéfique au développement des activités tertiaires des petites villes.

■ PETITES VILLES ET ENVIRONNEMENT RURAL

Si les liens entre centres industriels et environnement rural sont ténus dans les aires très urbanisées, les centres locaux demeurent fortement ancrés dans leurs « pays » dont les limites se calquent sur celles de leurs aires d'attraction commerciale. Pour les centres les moins bien équipés, l'attraction ne déborde pas le canton. Pour d'autres par contre, la présence de services étoffés, le rayonnement des marchés, la localisation de services départementaux, ... ou l'absence d'autres centres urbains, ou la configuration de l'espace naturel, en font de véritables petits centres régionaux : Digne, Saint-Gaudens, Orthez, Marmande, Parthenay, Vitré, Louhans, Guéret, Langres, Romorantin, Pontarlier, Avallon, Bayeux, Châteaux-Thierry, Beaune, etc. L'évolution de leurs activités

tertiaires ne s'explique pas par leur seul pouvoir attractif. La proximité d'une clientèle qui n'a d'autres possibilités que de recourir aux commerces et aux services du bourg ou de la petite ville est aussi déterminante.

1) La disparition des équipements ruraux

La superposition des diverses aires d'attraction sur le milieu rural, en fonction de la fréquence des achats, des recours à tel ou tel service tend à disparaître. L'épicerie du village survit peut-être mais pas les autres équipements : les niveaux intermédiaires de la distribution se sont concentrés au profit des petits centres urbains. Les services ruraux frappés en premier, services et commerces non alimentaires, se comptent aujourd'hui par unité dans les petits villages et même dans toutes les communes de cantons peu peuplés. Quelques « artisans de services » s'accrochent à leurs activités (coiffeurs, cordonniers, etc.) mais la plupart prendront leur retraite sans personne pour leur succéder. La boutique du marchand de journaux, un bazar, une mercerie tenus par des personnes âgées résistent encore malgré l'amenuisement de leur clientèle. Quelques commerces alimentaires parviennent à élargir leur clientèle en organisant des tournées dans les villages et les fermes : boucherie-charcuterie, épicerie. Avec le garage pour les réparations automobiles et le matériel agricole qui existe dans tous les chef-lieux de canton, le café-épicerie-tabac représente dans beaucoup de villages la forme ultime de la concentration. Le vide des équipements se réalise. Les bourgs et surtout les petites villes accaparent les achats fréquents. Les ruraux n'hésitent pas à se déplacer de sept, huit ou dix kilomètres une ou deux fois par semaine pour accomplir des achats réalisés auparavant dans le village voisin. Ils se dirigent vers des centres où ils se rendaient déjà à l'occasion du marché hebdomadaire, d'une fréquentation d'un service (dentiste, guichet de banque, service administratif) et qui, après la construction d'une supérette, d'un supermarché, capte désormais les achats élémentaires.

La concentration des services publics dans les petits centres urbains résulte de la dépopulation rurale et de la politque de regroupement des services. La fermeture du bureau de poste, l'ouverture de la perception un ou deux jours par semaine dans certains chefs-lieux de canton, si elles impliquent des déplacements vers les centres urbains mieux équipés, amplifient surtout les départs en ajoutant un élément supplémentaire aux nombreux éléments répulsifs. La disparition de l'école communale marque le paroxysme d'une dégradation. La circulaire du 12 mars 1975 qui abaisse de 15 à 12 élèves le seuil de fermeture d'une école à classe unique aboutit à renforcer l'équipement scolaire des bourgs et petites villes.

Toutes les activités non agricoles, excepté peut-être celles d'accueil pour les vacanciers, dépérissent. De fait est institué le monopole urbain des équipements qui se renforce avec l'affaiblissement des densités en milieu rural.

2) Le rattrapage des consommations rurales

La diminution de la population rurale ne s'est accompagnée d'aucune régression des activités commerciales dans les petites villes. Non seulement elles ont polarisé des consommations effectuées sur place dans les campagnes, mais elles ont compensé d'éventuelles baisses du nombre des consommateurs ruraux par la croissance de la population urbaine. Ainsi à Lavaur entre 1954 et 1962, au plus fort de l'exode, le nombre d'actifs dans les commerces agricoles et alimentaires stagne mais celui des autres commerces croît fortement.

Evolution des effectifs des branches d'activités du tertiaire de Lavaur

	Nombre de personnes		Augmentation
	1954	1962	%
Commerces agricoles et alimentaires	151	155	3,3
Autres commerces	128	155	21,1
Services privés (autres que domestiques)	216	227	5,1

Cette distinction dans les évolutions de deux types de commerces résulte de la progression différenciée des dépenses alimentaires et non alimentaires dans la consommation des ménages, des structures propres à chaque commerce, etc, mais en plus de caractéristiques originales des achats dans les régions rurales.

L'accélération du rythme de croissance des dépenses de consommations non alimentaires des ménages ruraux et des ménages de petites villes n'est identifiable que de façon empirique avant 1965. Les dépenses d'équipement en appareils électro-ménagers, les dépenses pour l'habitation, les consommations en matière de transports et de loisirs de ces ménages ont connu une progression spectaculaire autour des années 1960. Ce qui est important pour l'explication des modifications intervenues dans l'appareil commercial et dans les équipements en services des petites villes, c'est que le rythme de progression de ces consommations se soit brutalement amplifié. Même si, en valeur absolue, le décalage avec les consommations urbaines s'est peu réduit, le « rattrapage » des consommations rurales a soutenu les services des petites villes au moment où le nombre des consommateurs régressait. Les statistiques récentes indiquent que le retard sur le modèle de consommation des grandes villes persiste. Il s'estompe lentement pour l'ensemble des consommations non alimentaires (augmentation de 42 % du montant des dépenses en francs courants contre 39 % dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants et 29 % dans les villes de plus de 100 000 habitants).

TABLEAU 21

Part de la consommation non alimentaire dans la consommation des ménages (1)

Années	Communes rurales	Unités urbaines (%)		
		Moins de 20 000 habitants (2)	20 000 à 100 000 habitants	Plus de 100 000 habitants
1967	57	59	62	
1972	60	63	65	

(1) INSEE, Les conditions de vie des ménages (Collections, M 1, 3 et 32).
(2) Moins de 10 000 dans les résultats de 1967.

Le ralentissement du mouvement de rattrapage annule la prime au développement des services des petites villes.

Contemporaine de la diffusion de certaines consommations, la généralisation de l'accès de services publics ou privés à de nouvelles couches sociales consti-

tue en quelque sorte un rattrapage. L'extension de la scolarisation après le cycle élémentaire et l'ouverture de formations aux enfants de catégories socio-professionnelles qui ne pouvaient en bénéficier jusque là, les agriculteurs en particulier, en sont une bonne illustration. La construction de CEG puis de CES dans les bourgs et les petites villes se répercute immédiatement sur l'emploi. La croissance du nombre des enseignants, rapide de 1962 à 1968, se poursuit avec ampleur : 10,3 % des immigrés à Lavaur entre 1968 et 1975 enseignent, 11,3 à Gaillac, 8,7 à Quillan. Sans atteindre de tels chiffres, les autres services publics enregistrent des gains notables : PTT, hôpital, etc. Induit par la diffusion de pratiques urbaines de consommation dans le milieu rural, le recours à certains services, y compris les services privés, se généralise surtout par la socialisation de quelques consommations. Comparé aux processus afférents à la consommation proprement dite, il paraît difficile de qualifier de mouvement de rattrapage une évolution commune à l'ensemble de la population française.

Avec la compression des effectifs du milieu rural et la disparition des services de villages, les petites villes deviennent des centres de services de proximité, c'est-à-dire un des premiers échelons dans la distribution. Ce rôle leur a conféré ou leur confère encore les avantages du monopole sur les consommations banales de la clientèle de leur environnement. Pourtant, les effets de l'accélération des consommations se tassent et le mouvement de rattrapage atteint ses limites. Sans même faire intervenir un reflux lié à la baisse de la croissance démographique ou au ralentissement de la progression des revenus agricoles, le tarissement du réservoir démographique rural ne permet plus d'envisager la poursuite de la tertialisation des petites villes par un renforcement de l'attractivité de leurs équipements sur la zone de chalandise.

■ LES PETITES VILLES ET LA METROPOLISATION

Les petites villes subissent la concurrence des services centraux des métropoles. Quelle que soit leur localisation par rapport à la métropole, leur situation dans des régions aux relations difficiles, l'évasion des achats vers les hypermarchés paraît étendue à tous les petits centres. L'apparition de ces nouvelles formes de distribution a été suivie entre 1968 et 1972 par un déclin brutal des petits commerces alimentaires mais pendant cette même période, réfections de vitrines, ouverture de supérettes, construction de halls d'exposition à la sortie de la ville témoignent de la vitalité d'une partie de l'appareil commercial.

Une analyse des équipements des petites villes peut-elle rendre compte de leur diversité ? Quels points communs entre les commerces de Bressuire, Vitré, Guingamp qui desservent une population rurale dense et ceux d'Ambert où le niveau commercial porte déjà les stigmates d'une forte décroissance de clientèle, ou d'Aubusson où les apports et les incitations de la campagne ne sont plus ressentis ? Enfin ramener la problématique à l'étude de la dépendance des équipements face aux concurrences extérieures, c'est faire table rase des habitudes de consommation, des héritages dans les relations géographiques : à Thiers « le samedi a remplacé le lundi dans l'activité de la ville », c'est-à-dire que le jour de plus forte activité commerciale se substitue au jour des affaires ; mais l'aire d'attraction, le pays de Thiers, reste aujourd'hui celui qui fut marqué par les échanges de l'industrie du fil, du papier et de la coutellerie entre la ville et les ateliers des monts du Forez.

1) La fragilité d'équipements commerciaux « intermédiaires »

Le niveau de l'équipement commercial de la petite ville est connu : adapté à une consommation homogène qui inclut celle de la population rurale et celle des

habitants urbains, il ne satisfait pas les exigences des consommations anomales des couches sociales à revenus élevés. Les mouvements qui découlent de cette adaptation aux consommations « moyennes » induisent des déplacements qui ont été mesurés dans les enquêtes d'attraction commerciale et dans des monographies : les ruraux et les habitants de la petite ville s'adressent aux équipements de celle-ci mais les achats les moins fréquents s'effectuent dans le centre régional ou la métropole. L'intensité de l'évasion commerciale varie, entre autres, avec la rareté de l'achat — ou du service — avec les revenus : cadres, professions libérales, recourent plus souvent aux services de grandes villes. Le niveau commercial des petites villes s'accorde donc avec une échelle étroite des revenus. Mais comment comparer les équipements d'un centre industriel et d'une ville de fonctionnaires ? Cet interlocuteur de Bellac (87) résumait l'impact de la garnison de gendarmes mobiles sur la consommation locale en des termes qui mettaient en évidence le sort privilégié qu'avaient connu les commerçants : « ils ne cultivent pas de jardins et ils ont des salaires de fonctionnaires ».

Ce schéma a été perturbé à ses deux entrées.

Le monopole établi sur les consommations d'un milieu environnant vidé de ses équipements là où l'exode a atteint une forte intensité, a maintenu l'appareil commercial dans une relative stabilité et l'homogénéisation progressive des consommations par atténuation de l'écart entre les consommations rurales et urbaines n'a pas suscité de nouvelles adaptations. Dans certains centres, le nombre de commerces atteindrait même le seuil de saturation : il est vrai que l'inertie de cette activité accroît la tendance au suréquipement, les personnes âgées continuant à tenir leurs boutiques. La poursuite du départ des ruraux, le blocage d'une augmentation des consommations supérieure au rythme moyen, interviennent en même temps que l'intensification de la concurrence extérieure.

L'installation des hypermarchés, qui va de pair avec l'amélioration des accès aux services centraux, désorganise la traditionnelle consommation de voisinage. Les structures du commerce alimentaire amplifient encore les conséquences de cette exacerbation de la concurrence : les fermetures se multiplient vers 1970-1972. Le déplacement vers la métropole n'est plus occasionnel ou motivé par les formalités administratives à régler à la préfecture ou par une consultation médicale auprès d'un médecin spécialiste, mais devient la règle : tous les samedi ou tous les quinze jours, une partie de la population locale se rend à l'hypermarché. La régularité des déplacements accroît l'évasion des dépenses des secteurs non alimentaires : l'ensemble de l'appareil commercial est touché. Dans quelle mesure l'attractivité de ces nouvelles formes de distribution qui s'exerce aussi sur le milieu rural, ne compromet-elle pas à terme le maintien de relations du type marchés, entre petites villes et campagnes voisines ?

L'ampleur de la crise des petits commerces est masquée par les restaurations de façades, dans la grande rue ou la place centrale, dont les processus sont identiques à ceux des grandes villes. A côté des commerces alimentaires spécialisés (crèmerie, charcuterie...), des commerces d'appareillage électro-ménager, les boutiques de prêt-à-porter rattachées à des chaînes nationales de distribution remplacent d'austères magasins d'habillement fréquentés par l'ancienne clientèle rurale. La stratégie de ces entreprises a pris en compte la généralisation de certaines habitudes de consommation propagées par les média : un niveau moyen de revenus atteint dans les campagnes, petites villes, bourgs ou villages ne deviennent qu'un sous-ensemble d'une clientèle homogène. Cette modernisation de la distribution, appuyée par les fabricants ou des groupes commerciaux, obéit aux lois de la concentration économique. Le secteur alimentaire, propriété du capitalisme familial, en marge des grands circuits de distribution, n'a pu que résister avec difficultés. Pour s'opposer à la concurrence des hypermarchés, des commerçants aux assises financières solides, des groupements de commerçants, des commerçants affiliés à des organisations coopératives implantent une supérette, un supermarché à la périphérie immédiate des villes. Les projets de réalisation identiques qui émanent d'intérêts extérieurs se heurtent à des réticences qui ne sont pas sans rappeler

les obstacles dressés autrefois par les patrons industriels dans « leur ville ». La réussite de ces commerces est indéniable. Leur attraction sur la clientèle rurale se manifeste par une augmentation accentuée de leurs chiffres d'affaires le jour du marché. La conséquence la plus remarquée de ces installations consiste dans le regain de fréquentation des autres commerces. Les « mini-hyper-marchés seraient au dire de certains commerçants, des locomotives pour l'équipement commercial des petites villes ».

Les modifications survenues dans les activités commerciales des petites villes marquent une étape dans les progrès de la métropolisation des espaces peu urbanisés. L'influence des grandes villes ne passe plus par la seule attractivité sur les consommations anomales, mais court-circuite les petites villes dans l'offre de certains services courants à la clientèle rurale.

2) La pauvreté des équipements structurants

La métropolisation ne progresse pas avec autant de vigueur dans tous les domaines. La pénétration capitaliste n'est pas aussi accentuée dans les services privés que dans le commerce où le capitalisme industriel concentre la vente sous le contrôle direct du capital. Au contraire, les services privés comme l'ensemble des services ont bénéficié du mouvement de rattrapage de la consommation dans les zones rurales et dans les petites villes. Le repérage de la place des villes dans la hiérarchie urbaine en fonction de la présence de telle spécialisation médicale ne serait plus efficace : les petites villes de 5 000 à 20 000 habitants possèdent une gamme de services privés qui ne les différencie pas des villes de taille moyenne et qui ne se distingue de celle des métropoles que par des spécialisations exceptionnelles. Les services publics ont connu jusqu'en 1968 de spectaculaires augmentations d'effectifs liées en partie à leur disparition des communes rurales.

En règle générale, le dynamisme des services de distribution à la population dans les petites villes tend à homogénéiser l'espace à un niveau d'équipement qui efface les disparités hors des métropoles.

Les équipements qui satisfont autre chose que la consommation ou que des éléments plus ou moins socialisés dans la reproduction élargie de la force de travail, au contraire se raréfient, et en premier lieu les équipements de services à la production agricole et tous les services qui participent à la commercialisation des productions agricoles. Ces équipements structurant du milieu rural échappent de plus en plus au contrôle local et ne demeurent en nombre que dans les petites villes tournées vers la fourniure de services à des productions très spécialisées. Beaune avec près de deux cents commerces pour l'agriculture et cent cinquante négociants en vins constitue un exemple unique. Les équipements de Lézignan (négoce viticole), Moissac (fruits), Marmande (fruits et légumes), Saint-Pol-de-Léon (primeurs), Ancenis, Lamballe (marché porcin au cadran), Château-Gontier (marché de veaux), Châteaubriant (marché aux bovins), etc., sont plus représentatifs de situations privilégiées obtenues par une initiative locale, par une localisation exceptionnelle, etc. La commercialisation capitaliste des denrées alimentaires s'appuie sur l'existence d'industries alimentaires capitalistes en amont et sur une organisation capitaliste qu'elle introduit dans les rapports à la production à l'aval. Dans ces conditions, l'économie agricole ressent de moins en moins la nécessité des intermédiaires locaux : on vend à la ferme et non plus au marché, ce sont les expéditeurs qui concentrent le bétail dans les abattoirs et non plus les foires. Les abattoirs ne représentent plus un facteur de relance des rapports entre la petite ville et la campagne. De façon plus générale, la petite ville n'agit plus aujourd'hui sur les structures de son environnement.

En dessous de certains seuils de densité de population rurale et d'un niveau d'équipement minima des services accessibles quotidiennement, le milieu rural

atteint un degré de sous-occupation de l'espace qui le rend répulsif. L'effort d'équipement en faveur des petites villes vise en partie à ralentir l'émigration vers les centres urbains. Les programmes pour la construction des « mille piscines », des maisons de jeunes, des foyers ruraux s'inscrivent dans cette politique. Les petites villes peuvent-elles devenir pôles de réanimation d'aires rurales qui, à l'exemple de certaines régions du Massif Central, du sud-ouest, des plateaux de la Haute-Saône, sont promises à une prochaine désertification ? La diffusion dans les campagnes d'équipements des grandes villes rapprocherait des travailleurs ruraux les services implantés dans les petites villes et représenterait l'amorce d'une réelle déconcentration : création de services mixtes (PTT, Sécurité Sociale, Allocations Familiales), multiplication des équipements itinérants, localisation de services dans des villages, etc. Une telle orientation dans la localisation des services suppose entre autre, la rupture de la liaison du développement des services publics au volume de la demande qui conduit à une stimulation de la concentration urbaine.

Le dynamisme des activités tertiaires des petites villes, ne bouleverse pas la division spatiale des activités entre les multiples niveaux de la hiérarchie urbaine. Les petites villes en 1976 demeurent dépourvues d'équipements structurants et leurs services restent cantonnés dans la distribution et la satisfaction des consommations moyennes. La croissance des emplois du secteur tertiaire, étroitement liée aux gains de population et au mouvement de rattrapage des consommations, a atteint ses limites avec le tassement des augmentations démographiques et l'arrêt de l'accélération du rythme de progression des dépenses non alimentaires. La crise du petit commerce traditionnel, premier impact de l'intensification de la métropolisation, a été perçue comme une alarme de la dégradation du secteur d'activité qui, après 1968, constituait l'élément essentiel inducteur de croissance avec la diminution des créations d'emplois industriels. Le blocage de la croissance des emplois du secteur public ébranle davantage les structures de l'ensemble des services qui ressentent, en outre, la stagnation des revenus agricoles. Pendant les entretiens avec des responsables municipaux, des commerçants de petites villes, les projets de réalisation d'infrastructures destinées à stimuler le tourisme réapparaissaient plusieurs fois dans leurs propos relatifs aux politiques envisagées pour stabiliser les services locaux. Certains interlocuteurs n'entrevoyaient de solution que dans l'accueil massif des résidences secondaires de consommateurs urbains. Les exemples de Privas où l'animation du marché doit plus à son côté touristique qu'à son rayonnement local, de Saint-Flour où les dépôts bancaires des commerçants pendant les deux mois d'été dépassent ceux de tout le reste de l'année, préfigurent-ils l'évolution des activités des petites villes-centres locaux en milieu rural ?

⁂

Le devenir des petites villes est déterminé plus que jamais par les caractéristiques de leur environnement. Incapables de susciter leurs propres conditions de croissance, elles subissent les incitations ou les blocages imposés par les politiques nationales comme par les évolutions locales. Petites villes dans des régions industrielles en crise, leur sort dépend des actions régionales de reconversion. Petites villes incluses dans les aires nationales de croissance, leur croissance est assurée par la concentration des industries dans des régions privilégiées par la division spatiale du travail. Petites villes en milieu rural, leur évolution actuelle porte les stigmates d'une remise en cause des fondements de leur prospérité. La différenciation des dynamismes démographiques après 1968 marque cette hétérogénéité des situations. La diminution des emplois industriels et le ralentissement du développement de certains services persistent, accentués par la crise économique. Les résultats du recensement de 1975 traduisent le début d'une dégradation qui ne peut que s'intensifier si la concentration des activités dans les grandes agglomérations ou dans les aires de croissance n'est pas ralentie. De 1968 à 1975, des petites villes perdent pied avec brutalité : la petite taille n'y amortit pas les effets d'une crise de l'emploi car la masse des consommations n'atteint pas un volume suffisant pour préserver un rythme

d'activité soutenu. Le maintien des conditions actuelles équivaut à exacerber l'exode des jeunes et à orienter la majorité des petites villes dans la voie suivie depuis quelques années par certaines : la mutation progressive en centres résidentiels. Petites villes de retraite, petites villes dortoir, petites villes de résidences secondaires offriraient alors les éléments qui leur sont hâtivement reconnus aujourd'hui dans quelques jugements sur leur cadre de vie.

Le renversement de cette tendance est soumis à une rupture dans les stratégies actuelles d'implantation des activités indusrielles, qui seules sont susceptibles d'introduire un élément inducteur de création d'emplois dans des centres urbains où le tertiaire est limité à la desserte des consommations privées. Des nouvelles exigences de l'appareil de production, les impératifs des politiques de l'emploi pourraient orienter les industries les plus libres vers des localisations dans les petites villes et dans le milieu rural. La crédibilité d'une éventuelle redistribution spatiale de la croissance dépend de l'opportunité pour les entreprises de valoriser les avantages des conditions de la force de travail hors des aires très urbanisées dans un développement économique moins dispendieux en investissements et plus créateur d'emplois.

ANNEXES

LISTE DES AGGLOMERATIONS URBAINES EN 1968
(de 5 000 à 20 000 habitants)

34 Agde
61 Aigle (L')
62 Aire
40 Aire-sur-l'Adour
80 Albert
73 Albertville
68 Altkirch
01 Ambérieu-en-Bugey
63 Ambert
37 Amboise
69 Amplepuis
44 Ancenis
27 Andelys (Les)
59 Annœullin
84 Apt
69 Arbresle (L')
66 Argelès-sur-Mer
61 Argentan
36 Argenton-sur-Creuse
62 Arques
57 Ars-sur-Moselle
78 Aubergenville
18 Aubigny-sur-Nère
23 Aubusson
29 Audierne
56 Auray
21 Auxonne
89 Avallon
59 Avesnes-sur-Helpe
50 Avranches
51 Ay
54 Baccarat
65 Bagnères-de-Bigorre
31 Bagnères-de-Luchon
30 Bagnols-sur-Cèze
59 Bailleul
91 Ballancourt-sur-Essonne
29 Bannalec
16 Barbezieux
76 Barentin
67 Barr
10 Bar-sur-Aube
49 Baugé
25 Baume-les-Dames
14 Bayeux
33 Bazas
90 Beaucourt
45 Beaugency
21 Beaune
49 Beaupréau
34 Bédarieux
22 Begard
57 Behren-lès-Forbach
87 Bellac
01 Bellegarde-sur-Valserine
69 Belleville
01 Belley
67 Benfeld
62 Berck
59 Bergues
27 Bernay
13 Berre-l'Etang
30 Béssèges
33 Biganos
40 Biscarosse
67 Bischwiller
57 Bitche
44 Blain
54 Blainville-sur-l'Eau
36 Blanc (Le)
37 Bléré
08 Bogny-sur-Meuse
02 Bohain-en-Vermandois
76 Bolbec
84 Bollène
28 Bonneval
74 Bonneville
78 Bonnières-sur-Seine
19 Bort-les-Orgues
13 Bouilladisse (La)
55 Bouligny
71 Bourbon-Lancy
59 Bourbourg
07 Bourg-Saint-Andéol
73 Bourg-Saint-Maurice
63 Brassac-les-Mines
59 Bray-les-Dunes
88 Bresse (La)
79 Bressuire
05 Briançon
77 Brie-Comte-Robert
83 Brignoles
43 Brioude
67 Broque (La)

67 Brumath
88 Bruyères
35 Bruz
36 Buzançais
33 Cadillac
64 Cambo-les-Bains
35 Cancale
40 Capbreton
12 Capdenac-Gare
50 Carentan
29 Carhaix-Plouguer
08 Carignan
62 Carvin
47 Casteljaloux
11 Castelnaudary
82 Castelsarrasin
59 Cateau (Le)
59 Caudry
82 Caussade
66 Céret
71 Chagny
85 Challans
74 Chamonix-Mont-Blanc
77 Champagne-sur-Seine
39 Champagnole
60 Chantilly
85 Chantonnay
58 Charité-sur-Loire (La)
42 Charlieu
88 Charmes
38 Charvieu-Chavagneux
04 Château-Arnoux
53 Château-Gontier
72 Château-du-Loir
37 Château-Renault
02 Château-Thierry
44 Châteaubriant
28 Châteaudun
29 Châteaulin
45 Châteauneuf-sur-Loire
17 Châtelaillon-Plage
21 Châtillon-sur-Seine
36 Châtre (La)
86 Chauvigny
42 Chazelles-sur-Lyon
37 Chinon
58 Clamecy
78 Clayes-sous-Bois (Les)
60 Clermont
34 Clermont-l'Hérault
03 Commentry
55 Commercy
29 Concarneau
14 Condé-sur-Noireau
32 Condom
69 Condrieu
80 Corbié
20 Corté
58 Cosne-sur-Loire
77 Coulommiers
63 Cournon-d'Auvergne
69 Cours
50 Coutances
33 Coutras
60 Crépy-en-Valois
26 Crest
57 Creutzwald-la-Croix
29 Crozon
83 Cuers
59 Cysoing
58 Decize
90 Delle
62 Desvres
54 Dieulouard
04 Digne
71 Digoin
35 Dinard
14 Dives-sur-Mer
35 Dol-de-Bretagne
49 Doué-la-Fontaine
80 Doullens
91 Dourdan
19 Egletons
66 Elne
68 Ensisheim
78 Epone
53 Ernée
67 Erstein
77 Esbly
67 Eschau
59 Estaires
91 Etampes
62 Etaples
56 Etel
76 Eu
14 Falaise
57 Farebersviller
57 Fareberswiller
57 Faulquemont
59 Feignies
72 Ferté-Bernard (La)
77 Ferté-sous-Jouarre (La)
61 Ferté-Macé (La)
42 Feurs
46 Figeac
72 Flèche (La)
32 Fleurance
59 Flines-les-Raches
09 Foix
85 Fontenay-le-Comte
58 Fourchambault
59 Fourmies
88 Fraize-Plainfaing
08 Fumay
47 Fumel
81 Gaillac
27 Gaillon
34 Ganges
03 Gannat
13 Gardanne
88 Gérardmer
45 Gien
90 Giromagny
27 Gisors
08 Givet
46 Gourdon
56 Gourin
76 Gournay-en-Bray

95 Goussainville
50 Granville
81 Graulhet
59 Gravelines
70 Gray
57 Guénange
56 Guer
44 Guérande
23 Guéret
71 Gueugnon
29 Guilvinec
22 Guingamp
02 Guise
80 Ham
64 Hasparren
01 Hauteville-Lompnes
64 Hendaye
56 Hennebont
85 Herbiers (Les)
70 Héricourt
62 Hesdin
57 Hettange-Grande
02 Hirson
14 Honfleur
57 Hôpital (L')
59 Hernaing
66 Ille-sur-Têt
58 Imphy
62 Isbergues
95 Isle-Adam (L')
63 Issoire
36 Issoudun
13 Istres
45 Jargeau
54 Jarny
89 Joigny
78 Jouars-Pontchartrain
81 Labruguière
22 Lamballe
29 Landerneau
29 Landivisiau
43 Langeac
33 Langon
52 Langres
65 Lannemezan
22 Lannion
83 Lavandou (Le)
81 Lavaur
09 Lavelanet
29 Lesneven
11 Lézignan-Corbières
60 Liancourt
55 Ligny-en-Barrois
76 Lillebonne
11 Limoux
26 Livron-sur-Drôme
37 Loches
34 Lodève
54 Longuyon
22 Loudéac
86 Loudun
71 Louhans
65 Lourdes
27 Louviers
83 Luc (Le)
85 Lucon
62 Lumbres
34 Lunel
70 Lure
70 Luxeuil-les-Bains
58 Machine (La)
72 Mamers
04 Manosque
47 Marmande
62 Marquise
48 Marjevols
59 Masnières
64 Mauléon-Licharre
15 Mauriac
53 Mayenne
74 Mégève
18 Mehun-sur-Yèvre
79 Melle
48 Mende
60 Méru
59 Merville
34 Mèze
89 Migennes
40 Mimizan
13 Miramas
88 Mirecourt
73 Modane
82 Moissac
67 Molsheim
21 Montbard
42 Montbrison
71 Montchanin
80 Montdidier
01 Montluel
86 Montmorillon
24 Montpon-Ménestérol
31 Montrejeau
41 Montrichard
40 Morcenx
39 Morez
57 Morhange
25 Morteau
64 Mourenx
51 Mourmelon-le-Grand
73 Moutiers
60 Mouy
88 Moyenmoutier
68 Munster
31 Muret
24 Mussidan
67 Mutzig
77 Nangis
64 Nay
77 Nemours
47 Nérac
88 Neufchâteau
76 Neufchâtel-en-Bray
54 Neuves-Maisons
67 Niederbronn-les-Bains
28 Nogent-le-Rotrou
27 Nonancourt
76 Notre-Dame-de-Gravenchon
08 Novion-sur-Meuse

08 Nouzonville
60 Noyon
26 Nyons
67 Obernai
64 Oloron-Sainte-Marie
59 Orchies
64 Orthez
14 Ouistreham
22 Paimpol
09 Pamiers
71 Paray-le-Monial
79 Parthenay
74 Passy
33 Pauillac
29 Penmarch
80 Péronne
22 Perros-Guirec
84 Pertuis
34 Pézenas
54 Piennes
26 Pierrelatte
45 Pithiviers
78 Plaisir
56 Ploermel
29 Plougastel-Daoulas
17 Pons
29 Pont-l'Abbé
27 Pont-Audemer
38 Pont-de-Beauvoisin (Le)
54 Pont-à-Mousson
25 Pont-de-Roide
30 Pont-Saint-Esprit
60 Pont-Sainte-Maxence
25 Pontarlier
77 Pontault-Combault
44 Pontchâteau
56 Pontivy
44 Pornic
56 Port-Louis
13 Port-Saint-Louis-du-Rhône
66 Port-Vendres
20 Porto-Vecchio
66 Prades
07 Privas
77 Provins
59 Quesnoy (Le)
11 Quillan
29 Quimperlé
81 Rabastens
88 Rambervillers
78 Rambouillet
88 Raon-l'Etape
35 Redon
88 Remiremont
33 Réole (La)
08 Rethel
31 Revel
08 Revin
63 Riom
38 Rives
66 Rivesaltes
74 Roche-sur-Foron (La)
10 Romilly-sur-Seine
41 Romorantin
68 Rouffach
38 Roussillon
80 Roye
74 Rumilly
72 Sable-sur-Sarthe
12 Saint-Affrique
41 Saint-Aignan
18 Saint-Amand-Mont-Rond
68 Saint-Amarin
44 Saint-Brévin-les-Pins
48 Saint-Chély-d'Apcher
39 Saint-Claude
63 Saint-Eloy-les-Mines
77 Saint-Fargeau-Ponthierry
30 Saint-Florent-sur-Auzonnet
18 Saint-Florent-sur-Cher
89 Saint-Florentin
15 Saint-Flour
30 Saint-Gilles
31 Saint-Gaudens
85 Saint-Gilles-Croix-de-Vie
09 Saint-Girons
50 Saint-Hilaire-du-Harcouet
17 Saint-Jean-d'Angely
73 Saint-Jean-de-Maurienne
85 Saint-Jean-des-Monts
87 Saint-Junien
66 Saint-Laurent-de-la-Salanque
87 Saint-Léonard-de-Noblat
79 Saint-Maixent-l'Ecole
38 Saint-Marcellin
55 Saint-Mihiel
80 Saint-Ouen
29 Saint-Pol-de-Léon
62 Saint-Pol-sur-Ternoise
03 Saint-Pourçain-sur-Sioule
26 Saint-Rambert-d'Albon
42 Saint-Rambert-sur-Loire
13 Saint-Rémy-de-Provence
83 Saint-Tropez
26 Saint-Vallier
62 Saint-Venant
87 Saint-Yrieux-la-Perche
33 Sainte-Foy-la-Grande
47 Sainte-Livrade
68 Sainte-Marie-aux-Mines
83 Sainte-Maxime
51 Sainte-Menehould
41 Salbris
64 Salies-de-Béarn
74 Sallanches
24 Sarlat-la-Caneda
57 Sarrebourg
20 Sartène
67 Saverne
29 Scaer
59 Seclin
49 Segré
67 Sélestat
60 Senlis
88 Senones
51 Sézanne
04 Sistéron
59 Solesmes

23 Souterraine (La)
17 Surgères
69 Tarare
39 Tavaux
59 Templeuve
24 Terrasson-la-Villedieu
88 Thaon-les-Vosges
63 Thiers
88 Thillot (Le)
69 Thizy
79 Thouars
59 Thumeries
47 Tonneins
38 Tour-du-Pin (La)
76 Trait (Le)
63 Thiers
17 Tremblade (La)
89 Tonnerre
07 Tournon
71 Tournus
22 Tréguier
59 Trélon
01 Trévoux
14 Trouville-sur-Mer
54 Tucquegnieux
38 Tullins
57 Uckange
73 Ugine
19 Ussel
30 Uzès
88 Vagney
88 Val-d'Ajol (Le)
50 Valognes
84 Valréas
30 Vauvert
06 Vence
41 Vendôme
27 Verneuil-sur-Avre
65 Vic-en-Bigorre
30 Vigan (Le)
12 Villefranche-de-Rouergue
02 Villers-Cotterets
14 Vire
35 Vitré
88 Vittel
38 Vizille
07 Voulte-sur-Rhône (La)
08 Vrigne-au-Bois
59 Wallers
59 Watten
59 Wavrin
62 Wimille
67 Wissembourg
43 Yssingeaux
76 Yvetot

Nombre d'établissements implantés dans des communes de moins de 20 000 habitants classés d'après leur activité principale et leur importance (1971)

Code NAE (1)	Nombre de salariés par établissement	1 à 9		10 à 199		200 à 999		1 000 salariés et +	
		Nombre d'établissements	%	Nombre d'établissements	%	Nombre d'établissements	%	Nombre d'établissements	%
00	Electricité - Gaz - Chauffage urbain	558	16	108	23,9	—		—	—
10	Pétroles et carburants	41	10,5	44	10,8	6	19,4	2	16,7
12-13	Extraction minerais	6	13,3	15	8,8	17	47,2	—	—
14-15	Extraction matériaux divers	550	15,2	320	22,8	2	13,3	1	20
16-17-18	Sidérurgie - Production métaux	6	4,5	11	7,6	22	34,9	8	17
19	1re transformation des métaux	26	9,2	59	17,2	26	25,5	6	60
20	Fonderie - Grosse chaudronnerie	357	9,9	481	15,5	70	25,7	7	25,9
21	Construction de machines	319	10,3	528	17,3	57	23,1	4	16,7
22	Mécanique générale	1 631	11,6	301	12,7	5	10	1	5,3
23-27	Articles métal, divers - Cons. auto., aéronautiques, navales	5 493	17,8	1 046	17,4	112	23,5	10	9
28-29	Const. électrique, électroniques, ...	1 055	11,5	469	11,7	91	19,3	8	9,1
30-31	Ind. du verre et céramique	170	9,5	139	12,2	43	38,1	6	37,5
32	Matériaux de construction	1 033	23,2	353	19,2	10	21,3	—	—
33-34	Bâtiment et travaux publics	28 958	19,3	5 269	17,4	80	9,4	1	4
35-39	Industries chimiques	376	8,5	414	12,4	73	18,8	7	13,0
38	Tabacs et allumettes	1	25	19	40,4	2	8,0	—	—
40-46	Industries alimentaires	9 275	18,9	1 059	17,1	79	23,2	2	16,7
47	Industries textiles	321	16,0	506	25,8	92	30,6	3	15,8
48	Industries annexes du textile	388	16,3	476	23,6	44	23,0	3	30
49	Habillement	1 363	8,0	826	16,5	43	18,9	—	—
50	Pelleteries et fourrures	32	2,2	11	7,6	—	—	—	—
51	Industries du cuir	400	18,7	262	28,7	8	26,7	—	—
52	Chaussures	419	12,2	255	29,2	35	40,7	—	—
53	Industries du bois	2 463	15,6	963	23,2	36	36,4	2	100
54	Industries du papier et carton	89	7,8	216	16,0	47	28,7	3	42,8
55	Industries polygraphiques, presse, édition	1 873	14,9	292	8,1	10	7,3	—	—
56-60	Industries diverses	726	13,6	360	18,9	11	22	—	—
61	Transformation des matières plastiques	261	14,5	240	18,3	22	26,5	1	—
TOTAL	INDUSTRIES	58 190	16,5	15 042	17,2	1 043	21,3	75	14,5
TOTAL	INDUSTRIES ET COMMERCES		17,2		15,0		17,8		13,0

(1) Nomenclature des activités économiques.

DOCUMENT 2

Cette recherche sur les petites villes,
confiée au bureau d'études
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT,
a été réalisée par
Vincent CLAUSTRE,
Colette DURAND,
Françoise DUSSART,
Paul HANAPPE,
Jean-Yves PAUMIER,
sous la responsabilité scientifique d'Augustin ANTUNES.

JUILLET 1975

I

La problématique des petites villes

Les réflexions qui suivent ne sont pas encore à considérer comme un corps d'hypothèses confirmé. Elles constituent plutôt une première tentative de systématisation des connaissances que l'équipe de Prospective et Aménagement a acquises en menant, dans une optique différente, d'autres études sur de nombreuses petites villes de plusieurs régions françaises (Aquitaine, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Alsace...) (1).

1 - EVOLUTION HISTORIQUE DU RESEAU URBAIN

Le réseau urbain français est ancien et s'est peu à peu transformé en fonction notamment de l'évolution du développement économique. Quelle est la place des petites villes dans cette évolution ? On peut distinguer trois phases successives correspondant schématiquement à trois vagues de développement économique : agriculture et économie marchande, première vague industrielle (XIX^{e} et début du XX^{e} siècle), essor industriel et tertiaire récent (depuis la seconde guerre mondiale). A chacun de ces moments, on peut associer une spatialité dominante qui prend des contenus différents pour chacune des trois phases.

Par *spatialité dominante,* il faut entendre un ensemble de critères liés à l'espace géographique et qui permettent de caractériser les principaux mouvements de localisation des activités économiques. Il est bien évident que, à un moment donné, il peut y avoir superposition de plusieurs phénomènes, certains agissant sur l'espace de manière différenciée et suivant une échelle de temps assez longue.

Il est à noter également que cette notion de spatialité dominante ne conduit pas systématiquement à un découpage géographique en zones homogènes, mais que l'on peut très bien observer des discontinuités entre villes voisines, entre villes et espaces environnants... Celles-ci s'expliquent par le fait que les mouvements économiques dominants se posent sur un espace social, hétérogène par nature et par histoire.

(1) Ce chapitre résume l'état initial de la problématique ou de l'ensemble des hypothèses-questions qui ont servi au travail sur le terrain de l'équipe.

● La première phase que l'on peut observer correspond à l'origine de la création du système urbain. Celui-ci en effet, est constitué en France par un réseau très dense de villes, couvrant l'ensemble du territoire. Il compte très peu de très grandes villes, mais à l'inverse un très grand nombre de petites villes ayant des rôles très actifs sur le plan du commandement des zones rurales agricoles, du commerce et de l'artisanat. Telle est la situation simplifiée du réseau urbain français dans son stade pré-industriel et telle qu'elle s'est maintenue pendant de nombreux siècles. Le recensement de 1801 montre ainsi qu'un très grand nombre de villes avaient alors une taille voisine (5 000 habitants et au-dessus) : l'histoire postérieure — que nous résumerons dans les deux phases suivantes — permet de comprendre les destins différents qu'elles connaîtront, certaines ayant connu une relative stabilité, voire même une stagnation, alors que d'autres au contraire ont plus que décuplé.

Quoiqu'il en soit, notons d'ores et déjà que la définition de la petite ville n'est pas à faire sur des critères avant tout quantitatifs mais beaucoup plus d'après la complexité de ses rôles, de ses structures économiques et sociales, par laquelle la petite ville dépasse la simplicité du bourg sans présenter pour autant les caractères de la ville moyenne.

● La deuxième phase correspond au développement industriel du XIX^{e} siècle et de la première moitié du XX^{e} siècle. Ce mouvement s'accompagne de l'évolution de l'agriculture et de l'émigration rurale qui a fortement affecté certaines régions del'Ouest et du Sud-Ouest de la France ainsi que certains massifs montagneux. Les principaux mouvements économiques de cette époque conduisent à des concentrations industrielles et urbaines autour de sites privilégiés. Cette spatialité dominante correspond aux régions et aux villes qui disposent d'importants « gisements » soit de matières premières, soit de main-d'œuvre. Le développement considérable des moyens de communication (chemin de fer, voie d'eau, automobile...) favorise également une certaine redistribution de la population en faveur des zones correctement desservies. C'est à ce moment que naissent les grands complexes industriels du nord et de l'est et que la région parisienne connaît une croissance importante. Cette période est en général peu favorable aux unités urbaines situées hors des zones privilégiées. Mises à part celles qui ont pu conserver et développer des rôles spécifiques (industrie traditionnelle, administratif, commercial, touristique...), de nombreuses villes petites et moyennes ne se développent pas (quand elles ne régressent pas) et en tout cas se vident progressivement de leur substance vive.

● La troisième phase correspond au redéploiement industriel que nous connaissons depuis la dernière guerre. L'évolution économique se traduit par une spatialité dominante beaucoup plus complexe et plus diversifiée.

Selon les branches, les espaces privilégiés seront les concentrations urbaines et industrielles, certaines zones portuaires maritimes, ou au contraire des villes dans des zones moins développées. Cette dernière catégorie est surtout le fait des décentralisations d'unités industrielles de la Région Parisienne : dans ce processus, il est difficile de définir une spatialité dominante ainsi que les raisons pour lesquelles certaines petites villes bénéficient du mouvement et pas d'autres.

Notamment l'évolution des modes de communication et même des modes de production permet au développement économique de s'affranchir, en partie, des critères géographiques. Cette phase comporte à la fois une prolongation de la phase précédente (concentration spatiale économique) et un phénomène nouveau de décentralisation progressive faisant appel à d'autres types de mécanismes (importance des structures sociales).

2 - HYPOTHESES PROSPECTIVES D'EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE

Si le schéma précédent reproduit à grands traits l'historique de la répercussion spatiale des grands mouvements socio-économiques, il est également important de brosser une ou plusieurs fresques d'évolution future du système socio-économique, et donc de la dominante spatiale correspondante afin d'y resituer la place des petites villes. Le problème fondamental est de savoir si la troisième phase décrite précédemment va continuer à se poursuivre ou bien si l'on est au commencement d'une nouvelle phase qui aurait des caractéristiques différentes et notamment qui se traduirait par une spatialité dominante autre.

- Les petites villes seront-elles au premier rang des unités touchées par la crise, dans l'hypothèse où l'économie connaîtrait un mouvement de repli autarcique sur les bases les plus solides ?

- Les petites villes sont-elles au contraire des unités privilégiées de sauvegarde du système socio-économique français en période de crise, bénéficiant alors d'un report (massif) d'entreprises, au même titre que les villes moyennes ?

Telles sont les questions soulevées, autour desquelles diverses hypothèses peuvent être bâties.

3 - LES PETITES VILLES ET LE MONDE AGRICOLE ET RURAL

La plupart des petites villes ont eu dans le passé un rôle agricole, de commandement d'une zone rurale proche et homogène. Celles qui, au début du XIX^{e} siècle, étaient dans cette situation, ont connu, dans leur croissance, dans leurs fonctions, des évolutions assez différentes. L'on peut se demander si les petites villes — aujourd'hui encore considérées comme telles, c'est-à-dire, pour simplifier, entre 5 000 et 20 000 ou 30 000 habitants — ont toujours un rôle agricole ou tout au moins un rôle de commandement rural qui peut être non seulement agricole, mais aussi industriel, voire touristique.

Il est vraisemblable que l'on trouve des situations très diverses. Cependant, il est certain que l'évolution de l'agriculture accompagnée de l'exode rural, a eu une influence certaine sur les petites villes. De nombreux auteurs ont observé ces problèmes migratoires, mais les conclusions assez divergentes ne sont guère probantes. Selon certains (1), les petites villes ont servi de relais migratoire aux agriculteurs quittant la campagne avant de se retrouver dans les grandes concentrations industrielles et urbaines. Selon d'autres (2), il n'y a pas de règle générale car on observe que, dans les zones rurales fortement dépressionnaires, les petites villes sont également en régression.

(1) Grandes et petites villes. Colloques nationaux du CNRS. Ed. CNRS, 1970.
(2) IDRASS, Le peuplement urbain français (collection TRP n° 43). Paris, La Documentation Française, 1973.

Et pourtant la petite ville connaît actuellement un regain d'intérêt. Dans de nombreuses régions (ouest et sud-ouest notamment, mais pas uniquement) on s'aperçoit qu'un certain nombre de petites villes se sont maintenues et connaissent même une reprise de leur rôle par rapport à l'environnement rural.

Est-ce seulement une illusion économique, comme le dit Jung à propos de l'aménagement rural (1) ? De nombreux planificateurs cherchent à promouvoir des unités « ville-campagne » ou encore « ruralo-urbaines », le plus souvent autour de petites villes ou de villes moyennes. S'agit-il de projets ou de réalités ? Il est certain que peu de choses se passent aujourd'hui à ce niveau lorsque le centre de décision est absent. Cependant, il apparaît de plus en plus que de telles entités représentent des unités sociales cohérentes et qu'à cette étape peuvent se traiter un certain nombre de problèmes. Il suffit d'ailleurs de regarder des cartes d'équipements collectifs pour s'en convaincre (par exemple établissements scolaires ou hospitaliers...). Dans certaines régions, de telles petites zones commencent à devenir peu à peu des réalités, d'abord au niveau des projets et à celui des réalisations dans certains cas. Les « pays » en Bretagne ont droit de cité depuis le Livre Blanc du CELIB (1971). D'autres régions ont depuis mis en avant des idées assez proches : « micro-régions » en Poitou-Charentes « villes-relais » en Aquitaine, « pays » également en Bourgogne...

Les réflexions et les projets les plus avancés (Bretagne) sont intéressants en ce sens qu'ils correspondent à des problèmes concrets, que nous devrons sans doute également nous poser, tels que :

— l'aspect intitutionnel : insertion des « pays » dans l'ensemble des collectivités et organismes publics déjà existants,

— l'autonomie financière : réforme de la fiscalité locale, transfert de ressources entre les différents niveaux territoriaux,

— la maîtrise des sols, etc.

4 - LES PETITES VILLES ET LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

La place des petites villes dans le procès de production et son évolution ont été évoquées dans le paragraphe 1 au travers des différents moments de l'évolution du déploiement de l'économie.

Mais il est bien certain que toutes les petites villes ne se situent pas dans une position analogue et qu'il est essentiel de comprendre les différenciations existantes. Il faudrait plus particulièrement analyser dans quelques villes soigneusement choisies les aspects suivants :

— la dépendance des unités de production situées dans les petites villes par rapport à des centres de décision extérieurs. S'il apparaît que dans l'ensemble l'industrie des petites villes est dominée par des groupes situés en dehors, il sera néanmoins important d'observer des centres anciens d'industries traditionnelles composées de petites et moyennes entreprises locales.

— les branches industrielles : s'agit-il plutôt de branches en régression (2) ?

(1) JUNG : L'aménagement de l'espace rural. Une illusion économique. Paris, Calmann-Lévy, 1971.

(2) Par activité en régression, il faut ici entendre soit une unité plus archaïque par rapport à l'ensemble de la branche, soit une unité caractéristique d'un certain mode de production. De telles situations peuvent être saisies par l'analyse des différents facteurs caractéristiques des entreprises : forme du capital, valeur ajoutée, importance de la main-d'œuvre et qualification...

Selon cette hypothèse, les petites villes seraient un lieu privilégié de survie, de repli ou d'adaptation du mouvement industriel de la deuxième vague, par exemple en ce qui concerne le textile.

— la spécificité des petites villes héritées de l'histoire. Elles occupent alors une position dominante sur le marché national et souvent même sur le marché international. Ces activités, souvent artisanales à l'origine, peuvent passer progressivement au stade industriel en raison de leur position privilégiée.

— le capital. Certaines petites villes ont été et parfois sont encore des lieux d'accumulation du capital lorsqu'existait une richesse locale. Ces situations doivent être rares aujourd'hui mais peuvent être le cas des petites villes, support du négoce dans un vignoble de renom par exemple.

— le rôle de la sous-traitance. Comprendre la logique du développement propre de la sous-traitance devrait permettre en effet de savoir si les petites villes en constituent un lieu privilégié par le type d'entreprises installées, le volume et la qualification de la main-d'œuvre...

Ce type de réflexion nécessite un passage constant entre une réflexion macro-économique (évolution globale et par branche) et une réflexion micro-économique (contexte spécifique à telle activité et à telle ville).

5 - LES PETITES VILLES ET LES ACTIVITES TERTIAIRES

Les petites villes ont en général, et de longue date, un rôle tertiaire traditionnel d'encadrement d'un espace rural proche, de commerce et parfois d'administration (de nombreuses sous-préfectures sont des petites villes).

Les petites villes peuvent-elles avoir d'autres rôles tertiaires spécifiques ? Si le tertiaire supérieur en paraît relativement absent (1), on peut s'interroger sur certaines activités spécifiques telles que l'artisanat et le tourisme.

● L'artisanat

C'est un secteur assez difficile à définir, car il présente de multiples aspects. Il faut signaler l'artisanat classique qui intègre les fonctions de production, de commercialisation et de services ; il s'agit bien souvent d'une survivance de rapports sociaux particuliers. On peut aussi trouver de nouvelles formes de production artisanale, petites entreprises fonctionnant dans un système de sous-traitance. Peut-on considérer que, dans une hypothèse de revalorisation du travail manuel, une certaine forme d'artisanat pourrait aussi s'insérer dans le système économique et plus particulièrement dans les petites villes ? Celles-ci sont-elles mieux placées que les grandes agglomérations ? A côté d'un artisanat correspondant à des formes de sous-traitance, est-il possible de voir se développer de nouvelles formes basées sur des valeurs spécifiques, artistiques notamment ?

(1) De ce point de vue, quelques exceptions comme La Gaude, Lannion... montrent cependant que certaines décentralisations peuvent plus ou moins réussir.

- **Le tourisme**

On peut distinguer d'abord une forme de tourisme traditionnel. Outre les stations balnéaires, on trouve sur le territoire des petites villes ayant depuis longtemps un rôle touristique, telles les villes thermales. Quant au tourisme industriel, il se manifeste à la fois sur les côtes et dans les zones montagneuses (stations de sport d'hiver), bien souvent par des créations ou des phénomènes tellement envahissants qu'ils destructurent l'unité de base quand elle existe.

Mais il peut être également intéressant de dépasser le simple aspect des activités touristiques. Dans un sens plus large, c'est tout le problème du temps des loisirs qu'il faut considérer comme une des caractéristiques des mutations socio-économiques qui affectent la société française. Il serait alors opportun de voir si les petites villes peuvent avoir dans ce contexte des rôles spécifiques à jouer.

6 - LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Le problème a déjà été posé dans le paragraphe 3 à propos de l'évolution du monde rural.

Il convient de l'étendre à propos d'un autre type de migrations possible. Certaines petites villes ont trouvé un essor récent par des reports de populations de grandes concentrations industrielles et urbaines (la Région Parisienne principalement) ou de certaines grandes villes. Ces reports peuvent concerner uniquement l'aspect résidentiel ou également (mais peu) le problème de l'emploi. De telles villes s'inscrivent alors sur des réseaux particuliers et peuvent développer des formes nouvelles d'influence et de restructuration à moins qu'elles ne subissent la domination totale de l'unité originaire d'un tel type de report. Il est de toutes façons intéressant de voir de quelle façon telle ou telle forme de restructuration s'opère par rapport aux divers éléments du stade antérieur de développement.

7 - LA FONCTION SOCIALE DES PETITES VILLES

La fonction sociale de la petite ville dans le système français semble être liée, d'une part à la place que la petite ville occupe dans la division technique et sociale du travail et, d'autre part, à la capacité de la petite ville à intégrer sa population sous l'influence de certains groupes urbains et de la politique urbaine mise en œuvre.

Sous le second aspect, la place et le rôle des équipements collectifs ont une importance particulière. Sous le premier aspect, une attention spéciale doit être portée sur les rapports sociaux caractéristiques de la population travailleuse.

Il convient de ne pas négliger les différences de structure sociale d'une petite ville à une autre, telles qu'elles se manifestent à travers les catégories socio-professionnelles (CSP). Ces dernières constituent un premier reflet de la structure économique de la petite ville et de ses rôles. Mais plus intéressantes sont les études ou les analyses sur les groupes sociaux influents ou détenant, de façon institutionnelle ou non, le pouvoir urbain : leur formation, leur composition, leur évolution, leur histoire peuvent expliquer les différentes politiques urbaines ou de développement mises en œuvre.

Enfin, la localisation de ces groupes dans l'espace et leur stratégie vis-à-vis de l'occupation de l'espace ne sont pas neutres. La projection sur l'espace d'équipements et d'opérations d'urbanisme peut en être un révélateur signifiant. Le rapport centre-périphérie peut également s'en trouver modifié et recevoir des contenus différents d'une petite ville à une autre. Il en est de même de la stratégie de développement des rôles joués par la ville et mise en avant par les groupes se partageant le pouvoir local.

Le système de valeurs propre à la petite ville paraît moins évident. Peut-être ne trouve-t-on pas une idéologie spécifique à la petite ville qui se distinguerait de celle de la ville moyenne où des valeurs de qualité de vie, de mode de vie, liées au cadre urbain et à l'environnement sont mises en avant. Peu importe, puisque l'essentiel est de savoir si de telles valeurs constituent ou non un facteur d'attirance d'activités et de populations vers la petite ville. Sous cet aspect, les rapports existant entre la petite ville, les villes moyennes ou la grande ville ne sont pas à négliger dans la mesure où ces dernières villes peuvent combler, par leurs équipements, les lacunes des petites villes.

On peut lier à cette question, le problème de l'existence ou non d'un mouvement (ou de son esquisse) de report de populations de villes moyennes ou de grandes villes vers les petites villes. Peut-on constater l'existence de telles migrations ?

Dans l'affirmative, quel en est le sens et quels en sont les mécanismes ? S'agit-il de populations ne prenant pied dans la petite ville qu'en tant que lieu de résidence ? ou au contraire d'un mouvement de population cherchant à y trouver un emploi et le trouvant en réalité ? Et tout au plus, s'agit-il des dernières vagues de repli sur la petite ville de populations ruralo-agricoles ? Enfin, pour ces populations la petite ville est-elle un simple lieu de passage ou le terminus d'un projet de vie ?

II

La place des petites villes dans la société française : hier et aujourd'hui

Nous nous proposons d'indiquer rapidement les rôles que jouaient les petites villes dans une société française largement agricole et artisanale (où la grande industrie se trouvait concentrée près des ressources naturelles, dans les ports maritimes ou fluviaux, dans les grandes villes), ainsi que l'évolution différentielle de ceux-ci au travers des transformations des activités économiques depuis vingt ans.

De ce passage d'une France industrieuse à une France industrielle, nous avons tiré une catégorisation de l'évolution des petites villes qui est présentée plus loin, dans le chapitre IV : le développement des petites villes. Pour le moment, il nous paraît seulement nécessaire de rappeler au lecteur quelques aspects généraux et bien connus de ces rôles et de leur évolution, que leur évidence conduit souvent à oublier.

L'objet de ce chapitre est donc de décrire quelques mécanismes principaux caractérisant la place et les rôles des petites villes dans la société française. Une première analyse conduit à un double constat :

— d'une part, il existe différents types de petites villes en fonction de l'environnement et de la dynamique socio-économique dans lesquels elles se situent ;

— d'autre part, on peut observer une certaine évolution de la place des petites villes dans la société française et des rôles qu'elles y jouent : on trouvera ci-après les principaux mécanismes sociétaux qui affectent les petites villes ainsi que leur évolution dans le temps.

Chaque petite ville ne présente pas bien entendu l'ensemble de ces caractéristiques et peut se situer à un moment plus ou moins avancé de ces processus. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de tendances générales relativement significatives.

1 - LE ROLE AGRICOLE

● Hier

La plupart des petites villes exerçaient un rôle important vis-à-vis de leur environnement qui était essentiellement agricole. Elles se caractérisaient d'une part par une activité d'encadrement et de services et d'autre part par un rôle actif dans l'activité agricole elle-même, soit au niveau de la première transformation des produits, soit à celui de la commercialisation. Les marchés agricoles jouissaient d'une large renommée et attiraient régulièrement les populations voisines. La petite ville avait très souvent elle-même une activité agricole sur le territoire de sa commune et constituait à la fois une rupture et un lien entre la ville et la campagne.

● Aujourd'hui

Si certaines villes continuent à jouer ce rôle agricole traditionnel, beaucoup en ont perdu l'essentiel de ses composantes. Dans certains cas, c'est l'environnement rural qui a lui-même évolué en perdant une grande partie de son caractère agricole, tandis que dans d'autres cas la petite ville n'a pas su maintenir son pouvoir d'encadrement, ne conservant que des fonctions relativement banales. La petite ville s'est vue alors dépossédée notamment de la fonction de commercialisation des produits agricoles, au profit de villes moyennes ou grandes qui ont su s'intégrer dans des circuits dont la dimension est de plus en plus nationale et dont les relais sont moins nombreux et plus concentrés.

Les petites villes ont elles-mêmes très souvent perdu leur caractère agricole en suivant des schémas de développement plus urbains.

Cependant certaines ont conservé un rôle agricole non négligeable et l'ont même renforcé ; relativement peu nombreuses, elles servent alors de relais dans le système de transformation et de commercialisation des produits agricoles par le biais de coopératives et d'entreprises agro-alimentaires. C'est notamment le cas dans des zones d'agriculture riche et spécialisés (petites villes viticoles, etc.).

2 - LE ROLE ADMINISTRATIF

● Hier

Les petites villes étaient souvent des centres administratifs capables de répondre à l'ensemble des besoins d'un environnement qui était relativement stable.

Ces besoins du monde paysan étaient également beaucoup moins importants que ceux des villes. Une petite ville, qui était toujours chef-lieu de canton, et souvent même une sous-préfecture, avait alors un rôle d'encadrement et un rayonnement important.

● **Aujourd'hui**

Dans la plupart des départements, les villes grandes et moyennes ont fortement renforcé leurs services administratifs au détriment des petites villes. Un certain nombre de fonctions ne sont plus assumées par ces dernières ; et même lorsqu'elles conservent leur rôle de sous-préfecture, celle-ci ne jouit que d'un rayonnement limité. La conséquence en est que les petites villes ont un rôle d'encadrement de leur environnement proche nettement réduit et dépendent davantage de villes plus grandes quant à un grand nombre de services et d'organismes de niveau non banal (directions départementales des ministères ; chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture et des métiers...).

En revanche, quelques services connaissent un réel accroissement dans les petites villes, tels certains liés à l'enseignement, à la santé et à l'action sociale.

3 - LE ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

● **Hier**

Les petites villes vivaient très souvent dans une relative autarcie économique. Les activités présentes étaient tournées vers des productions artisanales et parfois industrielles essentiellement destinées à un marché local et ayant souvent un rapport étroit avec l'agriculture, et pouvaient alors vivre sur place avec un minimum de capitaux et d'informations.

Dans certaines petites villes, cependant, on pouvait noter la présence d'entreprises fortement spécialisées dans un domaine d'activité très précis et qui en faisait la renommée traditionnelle (par exemple, telle production textile ou d'objets particuliers...).

● **Aujourd'hui**

Les petites villes n'ont pas échappé à l'évolution économique générale et ont vu leurs activités industrielles dépendre de plus en plus de centres extérieurs. En effet, les entreprises locales n'ont pu pour la plupart passer du stade artisanal au stade industriel, par manque d'accumulation du capital et donc de possibilités d'investissement, de connaissances technologiques indispensables, d'informations sur les marchés... Dans ce cas, et lorsqu'elles ont pu maintenir un certain potentiel industriel — ce qui n'a pas toujours été le cas — les petites villes sont devenues des lieux relais d'un processus de développement industriel de niveau national leur échappant très largement.

Parmi les petites villes constituant des centres industriels traditionnels et fortement spécialisés, certaines n'ont pas su ou pu s'adapter aux évolutions de leur secteur et ont alors périclité ; d'autres, au contraire, ont réussi à évoluer régulièrement pour se maintenir dans une spécialité où elles continuent à tenir une place importante, parfois même celle de leader au plan national.

4 - LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES QUALIFICATIONS

● Hier

Les petites villes ont longtemps constitué un point de fixation d'au moins une partie de la main-d'œuvre issue de leur environnement rural, tandis que le surplus émigrait vers des villes plus importantes dont Paris. L'activité artisanale tenait lieu de formation professionnelle. La petite ville permettait également le maintien d'une société locale hiérarchisée, notamment par le phénomène de la notabilité qui retenait une bonne partie des « élites » locales issue de la petite bourgeoisie. A ses enfants, la petite ville offrait des possibilités de promotion sociale ou tout au moins de reconnaissance sociale. La petite ville conservait ainsi un prestige indéniable sur les bourgs et les campagnes.

● Aujourd'hui

Si ce phénomène continue à jouer pour un grand nombre de petites villes, il a néanmoins quelque peu évolué et il s'est même parfois complètement transformé. En fait, et surtout lorsque la petite ville s'est engagée dans un processus d'industrialisation, elle n'attire qu'une main-d'œuvre pas ou peu qualifiée que le niveau industriel ne permet pas de faire évoluer. D'ailleurs, celui qui acquiert une certaine qualification ne reste que peu de temps ou bien émigre directement vers une ville plus importante qui offre un marché du travail plus diversifié et des salaires plus élevés.

La structure sociale a également tendance à se modifier. Les enfants de la petite bourgeoisie locale qui ont fait des études ne poursuivent plus en général l'activité (notamment dans le cas du commerce) de leurs parents et vont rechercher une promotion sociale dans une plus grande ville. Il en résulte une relative « déqualification » au niveau global des petites villes.

5 - LES ECHANGES MARCHANDS

● Hier

Les petites villes avaient presque toujours un rôle marchand qui concrétisait celui d'encadrement de l'espace environnant, et ce d'autant plus que la zone présentait une certaine homogénéité notamment sous la forme de « pays ». Cela se traduisait d'une part par une fonction d'échanges (produits agricoles de l'environnement, produits et services émanant de la petite ville ou commercialisés par elle...) et d'autre part par une fonction d'accueil passager (auberges et hôtels...). La petite ville, lieu d'échanges et d'accueil, était alors le nœud d'un réseau d'informations, notamment lors des foires et des marchés ou par la voie d'un journal local.

● **Aujourd'hui**

Le développement des moyens rapides de communication, et notamment de l'automobile, ainsi que celui des moyens d'information ont fait perdre ce rôle à un grand nombre de petites villes. Rares sont celles qui ont conservé un journal local et même à parution hebdomadaire (sur ce plan, un certain nombre de villes moyennes ont subi la même évolution). Les foires et les marchés sont en déclin, les fêtes locales en régression. Selon les cas, certaines petites villes ont pu conserver un rôle spécifique, soit touristique, lorsque le cadre naturel et bâti (patrimoine architectural) s'y prête, en développant alors leurs capacités d'accueil, soit de distribution pour l'environnement proche (une mini-région ou un pays) lorsque les infrastructures de transport existent, notamment une gare de marchandises. Sinon elles ne conservent que la fonction banale d'échanges liée au petit commerce et à un marché hebdomadaire et banalisé.

6 - L'ESPACE URBAIN DE LA PETITE VILLE ET LES ECHANGES SOCIAUX

● **Hier**

La petite ville se caractérisait par :

— une intégration entre le lieu d'habitat et le lieu de travail,

— une importance du petit commerce dans cette fonction d'intégration,

— un centre-ville homogène, lieu d'animation, de rencontre et d'intégration (et unanimement perçu comme tel),

— une satisfaction acceptable des besoins sociaux relativement peu importants ; les activités essentielles étaient le sport, la musique (chorales, fanfares...), les fêtes religieuses ou laïques.

L'espace urbain de la petite ville était alors identifié comme répondant à cette demande sociale fortement imprégnée des valeurs de la société rurale.

● **Aujourd'hui**

Les petites villes conservent encore bien de ces caractéristiques qui sont un de leurs principaux attraits. Seulement celles-ci ne sont plus à l'état pur. La société urbaine globale a influencé et le mode de vie, et la planification spatiale. A ce niveau, le zonage commence à faire son apparition : habitat (groupement de logements collectifs), activités industrielles et artisanales regroupées dans des zones et mêmes activités commerciales (grandes ou moyennes surfaces en libre-service à la périphérie).

La fonction d'intégration n'est plus parfaitement remplie : l'anonymat se développe, les rapports éclatent par la segmentation horizontale et verticale de l'espace et de l'habitat, le petit commerce lui-même concurrencé par d'autres formes de vente n'exerce plus la même attraction.

Parallèlement, les besoins sociaux de la population se développent en suivant des modèles urbains nationaux.

III

L'objet de l'étude

Il s'avère incontestablement difficile d'établir une définition des petites villes qui les circonscrirait en les différenciant nettement, par les critères retenus, des villes moyennes. La question de savoir ce qu'on entend par « petite ville » a été abordée par quelques auteurs qui ont essayé de délimiter des seuils pour les caractériser (1). Pour l'instant, ce problème reste sans réponse satisfaisante. Il reste pas moins qu'intuitivement la petite ville est perçue comme une unité urbaine, à étendue territoriale relativement bien délimitée et dont les structures et les rôles sont moins complexes que ceux des villes moyennes.

C'est pourquoi, les études et réflexions sur les petites villes se trouvent contraintes de se baser au départ sur des critères quantitatifs. Aussi, par petites villes, on désigne le plus souvent des unités urbaines possédant entre 5 000 et 20 000 habitants. Les cinq petites villes que nous avons étudiées comptent, en effet, une population se situant entre 5 000 et 15 000 habitants.

Si l'on se limite à ce critère de taille ne dépassant pas 20 000 habitants, il apparaît que l'importance des petites villes dans l'organisation de l'espace n'est pas négligeable puisqu'elles rassemblaient, en 1968, 14 % (533 communes au total) de la population urbaine française.

Elles ont été soumises à des mouvements d'ordre économique divers qui seront analysés plus loin et qui ont eu des retombées certaines au plan démographique. Aussi ont-elles continué à s'accroître pour la plupart avec un taux de l'ordre de 10 % entre 1962 et 1968 (2). Par rapport à ce taux moyen, leur croissance a été plus élevée dans la Région Parisienne, la Picardie et la Provence-Côte-d'Azur. Il est à noter que seul 6 % de l'ensemble des petites villes ont vu leur population décroître dans cette période.

De plus, l'importance des activités industrielles n'est pas négligeable : dans 39 % des petites villes, le rôle industriel est nettement prépondérant.

La croissance des petites villes, surtout lorsqu'elle a été le fait d'une industrialisation récente de type nouveau, n'a pas été sans provoquer des bouleversements importants dans leurs structures et ne s'est pas faite sans apparition de problèmes pour la solution desquels les petites villes ne disposent pas toujours de moyens nécessaires et adaptés. Ces problèmes sont plus évidents dans celles qui se sont engagées dans une dynamique de ville moyenne, dans un projet d'expansion élevée à terme et en suivant des modèles d'urbanisation au niveau national. Les petites villes constituent, pour une grande part, un héritage historique de la société française et continuent à jouer un rôle non négligeable dans l'organisation de l'espace national. Et pourtant, autant les grandes villes et les villes moyennes ont été l'objet de nombreuses études, autant les petites villes, si l'on met à l'écart des monographies purement descriptives, restent mal

(1) Cf. Germaine VEYRET-VERNER, « Essai de définition et de classification des petites villes », In Revue de géographie alpine, tome LVIII, 1970.

(2) 14 % pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants ; 12 % pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants, tandis que les communes de moins de 5 000 habitants n'ont eu qu'un taux de 8 %.

connues. Ce n'est que récemment qu'un intérêt nouveau s'est éveillé pour comprendre la place qu'elles tiennent dans le système français et les rôles qu'elles y jouent, non seulement du point de vue quantitatif mais aussi, et surtout, du point de vue qualitatif.

Les uns avancent qu'elles sont (ou pourraient être) menacées, tout particulièrement dans la période de crise économique actuelle ; d'autres — de plus en plus des responsables locaux et des techniciens — les présentent comme des modèles d'équilibre et de qualité de vie.

Dans ce contexte, il est normal de s'interroger sur le rôle des petites villes, leur place dans une politique nationale, leur avenir.

1 - LES OBJECTIFS ET LE CHAMP D'ETUDE

Rappelons d'abord les objectifs de cette étude :

— analyse des mécanismes socio-économiques et socio-politiques qui permettent la reproduction des petites villes dans leur processus d'évolution, qu'il y ait croissance ou au contraire relative stabilisation, voire récession de leur population et activités ;

— compréhension de la place et du rôle des petites villes dans le système social et économique français, et dans l'organisation de l'espace, au regard du processus d'industrialisation de la période d'après-guerre.

Il ne pouvait être question de faire rentrer dans notre champ d'étude tous les types de petites villes. Ceci aurait exigé une étude très lourde. Il était entendu que nous examinerions, en fonction de notre problématique, cinq petites villes comptant entre 5 000 et 15 000 habitants et jouant un rôle industriel hérité du passé ou récemment acquis. Ce dernier critère de choix a été commandé par la place qu'il convenait d'accorder aux conséquences des processus d'industrialisation sur l'évolution des petites villes.

Nous avons distingué, dès le départ de l'étude, trois grandes phases successives, dans l'évolution des petites villes, correspondant approximativement à trois phases du développement économique et industriel global de la société française : une phase à agriculture, économie marchande et industrie artisanale et pré-capitaliste dominantes ; la phase d'industrialisation du XIX^{e} et de la première partie du XX^{e} siècle ; l'essor industriel et tertiaire de l'après-guerre. A chaque phase correspond un mode d'organisation spatiale dominant dont nous ne rappellerons ici que les principaux traits (1).

Le système urbain français s'est constitué pour l'essentiel dans la première phase, que l'on peut reculer jusqu'au moyen âge. Compte tenu de la ruralité de l'espace, les petites villes y étaient particulièrement nombreuses. Leurs rôles, bien qu'étroitement articulés alors à l'environnement agricole et rural, étaient structurés souvent par des activités marchandes, commerciales, administratives et politiques, voire religieuses. Les corporations sont alors à dominante locale et urbaine par leur main-d'œuvre ou par leur marché. Nombreuses étaient encore à la fin du XVIII^{e} siècle les villes voisinant le nombre de 5 000 habitants.

(1) Cf. pp. 111-112.

Au long du XIX[e] siècle, au fur et à mesure que la France s'engage plus nettement dans le processus d'industrialisation, un certain nombre de petites villes voient leur population s'accroître sensiblement grâce à la création d'industries manufacturières (textiles ou métallurgiques) et surtout d'exploitation des ressources locales en matières premières (bassins miniers). Certaines petites villes actuelles datent de cette époque. Le textile sera même à l'origine d'un essor spectaculaire de quelques petits bourgs, comme Mulhouse qui devancera très vite et de loin la ville voisine commerçante, viticole et politique de Colmar. Mais, au cours de cette phase, en revanche nombreuses furent les petites villes qui stagnèrent (voire régressèrent) en raison de leur situation dans les espaces géographiques non concernés par cette industrialisation.

La concentration spatiale de la phase actuelle d'après-guerre coexiste avec une dispersion géographique de l'appareil de production industriel. C'est pourquoi la plupart des petites villes, sous le double mouvement d'une dispersion géographique de certains types d'établissements industriels et d'un exode rural particulièrement soutenu, ont enregistré durant ces vingt-cinq dernières années une croissance parfois importante de leur population. L'analyse des cinq petites villes, dont nous donnons un compte rendu en annexe, a été centrée sur la phase actuelle du développement économique, notamment industriel, bien qu'elle ait tenu compte de la situation respective de chaque catégorie de petites villes étudiées dans les processus économiques des phases précédentes.

2 - LA DEMARCHE

L'équipe de travail avait déjà eu l'occasion d'étudier, bien que sous une optique différente, plusieurs dizaines de petites villes de quelques régions françaises. Cet acquis mis en commun en des réunions de synthèse a permis de compléter et d'ajuster nos hypothèses de départ concernant notamment les retombées du processus d'industrialisation sur les structures économique, sociale, politique, idéologique des petites villes, sur les rôles de celles-ci et sur l'organisation de l'espace.

Sur cette base, un guide d'entretien structuré par thèmes et questions, largement ouvert a été élaboré pour encadrer les entretiens qui devaient être menés dans chacune des cinq villes retenues. Reprenons ici l'essentiel de chaque thème.

La dynamique des rôles agricole et de centre de services des petites villes, ou l'absence de dynamique doit-elle être recherchée dans les processus de mutation de la production et de la distribution des produits agricoles de la zone, dans les mouvements de la population ou, plutôt, dans la volonté et la capacité des groupes urbains à se saisir d'opportunités, de potentialités ? Existe-t-il un lien nécessaire entre le démarrage de l'industrialisation d'une petite ville et l'existence d'un marché du travail de la main-d'œuvre disponible en ville ou dans l'environnement ? L'industrialisation est-elle un processus indispensable pour la reproduction de toute petite ville d'aujourd'hui ? Dans quelle phase d'industrialisation se situe le développement d'une ville donnée, sur quels mécanismes et facteurs s'appuie-t-elle ? Quelle est la part des groupes locaux dans ce processus ? Quels capitaux permettent tel ou tel type de processus d'industrialisation, quel en est l'impact sur l'évolution de la ville ?

Quelle est la place de l'espace rural environnant dans le processus d'urbanisation associée à l'industrialisation ? Y-a-t-il des politiques de groupes, différenciées selon les villes dans la façon d'organiser la localisation (résidence) des populations attirées par le développement économique ? quelle est la part des rôles touristique et résidentiel dans cette organisation de l'espace ?

La dynamique des petites villes d'une zone donnée peut-elle être à la base d'une réactivation de la notion de « pays » ? Le « pays » nécessite-t-il, pour être vécu par les responsables et la population, un support économique ou s'appuie-t-il essentiellement sur un fond culturel donnant un sens d'appartenance à une large communauté ?

A côté de la prise en compte de la dimension économique et démographique, l'étude ne pouvait ignorer la dimension sociologique des petites villes.

Au delà de l'analyse de la structure par catégorie socio-professionnelle de la population active, fort différente d'une ville à une autre, il fallait se demander quels étaient les groupes sociaux influents dont les intérêts et l'histoire expliquent en partie les choix (croissance quantitative ou développement qualitatif) opérés sur leur ville. Les structures sociales pouvant être profondément bouleversées par les mouvements économiques, comment cela se répercute-t-il sur l'espace et sur son utilisation. Il importait de cerner sous quelles formes ces changements de structures sociales modifient l'organisation et le partage de l'espace par les différents groupes. Quelles en sont les conséquences sur l'évolution de la « centralité » de ces petites villes ?

Enfin, la pratique urbaine reflète-t-elle ou induit-elle une idéologie de petite ville caractérisée par certaines valeurs qui impliqueraient une certaine perception des petites villes et une valorisation de certains comportements collectifs et individuels ? La petite ville réussit-elle encore à maintenir et à développer un environnement social primaire de relations interpersonnelles ou de groupes. Celui-ci constitue-t-il un facteur d'attachement à la petite ville ? induit-il une stabilité de la main-d'œuvre, notamment d'encadrement ; explique-t-il l'existence d'un éventuel report sur la petite ville de populations urbaines d'autres origines (ville moyenne, ou grande ville par exemple) ?

Telles sont les principales questions que nous nous posions avant d'étudier le terrain concret de nos cinq petites villes. Le présent compte-rendu d'étude tente de répondre, sur la base des analyses effectuées, à ces questions.

IV

Le développement des petites villes

1 - REMARQUES PREALABLES

Les petites villes ont été soumises, nous l'avons vu, à des transformations importantes, notamment depuis que la société française s'est engagée dans un processus rapide d'urbanisation et d'industrialisation. Toutes les petites villes n'ont pas subi ou cherché ces changements en suivant les mêmes processus, sous l'influence des mêmes mécanismes ou sous la conduite des mêmes groupes sociaux.

Aussi l'objet de ce chapitre sera de mettre en évidence, quelques différences essentielles dans la progression (ou la stagnation) des petites villes dans la période de l'après-guerre.

Du développement plus récent des petites villes, nous avons décelé deux situations types selon que ces villes se sont relativement *stabilisées* ou ont subi des *mutations* relativement importantes dans leurs structures. Nous ne prétendons pas en faire une typologie. Pour ceci, il aurait fallu élargir l'échantillon des villes étudiées pour y introduire celles qui jouent essentiellement un rôle agricole ou de petit centre de services pour l'environnement rural, ou celles qui se confinent dans le tourisme ou le thermalisme, les autres fonctions (commerçante, par exemple) lui étant subordonnées.

Utilisant donc les connaissances acquises lors de précédentes recherches, nous avons élaboré les premières hypothèses qui nous ont permis de mieux cerner et approfondir les mécanismes et processus de toute nature opérant dans les cinq petites villes de 5 à 15 000 habitants (1) qui ont été plus particulièrement retenues dans cette étude : *Saint-Claude* (13 117 habitants) située dans le Département du Jura, *Montbard* (7 333 habitants) dans la Côte-d'Or, *Louhans* (4 358 habitants) en Saône-et-Loire, *Joigny* (10 628 habitants) dans l'Yonne, *La Machine* (5 749 habitants) dans la Nièvre (2). Ces villes, outre un rôle agricole, commerçant, administratif, résidentiel ou touristique, jouent toutes un rôle industriel d'ancienne date ou d'origine récente.

En consultant les monographies de ces villes en annexe, il apparaît que leur évolution historique a dépendu d'une situation géographique et régionale, a été liée à l'exercice de rôles différents dont les uns ont été renforcés et d'autres

(1) En 1968, on comptait environ 500 communes dont la taille se situait dans cette fourchette de population.
(2) Chiffres donnés par le recensement de 1968.

ont stagné ou disparu, et a subi les conséquences négatives ou positives de mouvements économiques globaux. Les villes étudiées sur le terrain rentrent dans la catégorie des petites *villes stabilisées,* à l'exception de Joigny et de Migennes, *villes en mutation* (1). Ces dernières possèdent une industrialisation d'origine récente et ont suivi, d'après les études que nous avons faites, le même processus d'industrialisation que La Ferté-Bernard, Molsheim, Obernai, Champagnole, etc.

Le choix que nous avons porté sur les petites villes industrielles permet d'analyser les conséquences des diverses phases de l'industrialisation sur l'évolution de ce type de villes, et il est assez représentatif : en effet, 53 % des petites villes de 5 000 à 20 000 habitants (1968) occupent dans le secteur industriel au moins la moitié de leur population active. 44 % des petites villes françaises présentent du point de vue industriel un solde nul des suppression-créations d'emplois, mais dans 27 % ce solde a été largement positif. Globalement, la répartition des branches industrielles des petites villes, en terme de population active employée, suit de près la répartition respective que l'on constate dans l'ensemble des villes françaises. Mais ce phénomène occulte la spécialisation industrielle de nombreuses petites villes. L'agriculture n'est une activité dominante (plus de 30 % de population active) que dans 9,8 % des petites villes, sans que ceci signifie pour autant l'affirmation d'un réel rôle agricole (2).

Dans leur ensemble, entre 1962 et 1968, les petites villes n'ont pas cessé de croître bien que le taux de croissance ait été très différent entre elles. Comme on l'a constaté en Suisse, en Allemagne ou en Suède, souvent ce développement a été le résultat d'une industrialisation récente, mais il ne s'agit nullement d'un phénomène généralisé. La croissance a pu avoir lieu malgré une industrialisation faible ou nulle. Mais lorsqu'il y a eu industrialisation dans les dernières décades, il ne semble pas que le rôle dévolu aux petites villes dans le processus de division nationale ou internationale du travail mis en place par le capital industriel soit différent de celui de beaucoup de villes moyennes ou grandes villes. Les différences d'échelle et de degré de complexité des structures impliquées dans l'un et l'autre cas sont, cependant, suffisamment contrastées pour justifier l'étude des petites villes en elles-mêmes.

Sans réduire pour autant l'évolution démographique à celle de l'économie, on ne doit pas ignorer les conditions dans lesquelles se fait la reproduction de la force de travail dans l'espace.

Au niveau global de la société française, les redistributions de population qui ont eu lieu entre régions et à l'intérieur d'une région depuis la dernière guerre ont suivi de près l'évolution de la localisation des entreprises industrielles et sociétés de services les plus actives. C'est bien la dynamique ainsi mise en branle qui a commandé des phénomènes d'attraction ou de répulsion de populations d'une partie de l'espace à une autre. Dans ces conditions, l'évolution des petites villes reflète souvent, mais pas toujours et certainement de façon inégale, des mouvements plus généraux. Les mouvements de populations ainsi déclenchés agissent à leur tour, par un effet de retour, sur les forces de production elles-mêmes et sur leurs stratégies de localisation.

C'est dans ce contexte de processus démographiques et économiques plus généraux qu'il convient de situer et de comprendre les différentes évolutions qu'ont suivi les petites villes *stabilisées* et les petites villes *en mutation.*

Cette catégorisation que nous avons établie et que nous définirons plus loin ne constitue qu'un instrument utilisé pour caractériser et évaluer autant que pos-

(1) L'étude de Joigny a été accompagnée par celle de Migennes, commune située à 10 km de la première. Mais Migennes n'a été étudiée que dans ses rapports avec Joigny et parce que nous voulions savoir dans quelle mesure le développement d'une petite ville peut être lié à celui d'une autre relativement proche.
Population de Migennes + agglomération : 10 326 habitants.

(2) J.P. LABORIE, « Industrialisation et croissance démographique de petites villes en milieu rural : l'exemple du Midi-Pyrénées », in Rev. géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 45, 1974.
Cf. même auteur : « Les petites villes », Aménagement du Territoire et Développement régional, vol. V, 1972 - Institut d'Etudes politiques - Grenoble.

sible les différences enregistrées dans l'évolution des petites villes. Pour ce faire, nous avons tenu compte d'aspects multiples : évolution démographique, rôles joués par la ville, processus d'urbanisation, changement de la structure sociale, type et phase d'industrialisation, origine des capitaux industriels investis, groupes influents, leur rôle et leurs projets, rapports de la ville avec l'environnement.

2 - LES FACTEURS D'ENVIRONNEMENT

Avant de procéder à l'analyse sur les particularités des mécanismes de développement entre différentes catégories de petites villes, il convient d'analyser certains aspects généraux concernant leurs rapports à l'environnement qui leur est propre. Il s'agit de cerner l'influence que certains facteurs de l'environnement peuvent exercer sur la dynamique économique et sociale des petites villes et inversement.

En effet, cette étude nous a permis de vérifier que ces facteurs jouent inégalement et qu'ils peuvent ne pas être en soi déterminants et nécessaires pour assurer le développement d'une petite ville. Prenons, à titre d'exemple, la disponibilité en *main-d'œuvre de l'environnement rural.* On peut penser, a priori, que le démarrage et le développement industriel d'une petite ville nécessite, comme condition sine qua non, la présence d'un marché du travail dans les environs, une disponibilité de ruraux libérés par l'agriculture. Or il apparaît que ce facteur de main-d'œuvre n'est pas toujours ni nécessaire ni déterminant.

Prenons le cas de La Machine. Dans ses débuts l'exploitation du bassin houiller se contente d'utiliser la main-d'œuvre disponible dans la commune elle-même. En effet, depuis toujours les petites villes disposent d'un *marché du travail interne* qui permet de répondre à une croissance modérée des affaires locales et parfois à une implantation nouvelle créant un nombre d'emplois réduit. Ce marché interne continue certes à exister dans les petites villes. Mais il ne suffit pas lorsque la petite ville s'engage dans un processus d'industrialisation accéléré et relativement important. Dans ce dernier cas, il se peut que le recours à la main-d'œuvre disponible dans le milieu rural environnant suffise. Mais ce n'est pas une condition sine qua non pour l'industrialisation.

Aussi, à La Machine le déploiement de l'exploitation minière dès le milieu du XIX^{e} siècle a nécessité de façon exclusive un recrutement massif d'étrangers importés de plusieurs pays (Chinois, Indochinois, Polonais, Nord-Africains, etc.). Les Houillères ont créé ainsi leur propre marché du travail.

Il en est de même encore aujourd'hui dans maintes petites villes. Joigny, par son commerce et ses services nombreux privés et publics, a disposé d'un marché du travail propre à la ville. Mais celui-ci n'aurait nullement suffi, loin de là, pour répondre aux besoins de toutes les entreprises qui sont venues s'y installer. La ville fait partie du bassin de main-d'œuvre de l'Yonne, et plus particulièrement de la vallée qui s'est fortement industrialisée dans la dernière décade grâce à la décentralisation parisienne. Or, si de nouvelles industries de Joigny ont pu disposer des travailleurs nécessaires, c'est moins en raison de l'accroissement naturel positif du canton ou du département de l'Yonne qui est faible, que d'un fort courant migratoire provenant d'autres départements et régions, voire de la région parisienne.

Les entreprises motrices d'une phase déterminée d'un processus industriel d'ensemble ont donc *recréé* à chaque fois *le marché du travail* qui leur était néces-

saire, tout en tirant parti éventuellement de celui qui pré-existait au niveau d'une ville, d'un canton ou d'un département. La dynamique industrielle qui s'est manifestée depuis 1955 dans l'Yonne par la décentralisation parisienne a créé d'elle-même un marché du travail. La main-d'œuvre « naturellement » disponible n'aurait suffi en aucun cas à l'industrialisation qui a eu lieu dans les petites villes de la vallée de l'Yonne (1). L'industrialisation dans cette période de Joigny s'inscrit dans ce processus.

Plus important donc que le marché du travail local de la petite ville et de son environnement propre (par exemple, le canton) est l'existence ou non d'une dynamique industrielle de l'ensemble de la région (2) en tant que facteur constitutif d'un marché du travail élargi. Dans ce contexte, une petite ville possédant localement peu de réserve de main-d'œuvre peut se lancer avec réussite dans un projet d'industrialisation si d'autres conditions existent, comme nous le verrons par la suite. D'autant plus que l'ordre de grandeur du marché du travail nécessaire à l'industrialisation est, dans ce cas, relativement faible.

La disponibilité de main-d'œuvre dans le milieu rural ne suffit pas pour qu'une petite ville réussisse à s'industrialiser. Louhans, dont il sera question plus loin, en est un cas exemplaire. Et pourtant, on constate que beaucoup d'élus raisonnent comme si cette disponibilité constituait un facteur pouvant entraîner par lui-même des créations d'entreprises.

Un autre facteur à considérer est celui des *ressources locales en matières premières* qui ont été souvent à l'origine de la naissance ou de l'essor de maintes villes. Ainsi Montbard a pu devenir dès le XVIII[e] siècle une ville industrielle grâce aux mines de fer et de charbon de la région.

Plus tard, favorisée par la présence du canal de Bourgogne et de voies routières, la métallurgie a pu se développer mais ce type de production demeura particulièrement sensible aux avatars des mouvements économiques extérieurs. Progressivement s'est institué grâce à des capitaux locaux un potentiel industriel indépendant des anciennes ressources locales, qui a donné naissance à un grand groupe industriel, Vallourec. Le développement du rôle industriel de la ville a nécessité, dans des moments de crise interne ou externe, que les capitaux locaux cèdent la place à des capitaux régionaux et nationaux dans un premier temps, et en partie à des capitaux américains et anglais plus récemment.

Bien qu'ayant aussi une origine liée à l'existence de ressources locales, La Machine — contrairement à Montbard — n'a pas pu résister à la crise nationale du secteur des années 70. Le fait de l'absence d'une bourgeoisie industrielle, de commerçants ou de fonctionnaires dans cette ville, a compté certes pour beaucoup. Montbard, de ce point de vue, était et est mieux dotée. Mais le caractère mono-industriel de la production locale, le manque de diversification, la forte dépendance de l'économie nationale et des capitaux nationaux ont pesé tout autant. Ainsi La Machine est rentrée, dans la dernière décade, en déclin démographique par la diminution du nombre d'emplois offerts, malgré l'aide reçue de la DATAR qui a contribué à la venue de nouvelles entreprises dépendantes pour une grande part de grands groupes extérieurs. Aucune force locale n'existe qui soit capable de prendre en main le destin de la ville pour la faire démarrer sur des bases nouvelles.

Plus déterminantes que la dynamique démographique de la ville et de son environnement et que les disponibilités de matières premières semblent être localement la *situation géographique* (3) et l'existence ou non de bonnes *voies de communications.*

(1) Une entreprise de Joigny a même fait venir des ouvriers d'une usine du Nord.

(2) Par le terme de « région » nous faisons référence à la dimension économique d'un espace relativement étendu qui peut ne pas recouvrir les découpages administratifs.

(3) Les petites villes des deux catégories retenues dans cette étude peuvent se trouver dans des situations comparables au point de vue de l'espace : villes suburbaines disposant d'un rôle dominant et liées à une grande ou moyenne ville, villes isolées à rôles plus ou moins spécialisés (par exemple touristiques, thermals), villes échelonnées au long d'un couloir (par exemple une vallée).

Joigny et Migennes doivent sans doute, en grande partie, leur actuelle croissance économique et urbaine à leur situation géographique et à leur raccordement à l'autoroute A6. Par contre, Louhans, dont la bourgeoisie commerçante a manqué de projet industriel, a été sans doute handicapée par le fait de n'être desservie que par un réseau secondaire. Le renforcement en cours des grands axes de communication de la région risque même de consacrer l'éclatement de la Bresse au détriment de Louhans.

Sur un autre plan, dès lors que la petite ville ne fait pas partie d'une région engagée dans un processus dynamique d'industrialisation et qu'au long d'un axe routier d'autres villes se trouvent mieux placées et capables de la concurrencer, celles-ci tendent à s'industrialiser et la petite ville à stagner ou à croître faiblement. La localisation plus avantageuse de Chalon ou de Tournus explique en grande partie que Louhans n'ait pas bénéficié de la vague d'industrialisation des années 60.

Il est logique que les choses se passent ainsi. Les petites villes font partie, pour les grandes entreprises, d'un espace banalisé, où les facteurs de temps, de coût, sont primordiaux. Pour ces entreprises, la hiérarchisation de cet espace se fait, entre autres, par les avantages liés à des facteurs géographiques (situation géographique, réseaux de communication...) dont l'importance est à lier à des phénomènes de coûts et de marchés. La division nationale du travail mise en œuvre par les firmes les plus importantes utilise les petites villes essentiellement comme des « lieux » localisés de fabrication de produits semi-finis ou fragmentaires, faisant partie d'un processus complexe de production se déployant dans l'ensemble du territoire national, voire international. Dans ce contexte, la position des petites villes dans un réseau de communication devient un facteur non négligeable de localisation de ces unités de production. Si cette position est négative, d'autres villes, mieux situées, peuvent l'emporter, à moins que n'existent d'autres facteurs spécifiques (par exemple, une main-d'œuvre très spécialisée dans un certain type de production).

L'articulation qui se fait entre la petite ville et son environnement propre par le biais de l'existence de réserves de main-d'œuvre ou de matières premières, n'est donc pas localement un facteur entraînant en soi le développement industriel. Celle qui s'établit, par contre, avec le reste du territoire, proche et lointain, par les voies et moyens de communication, par la situation géographique et par le dynamisme industriel de la région d'appartenance, semble être plus déterminante.

Que faut-il penser des facteurs touchant *l'agriculture* et le *commerce ?* Nous savons que, comme beaucoup d'autres villes devenues depuis de grandes ou moyennes villes, la naissance et le développement de maintes petites villes dans le passé ont été liés au rôle agricole qu'elles ont pu jouer par rapport à leur environnement propre. Certes, l'agriculture était présente un peu partout. Mais il ne faut pas oublier que dans ces villes, le rôle agricole s'appuyait sur un rôle administratif local plus dynamique dans le cadre départemental, le pouvoir local avait une plus grande densité locale, les agriculteurs y occupaient une place plus importante et efficace.

On pourrait penser que l'existence dans l'environnement d'une agriculture riche, plus ou moins diversifiée et spécialisée, constitue encore un moyen certain d'essor et de développement d'un rôle agricole. On constate qu'il n'en est pas toujours ainsi et que le nombre des villes, petites et moyennes, qui ont pu et su garder et affirmer un tel rôle, s'est réduit. Certaines petites villes qui, par leur passé, auraient pu s'emparer de ce rôle s'en trouvent en réalité dépossédées. Il en est ainsi de Joigny qui pourtant a joué, dans le passé, un rôle agricole et un rôle viticole dont les armes de la ville portent encore témoignage. Aujourd'hui, les services aux agriculteurs en tant que tels sont rares, voire inexistants. Seul survit le marché hebdomadaire où une partie des agriculteurs des environs écoulent leurs produtis.

Le développement des réseaux de distribution des produits agricoles et agro-alimentaires locaux sur des bases nationale et internationale est pour beaucoup dans ce processus de désarticulation entre la petite ville et son espace agricole environnant. Mais cette explication ne suffit pas. En effet, les groupes dominants

de quelques petites villes ont su tirer partie de certaines circonstances favorables pour s'emparer d'un rôle agricole au détriment de villes voisines. Il en a été ainsi de Migennes par rapport à Joigny, commune voisine. Migennes, tout en poursuivant son industrialisation, s'est dotée de coopératives agricoles actives et a enlevé à Joigny un abattoir de taille importante dont le rayonnement dépasse de loin le département (1).

Ainsi, les liens que quelques petites villes réussissent à nouer avec leur environnement agricole sont, constate-t-on, davantage le résultat de la volonté et de la stratégie de groupes sociaux que la conséquence naturelle de l'existence d'une agriculture riche dans les zones environnantes par rapport auxquelles deux villes peuvent avoir les mêmes chances au départ (2).

On peut dire autant du rôle commerçant, dont le dynamisme n'est pas négligeable pour bien des petites villes dans un environnement où les bourgs se vident des équipements courants de ce secteur. Quoiqu'il en soit, la densité de la population de la zone d'influence, la plus ou moins grande densité du réseau des petites villes dans un certain espace, la distance de villes plus importantes, comptent pour beaucoup dans l'essor, le déclin ou la stagnation du rôle commercial.

Joigny, dont l'importance relative de son tertiaire et de son commerce, la placent parmi les petites villes « hypertertiaires » dans certaines typologies élaborées par d'autres auteurs, rayonne certes, en raison de son urbanisation récente, au point de vue commercial. Mais sa situation dans une vallée où d'autres petites villes se sont industrialisées et urbanisées (3), constitue sans aucun doute un facteur qui fait plafonner les possibilités de développement de son commerce.

L'installation d'une grande surface dans une commune intercalaire peut aussi constituer une concurrence dangereuse, lorsque ledit commerce, par sa position, est capable de draîner la population dans un rayon où se trouve une ou plusieurs petites villes, surtout lorsqu'après une période de croissance démographique, le développement de la zone concernée commence à se stabiliser.

Pour nous situer encore sur un plan général, en faisant abstraction des différentes catégories de villes — stabilisées ou en mutation — soulignons qu'en toutes circonstances, ce sont les *rôles administratifs* (sous-préfecture, hôpital, enseignement, services publics, etc.) qui assurent le plus efficacement le développement des liens qui se tissent entre la petite ville et son environnement. De ce point de vue, l'enseignement de tout degré résultant de la croissance et de la jeunesse de la population locale constitue un élément important du rôle des petites villes. Mais, à cet égard, l'écart qu'on y enregistre entre l'enseignement donné, notamment professionnel, et les besoins de l'industrie locale est aussi net que dans beaucoup de grandes et moyennes villes. Comme dans celles-ci, les petites villes contribuent, à leur échelle, à former une main-d'œuvre qualifiée, plus ou moins adaptée aux besoins, non pour elles-mêmes mais pour le reste de la France.

Quoiqu'il en soit, les petites villes à dominante tertiaire (40 % environ du total des petites villes) peuvent continuer à se reproduire sans grands-à-coups, pour peu qu'il y ait, dans ce secteur, création d'emplois.

Enfin, le phénomène résidentiel (résidences secondaires et résidences de retraités fixés localement) peut contribuer quelque peu à renforcer les rôles tertiaires des petites villes. Nous verrons plus loin que le comportement des groupes responsables dans ces petites villes, vis-à-vis de l'industrialisation, s'accompagne d'une politique visant à favoriser un type ou un autre de localisation des populations nouvelles.

---

(1) C'est dans le secteur agro-alimentaire que l'on trouve encore un nombre élevé de sièges sociaux dans des petites villes.

(2) Il est clair qu'il ne suffit pas que dans une petite ville le pourcentage de la population active agricole (beaucoup sont dans ce cas) soit élevé pour qu'elle joue un rôle agricole, lequel renvoie à l'existence d'équipements, de services, organismes dont l'agriculture environnante est susceptible de bénéficier pour son développement.

(3) Outre la relative proximité d'Auxerre dont le rayonnement commercial est important et s'accroît.

3 - LES PETITES VILLES RELATIVEMENT STABILISEES

Cette étude nous a permis de dégager, grosso modo, l'existence de deux catégories de petites villes : celles dont le développement est relativement stabilisé, celles qui se trouvent en état de mutation.

Les unités urbaines apparemment stabilisées ne sont pas des villes nécessairement en perte démographique ou économique. On peut les caractériser par le fait qu'elles n'ont pas été touchées par les fortes poussées d'industrialisation et d'urbanisation de la dernière phase d'après-guerre du capitalisme industriel national ou international. Il peut y avoir des phénomènes de ressac, d'annulation d'effets qui les ont empêché d'accéder à une dynamique urbaine où a prédominé la « rationalité industrielle » de cette phase. Mais bien que leur croissance ne soit pas élevée, les petites villes stabilisées ont la capacité de se reproduire, de s'adapter sans remettre en cause complètement leurs structures (sociales, économiques...) héritées du passé.

■ Il y a d'abord les *petites villes stabilisées demeurées peu industrialisées* et dont la structure socio-économique n'évolue que très lentement : Louhans en est un exemple (1). Sociologiquement la prégnance rurale reste sensible. L'environnement agricole y subit des mutations. L'exode rural se poursuit mais ne bénéficie ni à la ville, ni à l'agglomération dont la population est restée à un niveau assez stable et a même diminué (cf. l'annexe). La polyculture traditionnelle se transforme. La production maraîchère est active. Sans que les groupes proprement urbains aient joué un rôle dans leur création, des coopératives d'approvisionnement et de vente, et quelques industries agro-alimentaires concernant des productions locales diverses (avicultures, porcs, taurillons, produits maraîchers, céréales...) ont été créées grâce à des capitaux provenant de l'environnement agricole et assurent le rôle agricole de la ville. Grâce à ses marchés hebdomadaires et à ses foires pour lesquelles des investissements en équipements ont été faits par la municipalité, une partie de la production locale continue à être commercialisée par des circuits traditionnels. C'est aussi à partir de Louhans qu'une autre partie de la production (volailles, produits maraîchers, céréales...) est placée sur des réseaux extérieurs de distribution (Paris, Lyon...). Sous cet aspect, il existe un mouvement de capitaux relativement important à l'échelle d'une petite ville.

Cependant, ni le rôle agricole, ni les rôles marchand et commerçant, qui ne datent pas d'aujourd'hui, n'ont permis la formation d'une bourgeoisie urbaine ayant suffisamment capitalisé pour investir fortement dans d'autres secteurs. Si Louhans, plutôt qu'un rôle, a une fonction industrielle, elle le doit à l'œuvre de capitaux extérieurs régionaux (DIM, Lunetterie Lamy, Ferrier...) qui pourtant ne visent plus un développement sur place par suite de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de l'absence de structures d'accueil capables de retenir les cadres et techniciens...

En bref, il a manqué certes chez les groupes localement influents (négociants, commerçants...) la volonté de faire profiter l'agglomération de la dernière vague d'industrialisation et d'urbanisation de la société française. Les villes moyennes de la région, (Chalon, Lons-le-Saunier, Bourg-en-Bresse...) ainsi que les petites villes géographiquement mieux situées (Tournus, Chagny...) ont été naturellement plus avantagées. Louhans, comme d'autres petites villes de la région (Cluny, Chauffailles, Charolles...), est resté le type de ville stabilisée reproduisant sans à-coups ses structures traditionnelles, avec peu de changements au plan de l'urbanisation. Aucune réalisation nouvelle n'est venue consolider la place de la ville par rapport à son environnement ou l'insérer dans la dynamique de développement qui a caractérisé la société française ces dernières décades.

(1) Population en 1968 : 4 358 habitants, dont 32 % d'ouvriers.

Ne pouvant plus compter sur l'industrialisation, la municipalité penserait désormais à renforcer son rôle de ville-centre par le développement de services divers. Mais on peut se demander sur quel type de rayonnement et de base économique ceci sera possible, d'autant plus qu'il n'est pas évident que la ville puisse maintenir, avec son environnement propre, des liens qui tendent à s'affaiblir. La capacité de Louhans de continuer à se reproduire sur la base des activités agro-alimentaires et commerciales ne semble pas pour autant mise en cause pour l'avenir. Mais sa croissance, déjà peu sensible dans le passé, a régressé légèrement ces dernières années (1).

■ Saint-Claude et Montbard (2) rentrent dans la *catégorie des villes stabilisées ayant joué dans le passé, et jouant encore, un rôle industriel.* Cependant, leur dynamisme industriel ne s'appuie pas sur les mêmes mécanismes.

La première possède une dynamique de relative croissance économique qui tend à se suffire à elle-même et assure un minimum de croissance démographique. La seconde dépend davantage de forces extérieures (3) quant à ses possibilités de poursuivre sa croissance, bien que celle-ci ait été, ces dernières années, supérieure à celle de Saint-Claude. Dans les deux cas l'évolution de la ville ne dépend que modérément de ce qui se passe dans leur environnement proche.

La bourgeoisie industrielle de Saint-Claude a pu accumuler du capital. La croissance industrielle a été localement assurée par adaptation des moyens de production et des produits aux marchés. Après une crise dans les industries traditionnelles de la pipe, lapidaire et diamentaire qui a obligé à accroître la part du capital et à diminuer celle de la main-d'œuvre, la bourgeoisie de la ville a diversifié, depuis 1954, ses activités (petite métallurgie, transformation des matières plastiques, jouets...) aidée par une main-d'œuvre habile et qualifiée, spécialisée, libérée par la crise des activités traditionnelles. Le réinvestissement sur place et dans le secteur industriel des capitaux locaux disponibles a permis — en évitant les emprunts extérieurs — de garder la maîtrise de la croissance économique et urbaine. Du point de vue industriel, c'est Saint-Claude qui donne à la région son unité, et non l'inverse, avec deux autres centres : Moirans et Levans-St-Lupicin qui participent de la même dynamique industrielle. Cette situation s'exprime institutionnellement dans un groupement d'industriels (4).

Cette politique a permis de fixer sur place la population locale et des environs, sans avoir à recourir à une main-d'œuvre provenant d'autres régions, bien qu'il y ait eu appel et accueil d'immigrés étrangers. Ceux-ci, en effet, constituent un moyen de réguler le marché de l'emploi dans les moments de crise conjoncturelle ou structurelle sans trop porter atteinte à la main-d'œuvre locale. Par ailleurs, structure sociale et pouvoir urbain restent pratiquement inchangés. Les rapports sociaux restent ainsi non conflictuels, les syndicats moins actifs qu'ailleurs malgré le passé socialiste et mutualiste (encore vivace) de la région. Le paternalisme patronal prend une forme qui tend à éviter des réactions négatives. L'industrie locale a pu s'adapter aux changements imposés par l'environnement national et international (concurrence des marchés) sans avoir recours à une industrialisation extérieure. L'espace n'a pas été marqué par la macro-ségrégation inhérente à la création de grandes opérations urbaines. Celui-ci est un aspect qui caractérise fortement les petites villes stabilisées, qui assurent leur croissance à un rythme modéré, sans sauts ni sursauts. Les ajustements de toute nature se font au coup par coup. Les équipements ne nécessitent pas de grands projets. D'autant plus que la relative simplicité de la structure sociale, où les couches moyennes sont peu denses, se contente d'un minimum d'équipements culturels coûteux.

Montbard, quelque peu plus dynamique que Saint-Claude du point de vue de la création d'emplois industriels par l'industrie locale et surtout de la croissance

(1) cf. l'annexe « Louhans ».

(2) cf. les données démographiques, en annexe.

(3) C'est-à-dire des projets du groupe Vallourec qui offre à lui seul 90 % des emplois industriels.

(4) 120 entreprises, plus de 8 000 emplois. Entre 1962 et 1968 il y a eu une diminution du nombre d'ouvriers dans la commune de Saint-Claude (— 70).

démographique (1), est une ville stabilisée qui doit également son rôle industriel triséculaire à la constitution dans le passé d'une petite bourgeoisie industrielle locale, aujourd'hui disparue, mais ayant su passer à temps la main à des capitaux extérieurs.

La diversification de la production des entreprises diverses faisant partie du groupe Vallourec intéressé à Denain-Nord-Est-Longwy, a permis la fixation sur place de la population ouvrière locale et assure les ajustements nécessaires en cas de crise : la régulation du marché de travail par l'ensemble de ces entreprises a lieu de façon endogène par passage d'une partie des ouvriers d'une production à une autre selon les nécessités du moment ou les conditions du marché (2).

A l'opposé de Saint-Claude, l'avenir de Montbard (comme celui de La Machine) reste fortement dépendant de la stratégie de capitaux extérieurs qu'ils soient régionaux (Etablissements Poron) ou trans-nationaux (Vallourec). Mais ceci n'est pas un phénomène exclusif des petites villes stabilisées.

Dans les petites villes dominées par une bourgeoisie industrielle locale, celle-ci reste près du centre de décision local, souvent en faisant partie du conseil municipal. Dans les petites villes dominées par les capitaux industriels extérieurs, les dirigeants des entreprises respectives restent à l'écart du pouvoir municipal et se mèlent peu aux affaires locales. A moins que les intérêts de l'entreprise ne soient en jeu, ces dirigeants refusent, dans la pratique, d'assumer le destin et les conditions plus générales du développement de la ville (3).

Cette coupure de fait entre les entreprises extérieures économiquement puissantes et le pouvoir urbain local constitue sans doute un handicap non négligeable pour la mise en œuvre d'une politique urbaine réaliste de développement qui s'appuyerait sur la connaissance de la stratégie (ou de la tactique) suivie à plus long terme par les décideurs économiques (4).

D'autant que les vrais décideurs sont localisés ailleurs et lointains. Seulement pendant la phase où, comme à Saint-Claude, les capitaux industriels restent locaux, voire régionaux, ceux qui les détiennent ont la volonté et sont en mesure de modeler le présent et le futur de la petite ville en interaction avec d'autres groupes locaux influents (commerçants, négociants, artisans...).

Si nous avons catalogué Saint-Claude et Montbard comme étant des petites villes stabilisées, c'est surtout parce que, malgré le développement continu de leur rôle industriel, elles ont subi peu de changements de fond dans les structures héritées du passé. Ce type de villes ne se donne pas la croissance à tout prix comme modèle. Loin de se lancer consciemment dans un processus de croissance par recours à des industries extérieures qui pourraient bouleverser l'équilibre existant du marché du travail, ces villes ont laissé l'évolution se poursuivre tantôt de façon spontanée à partir du potentiel acquis (Montbard), tantôt activement par réinvestissement de capitaux propres (Saint-Claude).

L'action est alors conduite sans rupture, de façon ponctuelle et conjoncturelle afin de canaliser sinon prévenir les tensions et éventuellement devancer les besoins. Les rapports sociaux en principe restent peu conflictuels et profondément modelés par l'origine locale et paysanne d'une partie non négligeable des ouvriers.

Le fait que la main-d'œuvre soit captive de l'industrie locale pour ce qui concerne le marché du travail, contribue efficacement à la maintenir hors des luttes de classes qui dominent le reste de la société française.

---

(1) + 115 emplois créés entre 1962 et 1968. Taux de croissance de la ville : 2,4 % par an.

(2) Cette façon d'équilibrer le marché du travail se rencontre dans de petites villes dominées par un groupe industriel important à production diversifiée : ainsi à Niederbronn avec Dietrich. La main-d'œuvre s'y trouve captive mais plus assurée qu'ailleurs. Les petites villes stabilisées se prêtent particulièrement à ce type de régulation qui ne se retrouve guère dans les petites villes en mutation dont il sera question plus loin.

(3) Ce comportement des dirigeants d'entreprises à capitaux extérieurs se retrouve également dans les petites villes en mutation.

(4) Cet handicap est renforcé par ailleurs par des facteurs divers qui s'opposent à l'installation de nouvelles industries (opposition de l'industrie déjà installée, force d'inertie de la bourgeoisie locale, crainte de perturbations dans le marché du travail, etc.), dans les petites villes stabilisées.

Et cependant, le rôle industriel d'une petite ville comme Montbard qui ne dépend plus des ressources locales en matières premières est fragile. Elle peut à tout instant, dans des moments de crise ou en conséquence de changement de stratégie de l'industrie dominante à capitaux extérieurs, devenir à cet égard une ville en régression. Toutefois, si les structures autres qu'industrielles sont suffisamment complexes, si d'autres rôles restent actifs, la ville peut être en mesure d'assurer sa reproduction. Ainsi Montbard est-elle mieux dotée que La Machine. L'existence d'une sous-préfecture, d'équipements, de services routiniers de toute nature, d'un certain volume de population dans la ville et dans l'environnement peut suffire, malgré un arrêt éventuel, parfois momentané, de la croissance démographique. Si, à ceci, s'ajoutent un rôle touristique et un rôle résidentiel (pour des actifs ou retraités venant de l'extérieur), la ville peut encore mieux se maintenir. Peut-être que l'on se trouvera alors en face d'un processus de reproduction urbaine minimum : le commerce et son rayonnement comptent pour beaucoup pour un développement dynamique de la petite ville. Mais même là où, comme à Montbard, l'industrie occupe presque 3 000 actifs, le commerce peut stagner. Les nouvelles créations sont rares, les commerçants sont d'un âge avancé, les enfants ne reprennent que rarement les affaires des parents. Si, de plus, une grande surface vient s'installer en draînant la clientèle locale et des environs, surtout dans le secteur de l'alimentation, le découragement risque de s'installer à moins que les commerçants, comme il est arrivé ailleurs, se sentent plutôt stimulés pour faire face à la concurrence en se donnant la main. Il leur faut investir d'autant plus que les efforts d'animation traditionnelle (quinzaine commerciale, etc.) se révèlent décevants. Seule, l'existence d'une foire réussissant à attirer pendant un court laps de temps un public nombreux (50 000 visiteurs à Montbard) donne alors un certain regain aux activités commerciales.

Dans ces conditions, le commerce pourrait être revigoré par une politique active de construction de logements pour attirer et fixer une population qui, en partie, peut avoir son lieu de travail à quelques dizaines de kilomètres. Or, nous avons caractérisé la petite ville stabilisé précisément par le manque d'une urbanisation poussée. Certes, à Montbard, une ZAC de 335 logements se construit, quelque 300 logements sont prévus dans une opération de rénovation urbaine. Est-ce le signe d'une volonté d'attirer une population extérieure sur la ville ? en partie, mais surtout il importait de remplacer des logements vétustes désormais inadaptés à l'habitat. De toute façon, ce n'est pas l'effet de création de nombreux emplois dans l'industrie ou dans le tertiaire.

■ Ajoutons un mot sur La Machine (1), même si le manque de complexité de sa structure industrielle, de sa structure sociale, en fait plus un bourg qu'une ville. La Machine, un des maillons de la chaîne des villes minières du Massif central, constituait par sa dépendance des ressources locales en matières premières, et à l'inverse de Saint-Claude, une petite ville dont l'avenir était incertain. Ainsi avec la crise de l'exploitation du bassin houiller, la ville aurait périclité s'il n'y avait pas eu intervention de l'Etat. Grâce à la DATAR, de nouvelles entreprises (2) ont pu assurer la reconversion d'une partie des mineurs qui n'ont pas été mis en retraite anticipée. Il s'agit d'entreprises (en partie à activités de sous-traitance) dépendantes de grands groupes industriels. La Machine reste encore une ville à économie fragile, dans la mesure où son sort dépend de décisions extérieures. Elle est à peine plus qu'un lieu de production et de reproduction du système industriel national ou international. L'arrêt d'implantation

(1) Dans la réalité, La Machine constitue un cas trop particulier pour être intégrée sans plus dans l'une ou l'autre des deux catégories de villes ici distinguées. Nonobstant, nous la retenons dans cette étude non pas seulement parce qu'elle faisait partie de notre échantillon, mais surtout parce qu'elle constitue un cas extrême de petite ville dont la « stabilisation » dans le temps dépend en toute chose de forces économiques et politiques (Etat) extérieurs. La « mutation » qu'elle a subi reste confinée dans les limites du secteur industriel. Elle ne s'est pas répercutée, comme dans les petites villes en mutation, sur le reste, il n'y a pas eu un processus d'urbanisation ou de création d'équipements collectifs de type nouveau, ni retombée sur les rôles commerçant, administratif ou de centre de service, ni sur la structure sociale. Nous verrons que la petite ville en mutation suit des processus plus complexes qui en font une « autre » ville. Ce n'est pas le cas de La Machine.
Cf. l'annexe « La Machine ».

(2) Fabrique de pièces automobiles, chaudronnerie, meubles, fourches métalliques pour chariots élévateurs, lampes à incandescence, panneaux de particules, etc. constituent les productions les plus significatives.

d'entreprises nouvelles oblige le reste de la population minière à partir. Ainsi la ville a-t-elle perdu 7 % de sa population entre les deux derniers recensements (1962 et 1968).

Sa stabilisation ne dépend que très faiblement d'éléments internes propres. Comme dans beaucoup d'anciennes villes minières, créées ex nihilo ou presque, comme dans beaucoup de petites villes à dominante monoindustrielle, son avenir est lié à celui des industries qui caractérisent une phase du processus d'industrialisation. La Machine constitue un cas extrême de ville condamnée à être assistée en cas de grave crise. D'autant plus que la simplification extrême de la structure sociale et le caractère rudimentaire de ses services ne leur permettent pas de se reproduire, une fois l'activité principale disparue. De par leur fonction industrielle nationale, ces villes ne font pas partie du réseau urbain régional.

■ *En résumé,* le dynamisme des petites villes stabilisées, dont l'industrialisation a débuté au XIX[e] siècle, est inégal selon que la ville reste entièrement dépendante des capitaux extérieurs (Montbard, La Machine) ou capable d'adapter et de diversifier sa production grâce à des réinvestissements de capitaux locaux (Saint-Claude). Dans le premier cas, l'industrie reste fragile, surtout lorsque d'autres rôles demeurent à l'état rudimentaire (La Machine). En tout cas, lorsque les entreprises locales se placent, au niveau des capitaux, sur des réseaux nationaux ou internationaux, l'avenir industriel de la ville est hypothéqué de façon plus ou moins marquée. Dans le second cas, la bourgeoisie industrielle locale qui, par des moyens propres, prend fait et cause pour sa ville, peut être capable d'en assurer l'avenir pour peu qu'elle trouve des créneaux industriels spécialisés tirant le meilleur parti des qualifications de la main-d'œuvre.

Quoiqu'il en soit, la structure sociale et celle du pouvoir subissent peu de changements. La part des ouvriers dans la population active reste généralement importante, celle des cadres négligeable. La main-d'œuvre n'est généralement pas qualifiée, bien que parfois habile et spécialisée dans certains types de travaux. La main-d'œuvre qualifiée, ouvrière ou d'encadrement est mobile. Les cadres ne trouvent pas toujours le type de logement qui leur convient, tel le pavillon locatif, faute de réalisation d'opérations urbanistiques importantes. L'immigration étrangère est parfois relativement nombreuse.

Dans certains cas (La Machine), les communautés d'origine étrangère ont réussi à s'assimiler à la population française. Dans d'autres cas, le phénomène de la ségrégation sociale vis-à-vis des étrangers existe certes à certains égards (par ex. dans l'utilisation d'équipements collectifs) mais sans provoquer de graves tensions en raison d'une moindre ségrégation dans l'espace et d'une moindre densité de l'urbanisation (Saint-Claude). Le rôle des travailleurs étrangers dans la régulation du marché du travail est déterminant.

Hors des cas limites, comme celui de La Machine, les petites villes stabilisées recèlent des capacités propres de reproduction indépendamment des avatars de leurs industries pour peu que la ville ait atteint un certain degré de complexité dans ses rôles et sa structure sociale. La portée des activités tertiaires n'est pas négligeable ni par le nombre d'emplois, ni par les services rendus à la population locale et des environs. Cependant, à moins qu'une politique volontaire ne s'élabore, les possibilités de croissance à cet égard sont limitées dans la mesure précisément où cette catégorie de villes n'a pas été emportée par le mouvement d'industrialisation et d'urbanisation de ces dernières décades en France.

Par contre, les *caractéristiques sociologiques* de la petite ville sont plus manifestes dans les villes stabilisées, industrialisées ou non, que dans les « villes en mutation » dont il sera question plus loin. La « centralité » de la petite ville n'a encore que faiblement éclaté par absence du phénomène du débordement périphérique résultant d'une forte urbanisation (1). Les relations sociales

(1) Mais on remarque déjà un mouvement de déplacement du centre commercial vers l'extérieur dans des petites villes comme Montbard et Louhans.

personnalisées restent plus vivantes et moins cloisonnées, l'anonymat est faible, la transparence sociale accentuée, le rôle des commerçants de détail dans l'établissement des rapports sociaux important, l'information intéressant la collectivité circule plus facilement et plus vite. Le mode de vie bénéficie encore de la proximité du lieu de travail et du lieu d'habitat, de l'accessibilité des services et souvent de l'agrément du cadre de vie et des attraits de la nature. Le rôle de l'habitat individuel, souvent en milieu encore à caractéristiques rurales, est très valorisé.

4 - PETITES VILLES EN MUTATION

Les petites villes en mutation recouvrent en réalité plusieurs filières possibles du développement urbain dans ses rapports avec la croissance économique : villes en essor par accueil d'un tourisme de masse (par exemple stations de sport d'hiver en Savoie), villes dortoirs ou résidentielles accueillant des populations travaillant dans une ville proche plus importante, villes dont l'industrialisation est récente.

Dans la réalité, c'est dans ces dernières que les processus de mutation sont les plus évidents. C'est de ces villes qu'il sera ici question.

A l'opposé des petites villes stabilisées, les villes industrielles en mutation ne se sont pas (ou à peine) développées dans le passé sur le plan industriel et n'ont pas eu, en conséquence, à subir des processus de reconversion ou de restructuration de leur tissu industriel traditionnel. *Le rôle industriel des petites villes en mutation est d'origine récente.* Le démarrage et la croissance de ce rôle n'est que l'effet des processus d'industrialisation relativement intense correspondant à la dernière phase de son évolution en France (1955-1975).

Toutefois les petites villes en mutation restent aussi dépendantes que maintes petites villes stabilisées des processus économiques et de stratégies de firmes se situant au niveau national, voire international.

Les petites villes en mutation se sont placées, ou ont été placées, (par exemple, communes péri-urbaines de grandes villes ou de villes moyennes en croissance industrielle) dans la dynamique économique de la société française des dernières décades dont l'industrialisation est le moteur.

C'est pourquoi, à l'opposé des villes stabilisées, elles ont souffert de bouleversements profonds à plusieurs niveaux. Tout d'abord dans leur structure sociale (1), ne serait-ce que par l'apparition d'une couche ouvrière, d'origine paysanne ou urbaine, inexistante auparavant. Ceci a entraîné souvent un transfert de pouvoir d'un groupe social à un autre, une réorganisation sensible de l'espace urbain, la création de nombreux équipements collectifs, le renforcement ou l'abandon de certains rôles urbains. On est ici loin d'une reproduction à peu près à l'identique. *Le changement s'opère à tous les niveaux* : il y a mutation (2) dans ces petites villes qui, tout en ayant été actives dans le passé et l'étant restées par ailleurs par rapport à l'environnement rural et agricole, n'avaient guère été touchées par le développement industriel du XIX^{e} siècle et de la première moitié du XX^{e} siècle.

(1) Bien que le pourcentage des ouvriers dans la population active puisse ne pas être encore important, leur « injection » dans le tissu social a été rapide et constitue un phénomène nouveau à effets multiples.

(2) Si nous avons préféré utiliser le terme « en mutation », c'est pour éviter de suggérer le « changement » comme critère distinctif entre les deux catégories de petites villes ici retenues. Il est évident que toutes les deux sont soumises à des changements.

Ces petites villes doivent leur nouveau rôle industriel en grande partie et le plus souvent à leur emplacement dans une région dynamique du point de vue industriel, à leur situation géographique sur des axes de communication ou des vallées qui ont connu un essor industriel récent et rapide ou à leur proximité d'une ville plus importante en expansion (1).

La reproduction des petites villes stabilisées se fait soit par réinvestissement sur place de capitaux localement accumulés, soit par l'implantation d'entreprises venues utiliser une main-d'œuvre devenue disponible à la suite d'une crise industrielle locale liée à des mouvements à caractère national ou international, soit enfin par le développement (stabilisé) sur place d'entreprises d'origine ancienne et locale, devenues nationales ou internationales sans accueil de nouvelles industries dans la phase de croissance des années 1965-1972.

La « petite ville en mutation » quant à elle, a hérité souvent du passé des rôles divers (agricole, commerçant, administratif...) (2). Sa reproduction est liée avant tout à l'accueil, dans les dernières décennies, d'établissements industriels, notamment petits et moyens à capitaux extérieurs, fréquemment décentralisés et dont l'activité ne constitue qu'un maillon localisé d'un processus industriel complexe qui se déroule au niveau national, voire international. Ces villes ont ainsi reçu ou se sont données un rôle industriel qui a pu prendre le relais d'une petite fonction industrielle ancienne axée sur des entreprises artisanales et familiales dans des secteurs traditionnels (scieries, tanneries, cuir...) incapables de résister aux changements survenus dans la dernière phase du processus d'industrialisation. La main-d'œuvre de la petite ville en mutation ne se différencie pas fondamentalement de celle des villes stabilisées. La main-d'œuvre peu ou pas qualifiée est dominante, les cadres peu nombreux, etc.

Evidemment, la caractéristique industrielle ne suffit pas par elle-même à classer une petite ville comme ville en mutation. Nombreux sont les bourgs ou villages qui ont accueilli quelques industries nouvelles, sans qu'on puisse parler alors de petite ville. Non seulement en raison de la faiblesse du volume de population mais surtout par l'absence de rôles urbains élémentaires (commercial, administratif, culturel, bancaire — agences permanentes —), par la simplicité de la structure sociale et de l'organisation de l'espace relativement figé, par le manque de « centralité » urbaine, etc.

La petite ville en mutation a enregistré au cours et en conséquence de son processus d'industrialisation une croissance de population relativement forte. Le cas de Joigny est exemplaire de cette catégorie de ville (3). Sa croissance a été de 36 % entre 1962 et 1968, période de son industrialisation et des grandes opérations urbaines (4). De 7 289 habitants en 1954, elle est passée à 10 628 en 1968, grâce à la présence d'une vingtaine d'entreprises (où la mécanique est dominante) dont les plus importantes ont été décentralisées de la région parisienne. Celles-ci, à elles seules, ont créé 59 % des emplois industriels nouveaux de la période de 1955 à 1974.

Malgré sa relative diversification, la production industrielle locale, dominée par la mécanique et la métallurgie, est vulnérable soit parce qu'il s'agit d'entreprises de sous-traitance pour des firmes plus importantes auxquelles elles sont intégrées (Tubauto, par exemple, qui fait partie du Groupe Vallourec), soit parce qu'elles ne produisent que des éléments partiels d'un produit final. Dans cette catégorie de petites villes, les entreprises d'installation récente sont de petite ou moyenne taille. Rares sont celles qui dépassent le seuil de 400 salariés. L'industrialisation des petites villes en mutation n'est pas structurante, ne débouche pas sur la constitution d'un tissu industriel. Les inter-relations entre

(1) Rappelons que nous n'avons pas retenu ici le cas des petites villes dont la croissance n'est que l'effet d'un report de population de villes proches plus importantes, et dont la fonction majeure est résidentielle ou de « dortoir ».

(2) Dont quelques-uns ont pu disparaître sans avoir repris depuis : rôle viticole, rôle de sous-préfecture, par exemple.

(3) Cf. l'annexe « Joigny-Migennes ».

(4) A titre de comparaison, citons les taux des petites villes stabilisées que nous avons étudiées et pour la même période : Louhans : 1,3 % ; Saint-Claude : 3,7 % ; La Machine : 6,7 % ; Montbard : 14,5 %.

entreprises locales sont pratiquement nulles. La part de la sous-traitance, intégrée ou non à de grands groupes industriels, est importante. Leur marché est national, voire international pour une grande part.

La vulnérabilité de l'économie ainsi mise en place est liée, pour une part importante des industries, à la durée de vie des investissements réalisés qui sont amortis en un bref laps de temps. La continuation de la production locale de ces villes ne reste pas moins dépendante d'ailleurs de la volonté et de la stratégie des centres de décision localisés à Paris ou à l'étranger.

A l'opposé de ce que nous avons constaté dans quelques petites villes stabilisées dominées par un groupe industriel possédant sur place ou dans les environs plusieurs établissements à production diversifiée ou par un tissu industriel propre adapté aux caractéristiques de la main-d'œuvre locale, les entreprises non articulées des petites villes en mutation ne sont pas en mesure de réguler le marché du travail en cas de crise conjoncturelle et sectorielle.

Ce dynamisme industriel certain mais fragile a été accompagné d'un dynamisme dans la construction de logements. Ainsi Joigny qui a gagné entre 1954 et 1968, 3 341 habitants (1), a construit de 1959 à 1970 environ 1 600 logements en habitat collectif et individuel. Mais plus que par le nombre de logements construits, ce type de petites villes se distingue par le modèle d'urbanisation suivi. Il s'agit de zones d'urbanisme en priorité (ZUP) ou de grands ensembles qui, par l'étendue de la surface occupée, par le style et la conception urbanistique, par les équipements qui les accompagnent, par le type de population qui s'y installe, suivent le modèle dominant dans les grandes et moyennes villes d'aujourd'hui.

A côté de la population autochtone domine en nombre une population immigrée venue non seulement du canton, du département ou de la région mais aussi d'autres régions. Le nombre d'immigrés étrangers est parfois considérable. Ainsi, le renouvellement dans le temps de la population des petites villes est loin d'être négligeable.

Ces villes bénéficient de leur localisation dans une zone (par exemple, une vallée), sinon une région, qui attire par son développement des migrants extérieurs (2).

Dans ce contexte, les logements construits sont en grande partie occupés par ces immigrés. Cette façon de concentrer et de densifier l'habitat sur un espace nouveau étendu (ZUP, ZAC) provoque un éclatement progressif de la centralité de la petite ville. Une telle politique tend à réduire la dispersion de l'habitat de la population active locale sur les communes rurales environnantes, ce qui est un phénomène plus fréquent dans les villes stabilisées (Saint-Claude, Louhans...). Ces dernières suivent plus rarement une politique de construction de grands ensembles.

A ce propos, nous pouvons noter que les modalités de fixation de la population immigrée à la suite de l'industrialisation ne sont pas identiques d'une petite ville à une autre.

Joigny vise à la fixer sur son propre territoire communal. Wissembourg n'a pas accompagné son industrialisation de constructions correspondantes de logements et a cherché à maintenir la population dans les communes environnantes afin de ne pas croître.

D'autres villes, comme Haguenau, adoptent une politique sélective en offrant des logements adaptés à la main-d'œuvre qualifiée et d'encadrement, rejetant par là une partie importante du reste de la main-d'œuvre dans les communes environnantes.

Joigny a bénéficié, en outre, comme le département de l'Yonne d'une croissance considérable de résidences secondaires, abritant notamment des familles parisiennes.

(1) Et 5 200 habitants en plus entre 1954 et 1974.

(2) A titre d'exemple, citons Joigny. Le mouvement naturel du canton de Joigny entre 1962 et 1968 donne : + 328 habitants ; le solde migratoire du canton dans la même période, + 2 162 hab. Pour le département, l'Yonne, les données respectives sont les suivantes : + 1 642 et + 11 859 hab.

Le canton en comptait 1 326 en 1968 soit une augmentation de 43 % par rapport à 1962. Ce rôle résidentiel, auquel il faut ajouter les résidences de retraités, se développe notamment dans les petites villes à caractère historique et situées dans un environnement naturel attractif par la beauté des sites.

Un tel développement exige de ce type de petites villes une politique très dynamique de création d'équipements collectifs de toute nature qui suivent de près les grilles et modèles nationaux des villes plus importantes (1). Malgré ces efforts, le caractère de petite ville et les limites de sa capacité de rayonnement restent visibles, la plupart du temps, dans la faiblesse de ses équipements culturels non populaires.

Dans ces villes, l'industrialisation et l'urbanisation ont été souvent accompagnées d'un changement du pouvoir municipal. Il a fallu parfois prendre la relève d'une bourgeoisie foncière, en partie commerçante, dont la politique urbaine se fondait sur une vision de la société étrangère aux valeurs industrielles. Dans de nombreux cas, la structure socio-professionnelle de la municipalité s'est trouvée sensiblement modifiée par l'introduction de couches moyennes nouvelles (instituteurs, professeurs, professions libérales, industriels locaux, fonctionnaires...). Les commerçants constituent souvent un milieu social d'appui à l'industrialisation en raison de la croissance de clientèle qu'ils en attendent. Ceci a été le cas, par exemple, d'Obernai en Alsace, petite ville en profonde mutation qui se propose de devenir, à terme, une ville moyenne de 50 000 habitants. Parfois, il suffit d'un nouveau maire dynamique acquis aux idées de la société industrielle pour que ces couches sociales s'engagent résolument dans la voie de l'industrialisation. Il en a été ainsi à Joigny dans les années 60.

Les petites villes stabilisées et les petites villes en mutation ne se distinguent pas toujours nettement entre elles en ce qui concerne l'initiateur ou le maître d'œuvre des zones industrielles créées. Tantôt l'initiative vient de la municipalité qui garde la maîtrise de l'opération, tantôt elle est le résultat de l'action d'organismes et d'élus départementaux. Toutefois, les zones industrielles créées dans les villes en mutation tendent à être relativement plus importantes. Elles font alors partie d'un ensemble d'opérations de mise en place d'infrastructures d'accueil pour l'industrie à l'intérieur d'un projet urbain d'ensemble.

La petite ville en mutation risque fort de s'essouffler dans cette course après quelques années. Pour faire face aux besoins, le niveau d'endettement devient tel que la ville se trouve contrainte de freiner, voire d'arrêter son développement. Nous l'avons constaté à Joigny. Aussi, dans la situation de crise générale actuelle, on est en droit de penser que les petites villes en mutation, qui poursuivaient un projet de croissance et qui ont atteint un seuil de dix ou quinze mille habitants, ne seront pas en mesure de poursuivre leur évolution vers des structures de ville moyenne. Dans l'hypothèse d'une réduction d'emplois qui s'y fait déjà sentir, *la main-d'œuvre qui caractérise ces villes est suffisamment mobile pour chercher d'autres marchés du travail.* C'est pourquoi les tensions qui s'en suivent pourraient être moins vives qu'ailleurs, quelles que soient par ailleurs les possibilités de repli de cette main-d'œuvre dans les structures familiales rurales d'origine qui permettent d'amortir quelque peu et plus facilement les conséquences de la crise.

(1) Les équipements scolaires prennent une part relativement très importante en raison de la jeunesse de la structure d'âge de la population.

5 - IMAGE DES PETITES VILLES

Que ce soit pour l'une ou l'autre catégorie de petites villes ici analysées, nous n'avons pas rencontré une image particulière qui les distinguerait de celle de beaucoup de villes moyennes.

Certains avantages cités localement par les habitants comme propres aux petites villes sont couramment donnés comme étant aussi des caractéristiques des villes moyennes. Il s'agit alors d'une mise en relief de l'absence dans ces villes de nombreux inconvénients que l'on trouve dans les grandes agglomérations et, désormais, dans beaucoup de villes moyennes. Il n'en reste pas moins que les conditions matérielles et sociales qui se retrouvent dans les petites villes sont encore propices au maintien de rapports sociaux plus personnalisés, d'un rapport de maîtrise de l'espace pratiqué par les habitants, d'un contrôle social plus efficace. La taille de la ville permet également davantage aux élus locaux de se tenir informés des problèmes et besoins de couches sociales déterminées ou de l'ensemble de la population. Grâce à des réseaux de relations plus denses et moins anonymes, l'information ascendante ou descendante circule plus efficacement que dans les grandes agglomérations avec des conséquences concrètes sur la politique mise en œuvre par les responsables de la ville. Nul doute que sous ces aspects, la petite ville exerce une fonction de régulation sociale qui n'est pas négligeable dans une société française en pleine mutation et aux prises avec des phénomènes multiples de destructuration.

6 - LA RESTRUCTURATION DE L'ESPACE

Nous avons déjà signalé que les petites villes qui ont été soumises, dans une période récente, à un processus rapide d'industrialisation accompagnée d'urbanisation intense, n'ont pas toujours renforcé pour autant leur emprise sur l'espace rural avoisinant. Les raisons sont multiples et diverses selon leur situation : articulation de la production agricole environnante à des réseaux extérieurs de distribution, proximité attractive d'une grande ville ou d'une ville moyenne, présence d'un ensemble de petites villes objectivement concurrentes qui se neutralisent, dépendance de villes plus importantes du fait de leurs nombreux services administratifs départementaux.

L'ensemble de ces facteurs ne concourent pas à une organisation d'un espace régional dont un premier niveau se trouverait dans l'articulation étroite entre une petite ville et son environnement propre (1).

Quant à la restructuration de l'espace, les phénomènes rencontrés dans la vallée de l'Armançon et de l'Yonne posent des problèmes particuliers qui méritent d'être évoqués. Ces vallées se caractérisent par la succession de plusieurs petites villes qui se sont considérablement développées ces dernières décades sous l'influence d'une industrialisation qui s'est faite en grande partie grâce

(1) Cependant, dans certaines régions de l'Ouest comme la Bretagne où les petites villes stabilisées sont probablement nombreuses, cette articulation semble jouer davantage et certainement on essaie consciemment de l'assurer. Cf. le cas des régions dont l'aménagement de l'espace commence à s'appuyer sur le concept de « pays » (Bretagne, Bourgogne, Poitou-Charentes...).

à la décentralisation de la région parisienne. Le développement industriel de cette « colonne vertébrale de l'Yonne » a reçu l'appui du Conseil général. La politique mise en œuvre visait à organiser cet espace autour de trois agglomérations : Auxerre, Joigny-Migennes, Sens, où les taux de croissance les plus élevés du département ont été enregistrés tandis que les cantons plus écartés de cet axe voient leur dépopulation se poursuivre, s'accentuer même. La poussée mentionnée s'est faite essentiellement entre 1962 et 1968 dans les communes des agglomérations d'Auxerre (Saint-Georges-sur-Baulchez : + 90 %), de Sens (Paron + 46 % ; St-Clément + 26 %) et dans les communes de Joigny (+ 35,7 %), de Migennes (+ 20,3 %), de Saint-Florentin (+ 39 %). Mais nombreuses sont les autres petites villes qui ont eu un taux de croissance annuel se situant aux alentours de 2 %.

Les centres urbains concernés ont construit activement et se sont dotés d'équipements scolaires. Les mouvements migratoires internes du département ont joué essentiellement en leur faveur. En même temps, le nombre de résidences secondaires créées dans ces vallées s'est accru très fortement contribuant à leur urbanisation.

La croissance de cet axe s'explique en grande partie par la proximité de Paris et les facilités de communication qui ont permis l'installation d'entreprises décentralisées de la région parisienne. Ce phénomène spontané a été par ailleurs appuyé par une politique volontaire départementale. Des zones industrielles ont ainsi été réalisées qui se sont remplies assez rapidement. Les municipalités ont construit activement des logements souvent sur un espace étendu et ont eu une politique active de création d'équipements scolaires. C'est essentiellement en faveur des petites villes de cet axe qu'ont joué les mouvements migratoires internes du département et d'origine externe. En même temps, en raison des caractéristiques du paysage de l'Yonne, le nombre de résidences secondaires créées, sans compter celles de retraités, s'est fortement accru contribuant ainsi à l'urbanisation de la vallée. Ce rôle résidentiel s'associe sans trop de heurts avec l'industrialisation dans la mesure où celle-ci s'est faite avec des entreprises à architecture nouvelle et de petite ou moyenne taille.

Les industries installées concernent avant tout l'agro-alimentaire dont les produits sont absorbés dans leur majorité par le marché de la région parisienne, la transformation des métaux, la mécanique, l'industrie électrique et chimique, suivies des industries textiles, du bois et de l'industrie polygraphique. Prédominent les petits établissements (10-15 salariés). Seules six entreprises dépassent 500 salariés. Avec environ 6 000 entreprises, l'artisanat occupe une place importante et représente 16 % de la population active. En dehors d'Auxerre et de Sens, elles sont particulièrement nombreuses à Joigny (182). Leur nombre décroît faiblement.

Si nous avons pris cet exemple, c'est pour montrer qu'un ensemble de villes, dont de petites villes, peuvent dans une zone donnée être soumises à un même processus d'industrialisation avec des retombées comparables au niveau démographique et urbain sans qu'il en résulte une organisation plus articulée de l'espace. En effet, en dehors de la dépendance des services départementaux, et en partie de l'influence commerciale d'Auxerre, les relations ne se développent guère entre ces villes. Pour l'industrie, les échanges à l'intérieur de la zone sont pratiquement inexistants. Deux petites villes proches comme Joigny et Migennes s'ignorent. Les villes de ces vallées ne coopèrent pas et n'ont aucun projet, aucune action en commun. De plus, le rayonnement de leurs rôles sur l'environnement propre semble restreint par l'industrialisation et l'urbanisation. Elles se diluent progressivement dans un processus d'urbanisation qui pourrait bien devenir un jour linéaire tout au long des vallées. Ainsi, la croissance de chacune neutralise, dans ses effets, celle des autres. La centralité de la zone tend à ne s'affirmer qu'aux points extrêmes : Auxerre et Sens. Dans ces conditions, il semble qu'une répartition des rôles par des équipements précis entre les deux villes principales et les petites villes, pourrait à terme assurer une organisation de l'espace où chaque ville trouverait sa place par rapport aux autres et à leur environnement.

V

Interrogations prospectives

L'analyse des deux situations de petites villes rencontrées, celles qui sont stabilisées et celles qui sont en mutation, nous a permis de dresser un bilan des tendances passées et actuelles ainsi que des principaux mécanismes qui sont à la base de ces évolutions. Quelle peut en être l'évolution future ? Nous proposons ici quelques interrogations prospectives issues de la confrontation de la situation des petites villes par rapport au cadre d'évolution général, tel qu'il apparaît dans le scénario de la France en l'an 2000 ou dans les scénarios des villes moyennes (1) et tel aussi que la crise actuelle est susceptible de l'infléchir.

■ L'INFLUENCE DE LA CRISE

La question qui se pose est de savoir si la crise, par le redéploiement économique qu'elle entraîne, est susceptible de favoriser ou non les petites villes. Dans le premier cas, celles-ci pourraient en effet constituer un lieu privilégié d'implantation de nouvelles unités industrielles de petite taille à la recherche d'une main-d'œuvre peu qualifiée mais en quête d'un travail sur place. Dans le second cas, des unités de production existant dans les petites villes seraient relativement fragiles ou pourraient se déplacer vers des pays en voie de développement en raison de la nouvelle division internationale du travail : les petites villes risqueraient d'être particulièrement touchées dans la mesure où les établissements qu'elles abritent n'ont fait l'objet que d'investissements sur place relativement limités.

L'évolution des petites villes apparaît, sur ce plan, liée essentiellement aux stratégies de développement des acteurs économiques qui y ont des intérêts. Les petites villes les plus menacées sont celles qui, qu'elles soient stabilisées ou en mutation, ne possèdent que des établissements industriels dont le centre de décision est extérieur (Paris ou étranger) et dont les investissements sur place sont très faibles. A l'inverse, certaines petites villes peuvent espérer bénéficier des retombées au niveau de l'hexagone du redéploiement des activités de certains secteurs.

Il faut également noter la fragilité de certaines branches d'activités au niveau global, par exemple les industries du textile et de l'habillement (ou les sous-traitances de l'automobile). Bien que les unités de production ainsi que les centres de décision soient relativement dispersés sur l'ensemble du territoire, l'évolution générale de la branche, par le jeu des conditions du marché, peut

(1) Une image de la France de l'an 2000. Scénario de l'inacceptable (TRP n° 20). Paris, La Documentation Française, 1971.
Scénarios pour les villes moyennes. Deux avenirs possibles (TRP n° 48), 1974.

entraîner une fermeture d'unités ici et des ouvertures dans des pays du tiers-monde : la délocalisation se ferait ainsi au niveau de la branche et non pas de l'entreprise.

Si l'on se réfère à la classification des petites villes, stabilisées ou en mutation, il semble que celles de la première catégorie soient plus aptes à s'adapter dans une conjoncture de crise. En effet les petites villes stabilisées présentent en général un potentiel économique plus résistant, soit qu'il s'agisse de firmes locales bien situées sur un certain créneau d'activité, soit qu'il s'agisse d'établissements dépendant de firmes nationales ou internationales présentant dans la petite ville une certaine diversité dans les productions et donc une certaine capacité d'évolution et d'adaptation.

Il apparaît donc que les petites villes présentent une vulnérabilité plus ou moins grande face à la crise. En tout état de cause, la situation de ces villes dans leur ensemble ne se différencie guère de celle d'autres villes grandes ou moyennes, car elle dépend en définitive davantage du contexte économique que de la taille de la ville. Cependant les conséquences dans une petite ville peuvent parfois prendre une ampleur plus grande en raison de l'étroitesse et de la nature du marché du travail.

■ L'EVOLUTION DU ROLE AGRICOLE

On a vu que le nombre de petites villes conservant un rôle agricole important tendait à diminuer au profit de villes moyennes ou grandes. Ce rôle peut se situer à plusieurs niveaux : celui des services au monde agricole et rural, celui de la transformation des productions et celui de leur commercialisation.

Le secteur des industries agro-alimentaires connaît actuellement une phase de concentration importante qui se poursuivra encore pendant quelques années. Cependant la tendance correspondante qui conduirait à un regroupement des unités de production à proximité des marchés de consommation pourrait être en partie annulée par un développement sur place, à proximité des lieux de production, d'unités relativement spécialisées et utilisant la main-d'œuvre locale, ce qui permettrait une meilleure adéquation et un contrôle plus direct de la production. Il reste cependant un risque plus ou moins important de fermeture ou de délocalisation de certaines usines lorsqu'elles sont absorbées par de grandes firmes à capitaux nationaux ou internationaux.

La transformation de ce secteur de la transformation a également des répercussions sur les circuits de commercialisation : la tendance à la rationalisation réduit le rôle des foires et des marchés d'un grand nombre de villes.

La meilleure chance pour une petite ville reste la présence de firmes locales et notamment de coopératives dans la mesure où celles-ci sont plus aptes à résister aux firmes extérieures, en modelant l'économie agricole de l'environnement proche et en s'adaptant à l'évolution générale, tant sur le plan de la transformation que sur celui de la commercialisation. Une petite ville, support d'une telle articulation, a donc toutes les chances de voir se développer son rôle agricole.

■ LE TERTIAIRE DANS LES PETITES VILLES

L'analyse du rôle tertiaire des petites villes montre que celui-ci est en général limité, notamment par rapport à celui de la plupart des villes moyennes, et ne comporte que très rarement une spécificité particulière (quasi inexistence de tertiaire supérieur).

Même à un niveau plus élémentaire, celui de l'encadrement des populations et des activités de la ville et de son environnement rural, il semble que bien souvent la petite ville ait des difficultés à le maintenir et à le développer. Cette tendance risque de se poursuivre : pour prendre le seul exemple des banques, la politique de concurrence qui a conduit les groupes bancaires à multiplier les ouvertures de guichets et d'agences, les incitera vers un regroupement des services liés à une relative automatisation des plus banaux. Il est cependant possible qu'une petite ville qui continue à jouer un rôle de commandement sur un pays ou une zone rurale voisine devienne le premier point des futures organisations des unités bancaires.

Pour pouvoir continuer à jouer ce rôle tertiaire, les petites villes devront notamment se doter de moyens suffisants pour retenir le personnel d'encadrement, en particulier sur le plan des services et des équipements collectifs.

Les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la formation, ainsi que de la culture devront notamment être capables de présenter dans les petites villes des projets et des réalisations spécifiques et suffisamment attractives.

La petite ville pourrait également constituer un lieu de regroupements de services administratifs afin d'éviter la désertification de certaines zones sur le plan des services publics.

■ LA REALITE DES « PAYS »

L'émergence de pays ou de zones homogènes — articulés sur une petite ville, une ville moyenne ou un ensemble de petites villes — apparaît de façon très différente selon les régions, et même à l'intérieur d'une région donnée. Il semble que ce phénomène soit plus réel et plus visible dans des zones relativement moins développées et moins touchées par le développement industriel poussé. Dans ces zones, le type de petites villes que l'on peut rencontrer est, vraisemblablement, essentiellement celui des petites villes stabilisées ; l'idée de pays ou d'articulation de zones homogènes correspond à une certaine réalité socio-historique et a conduit, depuis déjà une dizaine d'années, les principales forces vives locales à s'organiser, à mettre en place — parfois avec difficulté car ces unités ne correspondent pas à des unités administratives — des ébauches de structures, à élaborer et à faire valoir des projets propres. Le concept de pays est maintenant repris sur un plan national ; sa diffusion et sa concrétisation trouveront des échos différents suivant telle ou telle situation locale. Il est vraisemblable que l'aide qui sera apportée à quelques zones pilotes, et pour lesquelles l'idée de « pays » est déjà solidement établie, servira de modèle et de révélateur à d'autres zones qui ne connaissent pas encore une telle dynamique.

Il est cependant certain que ce mouvement ne sera pas rapide tant est lourd le poids des habitudes locales et des contraintes liées aux découpages administratifs, tant sont difficiles les associations ou regroupements de communes, sous quelque forme que ce soit (syndicat inter-communal, district, communauté urbaine, fusion...).

Vraisemblablement, le développement des « pays » trouvera un écho plus grand dans les régions ayant une réalité et une dynamique socio-historique très prononcée. Des régions qui ont du mal à trouver leur unité, pourront chercher à la renforcer par un aménagement de l'espace articulé autour de zones élémentaires ou « pays ». Dans ce cas, la conception des « pays » risque moins de manquer de soubassement historique ou sociologique. A défaut, ceux-ci pourront essayer de s'appuyer sur des réalités économiques plus récentes telles celles créées par le développement le long d'un axe de transport important.

En tout état de cause, la politique des « pays » devra chercher des appuis solides sur les sociétés locales, petites villes et environnement rural, pour espérer avoir des résultats tangibles et permettre le développement ou, dans certains cas, l'arrêt de la régression de certaines zones.

ANNEXES

MONOGRAPHIES

SAINT-CLAUDE

1. ASPECTS HISTORIQUES

L'origine de la ville se confond avec la fondation d'un monastère. Très rapidement, Saint-Claude devient un centre de pèlerinage fréquenté et l'histoire nous apprend qu'elle est depuis longtemps une petite ville active (1). Deux caractéristiques qui déterminent encore actuellement les rôles de la ville peuvent être dégagées :

— la vocation de centre de pèlerinage est à l'origine du rôle économique de la ville. Le travail à Saint-Claude et dans les montagnes avoisinantes du bois et de la corne pour fabriquer des objets de piété (chapelets, bougeoirs) sera le point de départ de l'activité industrielle ;

— le rattachement définitif à la France assez tardif (1678), la venue de nombreux pèlerins de tous pays expliquent les relations des Jurassiens de Saint-Claude avec les pays étrangers et l'origine du commerce international de la ville.

La ville connaît un essor rapide à la fin du XIX^{e} siècle comme le montrent les statistiques démographiques. Les productions se sont diversifiées à partir de l'activité initiale, la tournerie. La situation de la ville, isolée, mal reliée et dépourvue de matières premières (bois excepté) a orienté sa vocation industrielle vers la production d'objets de faible volume et de faible poids, mais d'un prix relativement élevé et exigeant beaucoup de main-d'œuvre. La fabrication de pipes prend un essor considérable (2). Saint-Claude est devenu un centre industriel important comme le décrit Joanne dans sa « géographie du Jura » en 1885 (3).

Ce développement rapide marque les structures urbaines et sociales de la cité. Le chemin de fer arrive en 1889. D'importants travaux de rénovation sont entrepris dans la ville, plusieurs fois détruite par des incendies. A la fin du XIX^{e} siècle, elle est rebâtie.

---

(1) Quelques données de population :
— en l'an 1000, environ « 13 000 âmes sur la terre de Saint-Claude »,
— à la fin du XVe siècle, 1 500 personnes à Saint-Claude,
— 3 984 habitants en 1789, 5 835 en 1855, 6 488 en 1865, 10 500 en 1900.

(2) Dès le XVIII^{e} siècle, on façonnait des tabatières et des tuyaux en corne pour les pipes en porcelaine de Bavière ; puis, on est venu à la fabrication de pipes en merisier ou en buis, et enfin en bruyère.

(3) « Les articles de Saint-Claude, fabriqués dans plus de 130 ateliers de cette ville, comprennent les tabatières en corne de buffle et en buis, les pipes en racines de bruyère, la tabletterie, les objets au tour en tous genres, en bois, en os, corne, coco, etc. Ces produits s'exportent dans toute l'Europe et en Amérique... On taille toutes espèces de pierres fines et fausses, et aussi des pierres précieuses. Saint-Claude possède des fabriques de mesures linéaires françaises et étrangères, des tanneries ».

L'exiguïté du site conduit, dès avant 1914, à la construction d'immeubles de huit à dix étages, véritables gratte-ciel à l'époque, pour l'habitation ou les ateliers de fabrication. L'extension se prolonge le long des vallées entre 1918 et 1929, la ville attire les montagnards et de nombreux étrangers (1) ; l'industrie tourne alors à plein rendement. La rapidité de ce mouvement crée des disparités : « contrastes entre les bourgeois et le peuple qui crève » (2). Saint-Claude connaît très vite des mouvements sociaux et fait même figure de pionnier dans la région par la création d'organismes coopératifs (3). Ce mouvement prend de l'ampleur (4) avec Ponard (1861-1928) qui devient député-maire de la ville en 1919 : création de coopératives de consommation et de production ; œuvres mutualistes, sociales (5) et culturelles. La municipalité socialiste conservera le pouvoir jusqu'en 1947.

Mais la crise de 1929, qui frappe durement les échanges internationaux, est à l'origine d'une importante récession à Saint-Claude qui, également fortement touchée par la seconde guerre mondiale, n'entreprendra son rétablissement économique qu'à partir de 1954. Les fluctuations démographiques au cours du XX^{e} siècle rendent bien compte de ces mutations économiques (6). Les activités traditionnelles sont durement touchées : l'industrie de la pipe qui a occupé jusqu'à 6 000 personnes et fabriqué 50 millions de pipes par an, n'emploie aujourd'hui que 1 300 personnes pour une production de 5 millions de pipes ; l'industrie lapidaire et l'industrie diamantaire qui avaient respectivement jusqu'à 8 000 et 4 500 ouvriers n'en conservent aujourd'hui que 600 et 250. La reprise à partir de 1954 a marqué un arrêt relatif du déclin de ces industries traditionnelles en même temps qu'un développement de nouvelles activités (petite métallurgie, transformation de matières plastiques, jouets...).

2. SAINT-CLAUDE ET SA REGION

L'environnement de Saint-Claude ne possède que peu d'activités agricoles : élevage, lait et fromage occupent moins de mille personnes dans les montagnes avoisinantes.

C'est de l'industrie que la région de Saint-Claude tire son unité. La petite région comprise dans le triangle Saint-Claude, Moirans (la cité du jouet) et Lavancia présente, en effet, une importante activité industrielle relativement diversifiée le long de la vallée de la Bienne. Les deux tableaux suivants donnent d'une part la répartition des emplois par grands secteurs d'activité et d'autre part une présentation des diverses activités industrielles.

Cette petite région présente une relative unité industrielle avec trois centres principaux : Saint-Claude, Moirans, et l'ensemble Lavans-Saint-Lupicin. En 1970, a été créé le « Groupement des industries de Saint-Claude et de sa région », qui compte 120 entreprises employant plus de huit mille salariés. Saint-Claude assure le commandement tertiaire de cet ensemble et a besoin de donner une certaine réalité à cette région pour résoudre les problèmes d'espace et de main-d'œuvre nécessaires pour le développement des activités existantes. Si l'espace existe relativement en dehors de Saint-Claude, la main-d'œuvre est en revanche rare, car le plein emploi est assuré dans la région depuis longtemps (une personne sur deux travaille) et la crise récente n'a eu des répercussions que sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, légèrement en régression en 1974.

(1) Ils sont 2 268 immigrés en 1924, dont 1 741 Italiens.
(2) D'après Gaston MEYER, Saint-Claude, Colmar-Ingersheim, Editions SAEP, 1971.
(3) « L'école de Saint-Claude » selon l'économiste Charles GIDE.
(4) Une grève totale paralyse Saint-Claude pendant huit mois en 1906.
(5) Pratiquement, un programme précurseur de la sécurité sociale.
(6) 10 500 habitants en 1900, 12 631 en 1911, 13 947 en 1926 (population maximale), 13 436 en 1931, 10 749 en 1946, 13 117 en 1968 et 14 500 (estimation) en 1971 (dont 2 239 étrangers).

Répartition des emplois par secteurs d'activité en 1968 (1)

Secteurs	Nombre d'actifs	Pourcentage
Primaire	980	7,6
Secondaire	8 500	65,7
Tertiaire	3 450	26,7
Total	12 930	100,0

Présentation des principaux secteurs d'activité

Activités	Chiffres d'affaires (milliers de F)	Nombre d'ouvriers usine	Nombre d'ouvriers à domicile	Exportation (% de la prod.)
Pipes (5 millions par an)	45	1 000	300	60 %
Diamant	15	300		quasi totalité
Lapidairerie	29	600		quasi totalité
Boutons	25	—		65 %
Métallurgie	45	580	100	—
Matières plastiques (transform.)	115	1 650	400	—
Jeux, jouets, tournerie (plastiques et bois)	50	700	200	—

Il faut également noter une activité touristique dans les montagnes voisines, mais la petite région de Saint-Claude et la ville même ne sont pas un centre très important pour le tourisme de sports d'hiver, en développement récent cependant (ski de fond).

3. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les deux paragraphes précédents ont donné un aperçu du développement économique de Saint-Claude et de sa région au cours de l'histoire.

Parmi les *activités industrielles* sanclaudiennes, on peut distinguer :

- des activités industrielles traditionnelles (pipes, diamant, lapidairerie) qui ont fait — et font toujours — la renommée de Saint-Claude : elles se sont remises peu à peu

(1) La région de Saint-Claude compte 26 870 habitants en 1968.

de la crise de 1929 et de la concurrence internationale qui s'est développée après la guerre. Ce contexte a obligé les industriels à une modernisation des fabrications — moindre cependant ici que dans certains autres centres industriels voisins — et à un développement des activités commerciales pour les marchés extérieurs (missions à l'étranger, création de groupes d'intérêt économique...) ;

• des activités industrielles plus récentes (petite métallurgie, transformation des matières plastiques, jouets...) qui sont nées pour assurer la reconversion du patrimoine industriel, tout en utilisant un savoir-faire accumulé : il existe une filiation technique assez directe entre la tournerie sur bois et les moules à injecter les matières plastiques. Ces activités sont aujourd'hui les plus importantes bien que les plus touchées par la crise récente (pétrole, automobile...) ;

• une tradition industrielle très ancienne : en fait de nombreuses entreprises sont encore au stade artisanal. Toutes sont des entreprises locales à capital familial (1).

Il s'agit donc de petites et moyennes entreprises (PME) (2) à structures très souples : les postes-clés sont détenus par des membres de la famille quand ce n'est pas le patron qui fait lui-même office de directeur technique, commercial et financier.

Cependant, certaines entreprises sont déjà passées au stade industriel ; d'autres sont à mi-chemin entre l'artisanat et l'industrie. Mais la plupart, sinon toutes, suivent l'évolution technique de leur secteur quand elles ne sont pas à la pointe : dans de nombreux cas, les machines sont inventées et fabriquées sur place. Le fait d'être à la pointe de la technique — tout en faisant travailler au maximum machines vétustes et modernes — joint au fait d'une main-d'œuvre pas très chère, permet à Saint-Claude d'être toujours un centre industriel bien placé pour certains secteurs aux niveaux national et international, et ce malgré le handicap de l'isolement géographique et de l'absence d'intégration par rapport aux principales firmes françaises et étrangères.

La main-d'œuvre est un des principaux problèmes de Saint-Claude et de sa région, qui connaît le plein emploi malgré les répercussions de la crise récente. La main-d'œuvre étrangère (Italiens, Nord-Africains, Portugais, Espagnols, Turcs...) est assez importante (3) avec un taux de près de 15 %. Le taux d'emploi féminin est également assez élevé : 38 %.

La main-d'œuvre française est souvent âgée. La relative pénurie de main-d'œuvre a pour conséquence également le maintien en activité de travailleurs âgés, le développement du travail à domicile et de la sous-traitance artisanale (travail à façon), l'essaimage de petits ateliers de fabrication dans la région de Saint-Claude et même parfois la création d'unités de production en dehors de cette région dans les zones avoisinantes.

Qualification des emplois	1971	1973
Manœuvres et ouvriers spécialisés	64 %	70 %
Ouvriers professionnels	23 %	20 %
Employés	7 %	5 %
Cadres	6 %	5 %

Un autre problème est celui de la qualification des emplois. La nature des emplois offerts est ainsi à l'origine du départ des jeunes qui vont rechercher ailleurs des emplois plus qualifiés (tertiaire) ou mieux rémunérés (dans la région d'Oyonnax par

(1) A l'exception de fabriques de pipes détenues par des Anglais, toutefois implantées depuis longtemps. Cependant, des trois entreprises anglaises existantes il y a dix ans, il n'en reste plus qu'une, une ayant fermé ses portes et une autre ayant été absorbée par une firme française.

(2) Quelques entreprises seulement emploient plus de 200 salariés.

(3) 2 239 étrangers à Saint-Claude en 1971, et près de 6 000 dans l'arrondissement.

exemple). A l'inverse, les chefs d'entreprises de Saint-Claude se plaignent de difficultés pour le recrutement de cadres spécialisés et de l'inadéquation de la formation professionnelle.

Aucune entreprise décentralisée n'est venue s'implanter à Saint-Claude. Ceci s'explique d'abord par le manque d'espace et de main-d'œuvre, mais surtout par la réticence des industriels sanclaudiens vis-à-vis d'entrepreneurs extérieurs. On parle à ce propos de « compagnonnage sanclaudien ». Si une zone industrielle a été réalisée à quelques kilomètres du centre-ville, c'était seulement pour accueillir le desserrement d'usines du centre et non pour de nouvelles implantations extérieures. Deux autres raisons s'ajoutent : l'une, implicite, est la crainte d'une surenchère sur les salaires ; l'autre, explicite, est le refus d'introduire dans cet univers — ambigu parce qu'étant à la fois renfermé sur lui-même et ouvert au commerce international — une autre rationalité économique, celle du « management » dont les échecs ici sont justement à l'origine du repli des seuls capitaux extérieurs (anglais dans la pipe).

L'accumulation du capital est peu visible à Saint-Claude mais cependant réelle. Peu visible parce qu'elle ne se manifeste pas sur l'espace de la ville et de ses environs : certains placements immobiliers se réalisent, mais en montagne ou sur la Côte d'Azur ; la bourgeoisie sanclaudienne habite au centre de la ville, parfois dans des appartements relativement vétustes. Par contre, la richesse accumulée est bien réelle si l'on se fie aux importants dépôts dans les banques et les caisses d'épargne, ainsi qu'aux programmes de modernisation que les industriels les plus dynamiques ont lancé depuis une dizaine d'années. Peu d'entreprises connaissent des problèmes de trésorerie.

En fait, cette accumulation locale du capital a permis la diversification des activités industrielles et la survie de ce potentiel vis-à-vis des différentes crises — internationales ou sectorielles — qui ont pu l'affecter. Elle a aussi assuré le développement sur place de la bourgeoisie industrielle sanclaudienne : de nombreuses familles ont une entreprise dans chacun des secteurs d'activités présents à Saint-Claude (pipe, taillerie de diamant, lapidairerie, transformation de matières plastiques...).

Le caractère artisanal de certaines entreprises a été souligné à plusieurs reprises : il concerne aussi bien les structures pour les unes, que le type de marché de sous-traitance pour d'autres. Par ailleurs, il a été également mentionné la survivance d'un véritable artisanat dans les villages et montagnes environnantes, travaillant à façon pour les industriels de Saint-Claude. Cette forme de relation a permis de maintenir sur place une partie de la population montagnarde — Saint-Claude n'ayant d'ailleurs pas d'espace pour l'accueillir — et de créer ainsi une véritable petite région économique.

Les activités tertiaires sont surtout présentes à Saint-Claude qui regroupe les deux-tiers des emplois tertiaires de cette région et seulement la moitié de la population. C'est dans la ville que l'on trouve les principales activités commerciales et celles de commandement administratif et économique (1). La nature des activités industrielles a permis le développement d'une grande entreprise de transports et de grosses agences d'import-export.

Le tertiaire de loisirs, aussi bien en matière de culture et de spectacles que pour l'accueil touristique, est assez peu développé, malgré quelques efforts récents. Le nombre d'emplois tertiaires offerts ne permet pas, en tout cas, de satisfaire l'ensemble des jeunes qui les recherchent.

(1) Saint-Claude est notamment le siège des institutions et organismes suivants : sous-préfecture, annexe de la Chambre des métiers du Jura, Chambre syndicale des fabricants de la région de Saint-Claude, Groupement des industriels de Saint-Claude et de sa région, Confrérie des maîtres-pipiers, Musée de la pipe, Centre de formation diamantaire, Journal « Le Courrier de Saint-Claude », neuf agences bancaires (Banque de France, Crédit Lyonnais, BNP, Société Générale, Banque Populaire de Franche-Comté, Société Lyonnaise de dépôt et de Crédit Industriel, Crédit Agricole Mutuel, Caisse mutuelle de dépôts et prêts, Caisse d'épargne...).

4. STRUCTURES SOCIALES

L'analyse des catégories socio-professionnelles et de leur évolution entre 1962 et 1968 indique une légère régression de la population ouvrière pour l'agglomération de Saint-Claude au profit des populations de cadres et employés.

Catégories socio-professionnelles

Principales catégories	1962		1968	
	Nombre	%	Nombre	%
Patrons	808	13,6	785	12,6
Ouvriers	3 330	56,2	3 250	52,2
Employés	817	13,8	1 065	17,1
Professions libérales et cadres	618	10,4	745	12,8
Ensemble	5 926	100	6 232	100

Les industriels de Saint-Claude et de ses environs forment un groupe social possédant la totalité de l'appareil de production, et largement présent au conseil municipal. Celui-ci est relativement homogène et stable ; son maire, de tendance modérée et favorable à la majorité, est en place depuis 1947. Il a succédé à plus d'un demi-siècle de pouvoir socialiste qui n'a pas résisté aux séquelles de la guerre. Par rapport à cette période, les syndicats sont aujourd'hui peu actifs, le mouvement corporatiste et mutualiste n'a plus le même écho qu'auparavant. La quasi-absence de classe intermédiaire explique la facilité avec laquelle la petite bourgeoisie locale se maintient au pouvoir. Elle est relativement paternaliste — bien qu'elle s'en défende — dans ses rapports avec les ouvriers, et traditionnelle. Son homogénéité — fruit également d'alliances familiales — fait sa force et explique les facultés d'adaptation aux fluctuations économiques. La ségrégation sociale est relativement peu visible au niveau de l'espace, encore que le développement récent de logements HLM ait délimité plus nettement certains quartiers ouvriers.

Les travailleurs étrangers forment un autre groupe social plus ou moins bien intégré selon qu'il s'agit de la deuxième génération ou de nouveaux arrivés. Il est cependant important de signaler la forte proportion d'immigrés pour une petite ville de la taille de Saint-Claude. Le petit commerce ne constitue pas un groupe très influent. Son développement est en fait limité : un potentiel urbain de 14 000 habitants est moins attractif aujourd'hui qu'en 1926, il faudrait pour le commerce sanclaudien une clientèle supplémentaire de 10 000 habitants sur place ou dans les villages voisins.

La politique de développement de la ville est assez clairement définie par les facteurs suivants : le site exigu, peu d'espace et donc peu de logements, plus de main-d'œuvre disponible sur place. Les possibilités d'extension de la ville sont réduites. Saint-Claude a presque atteint son plafond de population : la faible croissance permet alors au potentiel économique local d'assurer un développement prudent et de parer les fluctuations conjoncturelles par une grande souplesse dans l'organisation du travail. Il n'y a donc pas de place pour des entreprises extérieures.

La politique de développement urbain s'articule autour de trois axes prioritaires :

— *le logement :* le problème du manque de logements est une constante pour Saint-Claude. L'exiguïté du site a conduit à des constructions en hauteur, relativement coûteuses. D'importants programmes HLM ont cependant pratiquement mis fin à la crise quantitative du logement, d'autant plus que les objectifs de croissance de la ville sont très limités. Au plan qualitatif, il reste un important effort à faire pour la restructuration et la modernisation des logements du centre de la ville ;

— *la formation :* si l'équipement scolaire est assez complet (jusqu'au baccalauréat), l'enseignement technique et la formation permanente apparaissent peu adaptés aux besoins des activités industrielles de Saint-Claude, malgré la présence d'un collège d'enseignement technique annexé au lycée de Saint-Claude et d'un autre à Moirans, malgré quelques expériences appropriées à la demande, tel le centre de formation diamantaire ;

— *le désenclavement :* l'isolement de Saint-Claude est un des principaux handicaps. Aussi certains projets sont considérés comme très importants : raccordement aux autoroutes alpines, maintien de la voie ferrée... Cependant, une situation et des infrastructures peu favorables n'ont jamais été un obstacle insurmontable aux débouchés des productions de Saint-Claude qui se sont toujours orientées vers des produits de faible poids et de faible volume, dont une grande partie est acheminée par les PTT.

Pour les autres secteurs d'équipements, il n'y a guère de politique globale. La faiblesse des équipements culturels et de loisirs a déjà été signalée, mise à part la construction récente d'une importante salle « omnisports ». Les projets actuels concernent d'une part l'assainissement et le traitement des ordures ménagères et d'autre part la poursuite d'un programme social (centre social polyvalent, foyers-clubs...) qui marque la reprise d'une politique d'animation sociale, longtemps à la charge des organisations corporatives et mutualistes.

5. PERCEPTION ET PRATIQUE DE LA PETITE VILLE

Saint-Claude vit pleinement sa situation de petite ville. Elle jouit d'une relative autonomie économique, ce qui lui permet de choisir ses réseaux : les relations sont beaucoup plus fréquentes avec Genève (aéroport international), Anvers (Bourse du diamant), Londres, Paris, Lyon... qu'avec Dôle ou Lons-le-Saunier, les principales villes du Jura. Située sur des réseaux internationaux de grandes villes, Saint-Claude entend rester une petite ville par la taille et se contente de rayonner sur une région environnante également petite.

La population sanclaudienne a ainsi conscience que sa fonction dans le système économique correspond à « un boulot de petite ville » et qu'il n'est pas besoin d'apport extérieur. D'ailleurs « qui voudrait s'enterrer dans ce trou » ?

Le Sanclaudien est un montagnard, rude et âpre à la tâche, très attaché au Jura et surtout à sa ville, industrieux et technicien. Les loisirs et les activités culturelles passent au second plan, ce qui explique le faible équipement dans ce domaine, particulièrement ressenti par les jeunes.

MONTBARD

1. ASPECTS HISTORIQUES

Montbard, ancienne place forte des Ducs de Bourgogne est au XVIIIe siècle un petit bourg rural aux activités multiples. La population se compose alors essentiellement de vignerons (propriétaires ou exploitants qui disparaîtront d'ailleurs rapidement avec la crise du phylloxéra), de tanneurs, de fabricants de lacets, de gantiers, de tisserands, de teinturiers, etc.

La naissance de Buffon en 1707 aura beaucoup d'importance pour la future vocation industrielle de la ville. Plus connu comme naturaliste, Buffon est également un très grand métallurgiste. A la fin du siècle, il exploite une forge, la plus importante de France, employant quelque 350 personnes. Elle perdra de l'importance avec la Révolution mais elle aura néanmoins contribué à donner à la région une tradition métallurgiste.

Un siècle plus tard, en 1895, un industriel régional, M. Bouhey, décide, à des fins politico-sociales dit-on, d'implanter une usine métallurgique à Montbard : la Société française des corps creux. Toutes les conditions sont alors réunies pour son exploitation : existence dans la région de nombreuses mines de fer et de charbon, présence du canal de Bourgogne et de grandes voies routières permettant le transport des produits.

Cette création va être à l'origine d'une rupture dans l'évolution des rôles de la ville. La petite bourgeoisie, pré-industrielle et commerçante d'alors, ne s'intéresse pas à cette usine et ne la prendra pas en charge lorsque cette société connaîtra de sérieuses difficultés.

Dès 1899, elle sera reprise en main par des amis de M. Bouhey : la famille Champin qui sont de riches Parisiens, protestants ayant le sens des affaires et une solide implantation industrielle dans le Nord. A partir de ce moment, la société va perdre son caractère local pour constituer petit à petit un groupe, aux dimensions nationales, qui va servir d'appui et modeler l'expansion future de la ville.

2. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Peuplée aujourd'hui d'environ 8 200 personnes, Montbard ne comptait que 2 700 habitants vers 1850. Elle a doublé sa population en l'espace de 110 ans, mais triplé en 125 ans. Cette évolution est très différente de celle du département.

Alors que jusqu'au premier quart du siècle la population du département ne fait que décroître (— 15 %), celle de Montbard au contraire connaît une croissance soutenue (+ 70 %). Même à l'heure actuelle, cette croissance est toujours largement supérieure à la moyenne du département.

Cette expansion démographique spécifique est à mettre en relation avec l'évolution des effectifs des usines Vallourec. La ville s'est agrandie au rythme de l'extension

des installations de l'usine. On comprend mieux pourquoi la crise de 1929 a été si durement ressentie à Montbard (— 12 % entre 1921 et 1931).

Année	Population de Montbard	Variation (en %)
1861	2 742	
1900	3 563	37
1911	3 957	11
1921	4 661	18
1931	4 110	— 12
1936	4 363	6
1946	4 436	2
1954	4 871	10
1962	6 407	31
1968	7 333	14
1975 (estimation)	8 400	14

Source : Archives municipales.

Année	Population du département	Variation (en %)
1866	382 762	
1906	357 959	— 6,5
1926	328 881	— 8
1946	335 602	— 2
1954	356 839	— 6
1962	387 869	— 8,6
1968	421 192	— 8,6

Source : INSEE

Cette croissance s'est effectuée en grande partie par la fixation dans la ville des populations chassées par l'exode rural.

3. L'ENVIRONNEMENT RURAL

Située au creux d'une vallée resserrée entre deux lignes de coteaux, Montbard se trouve à cheval entre deux pays géographiques bien distincts : l'Auxois, terre d'élevage et le Châtillonnais, terre de culture.

La commune est très étendue (4 300 ha), mais recouverte en grande partie par la forêt qui abonde d'ailleurs dans la région (forêts domaniales du Grand Jailly, de Fontenay, de Rochefort, de Saint-Jean...).

L'exploitation de ce domaine forestier ne donne pas lieu à une grande activité. Seuls subsistent quelques bûcherons et une vieille entreprise familiale de manchisterie localisée dans un petit village. Pourtant l'activité liée à l'exploitation du bois avait connu une certaine importance par le passé (nombreuses petites scieries, abbaye de Fontenay transformée en papeterie au siècle dernier et plus récemment pendant la dernière guerre, fourniture de bois pour les mines).

Après avoir perdu son rôle viticole au XVIII[e] siècle, Montbard ne maintient plus, comme bon nombre de petites villes, son rôle agricole. Les céréales produites dans la région sont simplement stockées dans des silos. Il existe bien une coopérative paysanne, mais elle n'assure pas la transformation des produits. C'est d'ailleurs le cas de la majorité des coopératives du département.

Pour l'élevage, la commercialisation s'effectue par l'intermédiaire de chevillards régionaux. Quant aux services spécifiques aux agriculteurs, ils sont inexistants.

Le nombre d'agriculteurs de la région ne cesse de décroître (on n'en compte que trois à Montbard même). Les exploitations sont généralement petites (de l'ordre de 40 hectares) et se répartissent à peu près également entre fermage et faire-valoir direct.

Cette population, libérée du travail de la terre, a constitué de tout temps un recrutement de choix pour les usines Vallourec, car elle est peu revendicative. Si la ville a fixé dans un premier temps cette population, la généralisation de l'emploi de l'automobile est venue atténuer quelque peu cette tendance. De nombreux ouvriers continuent à habiter la campagne environnante. Le recrutement de la main-d'œuvre se fait à l'heure actuelle dans un rayon de 25 à 30 km, autour de Montbard.

Un phénomène paraît intéressant à signaler bien qu'ayant perdu beaucoup de son importance : l'existence pour de nombreux agriculteurs d'un double statut : ouvriers-paysans. L'élevage demandant moins de temps de présence que la culture, de nombreux chefs d'exploitation de l'Auxois venaient travailler à Montbard tandis que leurs femmes restaient à la ferme pour assurer le plus gros du travail et s'occuper du bétail. On retrouvera d'ailleurs plus loin ce phénomène de double statut pour d'autres activités.

La région a également une vocation touristique indéniable. De nombreux châteaux, abbayes et autres monuments historiques attirent les touristes français mais surtout étrangers en toutes saisons. L'espace rural est d'ailleurs en partie réapproprié par des habitants de la région parisienne à fin de résidence secondaire, ou par des gens originaires de la région qui reviennent « au pays » pour y passer leur retraite sans oublier les vacanciers hébergés dans des gîtes ruraux.

4. LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

A l'heure actuelle, les activités industrielles de la commune et du canton de Montbard se répartissent comme suit :

Raison sociale	Activité	Date de création	Nombre d'emplois
1. *dans la commune*			
Groupe VALLOUREC	métallurgie		2 200
— Vallourec		1895	1 200
— Métal déployé		1902	300
— SCMB		1962	280
— Valti		1967	420
Etablis. PORON	bonneterie	vers 1965	120
ROYER	literie	1950	30
FICA	découpe de matières plastiques	1972	15
2. *dans le canton*			
FLORA-LUX (Saint-Rémy) .	fleurs artificielles	1951	230
Ets JACQUENET (Touillon).	manchisterie	1920	60
TRIPONNEY (Fain-les-Monbard)	laiterie		15

Comme on peut le voir, le groupe Vallourec offre à lui seul plus de 90 % des emplois industriels de la commune. Les différentes activités recensées se rattachent historiquement à deux mouvements d'industrialisation bien distincts.

La première vague est constituée par l'implantation de deux sociétés métallurgiques travaillant en étroite collaboration et qui assureront seules pendant plus d'un demi-siècle l'expansion économique de la ville.

La deuxième vague, beaucoup moins importante au niveau des effectifs employés commence timidement au début des années 1950 pour s'amplifier un peu vers 1960 et encore ; le tableau ci-dessus indique bien que ce mouvement est constitué en partie par l'implantation de filiales du groupe Vallourec et qu'il n'est donc pas, de ce fait, totalement indépendant du premier.

● L'industrialisation de Montbard commence donc en 1895 avec l'implantation d'une société à capital régional. En fait le capital gardera très peu de temps ce caractère local. L'étude sommaire de l'évolution de la société permet de voir qu'elle va se transformer peu à peu en un groupe de dimension nationale :

1895 : création de la Société français des corps creux.

1899 : la Socété des corps creux est reprise en mains par des financiers parisiens et devient la « Société métallurgique de Montbard ».

1902 : création du Métal Déployé par un homme (M. MARETTE) disposant d'une fortune personnelle et s'occupant pour le compte des Champin de la commercialisation des productions du groupe Aulnoye. Cette société travaillera de tout temps en osmose avec Vallourec bien que cette dernière ne possède que 22 % du capital.
Il ne s'agit pas d'une grosse activité : en 1945 elle n'occupe qu'une trentaine d'ouvriers. Il faudra attendre ces dernières années pour voir les effectifs atteindre 300 personnes.

1906 : la Société métallurgique de Montbard crée une seconde usine à Aulnoye et devient la « Société métallurgique de Montbard-Aulnoye » (SMMA).

1914-1918 : la région d'Aulnoye étant occupée, Montbard constitue la position de repli de la société et fabrique du matériel de guerre. Pour cela, de nouvelles unités de fabrication sont créés, contribuant à asseoir la vocation industrielle de la ville.

1937 : la SMMA fusionne avec la Société Louvroil et Recquignies pour devenir la société « Louvroil-Montbard-Aulnoye » (LMA), qui vivra pendant vingt ans et suivra une politique de prise de participation dans de nombreuses sociétés.

1957 : nouvelle fusion avec la société des Tubes de Valenciennes et Denain : la société Vallourec est enfin constituée.

1962 : création de la société de construction de Montbard qui fusionnera en 72 avec Somenor pour devenir DMS (Dujardin-Montbard-Somenor) et qui passera en 1974 sous contrôle américain (Gulf and Western Company).

1967 : création de la société Valti. D'autre part, Vallourec fusionne avec son principal concurrent « la Société Lorraine Escault ». Le groupe ainsi formé est l'un des plus puissants dans sa spécialité et n'a plus rien à voir avec la société d'origine.

Actuellement, Vallourec produit 65 % du marché français des tubes d'acier et compte 18 usines en France dont 13 implantées dans le Nord. La plus importante est celle d'Aulnoye (3 500 personnes), Montbard venant en second avec 2 200. Cette dernière n'a jamais fait de la grande production. Elle fabrique en particulier des aciers spéciaux utilisés notamment dans le secteur nucléaire.

Cette spécialisation dans une activité de pointe et, par ailleurs, la diversification de ses productions lui permettent de traverser la crise sans trop de problèmes et d'affronter l'avenir avec optimisme.

La gestion commune des quatre sociétés autorise suivant les besoins les transferts de personnel d'une entreprise à l'autre, évitant ainsi les licenciements pour cause économique (1). Le groupe a d'ailleurs actuellement plusieurs projets d'extension. L'un concerne les activités localisées à Montbard même, l'autre une implantation nouvelle qui se ferait dans la région, à Venarey-lès-Laumes.

La structure des emplois se répartit à peu près comme suit pour les quatre usines :

Ouvriers spécialisés : 51 %

Ouvriers professionnels : 23,5 %

Cadres (2) : 25,5 %

Les ouvriers spécialisés constituent une main-d'œuvre captive, car ils n'ont pas de qualification. Pour cette catégorie, la moyenne d'âge est assez élevée.

Pour les ouvriers professionnels, la situation est un peu différente. Les jeunes O.P. qui sortent du CET restent à l'usine jusqu'à leur service militaire et essaient de trouver du travail ailleurs quand ils en reviennent.

C'est une main-d'œuvre nettement plus indépendante : en 1970, un départ massif d'OP se fit vers la Savoie où la Thomson proposait un travail mieux rémunéré.

Parmi les ingénieurs, ceux qui n'ont pas de diplôme correspondant, font carrière dans la « maison ». Quant aux autres, assez peu payés eu égard à leurs diplômes, ils ne restent pas très longtemps dans la société.

Le taux de syndicalisation est actuellement d'à peu près 40 %. L'action revendicative des syndicats a été freinée pendant un bon moment par la présence d'ouvriers-paysans et d'immigrés (Turcs et Yougoslaves) peu actifs. Si les immigrés sont partis, les ouvriers-paysans, bien qu'ayant maintenant perdu leur double statut, n'en ont pas moins conservé la « mentalité bourguignonne ».

La politique suivie par le proupe en matière d'emploi a bien évolué et, moins paternaliste, elle s'adapte aux conditions du marché et à des exigences économiques : emploi de personnel féminin sous-payé, concentration des effectifs, etc.

● Deux autres activités, implantées à Montbard ou dans sa région proche et ayant quelque importance, se rattachent au deuxième mouvement évoqué ci-dessus. Il s'agit d'une entreprise de fabrication de fleurs artificielles et d'un atelier de confection.

La première, la société Flora-lux, est une affaire d'origine familiale créée en 1951 et qui depuis a fait appel à des capitaux extérieurs pour pouvoir faire face à sa croissance. Elle emploie environ 230 personnes dont une majorité de femmes (150).

La seconde (Etablissements Poron) fait partie d'une affaire familiale troyenne. Cette société s'est décentralisée en implantant des ateliers dans la plupart des cantons du nord de la Côte-d'Or.

(1) Cette gestion commune risque d'ailleurs d'être remise en cause par le passage de DMS sous contrôle américain.

(2) Le statut cadre commence au chef d'équipe.

Elle emploie une main-d'œuvre exclusivement féminine peu qualifiée qu'elle forme elle-même en trois ou six mois. La rotation du personnel est d'ailleurs très rapide, les ouvrières restant, pour la plupart, jusqu'à leur mariage ou leur première maternité.

Le manque d'emplois féminins dans la région en font une main-d'œuvre bon marché et pas du tout revendicatrice. Le salaire qu'elles obtiennent est généralement considéré comme un simple appoint à celui du mari.

Les entreprises de cette deuxième génération, toutes à capital local ou régional, semblent beaucoup plus fragiles face à la « crise ». A l'heure actuelle, elles connaissent toutes plus ou moins de difficultés.

5. L'ARTISANAT ET LES ACTIVITES TERTIAIRES

La forme d'artisanat que l'on rencontre à Montbard se compose exclusivement de services aux particuliers. C'est une activité largement disséminée dans l'espace rural. Les entreprises de bâtiment sont celles qui sont le plus représentées et qui occupent le plus de personnel. Nombre d'artisans sont d'anciens ouvriers de Vallourec (1) qui se sont mis à leur compte. D'autres travaillent encore à l'usine mais prennent en même temps une demi-patente. On retrouve là ce phénomène de double statut.

En ce qui concerne le tertiaire, il n'est guère développé. Les emplois de bureaux sont relativement faibles. La Sous-Préfecture occupe tout juste une trentaine de personnes. Quant au rôle touristique de la ville, il n'induit pas une grande activité. Les hôtels sont rares et chers. Les touristes ne font que passer. Ils repartent dès qu'ils ont visité le château et le parc Buffon. Il n'y a pas assez d'hôtels de classe moyenne pour accueillir les représentants et voyageurs de commerce. La construction d'un hôtel fait d'ailleurs partie des projets de la municipalité.

Le commerce montbardois n'est pas très dynamique non plus. Représentant à peu près un groupe de cent personnes, il vivote. Il y a assez peu de créations et l'âge moyen des commerçants est relativement élevé. La composition ouvrière de la population interdit le développement réel de commerces très sophistiqués. Pour les achats de « luxe », les habitants vont à Dijon distant de 80 km. Certains vont même y faire leur approvisionnement (centre commercial de la Fontaine d'Ouche) toutes les semaines ou tous les quinze jours, considérant en fait cela comme une « sortie ».

L'implantation à la fin des années 1960 d'un grand magasin SUMA contribue à drainer vers la ville les gens de la campagne environnante et, de ce fait, a provoqué la disparition de nombreux petits commerces ruraux (surtout alimentaires).

Certains efforts ont été réalisés par les commerçants pour essayer d'animer un peu la ville (en plus du marché hebdomadaire) : quinzaine commerciale, illuminations de Noël, et surtout création d'une foire destinée à faire connaître Montbard. Cette foire qui existe depuis une dizaine d'années connaît un certain retentissement dans la région. Elle dure quatre jours. et attire une nombreuse assistance (50 000 personnes environ — estimation de la gendarmerie). Cependant, tous ces efforts ne suffisent pas à donner à la ville une structure commerciale très dynamique, particulièrement en cette période de conjoncture difficile. La solution à ce problème sera peut-être trouvée avec l'implantation de deux centres commerciaux qui doivent accompagner les programmes de logements en cours de construction. Les commerçants montbardois sont intéressés par ces opérations et espèrent bien, avec l'aide de la municipalité, pouvoir y participer. Ces deux opérations conduiront d'ailleurs à un déplacement du centre d'animation de la ville, jusqu'alors situé dans le cœur historique, vers les quartiers neufs.

(1) Tous les corps de métier y sont à peu près représentés.

6. STRUCTURES SOCIALES

La structure de la population totale, d'après la catégorie sociale professionnelle individuelle, s'établissait comme suit en 1968 :

Catégories socio-professionnelles (CSP)	Population d'après la CS individuelle					Nombre de ménages d'après la CS du chef de ménage
	Hommes	Femmes	Taux (1)	TOTAL	% (2)	
— ENSEMBLE DES ACTIFS	*1 906*	*822*	*30,1*	*2 728*	*100*	*1 613*
dont						
Agriculteurs exploitants	12	5	29,4	17	0,6	10
Salariés agricoles ...	13	—	—	13	0,5	10
Actifs agricoles	*25*	*5*	*16,7*	*30*	*1,1*	*20*
Patrons de l'industrie et du commerce ...	140	89	38,9	299	8,4	144
Professions libérales et cadres supérieurs	92	8	8,0	100	3,7	93
Cadres moyens	222	102	31,5	324	11,9	219
Employés	190	251	56,9	441	16,2	163
Ouvriers	1 189	204	14,6	1 393	51,1	924
Personnel de service .	12	153	92,7	165	6,0	27
Autres catégories ..	36	10	21,7	46	1,7	23
— ENSEMBLE DES INACTIFS	*1 664*	2 661	*61,5*	*4 325*		*398*
TOTAL	*3 570*	3 483	*49,4*	*7 053*		*2 011*

(1) Nombre de femmes pour 100 personnes de même catégorie sociale.
(2) Pourcentage par rapport à l'ensemble des actifs.
Source : INSEE, Recensement de la population de 1968.

Comme on peut le voir, les ouvriers constituent plus de la moitié de la population active et les salariés plus de 90 %. Montbard est essentiellement une ville ouvrière.

7. LES COMMUNICATIONS

— *routières*

Montbard est traversée par les anciennes routes nationales 5 (Paris-Genève par Dijon) et 80 qui ont été déclassées. Elle est également située à 20 km de l'autoroute A6 mais ceci n'est pas un facteur d'entraînement pour les implantations industrielles.

D'autre part depuis 1973 est prévue la construction d'une grande rocade qui, dans un premier temps, passerait par Châtillon, Montbard, Saulieu, Arnay-le-Duc, Nolay, Beaune, Seurre et Saint-Jean-de-Losne. Elle relierait entre eux tous les échangeurs autoroutiers et ceux-ci aux principales villes moyennes de la périphérie. En principe, elle doit contribuer au soutien, à l'essor industriel et au développement économique de toutes ces petites villes.

— *fluviales*

Le canal de Bourgogne traverse la ville. Il ne connaît pas un trafic très important si ce n'est en été en raison du développement de la navigation de plaisance.

— *ferrées*

Montbard est située sur la ligne Paris-Dijon-Lyon-Marseille. Si les trains s'y arrêtent, c'est sans nul doute en raison de la présence des usines Vallourec qui entretiennent de nombreuses relations avec Paris où est localisé le siège social. Actuellement, la SNCF procède à la pose d'une troisième voie qui doit permettre d'améliorer le trafic. Parallèlement, elle doit construire pour 1980 une nouvelle ligne Paris-Dijon-Lyon pour laquelle elle utilisera des turbotrains dont certains s'arrêteront à Montbard qui sera alors à 1 h 30 de Paris.

8. **POLITIQUES COMMUNALES**

Le développement passé de la ville ne peut se comprendre sans faire référence à deux éléments importants : la concurrence entre Montbard, Semur et Châtillon et le manque de dynamisme de l'ancienne municipalité.

Dans un premier temps, cette concurrence a joué en faveur de Montbard. C'est ainsi qu'en 1928, Semur et Châtillon perdent leur statut de sous-préfecture au profit de Montbard. Mais, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, les faits évoluent rapidement. Semur dont le maire est très connu, et Châtillon dont le maire est sénateur, ont vite fait de tirer parti du faible dynamisme du conseil municipal.

De 1944 à 1955, six maires vont se succéder, faute d'homogénéité dans la composition du Conseil. Enfin, en 1955, un compromis est trouvé : le maire s'appuie sur une équipe socialiste, dont quelques éléments sympathisent plus ou moins avec le parti communiste. Bien que située politiquement à gauche, la municipalité, comme la plupart de celles qui l'ont précédée, représente l'alliance avec les classes moyennes et subit la domination réelle (bien que non formalisée) du groupe Vallourec. Cette équipe restera au pouvoir seize ans, c'est-à-dire jusqu'en 1971. Sa politique en fait se limite à deux objectifs : le logement et l'équipement scolaire. Encore faut-il noter qu'elle a beaucoup mieux réussi pour le premier que pour le second : en effet à l'heure actuelle la ville ne possède toujours pas de lycée mais seulement un collège d'enseignement secondaire (CES) et un autre technique (CET), si bien que 400 élèves environ effectuent leurs études à Semur ou Châtillon, ne passant à Montbard que le week-end. Ils perdent ainsi le sentiment d'appartenance à leur ville et n'hésitent pas à quitter la commune lorsqu'ils entrent dans la vie active.

En ce qui concerne les logements, la situation en 1955 n'était guère brillante. Rien ou presque n'avait été réalisé en ce domaine depuis le début du siècle. Seul Vallourec avait entrepris dès 1898 la construction de cités pour son personnel (un quartier pour les ouvriers, un pour les agents de maîtrise et un pour les cadres). Aussi la municipalité accorde-t-elle la priorité à ce secteur et se fixe pour objectif le lancement de 50 loge-

ments par an. Elle sera aidée dans cette politique par Vallourec qui accorde divers avantages à ses employés désireux de faire construire une maison (1). C'est ainsi que s'édifie tout un quartier (Corbeton). Plusieurs programmes de logements collectifs sont réalisés (200 au Champ de Quiot, 100 en Saint-Pierre et 60 en Corbeton). D'autres sont prévus (zone d'aménagement concertée des Bordes). Une opération de rénovation en centre-ville doit permettre la construction de 230 logements collectifs.

En fait, la municipalité, dont la moyenne d'âge est assez élevée s'essouffle et les choses traînent un peu. Elle peut néanmoins mettre à son actif d'avoir comblé en partie le retard accumulé en matière de logement, l'extension de l'hôpital (déclassé au profit de celui de Semur), la création d'une maison de retraite, d'un centre d'aide par le travail (CAT) et d'équipements sportifs.

La nouvelle équipe municipale qui prend le relais en 1971 se situe différemment politiquement. En effet, créant la surprise, c'est la liste communiste qui passe dans son ensemble, à deux exceptions près. Elle se compose d'ouvriers (dont le maire qui est en même temps conseiller général) et de gens généralement en contact avec le milieu ouvrier. Un de ses premiers soucis est de faire activer les projets qui dormaient (ZAC des Bordes — rénovation urbaine). Elle multiplie aussi les démarches pour essayer d'attirer de nouvelles implantations industrielles. Elle a notamment créé une zone industrielle de 13 ha (avec possibilté d'extension à 35 ha), qui reste inoccupée pour l'instant.

Bien que Vallourec n'a plus une politique systématique d'opposition à d'éventuelles implantations étrangères, la couleur politique de la municipalité doit très probablement être un frein à la venue de nouvelles activités à Montbard. Pourtant la municipalité verrait d'un bon œil une activité de sous-traitance en relation avec Vallourec. Cependant, en raison de la conjoncture, il ne risque pas d'y avoir de création d'emplois industriels nouveaux, si ce n'est ceux prévus par le groupe. La tendance actuelle serait même plutôt inverse.

Rétablir l'équilibre en faveur de la ville au niveau des équipements est un autre axe de la politique suivie. La municipalité est consciente du fait que Montbard ne pourra pas s'étendre valablement sans acquérir un minimum d'équipements. C'est pourquoi, elle s'évertue à obtenir un lycée, un tribunal de commerce et, par là peut-être, un tribunal d'instance (ce qui aurait pour effet de supprimer ceux de Semur et de Châtillon). La chose est donc loin d'être acquise car Semur tient beaucoup à sa vocation tertiaire. Premier succès enregistré, l'hôpital est en cours de classement.

Dernier axe de développement : le tourisme. Comme nous l'avons déjà vu, la ville est assez mal placée à ce sujet. Les projets de la municipalité consistent à créer différents équipements susceptibles d'attirer et de retenir les touristes. Tout d'abord sur le port va être installé un local équipé pour les plaisanciers qui remontent le canal de Bourgogne et qui pourront ainsi faire une halte de plusieurs jours. Mais les projets les plus importants concernent d'une part la création d'un lac artificiel accompagné d'un terrain de camping et d'autre part la construction d'un hôtel de soixante places qui pourrait accueillir les touristes et le « trop-plein » dijonnais.

9. LOISIRS ET CULTURE

A ce sujet, une des choses qui frappe le plus, c'est le nombre d'associations culturelles, récréatives, sportives et autres. En 1967, on en comptait plus d'une trentaine. Bien sûr, elles ne sont pas toutes très actives et ne s'adressent pas aux mêmes personnes. On peut même dire qu'elles sont animées pour la plupart d'un esprit de concurrence.

(1) Vallourec payait ou apportait le terrain (il ne faut pas oublier qu'il est, après la SNCF, le plus gros propriétaire foncier de la ville) contre l'assurance que le bénéficiaire resterait dix ans à son service. A l'heure actuelle, il accorde un prêt sans intérêts sur dix ans.

Les associations sportives, très nombreuses et qui disposent d'équipements assez complets, sont surtout fréquentées par les ouvriers. La plupart ont d'ailleurs été créées au début du siècle sur l'initiative de la société Vallourec.

La Maison des Jeunes et de la Culture, créée en 1963, a connu des débuts difficiles. Depuis un an, elle s'efforce de créer une véritable animation de la ville en essayant de sensibiliser les habitants sur des problèmes contemporains (quinzaine sur la femme, le Chili, la nature...) et en collant le plus possible à la réalité ouvrière dans laquelle elle évolue. Mais elle est handicapée du fait de son image de marque (MJC, étrangère aux ouvriers, etc.) et ne touche pas autant de gens qu'elle le désirerait.

A côté de la MJC, il existe deux ou trois associations qui regroupent en grande partie les mêmes personnes et dont le but est la mise en valeur de l'histoire de la ville et de la région. Le musée, installé dans le château, a été rénové et agrandi. On peut y voir en outre les œuvres des célébrités locales et régionales (sculpteurs et peintres). Les fouilles archéologiques vont également bon train (château de Montfort).

Toutes ces associations pourraient donner l'illusion d'une vie sociale très active. Il ne faut pas se leurrer... Ces activités ne touchent en fait qu'une faible partie de la population (ce qui n'est d'ailleurs pas spécifique à Montbard).

La grande majorité des gens ne s'y associe que très ponctuellement. Ce qui ne veut pas dire que l'on s'ennuie. La plupart des ménages (ouvriers surtout) possèdent un jardin où ils passent la majeure partie de leurs loisirs. Ou bien, semblables en cela à des millions de Français, ils regardent la télévision le soir et vont se promener en forêt le week-end. Les gens sont nés à Montbard et ils y restent dans la mesure où ils y trouvent un travail.

LOUHANS

Chef-lieu d'arrondissement situé au centre de la Bresse et de Saône-et-Loire, à mi-chemin de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier, Louhans se présente, avant tout, comme une petite ville commerçante desservant un environnement demeuré essentiellement rural et agricole. Le noyau ancien de la ville a toujours été presqu'exclusivement consacré à l'activité commerçante et conserve depuis des siècles la même disposition typique avec le double alignement d'arcades de sa Grande Rue, sur une longueur de plus de 400 mètres.

La structure socio-économique de l'agglomération de Louhans n'a évolué et n'évolue que très lentement, ce qui rend aujourd'hui son devenir très incertain dans la mesure où parallèlement la Bresse se trouve confrontée à de difficiles problèmes de mutation agricole et connaît un fort exode rural. L'agglomération n'a pas été touchée par la récente poussée industrielle et urbaine. Elle comptait près de 10 400 habitants fin 1973 contre 9 200 en 1954, ce qui représente un gain relativement très faible sur près de vingt ans. Pour sa part, la population de la ville de Louhans est restée quasi-stationnaire depuis plus d'un siècle.

A l'heure présente, dans ce contexte de stagnation, l'un des faits les plus marquants est le processus de fusion dans lequel se trouvent engagées les quatre communes de l'agglomération. Cette fusion peut modifier considérablement la dynamique sociale locale dans la mesure notamment où la périphérie de Louhans constitue un petit bassin de production maraîchère relativement actif (360 exploitants maraîchers, soit un nombre supérieur à celui des petites entreprises commerciales ou de services) et où s'y localisent une bonne partie des quelques établissements industriels. Pour l'administration qui a pour ainsi dire imposé cette fusion, l'un des objectifs est de permettre ainsi à Louhans de devenir un pôle de développement plus actif vis-à-vis de son environnement bressan. La question posée est bien celle de l'adaptation du contenu de Louhans comme petite ville pour éviter son déclin. Mais sur ce point, les réponses esquissées demeurent très floues. En ce sens, l'analyse de la situation difficile qui est celle de Louhans semble particulièrement révélatrice d'un ensemble de contraintes auxquelles se trouvent confrontées bon nombre de petites villes.

1. ASPECTS HISTORIQUES

a) Origines de la ville et évolution de ses rôles

— Louhans s'est affirmée comme petite ville dans la période médiévale grâce essentiellement à un *rôle marchand* et à l'exclusion quasiment de tout rôle politico-administratif, militaire, culturel ou religieux notable. La petite région qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la « Bresse louhannaise » se présentait alors comme très fractionnée sur le plan socio-culturel et politique. Le rôle marchand de Louhans lui vient non pas d'une position de domination vis-à-vis d'un territoire, mais davantage de sa place à l'intersection de divers sous-ensembles géo-politiques, situation qui lui a permis de jouer

un rôle de relais secondaire à l'égard de divers courants d'échanges interrégionaux provenant notamment des grandes villes de Lyon, Chalon, Genève...

— L'importance prise progressivement par la ville par rapport aux bourgades voisines lui vaudra cependant d'être choisie comme *sous-préfecture* lors de la Révolution.

— Par la suite, et surtout vers la fin du XIX[e] siècle, Louhans va s'affirmer comme un *marché agricole particulièrement actif* au sein d'une région agricole fortement peuplée et dont la production (polyculture) commence à faire l'objet d'une commercialisation plus systématique (essor, par exemple, de la commercialisation du « poulet de Bresse »...). La ville vit alors au rythme de ses foires et marchés dont tire profit une petite bourgeoisie locale, sans assise foncière et aux possibilités d'accumulation malgré tout limitées, apparemment peu branchée sur des réseaux nationaux (à l'exception de quelques notables, en général membres de professions libérales), mais qui a su établir une sorte de microcosme socio-culturel relativement animé et « bon vivant » (collège municipal, théâtre, sociétés diverses, bal des commerçants...).

— Cependant, engagée dans une voie de développement continuant à privilégier les activités de commerce et de négoce, Louhans ne parviendra pas à élargir son influence ou à se doter d'autres rôles. Sur le *plan administratif,* celui de sous-préfecture sera même supprimé entre les deux guerres. Son rétablissement depuis apparaît plutôt accidentel (1). Sur le *plan industriel,* les quelques activités qui s'étaient développées dans la première phase de la révolution industrielle (tanneries, chapellerie...) vont toutes péricliter sans être remplacées, si ce n'est par le développement de quelques autres entreprises locales liées assez directement au rôle de marché agricole (abattoirs, laiteries, aliments du bétail, caisserie...). L'apport d'entreprises extérieures est resté à ce jour peu important. Dans presque tous les cas, il s'agissait à l'origine d'affaires régionales (confection DIM d'Autun, lunetterie LAMY de Morez et fabrique d'essieux FERRIER de Cousance dans le Jura...). Pour des raisons diverses, la plupart tendent à limiter leur développement sur place. Louhans est ainsi restée à l'écart de la récente poussée industrielle et urbaine. Les échecs répétés de divers projets récents d'implantations conduisent à se demander si l'occasion d'une industrialisation n'a pas été définitivement manquée à Louhans, alors que cette poussée industrielle a fortement marqué les principaux centres périphériques tels Chalon, Lons-le-Saunier, Bourg-en-Bresse, Dijon, Dôle... renforçant leur pouvoir d'attraction sur une Bresse qui se dépeuple rapidement. La maille qu'occupait Louhans dans ce réseau semble se défaire progressivement et de façon irréversible.

Notes complémentaires sur l'évolution historique de Louhans

— Au moment où Louhans émerge comme petite ville, l'ensemble qui deviendra la « Bresse louhannaise » ne forme un tout homogène que du point de vue géographique et géologique qui l'apparente alors aux autres régions bressanes : Bresse chalonnaise et Bresse du Jura au Nord, Bresse de l'Ain au Sud. Entre ces ensembles et à l'intérieur même de la Bresse louhannaise, les clivages ethniques, culturels et politiques sont en fait nombreux. La Bresse louhannaise se trouve alors partagée par une frontière politique Nord-Sud (héritée du partage carolingien) et une frontière socio-culturelle Est-Ouest délimitant le domaine des langues d'oc et d'oïl, frontière recoupant une autre ligne de partage au plan de l'habitat, brique/pisé, tuile plate/tuile romane...). Sur le plan religieux, ce secteur se partage entre les évêchés de Besançon, Lyon et Chalon. A cela s'ajoutent le fractionnement et l'imbrication des fiefs. Le territoire communal de Louhans se trouve lui-même partagé entre deux châtellenies ! La partie de la Bresse où se trouve Louhans sera cédée au XIII[e] siècle par le Comte de Savoie au Duc de Bourgogne et deviendra française dès 1477 avec le rattachement du duché à la France. La « Bresse savoyarde » (Bresse de l'Ain) ne sera rattachée au royaume qu'en 1601 et la Franche-Comté en 1678.

— L'affirmation d'un rôle marchand s'explique vraisemblablement par la position de cette bourgade à l'intersection de ces divers ensembles et sous-ensembles. Le site de Louhans, entouré de rivières, en fait une sorte d'île que la Seille, petite rivière navigable, met en relation vers le Sud avec le grand axe fluvial de la Saône et du Rhône. Louhans devient ainsi une étape privilégiée dans les échanges entre le Revermont du Jura (sel de Lons-le-Saunier, Salins...) et les villes de Genève, Lyon, Chalon... Elle constitue une sorte de marché-relais faisant transiter les marchandises vers la Franche-Comté, la Suisse, l'Allemagne. A son origine, le rôle marchand n'est donc pas lié directement à l'environnement rural, ni à un marché de consommation local (absence de rôles religieux, politique, militaire...). Ce rôle marchand ne favorise pas pour autant une forte accumulation. Celle-ci se réalise ailleurs. La Grande-Rue commerçante constitue l'ossature de la ville. L'église paroissiale demeure quelque peu à l'écart. L'apparition des arcades derrière lesquelles s'alignent les échoppes remonte au XIV[e] siècle. Les arcades seront constamment reconstruites.

— L'hétérogénéité culturelle et politique de l'environnement de Louhans semble, par contre, avoir freiné la constitution d'autres rôles. Les rôles politique et judiciaire, à rayonnement très local, se sont trouvés traditionnellement répartis entre une poussière de bourgades. Louhans

(1) La sous-préfecture a été rétablie lors de la dernière guerre alors que la ligne de démarcation séparait la Bresse de sa préfecture et sous-préfecture : Mâcon, Chalon-sur-Saône.

n'apparaît pas avoir été le lieu de résidence d'une quelconque noblesse terrienne ou de robe. Les congrégations religieuses sont très peu présentes sur place. Le collège local joue un rôle effacé au regard du rayonnement des établissements de Dole (Jésuites), Autun, Tournus... (1). Au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles, les Louhannais tenteront à plusieurs reprises de faire reconnaître leur ville comme siège d'un baillage. C'est en fait la révolution bourgeoise de 1789 qui permettra à Louhans de devenir le chef-lieu d'un arrondissement et siège d'un tribunal et d'obtenir un peu plus tard la création d'un collège secondaire.

— Ces divers rappels historiques visent surtout à faire ressortir la position dominante sur la scène locale d'une petite bourgeoisie composée en majorité de négociants, commerçants et artisans auxquels s'ajoutent quelques membres des professions libérales au sein desquels cette petite bourgeoisie choisira, traditionnellement, ses notables. Au cours du XIX[e] siècle et du XX[e], cette petite bourgeoisie alors progressiste et républicaine, en relative symbiose avec un environnement rural constitué de petits propriétaires-exploitants également de tradition républicaine (2), parviendra à donner à Louhans le ton et l'ambiance d'une petite ville (3).

De l'avis de nombreux Louhannais, la belle époque de Louhans se situe dans l'entre-deux-guerres. L'amélioration des transports routiers permet un plus grand rayonnement de la foire et des marchés. C'est également dans cette période que se constitue la ceinture maraîchère de Louhans. Il y avait en ville une soixantaine de bistrots, cafés, restaurants, profitant chaque lundi de l'animation du marché. Le commerce louhannais était alors, dit-on, en avance même sur celui de Lons-le-Sunier. Ainsi, la petite bourgeoisie louhannaise saura tirer profit, mais jusqu'à un certain point seulement, de la mutation qui va faire passer progressivement la polyculture bressane de son autarcie traditionnelle à une intégration dans les circuits marchands. La commercialisation du poulet de Bresse sera en ce sens une réussite. Mais, on ne peut pas dire pour autant que ce groupe ait joué un rôle d'impulsion réel dans cette mutation de l'agriculture bressane. Sur le plan institutionnel, le rôle agricole de Louhans demeure très limité et ses principaux éléments (coopératives...) se sont développés en marge de ce groupe. Dans la phase actuelle, la mutation de l'agriculture remet en question la nature même des relations entre Louhans et son environnement rural. Les groupes sociaux de Louhans seront-ils capables de promouvoir un nouveau modèle de développement ?

b) Evolution démographique

La stabilité démographique de la ville de Louhans depuis plus d'un siècle est particulièrement frappante. La ville de Louhans comptait 4 200 habitants en 1968, un quart de plus qu'en 1800. Entre-temps, un maximum de 4 500 habitants avait été atteint à la veille de la guerre de 1914.

— Il est vrai que le terrain communal est assez exigu et qu'une partie de la croissance urbaine s'est reportée notamment sur la commune voisine de Châteaurenaud dont l'annexion fut réclamée à plusieurs reprises (dès 1810). Mais dans l'ensemble, l'agglomération ne semble pas avoir connu un accroissement sensible de sa population. La commune de Branges comptait, par exemple, à peu près autant d'habitants en 1968 qu'en 1936. La population de l'agglomération a en tout cas peu progressé depuis la dernière guerre : 9 200 habitants en 1954, 9 700 en 1962, 9 900 en 1968, 10 400 en 1973.

— Il semble plus particulièrement intéressant de comparer cette évolution démographique de Louhans avec celle des autres bourgades bressanes, celles des autres villes de Saône-et-Loire.

Actuellement, Louhans est le seul centre urbain de la Bresse de Saône-et-Loire. Les autres chefs-lieux de canton atteignent au plus 2 000 habitants. Vers la fin du XVI[e] siècle, Louhans comptait cependant moins d'habitants que bien des bourgades bressanes (par exemple, moins que Branges et autant que Sornay, communes intégrées aujourd'hui dans l'agglomération). C'est au cours du XVII[e] et XVIII[e] siècles que Louhans va s'imposer face à un ensemble de bourgades demeurées rurales et qui conservent aujourd'hui le même niveau de peuplement qu'alors.

Par rapport à d'autres villes de Saône-et-Loire, la stagnation démographique de Louhans n'apparaît pas un cas isolé. D'autres petites villes de niveau semblable ont pareillement stagné (Cluny, Chauffailles, Charolles...). Mais, Louhans qui venait en 1846 au

(1) Comme autre équipement, il faut signaler la fondation ancienne (XIVe siècle) d'un hospice qui subsiste et fonctionne encore dans un décor du type de celui des hospices de Beaune. Les bâtiments de la sous-préfecture et de l'ancien collège demeurent encore la propriété de cette fondation.

(2) Ainsi, la Bresse et Louhans manifesteront une très nette réticence face au coup d'Etat de 1852. Lors de la dernière guerre, la participation très active des Bressans à la Résistance exprime encore cette même attitude, mais semble conclure une période plutôt que signifier l'éclosion de nouvelles forces sociales.

(3) Cette dynamique de petite ville associera, pendant un temps, certains représentants des quelques « grandes familles » louhannaises : bourgeoisie foncière, rares industriels locaux... Le cas typique en est la famille Guillemaut dont les membres se sont répartis les charges de maire, député, sénateur, dans la seconde moitié du XIXe siècle et qui a fourni à Louhans son seul historien notable. Ces familles se sont progressivement détachées de Louhans pour se fondre dans la bourgeoisie nationale (souvent par l'accès dans la haute administration).

septième rang des villes de Saône-et-Loire n'était plus qu'au dix-huitième rang en 1968. En 1846, le rapport de population entre Louhans et Chalon-sur-Saône était de 1 à 4. En 1936, il était passé de 1 à 8 et, en 1968 de 1 à 12.

La Bresse louhannaise a connu son maximum démographique sous le second Empire avec plus de 80 000 habitants. Elle doit probablement en compter moins de 50 000 aujourd'hui.

c) Réseaux de communication

La Bresse louhannaise se situe dans une région privilégiée du point de vue des réseaux de communication, mais tous les grands axes passent à sa périphérie sans la traverser. Louhans n'est elle-même desservie que par un réseau secondaire. Le renforcement en cours de ces grands axes de communication risque davantage de consacrer l'éclatement de la Bresse au détriment de Louhans. En termes de communication, dans ce contexte régional particulièrement privilégié, la comparaison des avantages de localisation joue paradoxalement encore plus au désavantage de Louhans. Pourquoi s'installer à Louhans, si à quelques kilomètres, une localisation vers Chalon ou Tournus s'avère beaucoup plus intéressante ?

La desserte fluviale par la Seille a longtemps joué un rôle important dans un pays où de nombreux matériaux primaires (pierre, bois...) devaient être importés. Dès le XVII^{e} siècle, les Louhannais revendiquaient la canalisation de la Seille (à laquelle s'opposèrent les Chalonnais). Les travaux en ce sens n'interviendront qu'à la fin du XVIII^{e} siècle et resteront limités (barges de 150 t). Le trafic fluvial est aujourd'hui abandonné. L'axe Rhin-Rhône qui borde la Bresse à l'Ouest favorise la concentration industrielle autour de Chalon.

La desserte ferroviaire dans le dernier quart du XIX^{e} siècle s'est révélée être un facteur décisif pour la commercialisation de certaines productions bressanes (produits frais, tels la volaille abattue et préparée, les œufs...). La première ligne construite, reliant Chalon et Lons, n'avait qu'un intérêt régional. Elle est aujourd'hui déclassée. En 1880, Louhans s'est trouvée desservie par la ligne de Savoie reliant Dijon et Bourg. Cette ligne perdit progressivement de son importance au profit d'un axe passant plus au Sud. Pour faire face à la saturation de l'axe Dijon-Lyon, elle vient récemment d'être électrifiée (1969). Les trains rapides y passent à nouveau, mais ceux qui s'arrêtent n'offrent guère une grande commodité de desserte (horaires...). La clientèle locale est trop restreinte pour laisser prévoir une amélioration du service voyageurs (20 fois moins important qu'à Chalon). Le service marchandises est plus lent et moins efficace qu'à Chalon ou Mâcon. Ce service est relativement peu utilisé par les entreprises locales. A l'avenir, la construction du TGV Paris-Lyon va accentuer la marginalisation relative de Louhans.

La desserte routière s'effectue uniquement par un réseau de routes d'importance secondaire et dont l'amélioration commence seulement à être réellement envisagée (aménagement en route express de l'axe Chalon-Lons). A plus ou moins long terme, la Bresse louhannaise sera entièrement bouclée par un réseau d'autoroutes (selon un quadrilatère Beaune-Mâcon-Bourg-Dôle). Cette situation favorable n'assure pas pour autant à Louhans une position de carrefour.

En ce qui concerne la *desserte aérienne,* Louhans se trouve trop éloignée de Genève et de Lyon pour bénéficier de leur équipement.

2. LE ROLE DE LOUHANS VIS-A-VIS DE SON ENVIRONNEMENT

L'environnement de Louhans reste voué, essentiellement, à l'activité agricole. Malgré une diminution relativement rapide du nombre des actifs agricoles, ceux-ci représentaient encore en 1968 plus de la moitié des actifs résidant dans l'arrondissement de

Louhans. Les actifs employés dans l'industrie ne constituaient pas le quart du total et encore, bon nombre de ceux-ci étaient des migrants alternants allant travailler dans les centres industriels périphériques. Dans l'agglomération même de Louhans, les actifs agricoles restaient légèrement plus nombreux que les actifs employés dans l'industrie (26 % contre 25 %).

a) Louhans et l'agriculture bressane

En Bresse louhannaise, l'activité agricole correspond en fait à deux types d'exploitation distincts : celui de la petite polyculture traditionnelle en voie de transformation et celui de la ceinture maraîchère de Louhans d'origine relativement récente.

La Bresse louhannaise présente un paysage de type bocager, avec une occupation de l'espace relativement dense et selon un habitat très dispersé.

Cette densité est encore de l'ordre de 40 habitants au km^2 (après avoir atteint 80 habitants au km^2 dans le dernier quart du XIX^e siècle). Les exploitations sont restées de petite taille (1). Dans le passé, la réputation de prospérité de l'agriculture bressane tenait davantage à la généralisation d'un système de polyculture permettant un niveau d'autosubsistance assez élevé et qualitativement satisfaisant. Ce type d'exploitation ne nécessitait pas des immobilisations importantes et la commercialisation de surplus très divers (produits de basse-cour, porcs...) permetttait des rentrées d'argent assez fréquentes.

D'où l'importance ici des marchés hebdomadaires (ventes-achats) mettant en relation une assez grande variété d'agents (producteurs, négociants, commerçants divers...). Ces caractéristiques se sont imprimées dans le rôle agricole traditionnel de Louhans et expliquent pour une large part encore sa configuration actuelle malgré les mutations intervenues depuis. Sur ce genre de marché, le comportement des producteurs est très individuel. Le rôle des organismes financiers n'est pas déterminant. De ce fait, la composante institutionnelle du rôle agricole de Louhans est restée relativement effacée. Par contre, ce genre de marché favorise l'activité de multiples intermédiaires dont certains parviendront à monter des entreprises plus importantes.

La composante institutionnelle du rôle agricole de Louhans

Jusqu'ici Louhans ne semble guère avoir été un support privilégié pour la mise en place d'organisations ou d'institutions agricoles spécifiques, ceci à l'exception près d'une coopérative dont nous parlerons plus loin. Pour expliquer cette situation, il faut tenir compte, d'une part, du comportement individualiste des agriculteurs bressans (situation économique et modèle culturel plus ou moins en rapport) et, d'autre part, du comportement du groupe localement dominant (implication directe assez faible dans le foncier) (2) alors même que l'appareil administratif (sous-préfecture...) jouait un rôle assez effacé.

Il s'agit là d'une lacune d'autant plus dommageable que la Bresse se trouve sur le plan départemental dans une situation très particulière : à Mâcon, les éleveurs du Charollais et les viticulteurs ont traditionnellement plus d'influence que les petits exploitants bressans (3).

---

(1) En 1970, les exploitations de 5 à 20 ha couvraient 52 % de la surface agricole utile en Bresse louhannaise alors que la moyenne nationale était de 24 %. De plus, les exploitations de moins de 5 ha sont relativement nombreuses du fait des activités maraîchères.

(2) La Société d'Agriculture créée en 1828 par les notables dont nous avons évoqué le rôle précédemment ne semble guère avoir été à l'origine d'actions déterminantes. Il faut cependant noter l'action de l'ancien sénateur-maire de Louhans, M. Varlot, président de cette société d'Agriculture, en faveur de la promotion de la volaille de Bresse : protection légale de cette appellation, fondation de la confrérie des Poulardiers... Mais des frictions se manifestent de temps à autre entre milieux louhannais et milieux agricoles. Le problème de la volaille reflète d'ailleurs assez bien la situation décrite ci-dessus. Louhans joue sur cette production pour son image de marque. Ceci fait surtout l'affaire des entreprises locales commercialisant cette production (rôle d'un Comité interprofessionnel de la volaille de Bresse) et accessoirement des représentants de la petite bourgeoisie locale sur le mode d'une identité culturelle qui renforce (un peu) l'attraction de la ville et de ses commerces (gastronomie) et leur permet de se faire valoir à l'intérieur (rôle de la Confrérie des Poulardiers se confrontant aux autres confréries vineuses... et intronisant un éventail de personnalités). Les producteurs demeurent quant à eux assez peu organisés et dépendent du négoce.

(3) Sans compter que, dans son ensemble déjà, l'agriculture pèse moins que l'industrie en Saône-et-Loire.

La seule organisation importante que Louhans ait vu naître est une coopérative d'approvisionnement et de vente, la COPAL, dont le rayonnement est aujourd'hui départemental. Mais si les Bressans n'avaient pas pris l'initiative de cette création correspondant assez directement à leurs besoins (et dénommée à l'origine « la Paysanne »), on voit mal comment l' « aristocratie » des éleveurs ou la corporation du Charollais ou la corporation de viticulteurs de Bourgone ou du Beaujolais auraient pu la prendre. Cette coopérative mène aujourd'hui vis-à-vis des petits producteurs bressans une politique active d'intégration industrielle, valorisant les modèles d'exploitation intensifs (aviculture, porcs, taurillons...). Pour cette coopérative, contrainte d'asseoir son développement sur un terroir relativement restreint, cette politique d'intensification des productions est d'ailleurs l'une des conditions de sa survie dans un contexte de concurrence assez vive (avec les autres fabricants d'aliments de bétail). Son siège et son principal établissement sont encore installés dans l'agglomération de Louhans, sur la zone industrielle de Branges. Fonctionnellement, il pourrait tout aussi bien être ailleurs.

Toujours sur le plan institutionnel, il convient cependant de noter une évolution récente. Celle-ci s'est concrétisée par la constitution d'un Comité pour le développement de la Bresse sur l'initiative de jeunes agriculteurs qui se sont acquis l'aide de la Chambre d'Agriculture (1). A l'origine, l'action de ce comité s'est inscrite en réaction contre la tendance pour la Bresse à se voir de plus en plus marginalisée (notamment de la part de l'administration jugée plus favorable à des actions sur les secteurs à forte potentialité de développement que sur ceux en perte de vitesse). Ce comité essaie d'élargir progressivement sa représentation à tous les secteurs d'activités pour poser dans son ensemble le problème de la revitalisation de la Bresse et de Louhans. Il a désormais pignon sur rue à Louhans, dans un local où la Chambre d'Agriculture a par ailleurs reconcentré son dispositif d'agents de développement pour la Bresse. Pour le moment, l'action de ce Comité a aidé à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement rural (PAR) approuvé en 1974. Dernier signe d'évolution, signalons l'ouverture toute récente, sous l'égide de la Mutualité Sociale Agricole, d'un centre social et d'un centre médico-social regroupant les activités et permanences de diverses organismes sociaux à clientèle agricole ou non.

Au plan de la formation agricole, le niveau d'équipement de Louhans demeure très réduit alors même que la Bresse souffre d'un certain retard.

Le secteur agro-alimentaire

Les industries plus ou moins liées à l'activité agricole représentent une part importante des emplois industriels de l'agglomération. Cette industrie, entièrement d'origine locale, connaît pour l'instant une relative stabilité malgré le phénomène de concentration rapide qui affecte ce secteur d'activité. En sera-t-il longtemps ainsi ? Les activités les mieux représentées localement sont le conditionnement et l'expédition de volailles (trois entreprises), la fabrication d'aliments du bétail (deux entreprises). A cela s'ajoutent deux laiteries (dont une coopérative), une petite conserverie... Il existe, par ailleurs, plusieurs petites entreprises spécialisées dans la fabrication de cageots, caissettes... La ville dispose également d'un abattoir municipal. Un projet récent d'implantation importante d'une firme extérieure (aliments pour enfants) a échoué au profit d'une autre localisation (Brive-la-Gaillarde).

— Les expéditeurs de volailles étaient jadis très nombreux. Avant guerre, on en comptait 80 pour l'ensemble de la Bresse de Saône-et-Loire, dont 23 à Louhans même. Deux entreprises seulement se sont maintenues en conservant une gestion familiale, dix-huit autres ont su se regrouper, en 1962, dans une SARL pour créer un abattoir industriel (COPREDA). En dehors de Louhans, il n'en subsiste qu'un petit, indépendant. Les entreprises s'approvisionnent directement chez les producteurs et non plus sur les marchés. L'imbrication avec les fabricants d'aliments du bétail tend à devenir très étroite, la production se faisant surtout sur contrat. L'intérêt d'une localisation et d'une concentration sur Louhans tient à divers facteurs : épicentre par rapport à l'aire de

(1) Soulignons encore que, comme pour la COPAL, cette initiative a pris corps en dehors du groupe dominant de Louhans. Par ailleurs, l'intérêt manifesté par la Chambre d'Agriculture de Mâcon pour la Bresse cherche probablement à prévenir un très net désintérêt (justifié ?) des Bressans pour cette institution. En 1974, Louhans tenait le record national d'abstentions pour les élections à la chambre d'agriculture !

production (rayon de 35-40 km), système d'expédition assez bien rodé (gare, camionneurs...), services appropriés (vétérinaires, répression des fraudes...), main-d'œuvre disponible et peu chère et image de marque (pour 400 000 « poulets de Bresse », Louhans expédie 5 millions de poulets d'élevage !).

— Les deux fabricants d'aliments du bétail sont d'une part, la coopérative COPAL et une entreprise locale (OFTEL), fondée en 1946, qui connaît un certain essor et travaille sur une quinzaine de départements. Si les investissements de départ peuvent être importants, cette activité emploie une main-d'œuvre peu nombreuse et peu qualifiée (automatisme + manutention et transports). D'autre part, les autres fabriques d'aliments, ayant la plupart succédé à d'anciennes minoteries, tendent à disparaître ou à être intégrées dans des sociétés plus importantes.

La survie du marché de Louhans

Le marché hebdomadaire et les foires de Louhans restent très fréquentés. La municipalité continue à rénover et développer les équipements nécessaires (réaménagement des divers champs de foire, bascule, parkings et surtout construction programmée d'un vaste marché couvert pouvant servir également de hall d'exposition). L'atout du marché de Louhans est de s'être maintenu comme l'un des rares marchés actifs de la région. Sa fonction tend progressivement à se transformer : auparavant, il attirait chaque lundi, indistinctement toutes les catégories d'agriculteurs et son animation débordait largement jusqu'au soir sur l'ensemble des commerces et services de la ville ; aujourd'hui le marché tend d'une part, à prendre un contenu plus strictement économique et fonctionnel pour certaines transactions. Il joue un rôle important pour la commercialisation des productions qui continuent à se faire selon les circuits traditionnels et concerne maintenant davantage les éleveurs de gros bétail venus de Bresse ou d'ailleurs (le marché aux veaux est devenu l'un des plus importants du Sud-Est). Les cours affichés à Louhans servent, par ailleurs, de référence pour la majorité des transactions à la ferme. Ce mécanisme de marché pourrait aussi bien s'exprimer ailleurs qu'à Louhans. Les producteurs concernés y viennent sans forcément fréquenter les commerces de la ville. D'un autre côté, certaines catégories de producteurs ne s'y sentent plus concernées : c'est le cas des maraîchers dont la production s'écoule par d'autres canaux (coopérative, expédition directe sur les marchés de Lyon et Paris, contrat d'approvisionnement avec des chaînes de distribution...). C'est le cas également des agriculteurs se spécialisant dans la production céréalière, des aviculteurs, des petits éleveurs (porcs, taurillons...) sous contrat...

Si les agriculteurs plus âgés, les femmes viennent encore à Louhans retrouver l'ambiance ancienne du marché, les chefs d'exploitations modernisées cherchent, au contraire, à éviter les encombrements de ce jour et étalent dans la semaine leur fréquentation des commerces et services de Louhans. La fonction à la fois pratique, sociale et culturelle du marché tend donc à se réduire. L'apparition en milieu rural de ce nouveau type de comportement — comportement de consommateur — est important à souligner, car il risque de mettre en concurrence plus directe les services offerts à Louhans et dans les autres centres urbains (attraction des supermarchés périphériques...). Le problème de Louhans consiste à transformer son rôle de ville-marché en centre de services.

Le maraîchage

La zone maraîchère de Louhans s'inscrit en grande partie dans le périmètre de l'agglomération et marque fortement sa physionomie. Le maraîchage s'est développé sur des sols qui s'y prêtaient à partir surtout du moment (dans les années 1920) où l'amélioration des transports routiers facilita l'accès aux grands marchés urbains. Ce développement fut relativement spontané, bénéficiant de l'expérience acquise dans le secteur de Saint-Marcel, à la porte de Chalon, sur la rive bressane de la Saône. La zone maraîchère de Louhans compte plus de 300 exploitations (363 en 1971) tenues par de jeunes exploitants agricoles (60 % de moins de 45 ans en 1968). La commercialisation est principalement assurée par l'intermédiaire de groupements locaux de producteurs (dont la coopérative maraîchère de Louhans). Si, sur le plan économique, l'activité maraîchère s'organise selon ses circuits propres, son imbrication dans l'agglomération a cependant des incidences importantes sur le plan social, politique, culturel

et foncier. La présence des actifs agricoles (1) contribue à entretenir dans les communes périphériques de Louhans une « vie de village » très active avec leurs foyers ruraux, leurs associations sportives, harmonies municipales et associations diverses, leurs bistrots où se retrouvent jeunes et vieux (tandis que les bistrots du centre de Louhans sont désertés et ferment leurs portes...). Cette animation sociale contraste avec la relative atonie dont semblent faire preuve aujourd'hui les groupes sociaux plus liés au centre louhannais. Or, avec la fusion, les habitants des communes périphériques sont devenus (malgré eux) louhannais. Ceci pourrait modifier assez sensiblement la dynamique sociale et politique de l'agglomération. Dans le nouveau conseil municipal, issu de la fusion, 8 conseillers sur 27 sont maraîchers et 3 cultivateurs. La période actuelle de transition ne va pas sans friction (problèmes posés par l'élaboration du plan d'occupation des sols (POS), la priorité aux équipements, etc.). Il est difficile de prévoir la portée et les effets possibles de l'intégration, dans une dynamique louhannaise, de ces populations périphériques, dont une couche importante est formée de petits entrepreneurs maraîchers (2).

b) Les activités non agricoles dans l'environnement de Louhans

— En dehors de Louhans, la Bresse louhannaise compte peu d'entreprises industrielles. Les rares entreprises existantes sont des affaires familiales nées d'activités traditionnelles. C'est le cas, d'une part, d'une charcuterie industrielle (établissements Morey) employant aujourd'hui plus de 1 000 salariés dans la petite bourgade de Cuiseaux à la limite du Jura et, d'autre part, de quelques petites entreprises établies dans un secteur d'artisanat traditionnel demeuré relativement actif et spécialisé dans la fabrication de chaises paillées (communes de Rancy et de Bantanges, sur la route de Tournus).

— Par contre, de nombreux Bressans vont travailler chaque jour dans les centres périphériques et en particulier à Chalon (3).

— Quant à la fréquentation touristique, dans cette région marquée par un peuplement autrefois très dense et en habitat dispersé, elle consiste principalement en l'accueil de vacanciers en hébergement familial ou en résidences secondaires (un peu plus de 10 % du parc immobilier). Cette fréquentation est le fait surtout de populations habitant les grandes agglomérations périphériques et souvent elles-mêmes d'origine bressane (4). Les caractéristiques de cette population saisonnière tendent à limiter l'intérêt d'une fréquentation des services et commerces de Louhans. C'est cependant au sein de cette population que se manifeste un intérêt pour la mise en valeur du patrimoine bressan (constitution récente d'une association « Bresse louhannaise » visant la protection de paysages, des fermes bressanes et des sites). Louhans dispose, depuis 1960, d'un syndicat d'initiative transformé depuis en office du tourisme. A l'origine, ce syndicat d'initiative se consacrait principalement à l'animation de la ville en relation plus ou moins directe avec son rôle commerçant (organisation de fêtes...). Aujourd'hui, il se préoccupe davantage d'aménagement et de mise en valeur des ressources touristiques de la région (caractère champêtre, rivières, gastronomie...). Mais, sur ce plan, aucun projet notable ne semble encore donner corps à ces préoccupations nouvelles : dans ses formes potentielles, la promotion touristique de la Bresse semble être un objectif assez peu mobilisateur, recoupant peu d'intérêts locaux évidents (5).

---

(1) Population active résidente de l'agglomération en 1968 : agriculture : 1 216, soit 26 % ; industrie : 1 168, soit 25 % ; services : 2 152, soit 49 %.

(2) Parmi les premiers signes d'intégration de ce groupe, on peut noter la présence de maraîchers dans des associations de type nouveau (parents d'élèves...) voire dans des associations louhannaises plus traditionnelles (société d'Agriculture, société d'Histoire et d'Archéologie...).

(3) En 1973, Chalon offrait 16 000 emplois industriels et connaît une expansion soutenue, notamment avec l'aménagement d'une nouvelle zone industrialo-portuaire sur la rive gauche. L'agglomération de Tournus offrait 3 000 emplois industriels pour une population de 6 700 habitants. Par ailleurs, l'usine Berliet de Bourg organise un ramassage quotidien jusqu'à Louhans.

(4) D'après une enquête, les attaches familiales en Bresse motivent la venue de plus de la moitié des vacanciers. Plus de la moitié des propriétaires de résidence secondaire ont leur résidence principale dans les départements limitrophes et le quart dans la région lyonnaise. Moins de 15 % viennent de la Région Parisienne.

(5) Peu de groupes semblent envisager avec beaucoup de faveur l'accueil d'un surcroît de vacanciers, soit pour préserver le modus vivendi actuel, soit parce que le développement des résidences secondaires accroît plutôt les charges des communes... Le secteur hôtelier est, par ailleurs, très déficient. Quant aux gîtes ruraux, il n'en existe guère qu'un proche de Louhans.

LA MACHINE

1. ASPECTS HISTORIQUES

a) Origine de la ville

La Machine est une petite ville de 6 000 habitants située dans le Sud du Nivernais à une trentaine de km de Nevers et à 7 km de Decize, ville de la vallée de la Loire. Construite sur un site de plateau, au sein d'une forêt domaniale, La Machine est à l'écart des axes de circulation. Elle doit son existence à la découverte d'un gisement minier.

Connu dès le XVI^{e} siècle, ce gisement fut intensivement exploité dès le XVII^{e} siècle sur ordre de Colbert. Le duc de Montausier, seigneur du pays, fit venir de Liège une équipe de mineurs belges dirigée par l'ingénieur Daniel Michel qui installa sur un puits une machine à remonter le charbon, animée par un manège à chevaux. D'où le nom de la ville qui fut érigée en commune en 1793. Elle est un des maillons de la chaîne de villes minières qui bordent le Massif central et doivent leur existence à l'exploitation industrielle du XIX^{e} siècle. Son développement urbanistique est typique des villes minières, successions de maisons basses identiques, groupées en cités construites au fur et à mesure des besoins en main-d'œuvre. Une longue rue bordée de commerçants en constitue l'axe principal.

L'histoire de La Machine se confond avec l'histoire de son bassin houiller. Nous en retracerons rapidement les étapes car elles sont nécessaires à la compréhension de la situation actuelle et des problèmes qui se posent à la ville.

b) L'exploitation du bassin houiller

Nous l'avons déjà dit, l'exploitation date réellement de Colbert. A l'époque, le charbon nivernais est très prisé ; il est destiné à Nantes où on l'expédie par voie fluviale. Ainsi l'activité de La Machine consiste essentiellement, dès l'origine, à approvisionner des industries situées hors de la région. L'extraction du charbon ne donnera pas naissance à une industrialisation locale. La ville demeurera, au cours des temps, pourvoyeuse de matière première, présentant ainsi des aspects économiques d'une situation coloniale. Acquise en 1865 après bien des vicissitudes par la compagnie Schneider, la mine de La Machine sera jusqu'à la deuxième guerre mondiale un des lieux d'approvisionnement des forges et aciéries du Creusot. L'acquisition des mines de Decize/La Machine par la compagnie Schneider va permettre une rationalisation et une amélioration de la production. La ville, quant à elle, va dès lors porter la marque des conceptions sociales et urbaines des maîtres de Forges.

Quant à sa composition sociale, elle va refléter les besoins en main-d'œuvre successifs du bassin minier. En effet, si le recrutement de la main-d'œuvre est local au début du XIX^{e} siècle, il s'élargira au monde entier, dès la guerre de 1914-1918 par une embauche massive de Chinois, d'Indochinois, et de Nord-Africains. Les deux cents Chinois arrivés en premier de Nankin-Changaï portaient sur leur tunique une pancarte avec ces mots PV (petite vitesse) Gare de Decize. C'est pour eux que fût construit le camp des Glénons, baraquements de bois qui, par la suite, serviront de cité d'accueil aux minorités étrangères qui se succèderont : Polonais, Yougoslaves, Tchèques, succession qui toutefois rendra nécessaire la construction d'une nouvelle cité, celle des Minimes.

La deuxième caractéristique historique de La Machine, c'est donc la variété de la composition sociologique de sa population. Cette variété explique l'importation de traditions, de fêtes, parfaitement étrangères au Nivernais. Elle est aussi explicative du comportement — docile pour les uns, apathique pour les autres — des mineurs face à leurs conditions de travail comme au problème de leur reconversion dont nous parlerons plus loin.

c) La fin du bassin houiller

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le 16 mai 1946, les mines de La Machine et de Decize furent nationalisées. Elles devinrent alors la propriété des Houillères du Bassin de Blanzy et ultérieurement furent intégrées dans les Houillères du Centre-Midi. Dès lors, le destin du Bassin houiller de Blanzy comme celui de la ville de La Machine s'inscrit dans la politique énergétique de l'Etat. Dès que celle-ci fut orientée vers le pétrole, le gaz et l'atome, l'exploitation du bassin fut estimée en fonction d'objectifs nationaux plus qu'en terme d'impératifs régionaux et locaux. Dans ce contexte, l'exploitation fut jugée trop coûteuse. De surcroît, l'épuisement des réserves se profilait à l'horizon. La fermeture de la mine fut donc envisagée bien que l'effort de mécanisation et de productivité se poursuivit jusqu'en 1973 avec des résultats encourageants.

2. DEMOGRAPHIE ET STRUCTURES SOCIALES

En 1968, La Machine compte 5 749 habitants et accuse une perte de 7 % de sa population par rapport au recensement de 1962. La ville est affectée d'une diminution du taux de la natalité qui s'explique avant tout par le départ des jeunes en quête d'emploi.

En 1946, on dénombrait 23 % d'étrangers ; depuis lors, cette proportion a diminué soit par la naturalisation soit par le départ plus ou moins obligé. Aujourd'hui, la distinction des groupes ethniques est difficile. Seules quelques personnes âgées sont fidèles à leurs traditions nationales et continuent de parler leur langue maternelle. Il reste que La Machine a conservé de ce passé un caractère cosmopolite. Diverses manifestations culturelles ou religieuses sont devenues des traditions locales conférant à la ville une certaine originalité.

En 1954, 68 % de la population active travaille dans l'extraction minière. Ce chiffre tombe à 39 % en 1968. Entre-temps, nombre d'actifs sont passés dans l'industrie de transformation, dont le développement marque les villes voisines : Decize, Cercy-la-Tour... Parallèlement on note un accroissement des activités tertiaires qui, en 1968, emploient 12,5 % des actifs.

La main-d'œuvre féminine, quant à elle, représente 24 % des actifs en 1968. Elle avait presque doublé en vingt ans.

En résumé, la population de La Machine est essentiellement employée dans le secteur secondaire. Si la ville n'est plus aujourd'hui une ville minière, elle est avant tout une ville ouvrière où le pourcentage de cadres moyens et supérieurs reste très bas.

Cette main-d'œuvre ouvrière présente certaines caractéristiques spécifiques. Elle a été dans le passé façonnée par le système de formation professionnelle Schneider, spécialement adapté aux besoins du Groupe. De ce fait, l'équipement scolaire n'a connu qu'un développement récent postérieur aux nationalisations.

Aussi la ville n'a-t-elle pu exercer un rôle attractif sur son environnement. Il en est de même dans le domaine culturel bien que les sociétés sportives héritées des Houillères connaissent encore une activité certaine. Nous ne nous étendrons pas

sur ces points. Ils sont communs aux villes minières sous-équipées en services (autres que ceux fournis par la Compagnie ou les Houillères) au point que l'on peut se demander si le terme de ville est approprié pour parler de ces ensembles urbains réduits aux relations travail/habitat, longtemps gérés comme des entreprises où prédomine la fonction de production et de gestion de la main-d'œuvre.

Exemplaire est dans ce contexte l'état des équipements sanitaires hérités de l'activité minière. Outre que près de 80 % de la population bénéficiait (et bénéficie encore) directement ou indirectement du régime minier (gratuité des soins sans avance d'argent), toute intervention médicale un peu importante nécessite un déplacement vers Decize, Nevers ou Moulins. Le monde des mineurs constituait un système clos tant du point de vue des équipements que de l'habitat, décourageant l'implantation des professions libérales, des artisans du bâtiment, etc.

Le rôle de pôle d'attraction de La Machine est donc réduit d'autant plus que, dans le domaine commercial, les marchés bi-mensuels qui se tenaient le jour de la paye des mineurs, comme les marchés hebdomadaires, lieux d'échanges et de rencontres, ont quasiment disparu. L'essentiel des commerces est voué à l'alimentation ; les magasins de vêtements, d'équipements électro-ménagers sont peu nombreux. Il n'existe ni poissonnier, ni tailleur et on prévoit la fermeture du seul fleuriste existant. « L'activité commerciale a vécu en symbiose avec l'activité minière. Elle en a adopté le rythme de développement, elle subit sa récession ».

3. LA RECONVERSION INDUSTRIELLE DE LA MACHINE

a) Fermeture de la mine

La fermeture de la mine est intervenue le 1er août 1974. Dans la dernière phase, les Houillères employaient encore près de 400 personnes. Depuis une dizaine d'années, cette fermeture était prévue et un certain nombre de projets avaient vu le jour pour faciliter la reconversion des mineurs, mais aussi pour fixer la population jeune qui, en quête d'un emploi stable, désertait la ville. Le tableau ci-après montre qu'entre 1954 et 1968, la ville de La Machine est la seule ville de la Nièvre entre 4 000 et 5 000 habitants à avoir vu sa population diminuer.

Communes	Pourcentage d'accroissement annuel	
	1954-1962	1962-1968
La Machine	— 0,5 %	— 1,1 %
Imphy	2,3 %	0,3 %
Fourchambault	2,1 %	0,1 %
Decize	3,8 %	1,1 %
Varennes-les-Nevers	2 %	3,3 %
La Charité	0,3 %	1,1 %
Clamecy	— 0,1 %	0,8 %

Devant cette situation, dès 1968, treize communes se sont réunies en Syndicat intercommunal pour créer la zone industrielle de Sougy en bordure de Loire à égale

distance de Decize et de La Machine. Cette zone industrielle viabilisée, au départ de 15 hectares, pouvait être portée en cas de besoin à 120 hectares.

Outre cette zone industrielle, les Houillères de leur côté mettaient à la disposition des entreprises désireuses de s'installer à La Machine des terrains équipés à très bon marché, voire des bâtiments. Dès 1966, quelques petites entreprises commencèrent leur installation, encouragées par le classement en zone maximum d'aide de l'Aménagement du Territoire et les facilités fournies par les Houillères. Toutefois, c'est vers le début de 1970 que se présenta un projet de reconversion globale des mineurs sous la forme de la création d'une usine de pâte à papier sur la zone industrielle de Sougy qui devait offrir un peu plus de quatre cents emplois (1).

En réalité, trop d'obstacles étaient dressés sur la voie de la réalisation de cette opération. Pourtant, a priori, les chances de réussite vues du côté local n'étaient pas négligeables. La zone industrielle de Sougy présentait un site favorable puisque la Loire offre un débit suffisant à ce type d'entreprise grosse consommatrice d'eau et que l'environnement rural est particulièrement riche en bois feuillus. Comprendre ce qui s'est réellement passé entre la naissance du projet et son échec déborderait largement le cadre de cette étude (2).

b) Situation industrielle actuelle

Les nouvelles entreprises localisées à La Machine n'ont aucun rapport avec l'activité minière.

Il s'agit d'une fabrique de meubles (Zagot), d'une usine de pièces pour automobile (SIMCA), d'une chaudronnerie (SAMSOUD), d'une entreprise de fourches métalliques pour chariots élévateurs (MECALEV), de mécanique générale (MECA MACHINE), de fabrication de lampes à incandescence (ERSA), d'électrolyse (HUART) et enfin l'usine des panneaux de particules du Morvan.

La plupart de ces entreprises ont une activité de sous-traitance, leur développement et même leur maintien sont problématiques compte tenu de leur sensibilité aux à-coups économiques. Elles n'ont pas suffi au reclassement de la main-d'œuvre minière qui s'est embauchée à Cercy-la-Tour, à Imphy et à Decize. Un certain nombre des mineurs de fond ont été réaffectés à l'exploitation du Bassin de Blanzy abandonnant La Machine pour Montceau-les-Mines.

Les chiffres ci-dessous résument la situation actuelle :

Sur 647 mineurs en activité au 1er janvier 1969,

— 298 sont partis en conversion,

— 49 à l'exploitation de Blanzy,

— 201 en retraite anticipée,

— 90 en retraite normale et départs divers.

Les 298 mineurs convertis se répartissent ainsi :

SOMENI (Cercy-la-Tour)	60
Kléber-Colombes (Decize)	35
VCD (Decize	8

(1) Cette usine de pâte à papier était patronnée par le Groupe européen de la cellulose (GEC) qui se trouvait, pour des raisons trop longues à expliquer, non compétitif sur le marché international. Ce projet fit à l'époque grand bruit dans la région d'autant qu'il fut présenté par la presse comme « une opération pilote au regard de celles qui dans toute la France vont se succéder au cours des prochaines années » (Journal du Centre, septembre 1971).

(2) Pendant deux ans, des opérations de cession de parts (au départ, les participations américaines étaient largement majoritaires dans le groupement européen de la cellulose), des soutiens financiers, des interventions de l'IDI, de la CECA, des retraits bancaires se sont entremêlés, succédés. Si le projet d'une usine à La Machine ne s'est pas réalisé, il semble qu'au moins il ait servi de support à une restructuration du groupement européen de la cellulose en vue d'améliorer sa compétitivité et sa rentabilité. C'est « en catastrophe » que l'intervention directe des pouvoirs publics suscita la création de la Société des Panneaux de particules du Morvan dépendant du groupe Saint-Gobain/Pont-à-Mousson et de la scierie SOBIC créant respectivement une centaine et une trentaine d'emplois. Il y avait eu trop d'espoir. La municipalité, les syndicats de mineurs, la population virent dans cette faible création d'emplois la condamnation de la ville, d'autant que l'approvisionnement en bois de l'usine de panneaux de particules exclut définitivement l'implantation d'une usine de pâte à papier.

Commune de La Machine	4
SPPM (La Machine)	85
ERSA (La Machine)	9
MECALEV (La Machine)	23
SOBIC (La Machine)	18
SAMSOUD (La Machine)	7
Divers (Decize)	1
Nevers et autres villes de la Nièvre	34
Autres villes ou régions	14

Ce qui donne pour la commune de La Machine 146 emplois pour 297 mineurs à convertir. A partir de tels chiffres, on comprend l'inquiétude tant des élus que de la population. Ajoutons, pour en terminer avec ce sujet, que les directeurs des entreprises installées à La Machine ne sont pas tous pour autant des habitants de la ville où ils ne séjournent que quelques jours par mois.

4. LA SITUATION URBAINE

Du temps de l'activité des Houillères, celles-ci possédaient près de la moitié du patrimoine immobilier, mais aussi quelques 140 hectares de forêts et 30 hectares de jardins sans compter les emprises au sol des bâtiments et des puits.

Les logements créés par la compagnie Schneider au cours du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} sont d'une part groupés en cités, d'autre part disséminés dans le tissu urbain.

Les logements des cités sont des logements ouvriers, soit en maison individuelle, soit en collectif. Leur superficie comme leur équipement sanitaire laissent singulièrement à désirer malgré les efforts de modernisation qui ont été tentés. La cité des Glenons comporte un habitat à peine décent. Ces logements sont pourvus d'un jardin qui rappelle l'origine paysanne des mineurs et qui jouait le rôle de complément économique aux salaires versés. Ces cités constituent des entités séparées, closes sur elles-mêmes mais en osmose avec le cadre naturel.

Les logements disséminés dans le tissu urbain portent la marque originelle des logements de mineurs. C'est dire qu'ils se signalent à l'observateur et que la ville en dehors même des cités reste marquée par son origine.

Le système des cités a participé de la ségrégation sociale. Bien que dans l'ensemble l'habitat des mineurs apparaisse comme pauvre et insalubre, il traduit cependant des statuts sociaux différents. Au bas de l'échelle on trouve des cités comme celle des Glénons où les étrangers et les jeunes ménages étaient logés, la cité Saint-Eudoxie où étaient rassemblés les mineurs syndiqués ou membres d'une organisation de gauche et que l'on considérait comme irréductibles.

Des logements des ingénieurs à l'imposante villa du directeur de la mine, toute la hiérarchie sociale, et les rapports sociaux sont inscrits dans l'espace urbain sans équivoque possible.

Pour la municipalité, il s'agit d'un lourd héritage. En effet, du temps des Houillères, les infrastructures, les écoles, les terrains de sports, les écoles de musiques, etc... bénéficiaient de subventions qui ont aujourd'hui disparu. De surcroît, la ville tente de racheter des terrains des Houillères pour réaliser avec l'aide de la DATAR et de la Société HLM de la Nièvre des ensembles d'habitation conformes à l'évolution de l'emploi. L'exonération de la patente pendant cinq ans pour les entreprises nouvelles a placé la municipalité dans une situation difficile quant à l'amélioration nécessaire de l'hygiène urbaine.

5. L'ENVIRONNEMENT DE LA MACHINE

Il est essentiellement rural, les petites propriétés y prédominent. Autrefois La Machine offrait à quelques paysans des environs, des emplois dans les mines. L'aire de recrutement était cependant très faible.

Par contre, les marchés bi-mensuels attiraient les habitants des alentours. Aujourd'hui le rayonnement de la ville est très faible. Nous l'avons déjà dit, les commerces sont en difficulté. La ville la plus attirante est désormais Decize. Située à 7 km, cette petite ville des bords de Loire est profondément différente tant dans les formes urbaines que dans le contenu social de sa population. A La Machine, on dit de Decize qu'elle est une ville bourgeoise. Il est vrai que le corps social y est plus complexe. En tous cas elle offre une palette de services, médicaux, bancaires, commerciaux, artisanaux, etc... de bonne qualité et d'une grande diversité. De plus, Decize n'est pas excentrée par rapport aux voies de communication. En bordure de Loire, elle possède une gare ferroviaire sur la ligne Vierzon-Dijon, un service de cars les jours de marché et de foire. Cependant Decize n'est pas le seul lieu attractif pour les habitants de La Machine, il faut y ajouter la proximité de Nevers et la présence aux portes de la ville de grandes surfaces. Il apparaît donc que La Machine ne peut que pâtir et de son retard dans le secteur tertiaire et de la proximité de Decize et de Nevers. Si on ajoute à celà que La Machine, en l'état actuel, ne saurait constituer un pôle touristique, on souscrira facilement au diagnostic d'une petite ville en voie de dévitalisation à laquelle la fuite des jeunes peut porter un coup fatal. L'environnement rural immédiat ne permet pas d'espérer de surcroît un redémarrage de la ville qui ne voit son salut que dans la création de nouvelles entreprises de petite taille permettant une diversification des emplois et l'utilisation de la main-d'œuvre féminine.

6. CONCLUSION

L'étude même sommaire d'une petite ville comme La Machine appelle quelques conclusions.

— La mono-activité industrielle constitue un handicap réel à la stabilité comme au développement des petites villes. Qu'une crise ou une reconversion s'impose et le destin de la petite ville est celui d'assistée.

— L'assistance publique sous forme de classement dans les zones d'aides privilégiées constitue une sérieuse incitation pour les industriels. Cependant si la création d'emplois est nécessaire, elle n'est pas suffisante. L'aide aux industriels doit s'accompagner d'une « aide urbaine » pour permettre à la municipalité de rénover, transformer vitaliser le tissu urbain. On pourrait envisager pour les petites villes une classification en zones d'aides urbaines qui permettraient d'attendre les rentrées des patentes.

Dans le cas concret de La Machine, l'aide aurait pu être utilisée :

— à l'ouverture d'un ciné-club municipal (tous les cinémas ont fermé),

— à l'amélioration des installations sportives (aménagement des étangs et de leur accès),

— à l'établissement d'artisans,

— à l'achat de réserves foncières dont les Houillères sont propriétaires.
etc...

JOIGNY

1. ASPECTS HISTORIQUES

« Clef de Bourgogne », située dans la vallée de l'Yonne, Joigny fait pourtant partie de la Champagne du point de vue géologique. Ses origines remontent à la fondation d'un château fort au XII[e] siècle. Nous ne connaissons pas sa population d'alors, mais elle a du s'accroître au point qu'il fallut procéder à la construction d'une nouvelle enceinte en raison des extensions au Nord et à l'Ouest.

La ville ne cessa de s'accroître jusqu'en 1530, année de sa destruction presque totale par un incendie. Reste pourtant encore de son passé historique l'Eglise de Saint-Jean du XIII[e] siècle et de Saint-André du XVI[e] siècle (1).

Très tôt Joigny se caractérisa par son rôle viticole (dont aujourd'hui il ne reste qu'un vignoble de 12 ha). Jusqu'aux années 1920, les vignerons furent le groupe social le plus puissant de la ville. Un autre rôle que Joigny a su garder, est lié à la présence d'hôpitaux dès le XIV[e] siècle. Plus récemment, il faut souligner l'acquisition d'un rôle militaire et policier (siège de compagnie, de brigade mixte, de CRS) et d'un rôle administratif (tribunal d'instance et tribunal de commerce). La ville a perdu son statut de sous-préfecture qui lui avait été accordé au XIX[e] siècle.

L'évolution démographique de Joigny, lente au XIX[e] siècle, s'est fortement améliorée à partir de 1954 (2) reflétant par là les changements qui ont eu lieu depuis du point de vue économique (industrialisation) et urbain (construction du quartier de la Madeleine). De 1806 (5 176 habitants) à 1968 (9 680 habitants) la population a presque doublé. Mais entre 1954 et 1968, la ville a enregistré une croissance démographique (+ 2 390 hab.) équivalente à celle qui eût lieu en 148 ans (1806-1954).

Au XIX[e] siècle, Joigny n'était qu'une petite ville de sous-préfecture certes, mais essentiellement agricole et viticole. Avec les chemins de fer, elle aurait pu avoir sa chance. Les propriétaires fonciers principaux (Perrier, Hôpital, Commanderie...) refusèrent la construction d'une gare. C'est ainsi que Migennes, alors petit bourg agricole voisin, devint en 1862 le grand centre ferroviaire de l'Yonne (ligne Paris-Marseille en bifurcation sur le Morvan). Dès lors, le développement de Migennes sera dépendant du dépôt des machines à vapeur. A tel point que tout sera remis en cause avec l'électrification du chemin de fer (3).

Migennes était passée de 1 603 habitants en 1886 à 5 516 en 1946 (4). Dès l'après-guerre, les groupes détenant le pouvoir à Joigny eurent la crainte que leur ville ne fusse à long terme absorbée par la commune voisine et concurrente de Migennes. D'autant plus que celle-ci se lança dans une politique décidée d'industrialisation dès 1953 par la création de trois zones industrielles afin de compenser la perte d'emplois ferroviaires résultant de l'électrification.

---

(1) Il existe encore aujourd'hui le quartier de Saint-André, quartier de vignerons et commune libre.

(2) 1806 : 5 176 habitants,
1861 : 5 971 habitants,
1911 : 6 172 habitants,
1936 : 7 143 habitants,
1954 : 7 289 habitants,
1962 : 7 970 habitants,
1968 : 10 628 habitants.

(3) En 1841, à 10 km, Migennes qui rivalise aujourd'hui avec Joigny en population et emplois industriels, n'était qu'un bourg agricole de 434 habitants. Mais en 1881, après la création de la Gare Laroche, on y comptait 1 299 habitants. En 1973, la SNCF comptait encore un effectif de 720 personnes.

(4) 7 694 habitants en 1968 ; 8 500 habitants en février 1975.

2. L'ENVIRONNEMENT

La concurrence entre les deux villes a donc été un facteur déterminant non négligeable des changements qui ont eu lieu à Joigny dès 1960, année où débutent les grandes opérations de créations de zones industrielles et de constructions de logements. Cette dynamique s'est poursuivie par la suite dans la mesure où Migennes, ayant réussi à devenir un canton séparé de Joigny, a constitué un district avec Cheny, Laroche, Epineau et Charmoy totalisant 10 000 habitants. Devant cette offensive, Joigny continue de jouer isolément son jeu sans coopérer avec les autres communes de son canton sinon de façon ponctuelle.

Les conséquences de la dynamique de son environnement sur Joigny lui ont été défavorables en ce qui concerne le rôle agricole.

Vers les années 1920, le vignoble local fut détruit par le phylloxera. A l'opposé de ce que firent par exemple les bourgs et petites villes de la moyenne Alsace, Joigny, faute de capitaux et vu la qualité médiocre de ses vins, n'essaya point de reconstituer les bases de son traditionnel rôle viticole. Ainsi ne restent aujourd'hui que 12 ha de vignoble dans les mains d'un vigneron dont les enfants désirent relancer la production de vin avec appui des pouvoirs locaux. Les grandes foires ont disparu et ne reste que le marché hebdomadaire où les agriculteurs de la région vendent leurs produits. Reste aussi du passé viticole, chez beaucoup de Joviniens, le caractère indépendant, frondeur, quelque peu clérical, et politiquement un certain radicalisme-socialiste des vignerons d'antan et, malgré leur orientation actuelle, une tendance vers le centre.

Entre-temps, Migennes est devenu un centre agricole actif : présence d'une industrie laitière puissante et à rayonnement régional (1) résultant de la fusion de plusieurs entreprises de la région, de quatre coopératives importantes d'élevage de bovins et de naisseurs-engraisseurs, d'un abattoir le plus important du département (2). D'autres sociétés existent chargées de la commercialisation des fruits, légumes, céréales et engrais.

De ce point de vue, Migennes l'emporte sur Joigny qui, en raison du petit nombre d'agriculteurs et du manque d'intérêt pour l'agriculture des propriétaires fonciers, surtout ceux du centre, ne peut conserver son rôle agricole.

Par ailleurs, Auxerre fournit depuis longtemps à la région les équipements nécessaires à l'agriculture.

3. L'INDUSTRIALISATION : ses retombées d'ordre démographique

Dans la période d'après-guerre jusqu'en 1960, Joigny avait subi peu de changements économiques par rapport aux décennies précédentes. Joigny continuait à être une ville à rôle militaire disposant d'un ensemble de petits commerces stagnants (mais plus attractifs que ceux de Migennes). Son industrie restait essentiellement artisanale et à capitaux locaux : fonderies, scieries, négoce du bois, tanneries dont quelques-unes disparurent par manque des capitaux nécessaires pour s'adapter aux conditions du marché.

Les années 1955 et plus précisément de 1960 furent un tournant dans le développement de la ville grâce à une politique active d'industrialisation accompagnée de nombreuses

(1) Union des coopérateurs agricoles laitiers de l'Yonne et de la Nièvre.
(2) Joigny possédait un abattoir de bovins qui a disparu (au profit de Migennes) par l'incapacité des bouchers locaux à s'organiser en coopérative.

constructions de logements collectifs et individuels. Nous y reviendrons. Ce nouveau type de développement est à l'origine de sa croissance urbaine et explique la structure actuelle de sa population. Apparemment, les changements qui ont pu avoir lieu dans l'environnement agricole n'y sont pour rien.

En 1968, le département était encore fortement rural (60 % de population rurale) et se caractérisait par une faible croissance démographique (+ 5 % entre 1962 et 1968) inférieure par exemple, à celle de la Côte-d'Or (+ 8,6 %).

Par contre, le canton de Joigny enregistrait une forte croissance (+ 23,64 %) (1). Le mouvement naturel (+ 328 habitants) et le mouvement migratoire (+ 2 162) ont été positifs : + 415 personnes par an. C'est Joigny qui a bénéficié de l'essentiel de cette croissance (+ 2 560 habitants).

Malgré la prégnance du milieu rural, le taux d'urbanisation du canton de Joigny est de 69 % (contre 40 % dans l'Yonne). Les agglomérations les plus importantes du département sont de petite taille : 38 000 habitants à Auxerre, 28 000 à Sens (2).

La croissance de la ville de Joigny dans les dernières décennies a entraîné (comme à Migennes) un rajeunissement de sa population (3) : 35,6 % de la population avait moins de 20 ans en 1968, ce qui se traduisait en 1971 par un effectif de 5 491 élèves et étudiants (premier, second degré et enseignement technique) dont une partie provient de l'ensemble du canton et d'au delà.

La structure socio-professionnelle de la ville de Joigny et son évolution de 1962 à 1968 traduit clairement les changements économiques de cette période.

Pour une population de 4 806 personnes, le canton de Joigny ne compte que 288 agriculteurs exploitants et 54 salariés agricoles, les chiffres correspondants pour la ville de Joigny n'étant que respectivement 77 et 35 personnes en 1962.

Catégories socio-professionnelles	1962	1968	1962	1968
Agriculteurs exploitants et salariés agricoles	112	78	4,2	2,1
Patrons d'industrie et du commerce	459	452	17,3	12,2
Professions libérales, cadres supérieurs	159	218 *	6,0	5,9
Cadres moyens	231	422	8,7	11,4
Employés	346	552	13,0	14,9
Ouvriers	801	1 389	30,2	37,5
Personnels de service	261	298	9,8	8,1
Autres	286	293	10,8	7,9
Ensemble	2 655	3 702	100,0	100,0

* Dont environ 180 cadres de l'armée. En 1948, la ville de Joigny a accueilli une compagnie de CRS (220 personnes environ).

(1) + 17,67 dans le canton de Migennes.

(2) Pour le reste : 3 communes entre 2 300 et 4 500 habitants ; 3 communes entre 5 400 et 6 800 habitants ; 2 communes entre 7 700 et 11 000 habitants.

(3)

Groupe d'âge	Population (%)	
	1962	1968
Moins de 19 ans	32	36
De 20 à 34 ans	18	20
De 35 à 44 ans	12	12
De 45 à 64 ans	22	18
De 65 ans et plus	16	14

Le fait le plus marquant pour la commune de Joigny pendant la période de 1962-68, a été la croissance absolue et relative du nombre des ouvriers, un accroissement en nombre absolu des cadres supérieurs et professions libérales, des employés et des cadres moyens, une stabilisation du nombre des patrons de l'industrie et du commerce. Ces données montrent suffisamment le fait qu'à l'échelle d'une petite ville, dans cette période, des changements économiques et sociaux importants se sont reflétés dans l'urbanisation.

Notons que la petite ville voisine de Migennes a vu passer dans la même période, la part des ouvriers de 50 % (1 073 ouvriers) à 53,65 % (1 541 ouvriers). Par contre, en nombre absolu et relatif, la part des professions libérales et cadres supérieurs est insignifiantes (55 personnes en 1968, soit 2 % des CSP).

Que ce soit à Joigny ou à Migennes, la croissance industrielle s'est faite avec un faible apport d'immigrés étrangers : en 1968, 487 (1) et 223 étrangers respectivement. Cependant ceux-ci sont fortement perçus par la population de ces petites villes, peut-être parce que leur nombre a quintuplé.

Le secteur tertiaire de Joigny employait 67 % de la population active en 1962. Les services privés et publics constituaient la part prédominante dans ce secteur :

Services privés et publics .... 61,9 % (2)

Commerces, banques ..... 32,8 %

Transports ..... 5,3 % (3)

Vu la croissance de la population ouvrière, il est vraisemblable que la part relative du tertiaire a dû quelque peu diminuer. Seul s'est accru le commerce, en conséquence de l'installation de quelques succursales auprès des nouveaux ensembles (« ville nouvelle ») construits ces dernières années. Il en est de même pour l'ouverture de guichets de banques. Le commerce traditionnel, qui a réalisé un effort de rénovation, est resté pourtant apparemment stable.

En résumé, Joigny tout en restant une ville nettement plus « bourgeoise » que Migennes, est devenue plus ouvrière et a reçu un apport important de population (pas nécessairement rurale) venue du reste de la région et de l'étranger. Ces deux types de population vivent séparés dans l'espace : la vieille ville d'un côté et de l'autre de l'Yonne abrite la bourgeoisie locale tandis que le reste de la population habite dans les quartiers nouveaux ou dans des pavillons neufs construits sur les coteaux. Encore ne faut-il pas oublier l'apport d'une population de retraités venus de l'extérieur et, en week-ends ou en vacances, de Parisiens qui y ont construit une résidence secondaire.

En effet, l'ensemble du département de l'Yonne, par la beauté de ses sites et la douceur de son climat, bénéficie d'un accroissement sensible de résidences secondaires : 22 556 en 1968 (+ 22,55 % par rapport à 1962). Le seul canton de Joigny en possédait alors 1 326 (+ 402 par rapport à 1962, ce qui représentait un accroissement de 43 %), soit 16,6 résidences secondaires pour 100 résidences principales (20,8 dans l'arrondissement d'Auxerre).

4. LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DE JOIGNY

Les élections municipales de 1959 ont conduit à la mairie des hommes nouveaux venant pour une grande partie de l'extérieur. Cette équipe, sous l'impulsion d'un maire à forte personnalité et versé dans les affaires industrielles, représentait une bourgeoisie à

(1) En 1975, le nombre avancé est 1 600.
(2) 28,9 % à Migennes.
(3) 47,9 % à Migennes (en raison de la présence des emplois de la SNCF).

intérêts et idéologie entièrement étrangers à ceux de la bourgeoisie foncière, militaire, commerçante ou de professions libérales, qui avait jusqu'alors dominé la ville (1). La municipalité s'engagea alors résolument dans une politique active d'industrialisation et de construction immobilière. Le mouvement d'industrialisation avait, cependant, été amorcé déjà depuis 1955.

Le double processus a entraîné une extension importante de la ville qui s'est faite au détriment des terres agricoles de la commune par achat au coup par coup de terrains possédés par des agriculteurs âgés (2).

L'industrialisation de Joigny s'inscrit dans un mouvement plus large qui a concerné dès 1960 l'ensemble du département de l'Yonne, et surtout les vallées de l'Yonne et de l'Armançon où se situe un ensemble de petites villes.

Les vallées possèdent plus des trois quarts des entreprises et des salariés industriels du département. La proximité de Paris, la situation de zone de passage renforcée par l'autoroute A6, les branchements de ces villes à l'autoroute, le manque de tradition ouvrière (3) et un climat social relativement calme, sont des facteurs qui ont certainement joué pour attirer des petites et moyennes entreprises parisiennes cherchant à profiter des avantages de la décentralisation. Les élus, surtout le Conseil général, ont fortement appuyé cette politique industrielle polarisée autour d'Auxerre, Joigny, Migennes et Sens. Mouvement spontané de l'industrie et politique volontaire des élus de la région se sont ainsi rencontrés. Déjà, en 1969, la zone des vallées avait accueilli 79 % des emplois créés dans le département par décentralisation d'entreprises parisiennes.

En 1962, fut créée à Joigny la première zone industrielle. Elle fut entièrement achetée par Tubauto qui s'y est installée (siège à Paris). Le blocage par Tubauto de cette zone industrielle obligea la municipalité à créer une autre zone industrielle : c'est là que se trouvent la plupart des entreprises et entrepôts de Joigny. Actuellement se trouve en préparation une autre zone industrielle qui sera à caractère portuaire.

Entre 1955 et fin 1974, ont été ainsi créés 980 emplois industriels, dont 582 ont été le fait de trois entreprises décentralisées de la région parisienne. Les sept entreprises (3) qui ont leur siège à Paris (4) ont créé à elles seules 819 emplois.

Quelle que soit leur origine, la majorité des entreprises sont de petite taille, seulement cinq parmi elles (dont quelques-unes à capitaux locaux) dépassent la centaine de salariés (4).

Comme dans l'ensemble du département, prédominent à Joigny les branches de la mécanique, de la transformation des métaux. Une partie de ces entreprises fait de la sous-traitance pour des grands groupes industriels et ne fabriquent que des éléments faisant partie d'un processus de production plus complexe. Aussi, en cas de crise, une partie non négligeable de l'économie locale est particulièrement vulnérable. Mais le type de production est relativement diversifié.

---

(1) On sait que dans la première moitié du XIXe siècle la Bourgogne avait un taux d'industrialisation plus élevé que la moyenne française. A partir de 1860, ce fut la crise et la disparition de nombreuses entreprises industrielles installées dans la campagne. On sait aussi que la grande bourgeoisie foncère bourguignonne s'est toujours peu intéressée à l'investissement industriel sauf lorsque les forges ou hauts fourneaux étaient situés sur leurs propriétés.

(2) En 1968, environ 50 % des agriculteurs de la commune avaient plus de 50 ans (36 % moins de 35 ans).

(3) Entre 1965 et 1974 ont été créées à Joigny onze entreprises industrielles (de toutes tailles) qui ont fourni 747 emplois (sur un chiffre total de 1 153). Mais notons le faible nombre d'emplois féminins créés.

(4) SRCM * (Recherche construction mécanique) : 100 emplois - P.
SIPEMA (polissage industriel) : 40 emplois - P.
Construction mécanique de Joigny * : 32 emplois.
CHRISTIAN * (gaines de stylos) : 134 emplois - P.
TUBAUTO * (pièces tubulaires pour automobile, menuiseries métalliques, fenêtres, portes et rideaux métalliques) : 391 emplois - P.
Mizeret, Rinqueberck et Rouvière * (tôlerie pour cabines de peintures et lavage) : 57 emplois (données fin 1974) - P.
STHEM * (coffrages métalliques) : 32 emplois - P.
TECALEMIT * (outillage de garage) : 65 emplois, etc. (données fin 1974) - P.
Ateliers de Joigny * (de garage, réparations, etc. de matériel ferroviaire et de transport) : 113 emplois.
Massué * (société NOKAS) (étude et fabrication de cartouches d'encre et outillage) : 26 emplois.

5. LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS

Cette politique d'industrialisation a été accompagnée d'une politique de construction de logements importante pour une aussi petite ville. Dès 1960 fut lancée la construction de la nouvelle ville située à l'Est. Différents organismes sont intervenus : Société d'économie mixte de la ville (dont les immeubles sont propriété de la ville à 55 %), SAEM, SAHLMY, BATICOOP, OPHLM.

Pour réaliser ce projet, les terrains furent achetés progressivement aux agriculteurs et vendus à la Caisse d'épargne et aux autres organismes promoteurs. L'opération comporte plusieurs lotissements de pavillons individuels de bonne qualité et à architecture agréable.

Entre 1961 et 1974, on a construit environ 1 800 logements (dont 1 055 depuis 1964 : 738 construits par la SAEM, 245 par l'Office départemental d'HLM, 72 par la Société anonyme d'HLM, 20 par le CILOF). Notons la relative importance de constructions de pavillons individuels : 523 entre 1961 et 1971.

Dans cette ville nouvelle, on trouve un lycée classique, moderne et technique qui a déjà accueilli jusqu'à 1 700 élèves, dont une partie loge dans un internat ; un stade limité par un grand gymnase ; un complexe sportif ; un centre commercial de 1 000 m² où est installé un super-marché ; un groupe scolaire (24 classes) ; une piscine. Est à signaler l'importance pour cette petite ville des équipements sportifs de toute nature. Pour mener à bien le programme de construction de logements sociaux, la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) de la ville de Joigny a eu recours à l'Association interprofessionnelle d'entr'aide à la construction (agréée par le ministère de l'Equipement et du logement) qui a participé au financement. L'AIEC a orienté l'épargne locale vers la souscription au capital indispensable aux investissements et assuré des relais de trésorerie (1).

Grâce à une telle politique de construction, Joigny a pu et su attirer la main-d'œuvre nécessaire aux entreprises au fur et à mesure de leur arrivée, main-d'œuvre de toute origine : jeunes ruraux des environs, ouvriers provenant de la région, cadres et techniciens, administrateurs venant de Paris... Le marché du travail nécessaire a ainsi été plus créé que donné au départ.

La cité administrative Dubois-Thainville constitue une autre réalisation importante. La municipalité a su tirer parti des 12 000 m² des casernes qui étaient propriété de la ville et dont la construction remonte à 1759. Après des travaux coûteux (3 575 026 F dont 3 194 080 F empruntés), ont été regroupés sur le terrain, outre la mairie et ses services (2), la Direction Générale des Impôts, les PTT, les Ponts et Chaussées, les Sapeurs-pompiers, la Sécurité sociale, le Centre médico-scolaire, le Commissariat, etc...

Sté Jovinienne de construction : 80 emplois.
NOSAG (Sté de Recherches et de Constructions Mécaniques) (remorques routières, containers spéciaux, etc.) : 20 emplois.
Construction mécanique : 20 emplois.
Lumin (moules en plastique) : 15 emplois.
Mazzuffery (tournage, décolletage) : 6 emplois.
Paquerot (bâtiment) : 140 emplois.
Puynese (scierie, négoce du bois, menuiserie indust.) : 50 emplois.
Ryon (meubles) : 35 emplois.
Les grands jus de fruits associés : 10 emplois.

* : entreprise de plus de 10 salariés, implantée depuis 1955.
P : entreprise ayant son siège social à Paris ou en région parisienne.

(1) Le parc de résidences principales du canton est passé de 6 873 en 1962 à 8 003 en 1968 (+ 1 130) et celui des résidences secondaires de 924 à 1 326 (+ 402). Depuis la construction s'est poursuivie pour ne s'arrêter qu'en 1974 pour des raisons que l'on retrouvera plus loin.

(2) Personnel de la mairie : 110 salariés.

L'équipement scolaire, entre ses écoles secondaires et son enseignement technique, reçoit 2 100 élèves en 1974 (1). Quant à l'hôpital de Joigny, son influence déborde les limites du canton. Le nombre de journées est passé de 87 865 en 1960 à 108 275 en 1970. C'est pourquoi il ne cesse d'améliorer et d'accroître son équipement interne (2). La construction, sous la responsabilité de l'hôpital, d'un hameau-retraite et surtout d'un bâtiment pour personnes âgées invalides (64 lits), constitue sans doute une des originalités de Joigny.

Le patrimoine ancien architectural et la beauté du site attirent aussi des touristes de passage, sans comper les résidences secondaires de personnes actives et les résidences pavillonnaires des retraités venus d'ailleurs (3). Dans ces conditions, l'équipement hôtelier existant paraît suffisant, tout comme les trois ou quatre bons restaurants qui tentent les gourmets de passage, de la ville et des environs.

Ces faits pourtant, tout comme l'accroissement ces dernières années des couches moyennes, ont incité les responsables de la ville à préparer l'aménagement d'un plan d'eau qui se situerait en partie sur la commune voisine de Saint-Aubin et qui tirerait partie des résultats de l'utilisation par des entreprises des matériaux alluvionnaires de la vallée pour l'autoroute Paris-Lyon. Ainsi projette-t-on d'y réaliser un lac artificiel avec de nombreux équipements de loisirs (plage pour baignade, parcs de sports, zone camping-caravaning, résidences...). Pour l'instant, on ne dispose que d'un camping de 2 étoiles, d'une demi-douzaine d'hôtels de tourisme (dont deux de bonne classe) totalisant une centaine de lits, de trois restaurants relativement bien cotés.

Fixation de la population jeune, locale et régionale (4), accroissement du parc immobilier, aménagement successif de zones industrielles pour des petites entreprises, projet d'un plan d'eau, renforcement des équipements collectifs, ont constitué les objectifs essentiels de la politique des responsables locaux.

Depuis deux ans et à la suite d'une crise profonde de remise en cause de la gestion municipale antérieure, un coup d'arrêt a été donné à la croissance de la ville. La conjoncture de la crise économique mondiale que nous traversons a renforcé cette décision. En effet, déjà on aperçoit des difficultés dans quelques petites et moyennes entreprises sous forme de diminution du nombre d'emplois. Les jeunes ayant une qualification partent le plus souvent chercher un travail autre part ; les entreprises locales n'offrent que peu d'emplois qualifiés et, de toutes manières, les jeunes attendent d'obtenir ailleurs surtout en région parisienne, des salaires plus élevés. Aussi l'économie d'une petite ville comme Joigny reste fragile. D'autant plus que la marche des affaires des entreprises d'origine locale ou venues d'ailleurs dépend étroitement de groupes industriels importants. La sous-traitance reste donc vulnérable. Cependant le climat social est calme. Ceci a même été une des raisons de l'implantation de quelques entreprises et c'est pourquoi aussi la bourgeoisie locale qui détient le pouvoir préfère de loin accueillir des petites et moyennes entreprises. Quoiqu'il en soit, il ne reste pas moins que le marché du travail des petites villes, lorsqu'elles se situent loin d'une ville moyenne dynamique ou d'une grande agglomération, est généralement étroit. A telle enseigne que l'on aurait de la peine à trouver de suite 400 ou 500 salariés pour répondre à la demande d'une nouvelle entreprise. Les réserves en main-d'œuvre de l'environnement agricole et rural se trouvent à un point d'épuisement dans l'Yonne. Par ailleurs, pour les ouvriers, Joigny constitue souvent une ville étape (5). Il ne reste pas moins que les nouvelles entreprises réussissent souvent à créer un marché de l'emploi.

(1) Voici les équipements scolaires existant : Lycée mixte et CET, groupe scolaire Albert-Garnier, Groupe scolaire Muscadet, Ecole maternelle rive droite, Ecole (privée) de filles St-André, Groupe mixte Madeleine, Ecole maternelle la Madeleine Nord et Sud, Ecole Saint-Jacques, Cours Sainte-Thérèse.

(2) On a construit un nouveau bloc opératoire, un nouveau service de radiologie, mis en fonctionnement une clinique ouverte chirurgicale, aménagé plusieurs services (maternité, etc.).

(3) Ce rôle résidentiel pour retraité existait déjà dans la période d'avant-guerre.

(4) A ce sujet, il faut noter que beaucoup de salariés, notamment ouvriers, travaillant à Migennes résident à Joigny.

(5) Les prix atteints par les terrains et par les loyers à Joigny seraient trop élevés pour le niveau des salaires ouvriers : ce serait une des raisons du départ vers des villes plus importantes et vers Paris.

6. LES COMPOSANTES SOCIOLOGIQUES

La croissance démographique et économique enregistrée à Joigny depuis une quinzaine d'années est le résultat d'une conjonction de facteurs extérieurs et de facteurs internes. Parmi les facteurs extérieurs, compte avant tout la stratégie des firmes qui ont suivi, dans les années 60, le mouvement de la décentralisation industrielle parisienne.

Comme nous l'avons vu, il s'agit souvent d'entreprises faisant de la sous-traitance qui ont profité de la décentralisation pour réaliser leur capital foncier et tiré parti des avantages offerts tant par la ville (terrains bon marché...) que par la DATAR. Dans le cas de Joigny, s'y est ajoutée une situation géographique particulièrement favorable : embranchement à l'autoroute A6, transports ferroviaires, proximité de Paris. En outre, au moment où ces implantations eurent lieu, existait encore disponible une main-d'œuvre d'origine rurale libérée par l'agriculture.

Le facteur interne favorable à cet essor de Joigny a été l'émergence d'un groupe industriel et d'affaires local qui réussit à prendre en main le sort de la ville, s'imposant à une bourgeoisie foncière et catholique qui, influente socialement mais trop traditionnelle, n'a pas su répondre aux besoins nouveaux de la cité.

Constituée par des cadres de l'armée (1), des petits commerçants, des fonctionnaires, des professions libérales, des enseignants, cette bourgeoisie locale possède des intérêts essentiellement fonciers. Elle n'ose réaliser son capital : elle trouve insuffisante la rentabilité des valeurs mobilières ou similaires, elle prise peu l'industrie moderne à capital et pouvoir non familial. Elle pourrait plus tard tirer parti d'une politique active de construction de logements nécessités par l'industrialisation, mais peu portée vers la spéculation, elle préfère conserver des biens fonciers qui se valorisent ; d'ailleurs, elle ne pourrait mener des opérations immobilières d'une telle ampleur et d'un coût élevé.

Le centre de la ville reflète cette stagnation. Il reste intact et a été peu rénové (si l'on excepte quelques immeubles appartenant à des commerçants). La mentalité locale a peu évolué, les rapports sociaux conflictuels sont exorcisés, la paix sociale est interprétée comme un signe de haute valeur morale, l'introduction de nouveautés artistiques et culturelles est rejetée (pas de maison de la Culture, ciné-club peu fréquenté et dénoncé comme un danger, pas de cinéma moderne et attirant), la vie sportive est par contre fortement favorisée.

Joigny paraît le prototype de petite ville où la bourgeoisie locale traditionnelle n'a pas été en mesure d'assurer les changements internes, urbains nécessaires pour s'adapter aux mouvements de la société globale française. Ces villes sont à la merci d'hommes ou de groupes plus novateurs, moins conformistes, plus audacieux et financièrement plus puissants.

Ceux-ci, à Joigny, n'ont pas modifié les valeurs locales traditionnelles ; par l'essor de leurs activités et des constructions, ils se sont affirmés économiquement mais, la poursuite d'une telle entreprise s'étant révélée politiquement hasardeuse et dangereuse, ils ont été contraints de se mettre temporairement dans l'ombre. Entre-temps, Joigny se donne un temps de repos pour « calmer les esprits ». Cependant, après cet entracte, la municipalité compte bien, si la crise économique française et mondiale le permet, reprendre l'industrialisation de Joigny. Pourquoi faire ? pour donner du travail à une population en chômage ou à des jeunes entrant dans le marché du travail ? Apparemment, mais aussi pour poursuivre les opérations immobilières... Pour ceci, il faudrait atteindre l'objectif de création de 2 000 emplois industriels.

(1) Les « dragons » : les personnes les plus âgées font référence volontiers au caractère de « noblesse » de cette bourgeoisie dont les fils étaient très recherchés par les commerçants et autres milieux sociaux locaux désireux de bien marier leurs filles...

DONNEES DEMOGRAPHIQUES DES CINQ COMMUNES

	Saint-Claude		Montbard		Louhans		La Machine		Joigny	
Catégories socio-professionnelles (CSP) (en %)	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968	1962	1968
Patrons	13,6	12,6	10,6	8,4		22,5	9,3		17,3	12,2
Ouvriers	56,2	52,2	53,9	51,1		32,2	74,9		30,2	37,7
Employés	13,8	17,1	13,6	16,2		16,0	5,1		13,0	14,9
Professions libérales, cadres supérieurs et moyens	10,4	12,8	12,1	15,6		13,6	6,1		14,7	17,3
Autres	6,0	5,3	9,8	8,7		15,7	4,6		24,8	17,9
Variation des CSP (en nombre absolu)										
Patrons		— 23		— 25						— 7
Ouvriers		— 70		+ 198						+ 588
Employés		+ 248		+ 115						+ 200
Professions libérales, cadres supérieurs et moyens		+ 147		+ 113						+ 250
Population active (en nombre)		5 926		2 728		1 868	1 803			4 806
(en %)		45 %		37,2 %		45 %	28,8 %			45 %
Population totale (en nombre)	12 647	13 117	6 407	7 333	4 398	4 358	6 164	5 749	7 144	10 628
Variation de 1962 à 1968 (en %)		+ 3,7 %		+ 14,5 %		— 0,9 %		— 6,7 %		+ 48,7 %

DOCUMENT 3

Daniel COURGEAU,
Chef du département de démographie générale

Monique LEFEBVRE,
Chargé de mission
à l'Institut National d'Etudes Démographiques
(INED)

Les migrations des petites villes de moins de 20000 habitants

(Régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) (1)

Les données sur les migrations internes sont habituellement fournies pour un découpage géographique assez lâche. Le département (2) est considéré comme l'un des plus fins. La principale raison se trouve être dans le nombre très rapidement croissant de cases contenues dans un tel tableau, lorsque le découpage géographique s'affine : 9 025 cases lorsqu'on travaille sur les 95 départements, 1 444 000 000 lorsqu'on travaille sur 38 000 communes.

Mais, inversement, la plus grande partie des migrations vers une ville, à plus forte raison vers une petite ville, sont originaires d'un territoire très proche de cette ville. En travaillant sur un découpage en départements, la plus grande partie de ces migrations échapperont à l'analyse. Il est dès lors nécessaire de considérer le découpage le plus fin, en communes.

Pour réduire le nombre de cases du tableau à analyser, diverses méthodes sont possibles. La première consiste à ne considérer, pour réduire le champ géographique, que les petites villes de quelques régions de programme : nous avons choisi ici les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Ensuite en vue de réduire le nombre de cases à considérer pour chacune des villes, nous avons regroupé les communes situées à une même distance de la ville. Cela suppose qu'il n'y ait pas de direction privilégiée de migration (3). Si cela est approximativement vérifié, nous pouvons réduire l'espace à une dimension, en regroupant les communes par classes de distance à la ville étudiée.

Nous utilisons ici les données du recensement de 1968, qui posait une question sur le lieu de résidence en 1962. Ces données sont issues d'un sondage au 1/4. Nous avons pris le découpage du rural en communes, et nous avons réuni les communes d'une unité urbaine (les échanges entre ces communes ne sont donc pas considérés ici). Chaque commune ou chaque unité urbaine est repérée par ses coordonnées géographiques.

---

(1) Ce rapport renvoie aux documents suivants :

[1] de D. COURGEAU et M. LEFEBVRE, « Zones d'influence migratoire des villes », Colloque national de démographie, les disparités démographiques régionales, Nice, avril 1976.

[2] de D. COURGEAU, « Migratory areas of towns », Colloque de l'IARUS, Hambourg, juin 1976. Il est basé, pour l'essentiel, sur des résultats plus généraux qui font l'objet d'une communication [2] au Colloque de démographie urbaine qui doit se tenir à Hambourg du 1er au 3 juin 1976.

(2) Plus précisément, pour les tableaux MI 501 et 502 de l'INSEE, départements décomposés en partie rurale, ensemble des villes de moins de 50 000 habitants, chaque ville de 50 000 habitants ou plus.

(3) Voir [1] pour l'étude de ces flux dans l'espace.

1 - PRESENTATION DES DIVERS TYPES DE COURANTS MIGRATOIRES NETS

Dans ce premier point, nous essayons de différencier les courants nets (1) vers une ville selon leur origine. Pour ce faire, les régions étudiées ont été décomposées en partie rurale, villes plus petites que la ville étudiée, villes plus grandes, d'où l'on a extrait Toulouse, Montpellier, Perpignan. Le territoire hors des régions a été décomposé en zones rurales, zones urbaines. Pour les étrangers, le recensement ne permettant pas de saisir les sorties, nous ne disposons donc que du flux des entrées.

Le tableau 1 porte ces divers courants pour chacune des petites villes du territoire analysé (2). Il convient de noter que, dans le cas de certaines villes, ce courant est trop faible pour qu'on puisse accorder une signification à son signe : un certain flou apparaîtra de ce fait dans la classification que nous proposons. Plusieurs types de comportement migratoire se dégagent cependant de la lecture de ce tableau.

a) VILLES DE BANLIEUE

Ces villes gagnent de la population, en général, de toutes les parties du territoire, tant rurales qu'urbaines. Elles ont en fait le même comportement migratoire que l'agglomération qu'elles desservent. Font partie de ce groupe : Auterive, Carbonne, Cazères, Grenade, Muret et Seysses à rattacher à Toulouse ; Trèbes à rattacher à Carcassonne ; La Loubère à rattacher à Tarbes ; Bellegarde, Marguerittes, Saint-Gilles et Vauvert à rattacher à Nîmes ; Roquemaure et Villeneuve-lès-Avignon à rattacher à Avignon ; Pézenas, Sérignan, Vabres et Villeneuve-lès-Béziers à rattacher à Béziers ; Le Canet, Le Soler et Thuir à rattacher à Perpignan.

Quelques villes de ce groupe se distinguent de l'ensemble. Deux de ces villes perdent de la population vers l'extérieur de la région étudiée : Cazères, Villeneuve-lès-Béziers. D'autres perdent de la population vers le rural : c'est le cas de Sérignan, Vabres. Mais dans ce cas, il peut s'agir d'une perte vers la banlieue (classée rurale au recensement) de Béziers (3). Enfin un certain nombre de villes qui gagnent de la population de toutes les parties du territoire n'ont pas d'agglomération importante dans leur voisinage : Amélie-les-Bains et Arles-sur-Tech sont dans ce cas.

Dans le cas de Toulouse, si l'on avait travaillé sur la zone de peuplement industriel et urbain de Toulouse, certaines de ces villes n'auraient pas disparu : la banlieue que l'on définit ici est plus large que la ZPIU.

---

(1) Le courant migratoire net entre une ville et une zone est la différence entre l'immigration originaire de la zone vers la ville et l'émigration de la ville vers la zone.

(2) Ce tableau est moins précis que le tableau 1 de [2] pour lequel on a éliminé des courants considérés ceux échangés avec la banlieue urbaine et rurale des villes. Cependant pour les petites villes, cette banlieue est très restreinte et joue peu.

(3) L'étude que nous avons faite [1] nous a montré que cette banlieue existe, qu'elle a le même comportement que la banlieue urbaine et qu'elle s'étend aussi loin de la ville.

TABLEAU 1

Villes de moins de 20 000 habitants	Population 1968	Soldes migratoires *								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Graissessac ..	1 812	—148	0	—348	— 12	— 36	— 4	0	—144	48
2 Baixas	1 972	— 28	0	28	— 88	0	— 16	4	— 84	152
3 Pignan	2 096	88	0	— 4	0	—116	0	36	80	160
4 Cerbère	2 164	— 44	— 12	— 60	— 32	— 12	— 36	4	— 40	184
5 Cournonterral	2 200	4	4	32	0	—132	8	0	120	172
6 Valras-Plage .	2 204	—208	0	56	0	— 12	16	32	68	268
7 Estagel	2 204	— 36	8	— 12	16	0	24	0	— 56	48
8 Villeneuve-lès-Béziers	2 216	24	0	68	4	— 12	— 4	— 40	— 52	132
9 La Loubière .	2 224	68	0	116	0	0	— 8	4	28	44
10 Pezilla	2 276	136	— 8	0	— 20	— 4	— 4	0	— 4	164
11 Perols	2 280	56	0	140	0	180	8	32	216	268
12 Seysses	2 332	68	0	— 8	0	0	148	0	136	148
13 Nissan-lez-Enserune	2 380	— 52	— 20	— 76	4	— 8	8	0	32	184
14 Palavas	2 396	40	— 44	4	0	—204	— 4	60	232	164
15 Maubourguet .	2 400	132	— 24	— 32	0	0	— 8	— 64	— 84	180
16 Puisserguier ..	2 428	— 24	— 24	104	0	— 32	— 8	4	— 40	244
17 Millas	2 488	164	— 8	— 20	— 20	— 12	20	4	— 60	128
18 Realmont	2 492	316	0	—220	0	0	— 4	4	36	136
19 Paulhan	2 528	192	4	8	0	— 60	0	0	—108	196
20 Marguerittes .	2 580	52	0	104	0	8	0	28	108	240
21 Gignac	2 628	44	16	36	8	— 96	0	16	— 72	236
22 Grisolles	2 636	200	0	56	— 24	0	— 4	— 4	— 20	220
23 Esperaza	2 656	— 44	0	— 76	— 8	0	— 32	— 32	— 92	112
24 Florensac	2 664	— 16	— 4	40	0	— 36	0	— 8	—152	88
25 Villefranche-de-Lauragais .	2 720	120	0	—140	0	0	— 72	24	44	140
26 St-André	2 732	180	— 24	40	0	8	0	8	— 16	144
27 Bram	2 764	180	12	—148	— 20	4	— 20	36	— 48	84
28 St-Amans-Soult	2 828	72	0	—188	0	0	— 20	16	— 32	12
29 Le Soler	2 840	76	— 16	72	4	16	— 4	4	44	372
30 Serignan	2 844	— 56	60	— 16	0	— 8	— 8	12	80	248
31 Le Boulou	2 860	—104	32	4	— 4	— 8	— 12	40	96	344
32 Gimont	2 876	292	— 12	— 28	0	— 4	— 96	— 16	24	144
33 St-Paul	2 876	4	— 44	— 32	— 68	— 4	— 40	— 4	12	460
34 Vergèze	2 888	200	4	—204	0	— 40	0	20	44	172
35 Arles-sur-Tech .	2 908	212	40	4	44	0	0	8	36	132
36 Laroque	2 916	96	12	—136	0	0	12	— 16	— 48	180
37 Bessan	2 928	— 44	— 4	— 68	16	— 44	0	12	— 92	200
38 Pierrefitte	2 972	— 32	0	—172	0	— 4	4	32	—196	76
39 Cazouls-lès-Béziers	2 992	136	— 4	— 12	— 4	— 36	0	— 52	—120	180
40 Montagnac ...	2 992	— 40	— 20	— 64	— 36	— 60	— 8	— 24	4	224
41 Trèbes	3 048	304	0	168	— 12	— 4	— 20	40	— 32	288
42 Lacaune	3 068	208	16	—104	0	4	— 16	— 8	56	140
43 Bellegarde ...	3 076	28	20	24	0	— 4	0	60	108	384
44 Le Bousquet ...	3 084	— 84	8	—288	0	— 4	0	— 16	— 44	124
45 Gramat	3 128	144	8	4	0	— 28	0	8	— 88	116
46 Sigean	3 140	96	— 12	— 12	— 16	20	— 8	12	0	368
47 Servian	3 148	— 8	— 36	—176	4	— 36	— 24	8	36	324
48 Marsillargues ..	3 188	4	40	— 84	0	— 32	0	0	28	320
49 St-Pons	3 236	208	— 12	—144	— 4	— 8	— 8	0	—200	448
50 Capestang ...	3 240	156	4	— 56	— 12	0	12	8	— 16	140
51 Mirepoix	3 272	56	36	0	0	— 48	36	— 4	— 76	220
52 Labastide Rouairoux	3 276	20	— 32	—148	0	— 8	— 40	4	— 48	212
53 Roquemaure .	3 364	112	— 4	48	0	0	0	28	52	432
54 Coursan	3 404	100	— 8	—124	8	— 4	16	20	— 4	100
55 Cagnac-les-Mines	3 460	— 20	16	—428	0	0	— 72	— 20	—132	32
56 St-Hippolyte .	3 496	124	0	— 68	0	—100	— 0	— 4	—196	152

TABLEAU 1 (suite)

Villes de moins de 20 000 habitants	Population 1968	Soldes migratoires *								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
57 Beaumont-de-Lomagne	3 556	352	16	— 8	0	— 12	— 56	— 8	— 64	116
58 Le-Grau-du-Roi	3 564	104	52	192	0	36	0	24	276	380
59 Port-la-Nouvelle	3 612	104	64	64	12	— 12	40	40	— 24	948
60 Valence	3 656	184	12	— 4	0	0	— 28	0	— 72	124
61 Amélie-les-Bains	3 660	52	12	112	100	— 20	12	44	260	288
62 Marseillan ...	3 724	56	— 4	— 16	0	— 32	— 4	— 12	— 36	192
63 Carbonne	3 728	96	28	8	4	0	4	16	56	300
64 Espalion	3 732	388	— 4	— 40	0	— 28	— 20	20	— 36	96
65 Souillac	3 764	52	20	— 48	— 4	0	24	92	— 104	180
66 St-Cere	3 804	212	4	44	0	0	— 16	— 64	— 28	100
67 Lectoure	3 836	316	8	— 108	0	0	— 20	— 52	— 4	84
68 Sommières ...	3 856	132	— 4	— 64	0	— 44	16	56	— 116	396
69 Anduze	3 880	48	64	— 116	0	— 28	0	4	24	132
70 Canet	3 900	— 28	— 24	56	148	12	8	52	360	716
71 Laudun	3 908	— 96	— 28	152	— 4	— 36	12	124	104	836
72 Saverdun	3 940	156	— 8	— 20	— 8	0	— 28	20	— 48	168
73 Eauze	3 944	116	4	— 32	— 12	0	— 4	44	— 32	148
74 Grenade	4 004	384	— 8	0	0	0	124	12	64	400
75 L'Isle-Jourdain .	4 028	100	— 64	— 16	0	— 4	— 136	52	— 24	184
76 Langogne	4 032	208	— 16	— 92	0	— 12	0	80	— 376	92
77 Molières-sur-Cèze	4 060	— 16	0	— 364	0	— 40	0	— 36	— 172	100
78 Mirande	4 088	368	— 16	64	— 8	0	— 76	— 36	80	408
79 Cazeres	4 120	348	— 8	48	0	4	56	— 12	84	196
80 Thuir	4 124	156	72	40	— 52	— 12	— 8	28	— 20	260
81 Vic Fezensac ..	4 128	444	4	— 92	— 4	0	— 4	64	— 68	224
82 Aigues-Mortes .	4 224	— 8	— 48	— 288	0	— 64	4	— 24	— 24	152
83 Tarascon-sur-Ariège	4 384	28	— 28	— 40	0	0	— 64	8	92	208
84 Auterive	4 396	336	48	100	0	0	124	48	284	200
85 Vic Bigorre	4 412	272	24	— 12	0	0	0	— 4	32	240
86 Banyuls	4 424	72	— 24	0	20	— 8	0	24	— 76	344
87 Marvejols	4 436	344	— 4	76	8	— 16	— 4	— 12	28	124
88 Mauguio	4 448	— 20	— 64	— 40	4	— 112	0	48	84	516
89 Argelès-Gazost..	4 572	164	112	— 56	0	0	— 40	20	— 60	192
90 St-Ambroix ..	4 680	172	124	— 64	0	— 12	0	100	— 268	152
91 Gourdon	4 804	256	— 4	— 84	0	— 28	— 56	28	4	268
92 Villemur	4 864	124	20	— 52	28	0	— 56	76	20	424
93 Bagnères-de-Luchon	4 936	164	— 12	16	— 8	— 4	— 12	28	36	224
94 St-Laurent ...	4 992	— 128	— 20	— 20	— 36	0	— 4	— 4	— 76	528
95 Quillan	5 028	332	40	40	— 4	4	— 80	12	— 40	196
96 Mèze	5 056	— 48	96	8	0	— 112	16	24	28	308
97 Saint-Chély	5 060	376	— 84	— 60	0	— 12	— 4	60	— 360	136
98 Caussade	5 116	200	— 40	— 156	0	0	— 60	4	36	324
99 Fleurance	5 144	504	28	— 104	— 16	0	— 12	40	12	328
100 Labruguière ..	5 168	232	12	— 96	0	12	— 12	— 24	— 100	136
101 St-Florent	5 196	56	72	— 360	— 20	— 28	— 4	— 20	— 368	216
102 Argelès-sur-Mer	5 212	76	20	— 8	— 40	— 36	— 4	— 16	112	868
103 Ille-sur-Tet ...	5 244	— 64	— 8	24	— 84	— 44	4	28	— 112	436
104 Le Vigan	5 356	168	— 24	— 160	0	— 72	— 8	— 32	— 228	320
105 Rabastens ...	5 360	260	4	— 108	0	— 4	— 80	— 4	— 80	248
106 Céret	5 524	120	48	— 20	12	— 4	— 12	56	— 20	412
107 Montrejeau ...	5 684	372	— 4	— 80	16	— 12	— 32	4	— 96	496
108 Elne	5 780	— 120	— 32	28	— 120	— 20	— 4	— 12	— 100	532
109 Clermont	5 860	296	100	176	0	— 20	— 12	28	60	280
110 Ganges	6 156	204	44	— 88	— 4	— 116	— 12	28	0	180
111 Vauvert	6 272	184	104	240	0	— 16	0	— 32	92	804
112 Rivesaltes ...	6 468	— 220	4	— 216	— 72	— 60	20	— 220	— 688	804
113 Revel	6 628	364	64	52	0	— 28	— 88	— 32	— 44	312
114 Uzes	6 760	368	28	28	16	— 52	0	— 32	— 140	356
115 Capdenac-Gare	6 800	388	52	240	0	0	8	12	68	228

TABLEAU 1 (suite)

Villes de moins de 20 000 habitants	Population 1968	Soldes migratoires *								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
116 Pont-St-Esprit ..	6 916	96	32	148	0	— 28	0	— 96	— 56	512
117 Bedarieux	6 984	8	— 16	—148	— 36	—248	— 12	— 4	—204	412
118 Prades	7 124	364	44	36	— 32	— 4	— 28	— 12	— 28	460
119 Lezignan-Corbières	7 500	236	— 16	—120	40	— 16	— 16	8	— 48	412
120 Lodève	7 556	156	—128	— 28	20	—156	— 24	88	184	956
121 Condom	7 560	324	0	— 84	0	— 12	— 52	0	—264	324
122 St-Affrique ...	7 968	788	44	—236	— 16	—136	—112	100	72	168
123 Port-Vendres .	8 200	— 56	— 52	— 76	— 96	— 56	— 28	0	— 40	1 976
124 Lavaur	8 372	440	28	80	4	0	—168	32	92	612
125 Lannemezan .	8 688	416	16	— 12	— 8	— 4	0	— 12	— 64	508
126 Besseges	8 836	— 36	— 52	—300	16	— 36	12	— 92	—648	52
127 St-Gilles	8 884	156	116	— 20	0	— 36	40	124	568	1 008
128 Pezenas	8 888	48	52	96	0	4	— 4	—108	240	716
129 Lavelanet	9 052	344	52	— 20	— 36	0	—112	4	— 72	660
130 Mende	9 412	552	48	— 52	— 28	—120	— 28	0	—260	932
131 Figeac	9 568	632	—132	— 40	— 4	— 4	— 16	52	128	420
132 Agde	9 888	— 8	32	128	24	— 56	4	— 24	108	1 120
133 Foix	10 064	260	84	— 20	4	— 16	—160	— 8	—252	988
134 Castelnaudary .	10 108	760	56	0	28	— 24	—280	— 80	44	628
135 Lunel	10 584	— 28	72	— 20	— 4	— 84	— 8	— 32	100	1 180
136 Villeneuve-lès-Avignon	10 816	48	16	40	20	— 8	— 4	32	912	920
137 St-Girons	10 860	576	— 24	60	— 24	0	— 76	— 40	—132	416
138 Villefranche-de-Rouergue ..	10 860	828	— 48	— 12	0	— 16	—160	— 88	—240	392
139 Limoux	11 140	692	— 28	32	8	12	— 10	20	—164	652
140 Castelsarrasin .	11 256	— 16	0	— 60	— 8	— 32	—112	120	—252	628
141 Moissac	11 840	544	104	—100	— 40	0	—112	— 72	—380	908
142 Gaillac	12 008	708	104	68	— 16	— 48	—120	56	— 40	1 120
143 Graulhet	12 160	724	88	— 12	0	— 8	—112	— 28	— 44	572
144 Bagnères-de-Bigorre	12 720	96	— 4	32	4	— 32	— 56	— 52	—148	448
145 Beaucaire	12 744	—112	— 64	— 20	0	— 88	0	192	—412	1 484
146 Muret	13 100	748	260	260	8	28	832	308	656	2 632
147 St-Gaudens ..	14 124	304	—116	— 4	16	0	—268	— 24	132	1 520
148 Bagnols-sur-Cèze	16 308	64	84	196	16	— 32	— 16	104	612	1 280
149 Pamiers	16 544	764	52	— 24	4	— 16	—256	8	— 36	952
150 Lourdes	17 920	352	36	— 40	8	16	—140	264	—180	1 104
151 Cahors	19 312	688	188	32	— 20	— 4	—328	— 84	— 92	1 128

* Colonnes 1 à 6 : Soldes migratoires dans la région, avec la zone rurale (1), les plus petites villes (2), les villes plus grandes (3), Perpignan (4), Montpellier (5) et Toulouse (6).
Colonnes 7 et 8 : Soldes migratoires avec les zones rurales (7) et urbaines (8) situées hors de la région.
Colonne 9 : Effectif de migrants venant de l'étranger.

b) VILLES DE FORTE ATTRACTION (rural et villes plus petites)

Ce groupe comprend des villes de population relativement importante (leur population moyenne est de 8 892 habitants). Contrairement aux villes de banlieue, elles ont un courant net négatif vers les villes de taille supérieure et vers les zones situées hors de la région, en fait vers les grandes villes françaises. Ces pertes sont cependant inférieures aux gains du rural et des villes plus petites, qui donnent un solde global positif.

Ces villes ne sont pas situées dans le voisinage immédiat des grandes villes ou des villes moyennes de la région, elles en sont séparées par des villes de type a, puis des villes de type c. Autour de Toulouse, sept de ces villes

se trouvent à une distance de 60 km environ : Moissac, Gaillac, Graulhet, Revel, Castelnaudary, Pamiers et Foix. De même on trouve autour de Nîmes : St-Ambroix, St-Florent et Anduze.

c) VILLES DE FAIBLE ATTRACTION (rural seul)

Ces villes ne gagnent plus de population que du rural. On peut les décomposer en villes sans échanges avec les plus petites villes (1), et villes qui perdent de la population vers les plus petites.

La première catégorie comprend des très petites villes (leur population moyenne est de 4 652 habitants) qui par conséquent ont très peu de villes de taille inférieure. La seconde catégorie comprend par contre des villes de population aussi

TABLEAU 2

Villes de moins de 20 000 habitants	Population 1968	Rapports (‰) relatifs à la migration *						
		1	2	3	4	5	6	7
1 Graissessac	1 812	363	— 652	— 191	0	— 518	0	— 186
2 Baixas	1 972	172	— 365	— 69	0	— 189	9	— 209
3 Pignan	2 096	229	125	174	0	— 238	71	158
4 Cerbère	2 164	408	— 194	— 58	— 16	— 187	5	— 53
5 Cournonteral	2 200	234	52	8	8	— 193	0	252
6 Valras Plage	2 204	356	— 46	— 297	0	85	45	97
7 Estagel	2 204	224	— 85	— 65	14	50	0	— 101
8 Villeneuve-lès-Béziers	2 216	292	— 4	39	0	106	66	— 86
9 La Loubière	2 224	386	241	78	0	199	4	32
10 Pezilla	2 276	211	155	317	— 18	— 65	0	— 9
11 Perols	2 280	389	556	69	0	409	39	269
12 Seysses	2 332	458	257	61	0	125	0	122
13 Nissan	2 380	285	— 134	— 79	— 30	— 109	0	48
14 Palavas	2 396	547	52	36	— 40	— 187	55	213
15 Maubourguet	2 400	303	— 40	242	— 44	7	— 117	— 154
16 Puisserguier	2 428	209	— 32	— 49	— 49	133	8	— 83
17 Millas	2 488	272	85	303	— 14	— 59	7	— 111
18 Realmont	2 492	389	112	315	0	— 227	3	35
19 Paulhan	2 528	278	44	319	6	— 86	0	— 179
20 Marguerittes	2 580	289	355	82	0	178	44	171
21 Gignac	2 628	288	— 57	67	24	— 80	24	— 111
22 Grisolles	2 636	344	203	248	0	34	— 4	— 24
23 Esperaza	2 656	407	— 239	— 57	0	— 151	— 41	— 119
24 Florensac	2 664	241	— 250	— 32	— 8	8	— 16	— 311
25 Villefranche-de-Lauragais	2 720	417	— 19	123	0	— 218	24	45
26 St-André	2 732	297	225	243	— 32	64	10	— 21
27 Bram	2 764	390	— 3	184	12	— 188	36	— 49
28 St-Amans-Soult	2 828	310	— 168	92	0	— 268	20	— 41
29 Le Soler	2 840	390	171	80	— 17	93	4	46
30 Serignan	2 844	329	66	— 96	103	— 55	20	137
31 Le Boulou	2 860	410	36	— 120	37	— 23	46	111
32 Gimont	2 876	414	139	287	— 11	— 118	— 15	23
33 St-Paul	2 876	260	— 231	7	— 80	— 264	— 7	22
34 Vergeze	2 888	425	19	206	4	— 252	20	45
35 Arles-sur-Tech	2 908	362	325	280	52	63	10	47
36 Laroque	2 916	278	— 103	134	16	— 178	— 22	— 67
37 Bessan	2 928	299	— 256	— 68	— 6	— 149	18	— 143
38 Pierrefitte	2 972	447	— 300	— 40	0	— 246	40	— 246
39 Cazouls	2 992	275	— 114	— 242	— 7	— 92	— 92	— 214

(1) On a pris ici les villes ayant des effectifs de migrants compris entre — 40 et + 40.

TABLEAU 2 (suite)

Villes de moins de 20 000 habitants	Population 1968	Rapports (‰) relatifs à la migration *						
		1	2	3	4	5	6	7
40 Montagnac	2 992	353	—240	— 57	—28	—242	— 34	5
41 Trèbes	3 048	473	321	282	0	122	37	— 29
42 Lacaune	3 068	363	147	235	18	—131	— 9	63
43 Bellegarde	3 076	368	219	47	34	34	102	183
44 Le Bousquet	3 084	437	—335	— 89	8	—311	— 17	— 47
45 Gramat	3 128	640	27	141	7	— 19	7	— 86
46 Sigean	3 140	307	89	137	—17	— 22	17	0
47 Servian	3 148	318	—250	— 11	—51	—331	11	51
48 Marsillargues	3 188	300	— 50	6	62	—181	0	43
49 St-Pons	3 236	463	—124	207	—11	—163	0	—199
50 Capestang	3 240	304	106	229	5	— 82	11	— 23
51 Mirepoix	3 272	462	— 14	48	31	— 27	— 3	— 65
52 Labastide Rouairoux	3 276	300	—287	26	—42	—260	5	— 63
53 Roquemaure	3 364	448	180	159	— 5	68	39	74
54 Coursan	3 404	341	4	144	—11	—150	28	— 5
55 Cagnac	3 460	467	—483	— 17	14	—442	— 17	—115
56 St-Hippolyte	3 496	624	—134	110	0	—149	— 3	—174
57 Beaumont-de-Lomagne	3 556	514	146	292	13	— 63	— 6	— 53
58 Le-Grau-du-Roi	3 564	489	478	112	56	245	25	297
59 Port-la-Nouvelle	3 612	351	281	164	101	164	63	— 37
60 Valence	3 656	705	38	141	9	— 33	0	— 55
61 Amélie-les-Bains	3 660	566	346	59	13	232	50	296
62 Marseillan	3 724	307	— 53	84	— 6	— 78	— 18	— 54
63 Carbonne	3 728	489	165	81	23	34	13	47
64 Espalion	3 732	636	150	343	— 3	— 78	17	— 31
65 Souillac	3 764	543	20	72	27	— 39	128	—145
66 St-Cere	3 804	576	90	216	4	28	— 65	— 28
67 Lectoure	3 836	587	79	265	6	—110	— 43	— 3
68 Sommières	3 856	455	— 18	152	— 4	—105	64	—133
69 Anduze	3 880	511	— 2	44	59	—133	3	22
70 Canet	3 900	631	326	— 23	—20	204	44	307
71 Laudun	3 908	572	136	— 86	—25	111	111	93
72 Saverdun	3 940	518	42	119	— 6	— 42	15	— 36
73 Eauze	3 944	548	34	100	3	— 65	38	— 27
74 Grenade	4 004	578	341	261	— 5	84	8	43
75 L'Isle-Jourdain	4 028	550	— 77	76	—48	—143	39	— 18
76 Langogne	4 032	628	—113	268	—20	—134	103	—484
77 Molières-sur-Cèze	4 060	478	—449	— 14	0	—378	— 33	—161
78 Mirande	4 088	775	150	239	—10	— 36	— 23	52
79 Cazeres	4 120	588	193	258	— 5	65	— 8	— 62
80 Thuir	4 124	492	142	134	61	— 27	24	— 17
81 Vic-Fezensac	4 128	559	215	371	3	— 76	53	— 56
82 Aigues-Mortes	4 224	465	—333	— 7	—47	—343	— 23	— 23
83 Tarascon-sur-Ariège	4 384	724	— 3	17	—17	— 68	5	57
84 Auterive	4 396	802	401	184	26	122	26	155
85 Vic-en-Bigorre	4 412	710	115	187	16	— 57	— 2	22
86 Banyuls	4 424	427	6	95	—31	15	31	—100
87 Marvejols	4 436	739	194	212	— 2	39	— 7	17
88 Mauguio	4 448	522	— 65	— 16	—51	—119	38	67
89 Argelès-Gazost	4 572	614	44	145	99	—138	17	— 53
90 St-Ambroix	4 680	687	25	145	105	— 64	84	—227
91 Gourdon	4 804	666	57	211	— 3	—142	23	3
92 Villemur	4 864	641	85	86	13	— 55	52	13
93 Bagnères-de-Luchon	4 936	602	120	134	— 9	— 3	22	29
94 St-Laurent	4 992	506	—197	—114	—17	— 57	— 3	— 68
95 Quillan	5 028	687	149	206	24	— 27	7	— 24
96 Meze	5 056	438	12	— 51	103	— 90	25	30
97 St-Chély	5 060	781	— 35	287	— 64	— 55	45	—275
98 Caussade	5 116	828	— 6	118	—23	—127	2	21
99 Fleurance	5 144	673	230	351	19	— 92	27	8
100 Labruguière	5 168	609	13	165	8	— 68	— 17	— 71
101 St-Florent	5 196	683	—337	48	62	—358	— 17	—320
102 Argelès-sur-Mer	5 212	569	60	80	21	— 97	— 17	119

TABLEAU 2 (suite)

Villes de moins de 20 000 habitants	Population 1968	Rapports (‰) relatifs à la migration *						
		1	2	3	4	5	6	7
103 Ille-sur-Tet	5 244	406	— 216	— 80	— 10	— 125	35	— 140
104 Le Vigan	5 356	689	— 172	139	— 19	— 192	— 26	— 188
105 Rabastens	5 360	679	— 10	156	2	— 120	— 2	— 48
106 Céret	5 524	596	103	102	40	— 20	47	— 17
107 Montrejeau	5 684	864	38	189	— 2	— 91	2	— 48
108 Elne	5 780	569	— 228	— 92	— 24	— 89	— 9	— 77
109 Clermont	5 860	750	287	188	63	91	17	38
110 Ganges	6 156	727	26	142	30	— 154	19	0
111 Vauvert	6 272	662	296	129	73	157	— 22	64
112 Rivesaltes	6 468	1 065	— 467	— 142	2	— 212	— 142	— 445
113 Revel	6 628	846	115	188	33	— 35	— 16	— 22
114 Uzes	6 760	1 251	59	173	13	— 3	— 15	— 65
115 Capdenac Gare	6 800	967	265	187	25	110	5	32
116 Pont-St-Esprit	6 916	1 128	27	73	24	88	— 73	— 42
117 Bedarieux	6 984	989	— 228	3	— 7	— 220	— 1	— 101
118 Prades	7 124	990	110	166	20	— 21	— 5	— 12
119 Lezignan-Corbières	7 500	860	27	119	— 8	— 56	4	— 24
120 Lodève	7 556	1 122	34	84	— 69	— 101	47	99
121 Condom	7 560	1 041	— 25	181	0	— 76	0	— 147
122 St-Affrique	7 968	1 237	135	292	16	— 191	37	26
123 Port-Vendres	8 200	758	— 182	— 47	— 43	— 215	0	— 33
124 Lavaur	8 372	1 164	149	164	10	— 31	11	34
125 Lannemezan	8 688	1 157	92	192	7	— 20	— 5	— 29
126 Besseges	8 836	1 020	— 381	— 20	— 29	— 173	— 51	— 365
127 St-Gilles	8 884	1 194	269	88	65	— 13	70	322
128 Pezenas	8 888	1 072	107	23	24	49	— 51	115
129 Lavelanet	9 052	1 065	50	145	22	— 72	1	— 30
130 Mende	9 412	1 628	17	190	16	— 88	0	— 89
131 Figeac	9 568	1 508	139	234	— 49	— 23	19	47
132 Agde	9 888	1 122	63	— 3	15	47	— 11	50
133 Foix	10 064	1 459	— 28	84	27	— 66	— 2	— 82
134 Castelnaudary	10 108	1 514	115	225	16	— 79	— 23	13
135 Lunel	10 584	1 347	0	— 10	27	— 43	— 12	38
136 Villeneuve-lès-Avignon	10 816	1 920	188	42	14	42	28	814
137 St-Girons	10 860	1 390	88	187	— 7	— 6	— 13	— 42
138 Villefranche-de-Rouergue	10 860	1 496	57	260	— 15	— 62	— 27	— 75
139 Limoux	11 140	1 293	115	232	— 9	— 28	6	— 55
140 Castelsarrasin	11 256	1 415	— 87	— 6	0	— 79	45	— 95
141 Moissac	11 840	1 401	— 21	200	38	— 104	— 26	— 140
142 Gaillac	12 008	1 550	159	197	29	— 30	15	— 11
143 Graulhet	12 160	1 063	194	276	33	— 51	— 10	— 16
144 Bagnères-de-Bigorre	12 720	1 470	— 139	40	— 1	— 207	— 21	— 62
145 Beaucaire	12 744	1 459	— 118	— 77	— 44	— 74	132	— 283
146 Muret	13 100	2 157	492	178	62	269	73	156
147 St-Gaudens	14 124	2 083	— 1	71	— 27	— 72	— 5	31
148 Bagnols-sur-Cèze	16 308	2 858	123	14	19	38	24	141
149 Pamiers	16 544	2 104	80	171	11	— 65	1	— 8
150 Lourdes	17 920	2 330	20	102	10	— 96	76	— 52
151 Cahors	19 312	2 879	39	131	35	— 70	— 16	— 17

* Colonne 1 : Rapport de la migration totale à la population en 1968.
Colonne 2 : Rapport de la migration nette à la migration totale.
Colonnes 3 à 5 : Rapport à la migration totale dans la région de la migration nette avec la zone rurale (3), les villes plus petites (4), les villes plus grandes (5).
Colonnes 6 et 7 : Rapport à la migration totale dans la région de la migration nette avec les zones rurales (6) et urbaines (7) situées hors de la région.

importante que les villes de forte attraction : leur population moyenne est de 7 338 habitants. Les villes de cette catégorie n'ont pas une attraction suffisante sur les villes plus petites et perdent de la population vers elles.

Sont dans ce cas : Villefranche-de-Rouergue, Figeac, Lodève et St-Chély-d'Apcher. Comme dans le cas précédent, le rural fournit en général plus de migrants que n'en prennent les villes plus grandes.

d) VILLES SANS ATTRACTION, NI REPULSION DU RURAL ET DES VILLES PLUS PETITES

Ces villes voient leur flux originaire du rural se tarir : par contre, leurs pertes vers les villes plus grandes et vers l'extérieur de la région vont augmenter. Elles se vident donc, si l'on ne compte pas l'apport de l'étranger. Se trouvent dans ce cas les villes de Pierrefitte, Cagnac, Labastide-Rouairoux, Molière-sur-Cèze, Florensac, Servian et Bédarieux.

e) VILLES DE REPULSION VERS TOUTES LES ZONES

Toutes ces villes se situent dans la région Languedoc-Roussillon, aucune dans le Midi-Pyrénées. Elles sont souvent très proches de villes plus importantes : St-Laurent-de-la-Salanque, Rivesaltes et Elne proches de Perpignan ; Nissan, Bessan et Montagnac proches de Béziers ; Mauguio proche de Montpellier ; Tarascon proche de Nîmes. Ici encore, pour le rural, il peut s'agir de pertes vers la banlieue, classée zone rurale au recensement, des diverses villes.

Le tableau 3 regroupe les résultats du tableau 2 en donnant des taux qui rapportent les courants nets aux populations des villes considérées en 1968. Deux catégories de villes de type a ont été considérées, selon qu'elles gagnent (a_1) ou perdent (a_2) du rural. Deux types de villes c ont été considérées selon qu'elles ont une migration nette nulle (c_1) ou négative (c_2) avec les villes plus petites.

TABLEAU 3

Taux de migration nette avec le rural, les plus petites villes, les villes de taille supérieure de la région et avec le reste de la France, selon le type de ville, en p. 10 000

Type de ville	Nombre de villes	Taux de migration nette dans la région			Taux de migration nette hors région	Population moyenne
		Rural	plus petites villes	villes supérieures		
a_1	30	+ 307	+ 70	+ 292	+ 366	5 336
a_2	6	— 278	+ 70	+ 58	+ 296	3 216
b	20	+ 446	+ 85	— 220	— 98	8 892
c_1	57	+ 446	+ 3	— 215	— 101	4 652
c_2	8	+ 449	— 112	— 245	+ 50	7 338
d	13	— 21	— 9	— 492	— 176	3 982
e	17	— 149	— 52	— 392	— 308	4 813

L'examen de ce tableau montre que les courants du rural et des plus petites villes permettent de classer les villes considérés. Nous avons porté sur le graphique n° 1 les taux vers les villes plus petites (ordonnées) en fonction de ceux vers le rural (abscisses) (1).

Les villes de type a_1 et a_2 sont représentées par des points symétriques par rapport à l'axe des ordonnées. Les villes de type b et c_2 sont représentées par des points symétriques par rapport à l'axe des abscisses, la ville de type c_1 se situant exactement entre les deux. Les villes de type d sont représentées par un point proche de l'origine, alors que les villes de type e sont représentées dans le dernier quart du graphique non encore utilisé. Il y a proportionnalité en valeur absolue entre tous les taux vers les plus petites villes et ceux vers le rural, hormis pour les villes de type c_1. Notons enfin que les taux de migration nette hors région, s'ils sont faibles pour les villes de type b et c, sont plus importants pour les villes de type a, d et e.

La carte n° 1 donne la répartition spatiale des villes de divers types en rapport avec les villes moyennes de la région et Toulouse. La structure de cette carte se dégage à partir de Toulouse : noyau de villes de type a, entourées d'une couronne de villes de type c, qui est elle-même entourée d'une couronne de villes de type b, du moins vers la partie ouest de la carte. Pour les villes moins importantes que Toulouse on retrouve le noyau de villes de type a, entouré de villes de type c. d et e, avec au-delà quelques villes de type b.

Pour voir plus en détail la répartition spatiale de ces courants nets, nous avons étudié plus à fond quelques villes des divers types (2). Pour ce faire, considérons les taux de migration nette construits en rapportant le courant net entre une ville et la zone considérée à la population de cette zone. Le graphique n° 2 donne les répartitions de ces taux en fonction de la distance à la ville étudiée pour les zones rurales, urbaines de taille inférieure et urbaine de taille supérieure.

La ville de type a, étudiée, Muret, vérifie pour presque toutes les zones de distance, ce que l'on avait trouvé globalement : courant net toujours positif. La zone de forte attraction (supérieure à 1 ‰ de la population soumise au risque) ne dépasse cependant pas 50 km alors que pour Toulouse cette zone allait jusqu'à 200 km (2).

Les villes de type b étudiées vérifient pour la plupart (Moissac, Graulhet, Gaillac) le résultat global : courant net toujours positif du rural et des villes plus petites, courant net négatif des villes plus grandes. Signalons le cas de Cahors que vérifie ce résultat, sauf pour le rural très proche : il s'agit en fait de la banlieue rurale de cette ville, que nous éliminerons désormais. Pour Pamiers, si les petites villes proches ont un courant net positif, celui-ci devient négatif pour les villes plus éloignées.

Les petites villes du type c_1 (Montréjeau, Rabastens, Labruguière) ont le même profil, avec aucun échange vers les plus petites villes, un gain du rural et une perte vers les plus grandes villes. La ville de St-Girons a, par contre, un profil proche de celui de Pamiers. La ville de type c_2 (St-Gaudens) si elle a encore un gain des petites villes proches, va avoir une perte plus importante vers les petites villes plus éloignées (il s'agit en fait des villes de la banlieue de Toulouse).

La ville de type e (Castelsarrasin) différencie très légèrement la zone proche : faible gain des petites villes, pertes vers le rural et les villes plus grandes.

Un autre façon d'analyser ces courants nets est de les mettre en relation avec les courants totaux. On peut calculer un indice d'efficacité des migrations vers la ville en rapportant le courant net entre la ville et la zone située à moins d'une certaine distance, au courant total entre les mêmes territoires :

(1) Les graphiques n° 1 à 6 et la carte sont groupés à la fin de ce document.

(2) Ayant centré cette étude sur la région toulousaine, nous n'avons pas de villes de type e dans l'échantillon.

$$r_k = \frac{\sum_{i=0}^{i=k} (E_i - I_i)}{\sum_{i=0}^{i=k} (E_i + I_i)}$$

où Ei est le nombre d'émigrants originaires de la zone i vers la ville et Ii le nombre d'immigrants de la ville vers la zone i. Si un tel indice est proche de 1, en valeur absolue, alors il y a un courant dominant sans contre-courant : l'efficacité des migrations est parfaite. Si un tel indice est proche de 0, les deux courants s'équilibrent et l'efficacité est nulle.

Le graphique n° 3 donne ces efficacités jusqu'à 200 km de la ville, pour le rural, les villes plus petites et les villes plus grandes.

La ville de Muret a une forte efficacité positive de ses migrations (comprise entre 35 % et 65 %) : les migrations originaires des villes plus importantes ont la plus forte efficacité.

Ensuite viennent les villes de Cahors, Moissac, Graulhet, Gaillac, qui ont une efficacité positive comprise entre 20 et 50 % pour les migrations originaires du rural et des plus petites villes. Par contre, les migrations originaires des plus grandes villes ont une efficacité négative, variant de — 10 à — 30 %.

Les villes de taille inférieure (Montréjeau, Rabastens, Labruguière) suivent un même schéma, sans flux des villes plus petites. Les villes de Pamiers, de St-Gaudens et de Castelsarrasin vont se rapprocher lorsque l'on considère la variation dans l'espace des flux des villes plus petites : efficacité initialement croissante jusqu'à 10 km, qui décroît ensuite pour s'annuler ou même devenir négative. Pour le rural, par contre, Pamiers et St-Gaudens ont une efficacité positive alors qu'elle est nulle pour Castelsarrasin. Enfin, les trois villes ont le même comportement pour leurs pertes vers les villes plus grandes.

2 - COURANTS BRUTS DU RURAL VERS LES PETITES VILLES

Voyons maintenant plus en détail comment se répartissent dans l'espace les courants bruts vers les villes étudiées. La discontinuité des tissus urbains permet difficilement de résumer les flux, originaires ou à destination des villes, par un petit nombre d'indices ; aussi ne nous occuperons-nous ici que des flux originaires ou à destination du rural.

Nous utiliserons ici une mesure probabiliste de ces flux. Si nous considérons deux zones, l'une, i, au début de la période intercensitaire, l'autre, j, à la fin de cette période, nous pourrons calculer la probabilité qu'un individu tiré du premier échantillon soit identique à un autre tiré du second.
Cette probabilité peut s'écrire :

$$m_{ij} = \frac{M_{ij}}{P_i(t_0)\, P_j(t_1)}$$

Mij est le nombre de migrants de i vers j, P_i (t_o) la population de la zone i au début de la période, P_j (t_1) la population de la zone j à la fin de la période.

Lorsque ces deux zones sont homogènes, la première en envoyant des migrants, la seconde en en recevant, alors, si l'on considère deux zones contenues dans les précédentes, la probabilité mij restera identique à elle-même.

Ces probabilités peuvent être reliées à la distance entre les deux zones. De nombreuses études ont montré que la relation entre mij et la distance rij, pouvait, en première approximation, être résumée par la formule suivante :

$\log m_{ij} = K - n \log r_{ij}$

où K et n sont des coefficients estimés à partir des données (1).

Le tableau 4 donne les estimations de ces coefficients (2) pour l'émigration et l'immigration des villes dans un rayon de 100 km.

TABLEAU 4

Estimation des coefficients K et n

Ville	Immigration du rural vers la ville		Emigration de la ville vers le rural	
	K	n	K	n
Cahors	— 3,686	1,912	— 3,161	2,398
Pamiers	— 3,342	2,316	— 4,213	1,882
St-Gaudens	— 3,617	2,160	— 3,442	2,385
Muret	— 4,007	1,860	— 3,791	2,207
Gaillac	— 3,172	2,434	— 3,387	2,574
Moissac	— 3,039	2,584	— 3,772	2,361
Castelsarrasin	— 3,932	1,984	— 3,381	2,409
Limoux	— 2,724	2,725	— 4,138	1,854
St-Girons	— 2,635	2,793	— 3,344	2,409
Castelnaudary	— 3,235	2,323	— 4,058	2,059
Foix	— 3,312	2,331	— 3,507	2,348
Lavaur	— 2,692	2,843	— 3,675	2,187
Revel	— 2,882	2,729	— 3,534	2,428
Montréjeau	— 3,363	2,401	— 4,432	1,762
Rabastens	— 3,174	2,491	— 4,076	2,110
Labruguière	— 2,919	2,629	— 3,403	2,598
Caussade	— 2,320	3,062	— 3,665	2,125
Auterive	— 2,405	2,989	— 3,152	2,652

Le graphique n° 4 porte les valeurs de n en fonction de K pour chaque ville. Il permet de constater que, surtout pour l'immigration vers la ville, on a une relation à peu près linéaire entre ces coefficients. On peut montrer (3) que cette relation est parfaite lorsque la condition suivante est réalisée :

$\sum_j \log m_{ij} = C$

où C est indépendant de la ville i considérée. Cette condition implique encore

(1) Voir l'article [2] pour plus de détails sur cette estimation.

(2) Comme on travaille ici sur un sondage au 1/4, l'application de cette formule aux données fournit un coefficient K surestimé de la valeur (log 4) = 0,602. Les valeurs données ici sont corrigées de cette surestimation.

(3) Voir l'article [2].

que toutes les droites d'ajustement obtenues sur un graphique logarithmique, passent par un même point. Cette relation est d'autant plus remarquable qu'elle est encore vérifiée pour les villes de taille supérieure, non seulement pour les migrations originaires du rural, mais également pour celles originaires de villes plus petites. Plus la valeur de n sera élevée, plus la ville aura une forte probabilité de migration des zones proches (moins de 30 km environ) et une faible probabilité de migration des zones plus lointaines. A la limite, lorsque n tend vers 0, cette probabilité devient indépendante de la distance : elle est alors de l'ordre de 10^{-7}.

Les liens entre les coefficients K ou n et la population de la ville sont assez lâches comme le montre le graphique n° 6, qui porte les valeurs de K en fonction de la population des villes. Si en moyenne la valeur de K diminue lorsque la population décroît, les variations de K pour une population donnée sont de l'ordre de 1,25, alors que ce coefficient a des variations de l'ordre de 1,70 pour l'ensemble des petites villes.

La comparaison de l'immigration du rural vers les villes et de l'émigration de la ville vers le rural est également intéressante. L'intervalle de variation des coefficients est plus élevé pour l'immigration que pour l'émigration (pour n par exemple, 1,20 contre 0,90). Les villes ayant les plus faibles valeurs de n pour l'immigration (Cahors, St-Gaudens, Castelsarrasin, Muret) vont voir cette valeur augmenter pour l'émigration. Ce sont des villes de population importante. Au contraire, les villes ayant les plus fortes valeurs de n pour l'immigration, vont voir cette valeur diminuer pour l'émigration. Le graphique n° 5 porte ces résultats pour quelques villes.

CONCLUSIONS

Cette étude a permis de classer les 151 petites villes de la région étudiée en 5 grands types, faisant intervenir les mouvements vers le rural, les plus petites villes, les villes plus grandes et le reste de la France. Le comportement contrasté de ces types et leur répartition sur le territoire, en zones concentriques autour des villes plus grandes, viennent éclairer ce classement. Cependant, le critère de distinction des villes lié à leur population n'est pas pleinement satisfaisant. Des petites villes de banlieue ont le même comportement migratoire que la capitale qu'elles desservent, des villes de même population ont des comportements migratoires opposés. L'étude entreprise doit donc être poursuivie en utilisant des critères plus valables que celui de la population. Il est possible, par exemple, qu'en travaillant sur tous les flux de migrants entre villes, on arrive à un classement plus satisfaisant de ces villes.

Les aires d'attraction d'une ville, que l'on définit en rapportant le courant migratoire échangé avec une zone à sa population, sont très restreintes. Elles ne s'étendent jamais au-delà de 50 km.

L'efficacité des courants vers ces villes n'est supérieure à 50 % que pour les banlieues. Pour le rural, elle est très souvent comprise entre 30 et 40 % ; pour les villes plus petites, elle devient parfois nulle ou même négative ; pour les villes plus grandes, elle est le plus souvent négative, sauf dans le cas de villes de banlieue. Il est possible qu'en distinguant différents groupes d'âges, on obtienne une efficacité plus forte, liée à des conduites différentes des jeunes et des personnes plus âgées.

En résumé, on peut dire qu'une petite ville gagne de la population du rural et des villes plus petites très proches, qu'elle en perd vers les villes plus grandes et le

reste du pays et qu'elle en gagne de l'étranger. Le gain de l'étranger mis en évidence par le recensement surestime le gain réel de la ville, car il n'enregistre pas les départs ou les retours vers l'étranger. Une surestimation grossière de ces retours est cependant possible, puisque l'on dispose d'autre part de la migration nette des villes calculée à l'aide des données de deux recensements successifs et du mouvement naturel de leur population. Pour la période 1962-68 étudiée, on peut penser que ces retours seront en général inférieurs aux entrées, car les rapatriements d'Algérie interviennent pour une grande part dans ces effectifs.

Une telle étude doit être poursuivie par une analyse plus poussée des flux entre villes et étendue à diverses régions françaises, pour tester la généralité des résultats obtenus.

COMPARAISON DES TAUX DE MIGRATION NETTE AVEC LE RURAL ET LES PLUS PETITES VILLES DANS DIVERS TYPES DE VILLES

Graphique n° 1

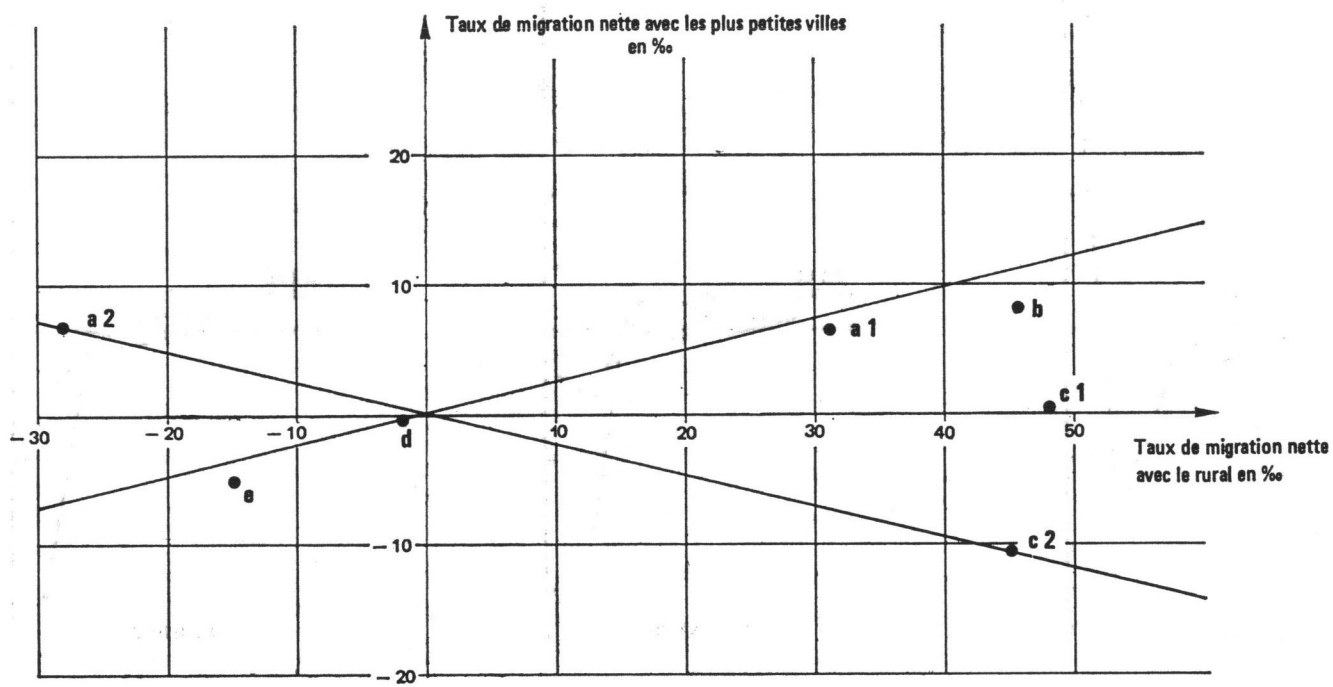

TAUX DE MIGRATION NETTE ENTRE LES VILLES ET LE RURAL, LES VILLES DE TAILLE INFÉRIEURE, LES VILLES PLUS GRANDES, EN FONCTION DE LA DISTANCE, EN ‰

Graphique n° 2

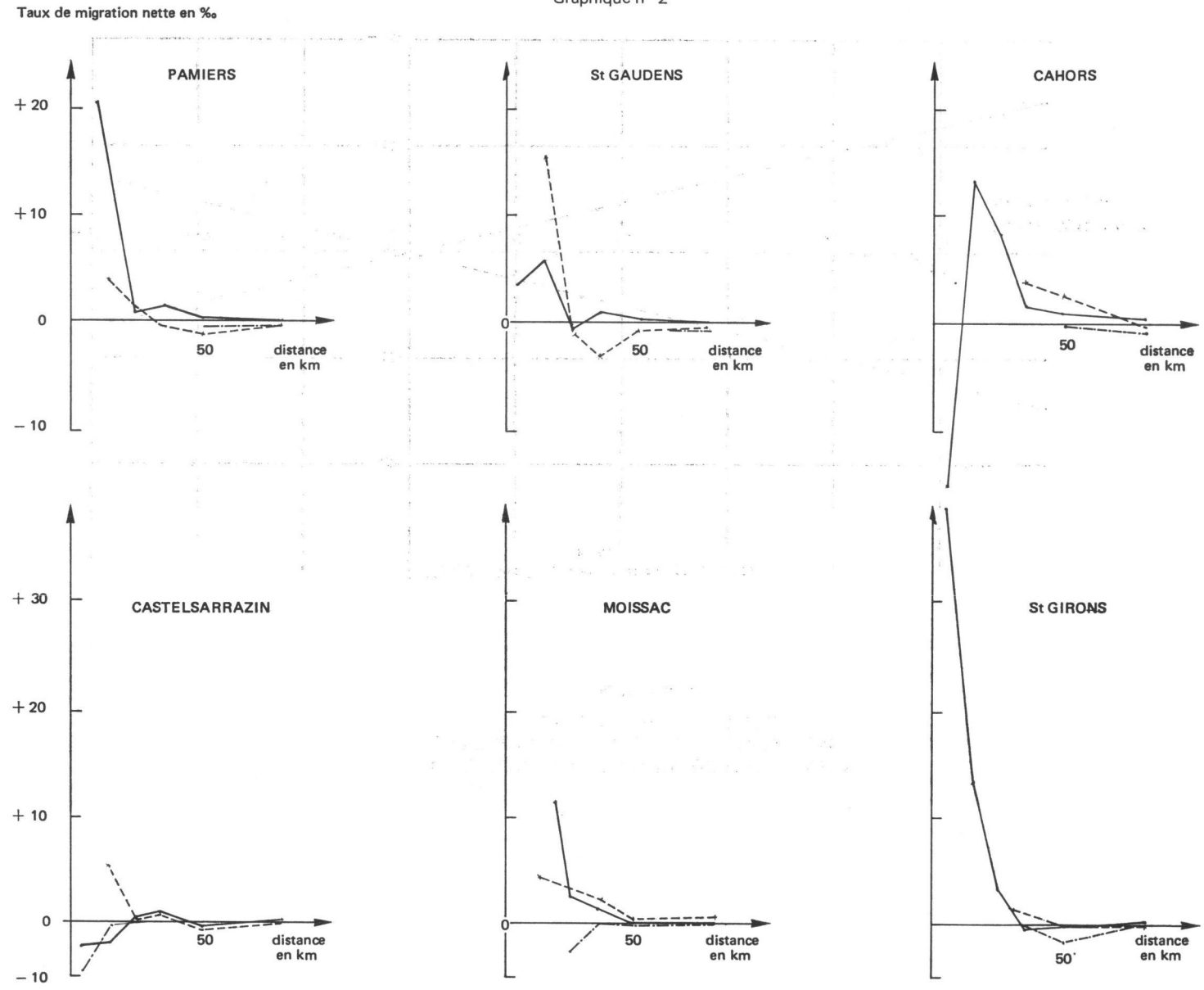

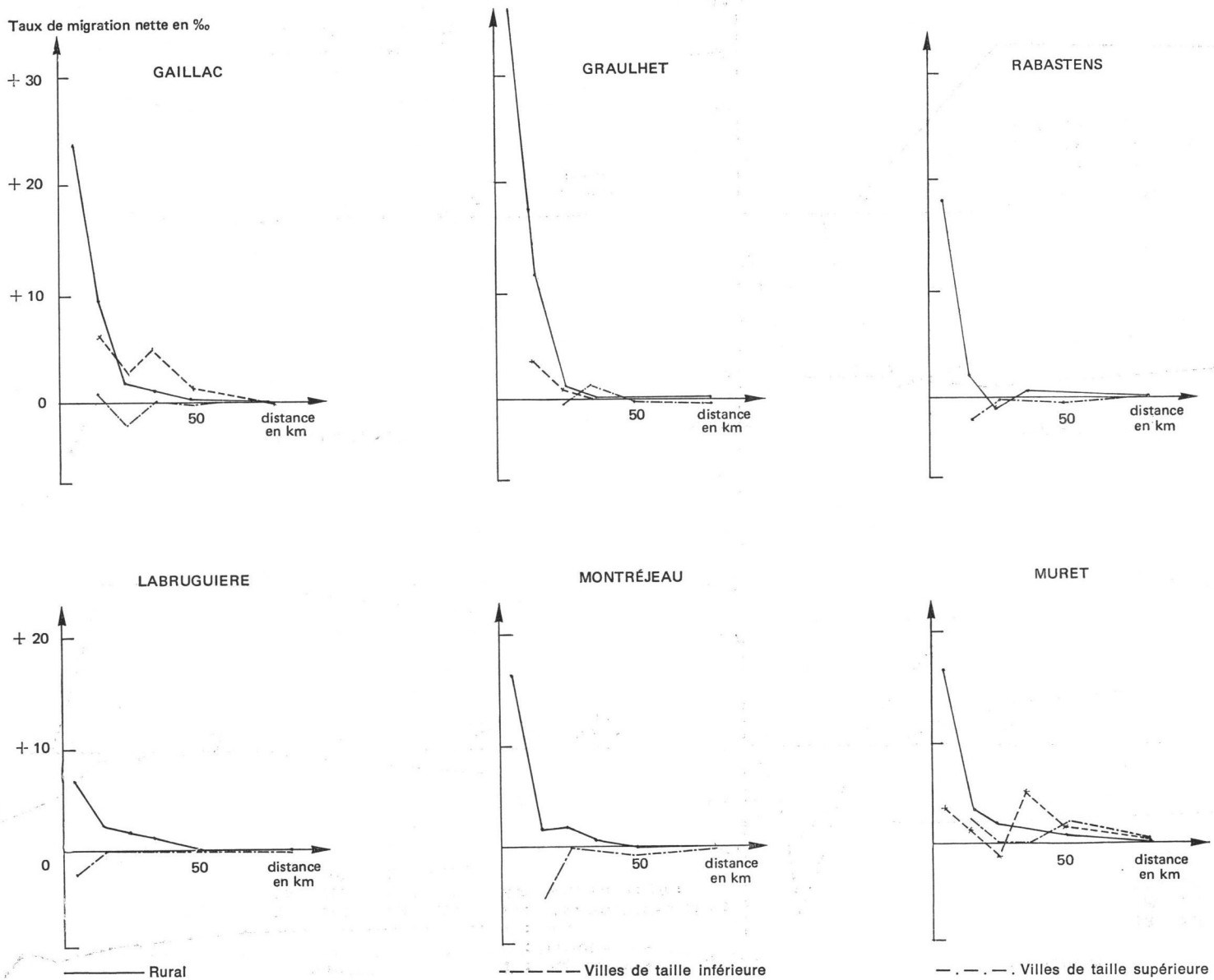
Taux de migration nette en ‰
GAILLAC
+ 30
+ 20
+ 10
0
50
distance en km
GRAULHET
50
distance en km
RABASTENS
50
distance en km
LABRUGUIERE
+ 20
+ 10
0
50
distance en km
MONTRÉJEAU
50
distance en km
MURET
50
distance en km
Rural
Villes de taille inférieure
Villes de taille supérieure

EFFICACITÉ DES MIGRATIONS DU RURAL, DES VILLES DE TAILLE INFÉRIEURE, DES VILLES DE TAILLE SUPÉRIEURE

Graphique n° 3

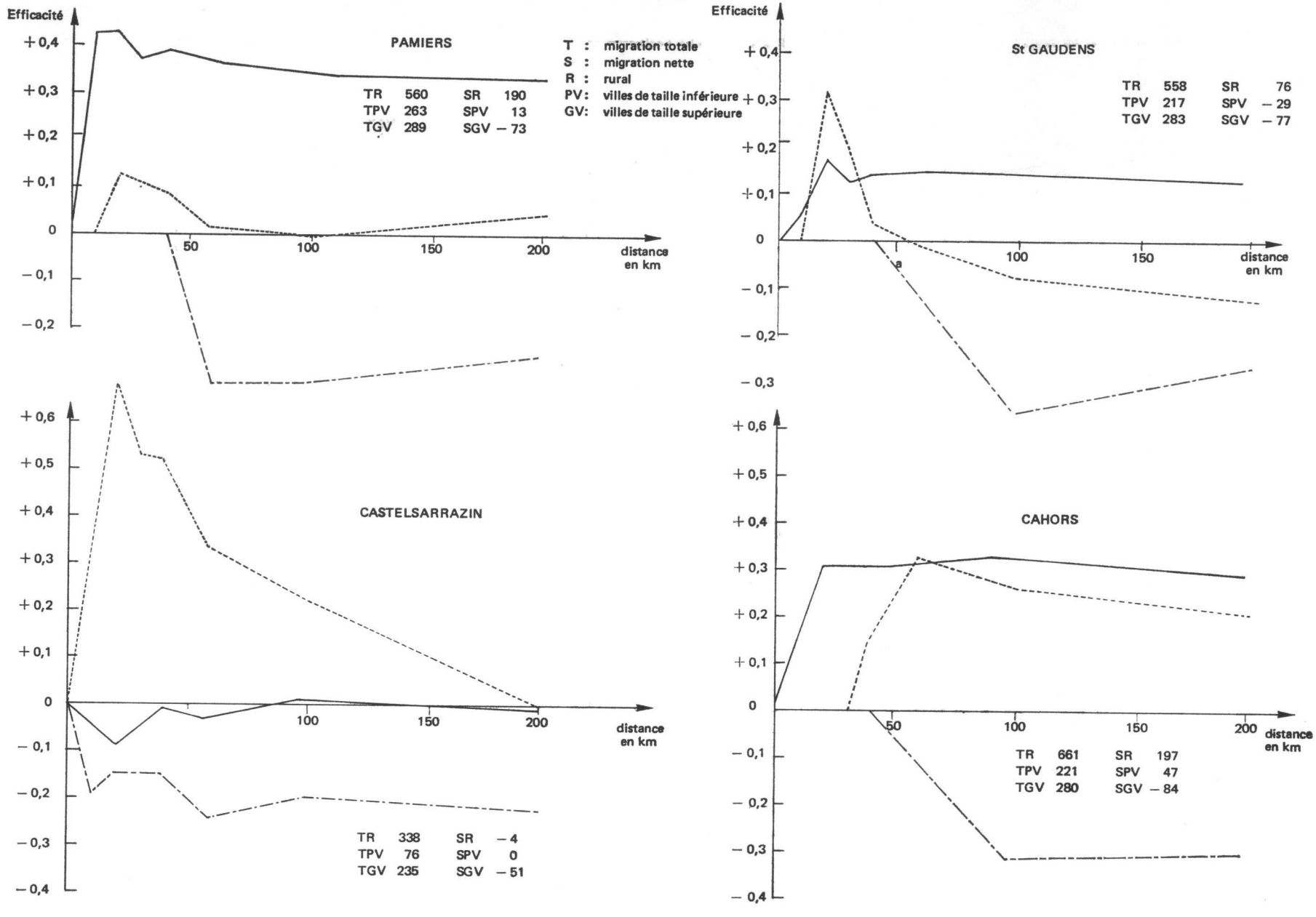

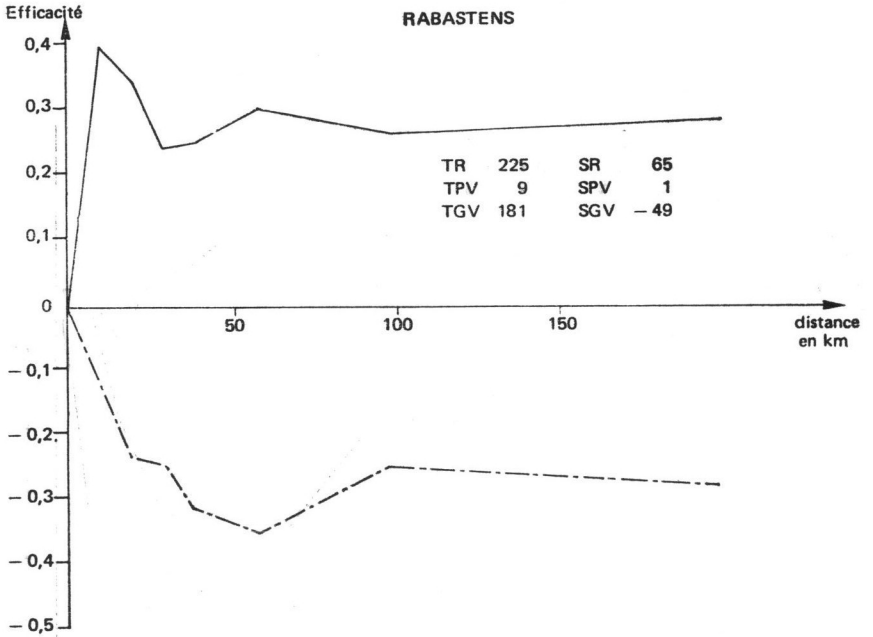
RABASTENS
Efficacité
0,4
0,3
0,2
0,1
0
−0,1
−0,2
−0,3
−0,4
−0,5
50
100
150
distance en km
TR 225 SR 65
TPV 9 SPV 1
TGV 181 SGV −49

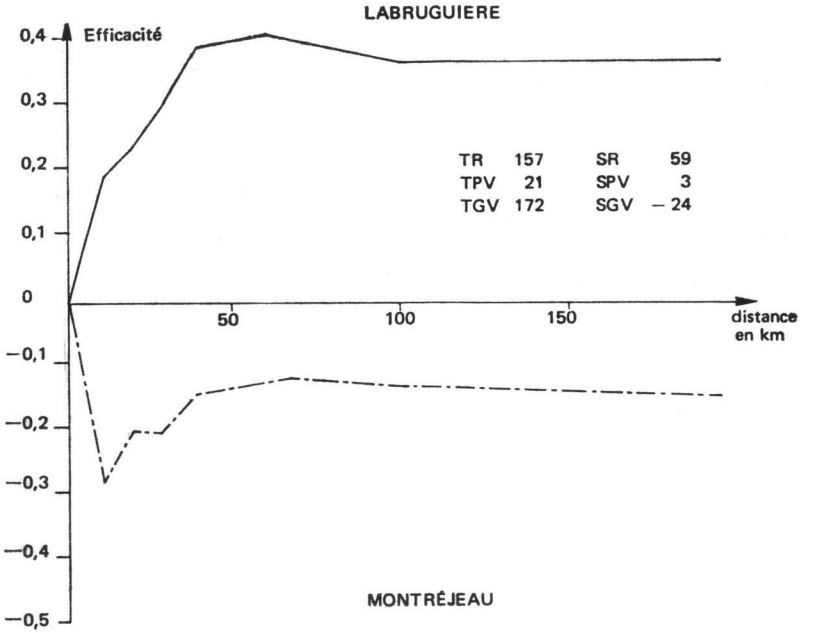
LABRUGUIERE
Efficacité
0,4
0,3
0,2
0,1
0
−0,1
−0,2
−0,3
−0,4
−0,5
50
100
150
distance en km
TR 157 SR 59
TPV 21 SPV 3
TGV 172 SGV −24

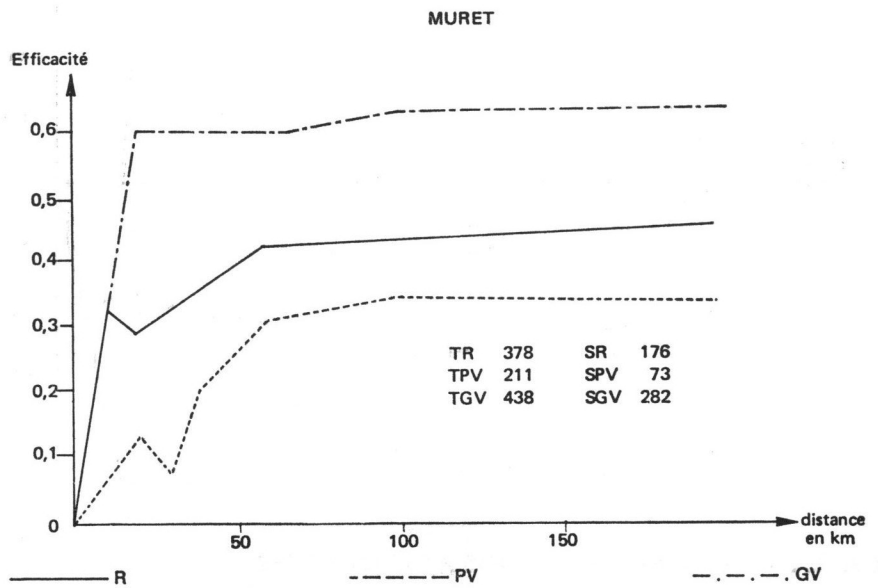
MURET
Efficacité
0,6
0,5
0,4
0,3
0,2
0,1
0
50
100
150
distance en km
TR 378 SR 176
TPV 211 SPV 73
TGV 438 SGV 282
R
PV
GV

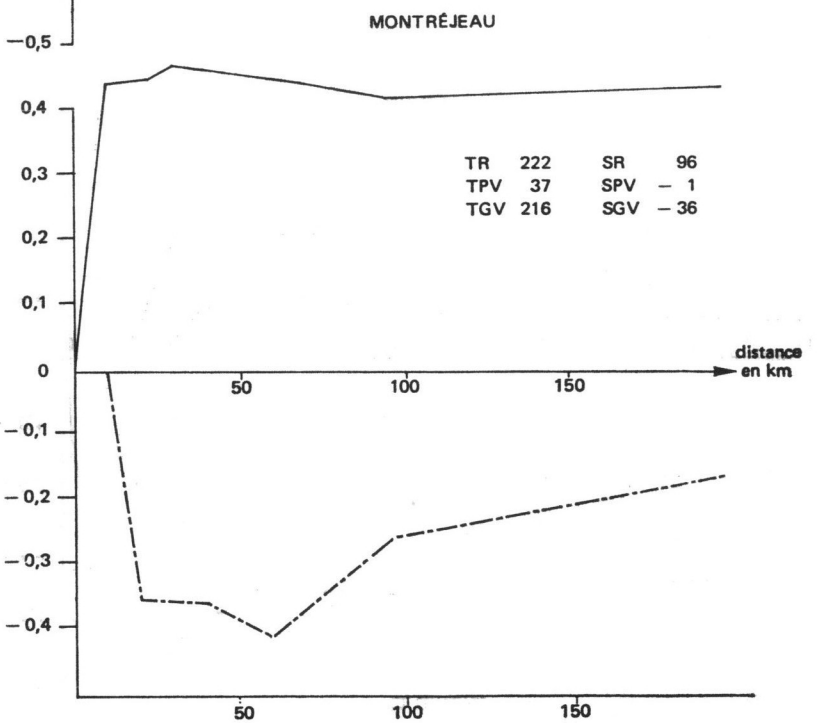
MONTRÉJEAU
0,4
0,3
0,2
0,1
0
−0,1
−0,2
−0,3
−0,4
50
100
150
distance en km
TR 222 SR 96
TPV 37 SPV −1
TGV 216 SGV −36

EFFICACITÉ DES MIGRATIONS DU RURAL, DES VILLES DE TAILLE INFÉRIEURE, DES VILLES DE TAILLE SUPÉRIEURE (suite)

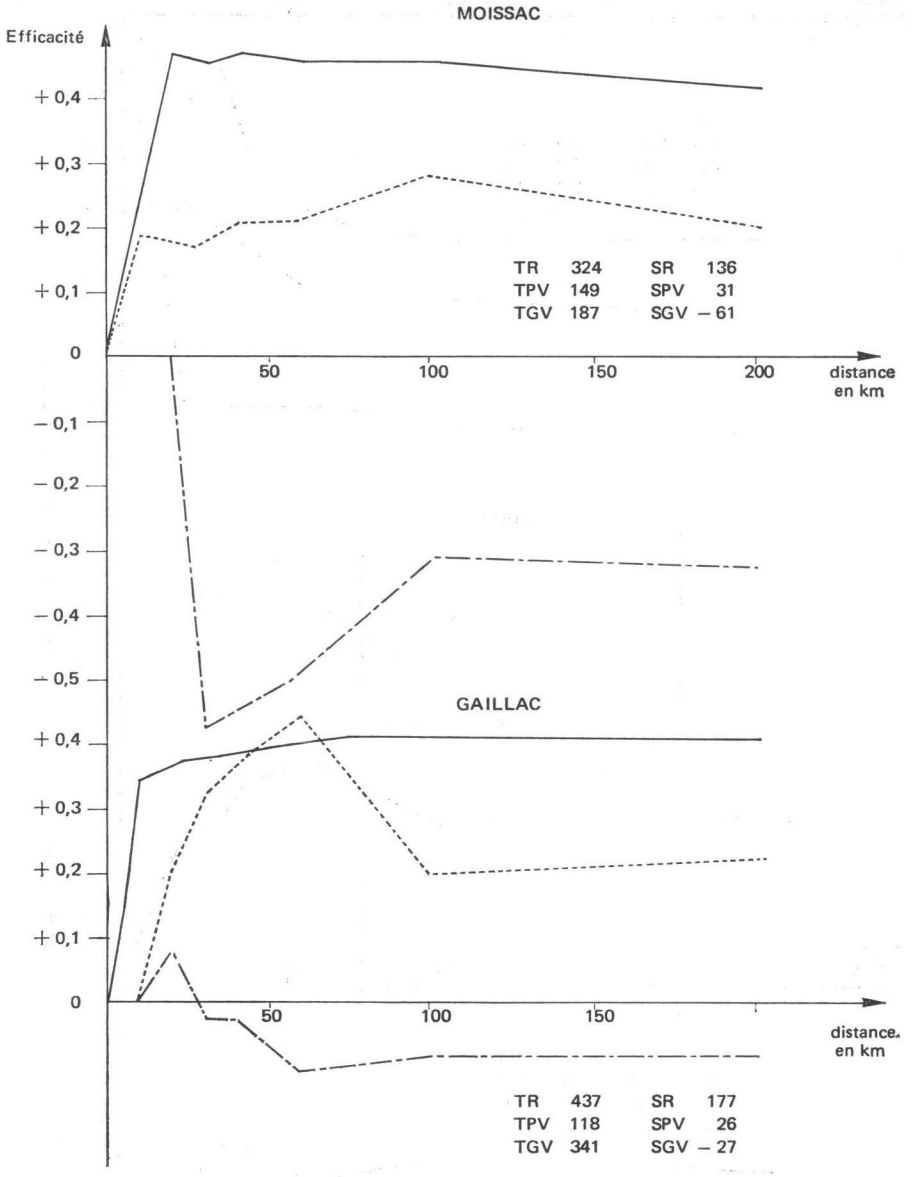

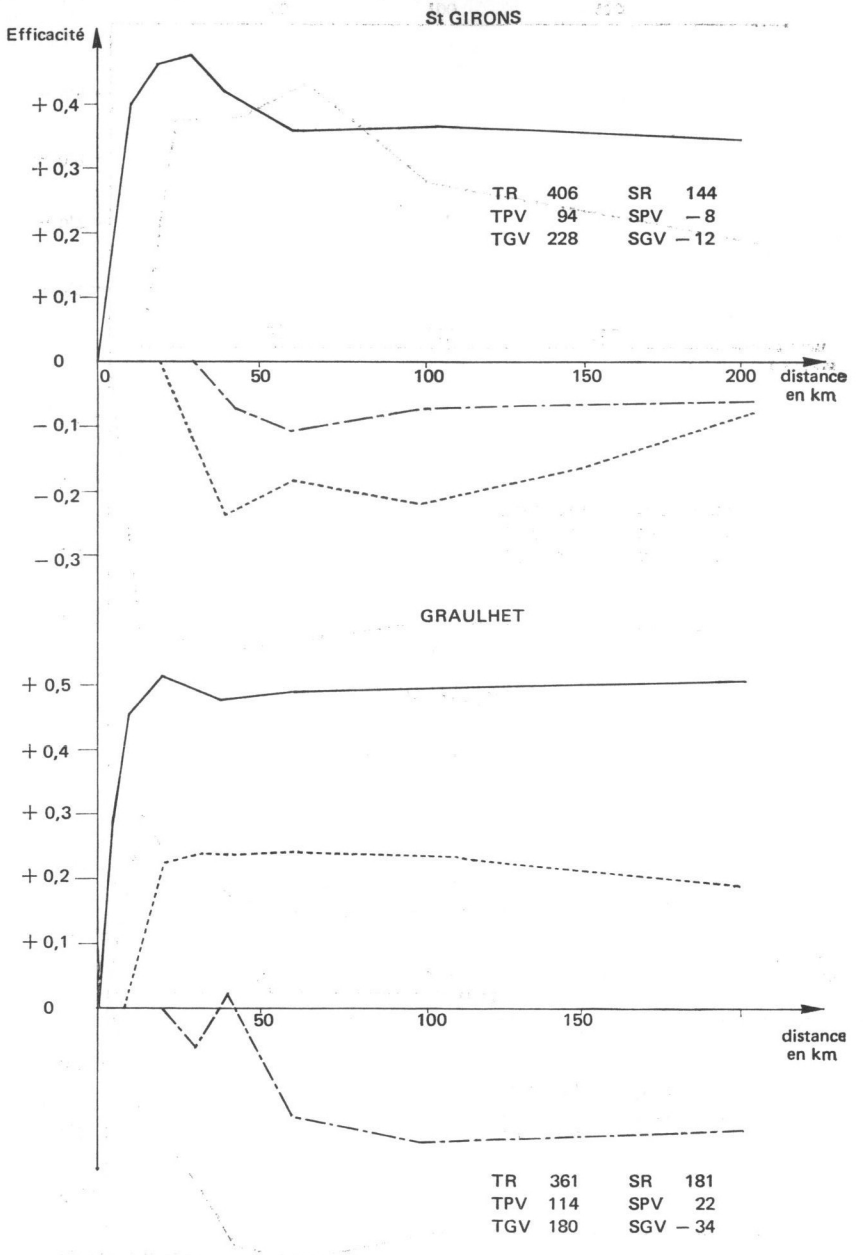

VALEUR DE «n» EN FONCTION DE «K» POUR L'IMMIGRATION ET L'ÉMIGRATION DES VILLES VERS LE RURAL

Graphique n° 4

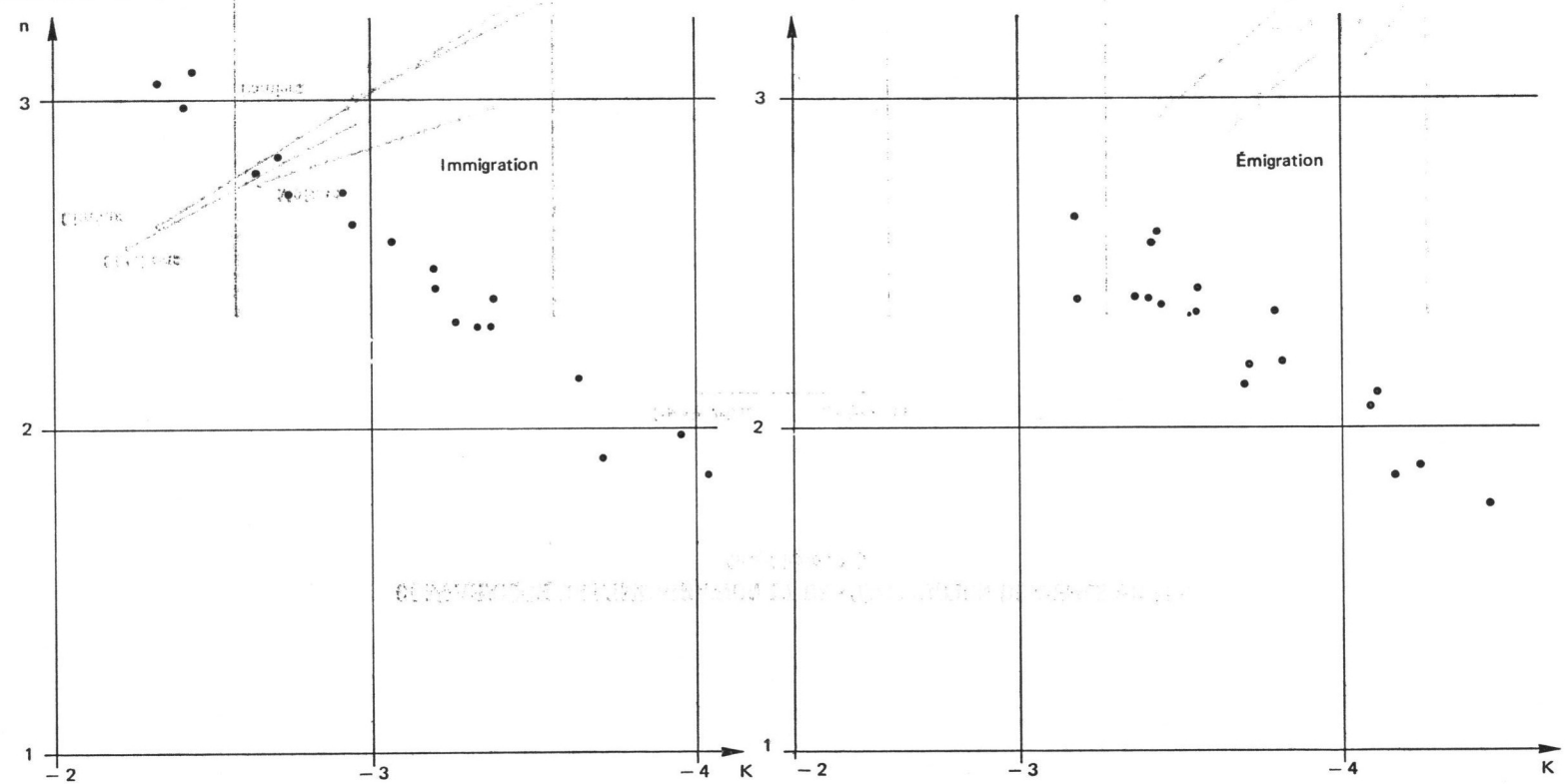

COMPARAISON DE L'IMMIGRATION ET DE L'ÉMIGRATION DE MEMES VILLES

Graphique n° 5

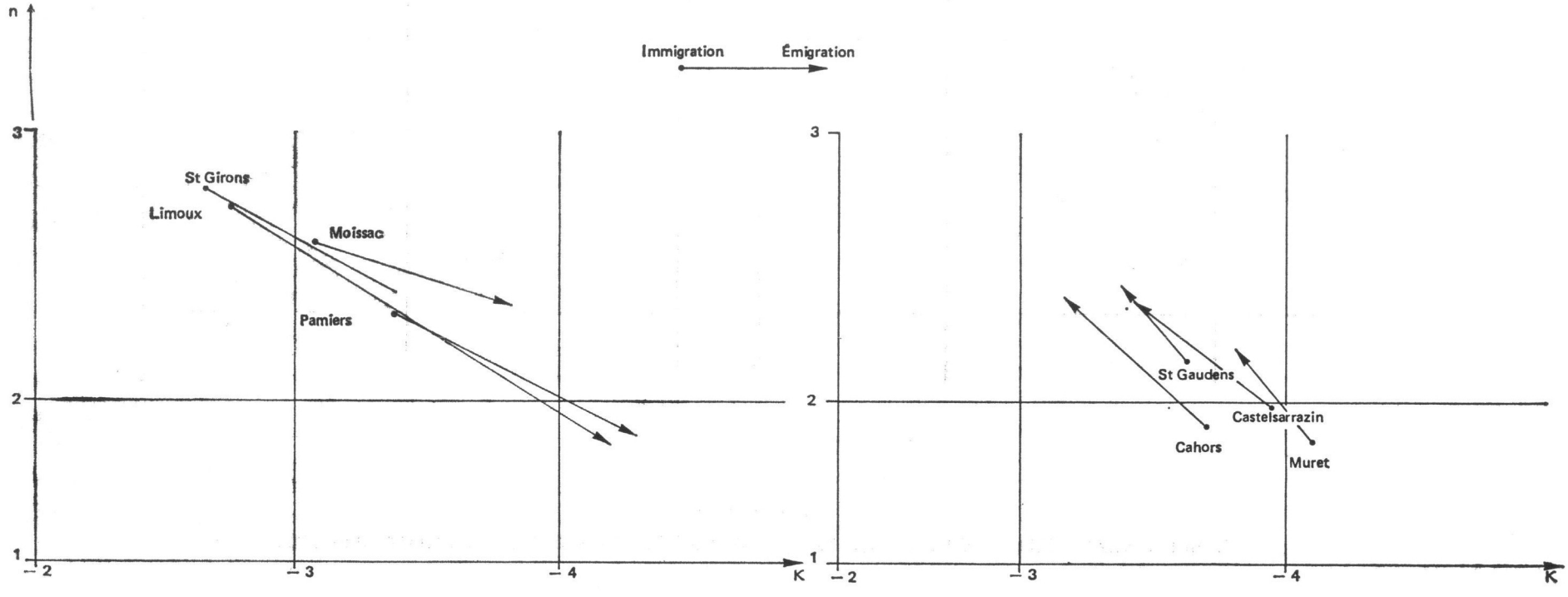

VALEUR DE K POUR L'IMMIGRATION ORIGINAIRE DU RURAL EN FONCTION DE LA POPULATION DES VILLES

Graphique n° 6

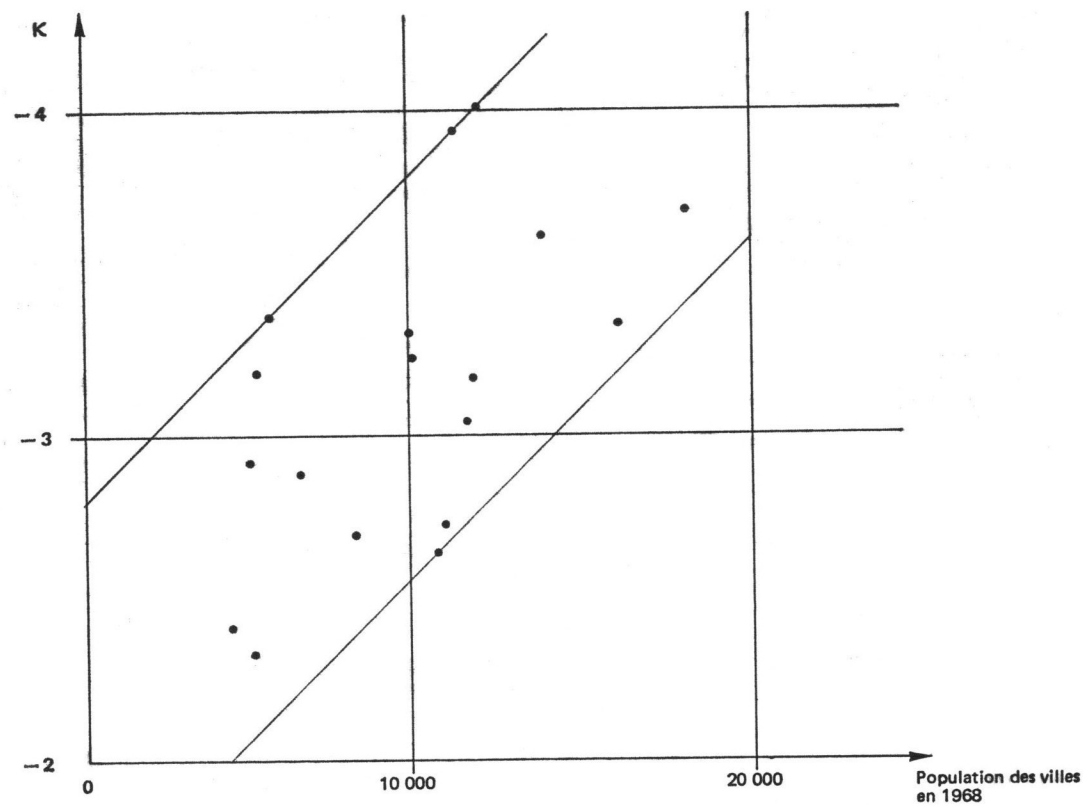

RÉPARTITION SPATIALE DES DIVERS TYPES DE VILLES

Carte n° 1

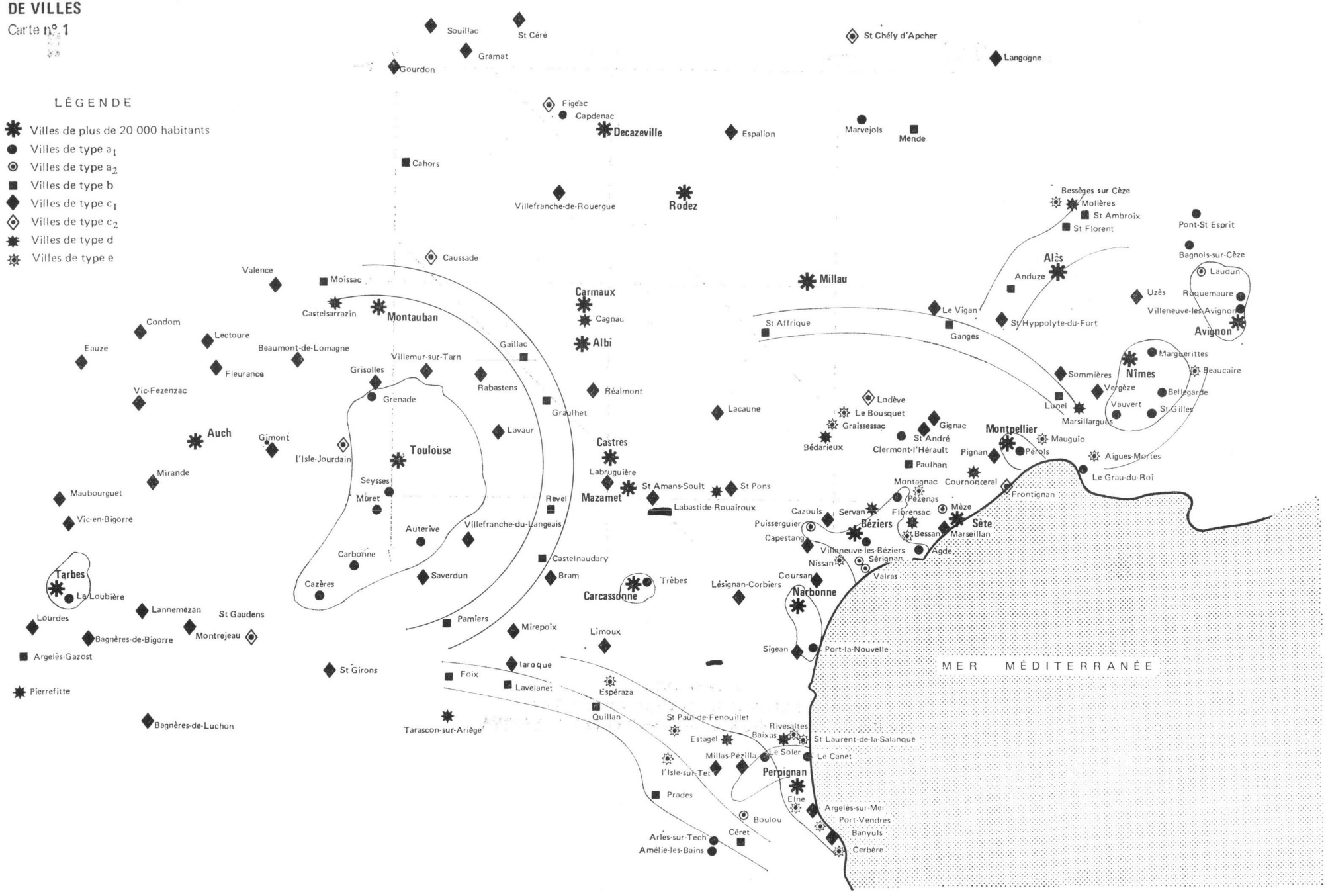

Table des matières

Pages

Avant-propos I

Sommaire V

DOCUMENT 1

I - Le système de la petite ville 3

1 - Dimension et système urbain 3

2 - L'espace de production 5

3 - La distribution et les services 7

4 - La mobilité de population 9

5 - La structure spatiale 10

II - La différenciation des dynamismes 13

1 - Les petites villes dans le mouvement d'urbanisation 13

2 - Les croissances des petites villes 17

3 - Croissances et environnement régional 20

4 - Croissances et activités des petites villes 28

5 - L'arrêt de la croissance généralisée 37

III - Les petites villes et les migrations 41

1 - Migrations et fluctuations du marché de l'emploi 41

2 - Le modèle migratoire des petites villes 50

IV - L'industrialisation des petites villes 61

1 - Les petites villes et la division spatiale du travail 62

2 - Les petites villes et les conditions de travail 69

3 - L'industrialisation, facteur de croissance des petites villes ? 80

V - Les petites villes et les services 87

1 - La dynamique des emplois de services 87

2 - Les limites d'un mouvement de rattrapage 94

Annexes

— Liste des agglomérations urbaines en 1968 (de 5 000 à 20 000 habitants) 102

— Nombre d'établissements implantés dans des communes de moins de 20 000 habitants (1971) 107

— Evolution démographique des petites villes 1962 - 1968 - 1975 (carte) ..... **hors texte**

DOCUMENT 2

I - La problématique des petites villes 111
1 - Evolution historique du réseau urbain 111
2 - Hypothèses prospectives d'évolution socio-économique 113
3 - Les petites villes et le monde agricole et rural 113
4 - Les petites villes et le développement industriel 114
5 - Les petites villes et les activités tertiaires 115
6 - Les mouvements migratoires 116
7 - La fonction sociale des petites villes 116

II - La place des petites villes dans la société française : hier et aujourd'hui 119
1 - Le rôle agricole 120
2 - Le rôle administratif 120
3 - Le rôle dans le développement économique 121
4 - La formation de la main-d'œuvre et les qualifications 122
5 - Les échanges marchands 122
6 - L'espace urbain de la petite ville et les échanges sociaux 123

III - L'objet de l'étude 125
1 - Les objectifs et le champ d'étude 126
2 - La démarche 127

IV - Le développement des petites villes 129
1 - Remarques préalables 129
2 - Les facteurs d'environnement 131
3 - Les petites villes relativement stabilisées 135
4 - Petites villes en mutation 140
5 - Image des petites villes 144
6 - La restructuration de l'espace 144

V - Interrogations prospectives 146

Annexes

Monographies 149
- Saint-Claude 149
- Montbard 156
- Louhans 166
- La Machine 174
- Joigny 180

Données démographiques des cinq communes 188

DOCUMENT 3

Les migrations des petites villes (Régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) 191

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

✳ Eléments pour des prospectives

● Méthodologie de la prospective

Techniques avancées et aménagement du territoire. N° 0, mars 1968.

Dictionnaire des projections 1985 et 2000. Population et emploi. N° 4, (1970), épuisé.

Scénarios d'aménagement du territoire. Essais méthodologiques. N° 12, janvier 1971, épuisé.

Prospective et analyse de systèmes. N° 14, février 1971.

Les centres de prospective et d'aménagement du territoire en Europe. N° 17, mars 1971.

Une image de la France en l'an 2000
Scénario de l'inacceptable
N° 20, juillet 1971.

Prospective et société. Problèmes de méthodes, thèmes de recherche. N° 28, mars 1972.

Documents. Méthode de travail. Une image de la France en l'an 2000. N° 30, septembre 1972.

Technologie et aménagement du territoire. Premières réflexions. N° 33, octobre 1972.

Emploi et espace. Eléments pour un modèle de prévision. N° 49, décembre 1974.

SESAME, année 5. Système d'études du schéma d'aménagement de la France. N° 50, mars 1974.

La méthode des scénarios. Une réflexion sur la démarche et la théorie de la prospective. N° 59, juin 1975.

● Questions internationales

Survol de la France. N° 29, avril 1972.

Les firmes multinationales. N° 34, février 1973.

Survols de l'Europe. N° 37, mars 1973.

Regard prospectif sur le bassin méditerranéen. N° 41, septembre 1973.

Industries en Europe. N° 46, décembre 1973.

Scénarios européens d'aménagement du territoire
N° 47, mars 1974.

La façade atlantique. Ouverture sur le monde. N° 51, novembre 1974.

L'Europe médiane : diagnostic pour des avenirs. N° 53, décembre 1974.

Firmes multinationales et division internationale du travail. N° 55, juin 1975.

Syndicats et sociétés multinationales. N° 58, juin 1975.

● Problèmes urbains

Composantes de la fonction urbaine. Essai de typologie des villes. N° 3, avril 1970.

Approches de la réalité urbaine. N° 38, avril 1973.

Paris, ville internationale.
Rôles et vocation.
N° 39, mai 1973.

Le peuplement urbain français. Aspects historiques. N° 43, novembre 1973.

Régions urbaines, régions de villes. N° 44, novembre 1973.

Scénarios pour les villes moyennes. Deux avenirs possibles. N° 48, août 1974.

Dynamique urbaine et projet régional. Un exemple : la région Alsace. N° 56, juin 1975.

● Evolution de la société

Transformation du monde rural. N° 6, février 1972.

Questions à la société tertiaire. N° 45, novembre 1973.

Transformations du travail industriel. Eléments pour des scénarios de société. N° 52, novembre 1974.

Travail féminin : un point de vue. N° 54, février 1975.

Qualification du travail. Tendance et mise en question. N° 57, juillet 1975.

Décentralisation industrielle et relations de travail. N° 61, octobre 1975.

*** Schémas d'aménagement**

La façade méditerranéenne. N° 1, novembre 1969, épuisé.

Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise. N° 5, (1970).

Schéma d'aménagement de la Basse-Seine. N° 6, août 1970, épuisé.

Aménagement du Bassin parisien. N° 7, août 1970, épuisé.

Rapport du groupe de travail Paris-Nord. N° 8, (1971), épuisé.

Schéma d'aménagement de la métropole lorraine. N° 9, mai 1970.

Schéma d'aménagement de la métropole Lyon-Saint-Etienne-Grenoble. N° 10, mars 1971.

Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine Nantes-Saint-Nazaire. N° 11, (1971).

Aménagement d'une région urbaine, le Nord-Pas-de-Calais. Métropoles d'équilibre et aires métropolitaines. N° 19, juillet 1971.

Vers la métropole jardin. Livre blanc pour l'aménagement de la Loire-Moyenne. N° 23 (1971).

L'espace nord-champenois. Perspectives de développement. N° 24, (1972).

Schéma d'aménagement de la Corse. N° 32, octore 1972.

L'avenir de la Basse-Normandie. Livre blanc. N° 36, juillet 1973.

Bordeaux : ville océane, métropole régionale. N° 40, juillet 1973.

✳ Schémas de communication

Eléments pour un schéma directeur des télécommunications. N° 2, novembre 1969.

Eléments pour un schéma directeur de l'informatique. N° 13, janvier 1971, épuisé.

Eléments pour un schéma directeur de l'équipement aéronautique. N° 25, 1972.

Les grandes liaisons routières : histoire d'un schéma. N° 31, septembre 1972.

Schéma directeur de l'équipement aéronautique. N° 35, mars 1973.

Services nouveaux de télécommunications. Eléments pour un schéma directeur. N° 42, novembre 1973.

✳ Problèmes de l'eau

L'eau en Seine-Normandie. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 15, (1971).

Les problèmes de l'eau en Artois-Normandie. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 16, (1971).

Bassin Rhin-Meuse. Eau et aménagement. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 18, juin 1971.

L'eau en Adour-Garonne. Projet de livre blanc. N° 21, août 1971.

Les problèmes de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Projet de lirve blanc. N° 22, septembre 1971.

L'eau dans le bassin Loire-Bretagne. Projet de livre blanc. N° 27, février 1972.

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
1, avenue Charles-Floquet — 75007 PARIS

Fondateur de la collection : Gérard WEILL †
Directeur de la publication : Jacques DURAND
Administrateur : Hélène ROGER-VASSELIN — Couverture : Cl. CAUJOLLE et D. COHEN

Dépôt légal n° 6 291 - 4e trim. 1976 - Imp. BIALEC, Nancy